



**Procès-verbal des débats de la
réunion du Conseil Départemental
du 16 février 2024
Budget Primitif 2024**



COMPOSITION DES COMMISSIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LOT-ET-GARONNE
Mise à jour 20 octobre 2023

	Développement social, démographie médicale, Insertion et habitat	Aménagement du territoire, infrastructures et mobilité	Développement économique, tourisme, numérique et politiques contractuelles	Ruralité, développement durable et environnement	Politiques éducatives, collèges et enseignement supérieur	Culture, sport, jeunesse, citoyenneté et vie associative	Agriculture et forêt	Administration générale et ressources humaines	Finances, patrimoine et évaluation des politiques publiques	Solidarités territoriales
PRESIDENT (E) Réferents ESS	GONZATO-ROQUES Christine	BORIE Daniel		DHELIAS Danielle	LACOMBE Nicolas	BILIRIT Jacques	HOCQUELET Joël	DEZALOS Christian	DEZALOS Christian	BORDERIE Sophie
VICE-PRESIDENT (S-ES)	MESSINA-VENTADOUX Annie PICARD Alain	CALMETTE Marcel	TONIN Valérie BILIRIT Jacques	VO VAN Paul MAILLARD Clarisse	TONIN Valérie LAURENT Françoise	PAILLARES Marylène LAMY Laurence	CALMETTE Marcel DHELIAS Danielle	BOUYSSONNIE Thomas LAMY Laurence	MIRANDE Jean-Jacques CHOLLET Pierre	LACOMBE Nicolas CHOLLET Pierre
MEMBRES	BOUYSSONNIE Thomas HAURE-TROCHON Caroline KHERKHACH Baya CONSTANS Rémi GRENIER Marie-Laure DALLIES Vanessa	LACOMBE Nicolas BIASOTTO Ludovic VO VAN Paul BORDERIE Jacques LEPERS Guillaume DEVILLIERS Arnaud DUFOURG Gilbert	BIASOTTO Ludovic LAVIT Béatrice PICARD Alain PAILLARES Marylène CAPELLE Laurent GIRAUD Béatrice LEPERS Guillaume BORDERIE Jacques CASTILLO Julie	GARGOWITSCH Sophie LAMY Laurence MIRANDE Jean-Jacques MESSINA-VENTADOUX Annie DUCOS Laurence CHOLLET Pierre BOUSQUIER Philippe DEVILLIERS Arnaud	PAILLARES Marylène GRENIER Marie-Laure SUPPI Patricia GENOVESIO Cécile	BORIE Daniel MAILLOU Emilie DHELIAS Danielle SUPPI Patricia KHERKHACH Baya DUPUY Aymeric MAILLARD Clarisse DALLIES Vanessa	GARGOWITSCH Sophie PICARD Alain BOUSQUIER Philippe DUPUY Aymeric GENOVESIO Cécile DUFOURG Gilbert	LAVIT Béatrice MIRANDE Jean-Jacques DUCOS Laurence GIRAUD Béatrice	CAPELLE Laurent LAURENT Françoise CASTILLO Julie DEVILLIERS Arnaud DELBREL Christian	GARGOWITSCH Sophie DHELIAS Danielle BORIE Daniel BIASOTTO Ludovic BILIRIT Jacques DEZALOS Christian CASTILLO Julie GENOVESIO Cécile DEVILLIERS Arnaud LEPERS Guillaume DELBREL Christian DALLIES Vanessa

BUDGET PRIMITIF 2024

ORDRE DU JOUR

Administration générale et ressources humaines p. 2

- 8001 Approbation des débats de la session du 20 octobre consacrée à la décision modificative n°2 de 2023 et de la session consacrée au Débat d'orientations budgétaires 2024

Commission Agriculture et forêt p. 36

- 7001 Nouvelles modalités d'accompagnement agricoles suite à la mission sur le gel

Commission Solidarités territoriales p. 45

- 0001 Création de l'agence technique départementale « Lot-et-Garonne Ingénierie »
0002 Plan Gymnases

Commission Développement social, démographie médicale, insertion et habitat p. 47

- 1001 Attractivité des professionnels de santé - création d'une plateforme d'accompagnement à l'installation des médecins généralistes et à l'accueil des étudiants internes et externes
1002 Revalorisation des tarifs en faveur des bénéficiaires de l'APA à domicile employeur de leur aide à domicile
1003 Suivi de l'exécution de l'avenant n°1 à la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi pour l'année 2023
1004 Règlement départemental des aides financières relevant de la prévention et de la protection de l'enfance
1005 Détermination de l'objectif d'évolution des dépenses des établissements et service sociaux et médico-sociaux – Année 2024

3002 *Politique Départementale d'inclusion numérique et mise en oeuvre de la feuille de route "France Numérique Ensemble"*

Commission Développement économique, tourisme, numérique et politiques contractuelles p. 57

- 3001 Agence de Développement et de Réservation Touristique de Lot-et-Garonne (ADRT 47) - Fonctionnement 2024
3002 Politique Départementale d'inclusion numérique et mise en oeuvre de la feuille de route "France Numérique Ensemble"
3003 Déploiement des Infrastructures Numériques en Lot-et-Garonne

- 3004 Présentation des crédits FEADER en Nouvelle-Aquitaine et de leurs modalités de mise en oeuvre, pilotage et gestion
- 7001 Nouvelles modalités d'accompagnement agricoles suite à la mission sur le gel

Commission Aménagement du territoire, infrastructures et mobilité

p. 62

- 2001 Infrastructures et mobilité - Réseaux routiers, navigable et cyclable

Commission Politiques éducatives, collèges et enseignement supérieur

p. 66

- 5001 Une politique éducative en faveur des jeunes lot-et-garonnais
- 5002 Collèges départementaux - Plan collèges et autres interventions bâtimentaires dans les collèges
- 0002 Plan Gymnases*

Commission Culture, sport, jeunesse, citoyenneté et vie associative

p. 68

- 6001 Politique culturelle du Département de Lot-et-Garonne en 2024
- 6002 Lot-et-Garonne Terre de Jeux 2024 - valoriser et favoriser le sport pour tous
- 6003 Soutenir le secteur associatif et promouvoir l'engagement bénévole et la démocratie participative auprès des Lot-et-Garonnais

Commission Ruralité, développement durable et environnement

p. 75

- 4001 Point d'avancement de la mise en oeuvre du schéma des espaces remarquables de biodiversité en Lot-et-Garonne
- 9001 Actions concrètes de décarbonation de notre collectivité pour lutter contre le dérèglement climatique*

Administration générale et ressources humaines

p. 78

- 8002 Décision de compléter la commission permanente suite à la vacance du siège de Mme GIRAUD
- 8003 Rapport de situation sur l'égalité entre les femmes et les hommes en 2022
- 8004 Tableau des effectifs au 1er janvier 2024
- 8005 Définition de l'enveloppe budgétaire et des conditions d'affectation du personnel aux groupes d'élus

- 8006 Remplacement des postes vacants des commissions spécialisées du conseil départemental et modification de la représentation du Département dans certains organismes extérieurs ou instances suite à la démission de Mme Béatrice GIRAUD
- 8007 Plan triennal d'actions pour l'égalité professionnelle – Appel à projets Egalité professionnelle – demande de cofinancement par le FSE+

Finances, patrimoine et évaluation des politiques publiques

p. 78

- 9001 Actions concrètes de décarbonation de notre collectivité pour lutter contre le dérèglement climatique
- 9002 Bâtiments départementaux - Programme annuel et pluriannuel des travaux de grosses réparations - Maintenance et entretien - Affaires foncières
- 9003 Travaux réalisés par la Commission consultative des services publics locaux en 2023
- 9004 Modification de la composition de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL)
- 9005 Règlement fixant les conditions d'octroi des garanties d'emprunts par le Département de Lot-et-Garonne
- 9006 Création et modification des autorisations de programme (AP) et des autorisations d'engagement (AE) au BP 2024 - budget principal
- 9007 Adoption des budgets primitifs 2024 - budget principal et budget annexe du foyer départemental de l'enfance balade (FEB) - reprise anticipée des résultats au budget principal
- 9008 Convention de partenariat et d'objectifs entre le Département de Lot-et-Garonne et le Service Départemental d'Incendie et de Secours de Lot-et-Garonne pour l'exercice 2024

MOTION

p. 86

DIAPORAMA

p. 89

LEXIQUE

p.105

PROCES-VERBAL

DES DEBATS

SESSION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

16 FEVRIER 2024

PROCES-VERBAL DU BUDGET PRIMITIF 2024

Une session du Conseil départemental de Lot-et-Garonne s'est tenue le 16 février 2024, à 9h40, sous la présidence de Madame Sophie BORDERIE, Présidente du Conseil départemental, assistée de Monsieur Laurent DELRUE, directeur général des services.

Élus présents (40) :

MM. BIASOTTO Ludovic, BILIRIT Jacques, BORDERIE Jacques, BORIE Daniel, BOUSQUIER Philippe, BOUYSSONNIE Thomas, CALMETTE Marcel, CAPELLE Laurent, Mme CASTILLO Julie, MM. CHOLLET Pierre, CONSTANS Rémi, Mme DALLIES Vanessa, MM. DELBREL Christian, DEVILLIERS Arnaud, DEZALOS Christian, Mmes DHELIAS Danielle, DUCOS Laurence, MM. DUFOURG Gilbert, DUPUY Aymeric, Mmes GARGOWITSCH Sophie, GENOVESIO Cécile, GONZATO-ROQUES Christine, GRENIER Marie-Laure, HAURE-TROCHON Caroline, M. HOCQUELET Joël, Mme KHERKHACH Baya, M. LACOMBE Nicolas, Mmes LAMY Laurence, LAURENT Françoise, LAVIT Béatrice, M. LEPERS Guillaume, Mmes MAILLOU Émilie, MESSINA-VENTADOUX Annie, M. MIRANDE Jean-Jacques, Mme PAILLARES Marylène, M. PICARD Alain, Mmes REY Emeline, SUPPI Patricia, TONIN Valérie, M. VO VAN Paul.

Pouvoirs (1) :

Mme Clarisse MAILLARD (a donné pouvoir à M. Christian DELBREL)

Le QUORUM (22 élus présents) est constaté, la Présidente ouvre la séance à 9h40.

Mme la Présidente. - Bonjour à toutes et tous, mes chers collègues. Je constate que le quorum est atteint. Je déclare donc la séance consacrée au budget primitif 2024 ouverte.

Il nous faut désigner un secrétaire de séance. Je vous propose, si vous en êtes d'accord et s'il le veut bien, à Monsieur DELBREL d'assurer cette fonction. Etes-vous d'accord ? Parfait.

M. Christian DELBREL est élu secrétaire de séance.

Mme la Présidente. - Je vous remercie. En application de l'article L.3123-19-2-1 du Code général des collectivités territoriales, vous avez été destinataires d'un rapport d'information à destination des conseillers départementaux exclusivement, récapitulant les différentes rémunérations perçues en 2023. En effet, cet état doit être communiqué chaque année aux conseillers départementaux avant l'examen du budget du Département à titre d'information. Ce rapport ne donne lieu ni à débat, ni à vote.

Un envoi complémentaire a été effectué le 13 février 2024. Cet envoi concerne les rapports suivants :

- le rapport 0001 « Création de l'Agence technique départementale Lot-et-Garonne Ingénierie », dont la délibération a été modifiée puisque la désignation des représentants du Département se fera lors d'une prochaine réunion. Je prévois de faire cela à la Commission permanente du 12 avril 2024,
- le rapport 1005 « Détermination de l'objectif d'évolution des dépenses des établissements et services sociaux et médico-sociaux pour 2024 », dans la mesure où l'évolution des dépenses doit être soumise au vote de l'Assemblée départementale,
- le rapport 7001 « Nouvelles modalités d'accompagnement agricole », suite à la mission sur le gel. En effet, ce rapport a fait l'objet de compléments suite à la situation que le secteur agricole a traversée,
- le rapport 8005 « Définition de l'enveloppe budgétaire et des conditions d'affectation du personnel aux groupes d'élus », qui a été précisé,
- le rapport 8007, pour lequel le Département entend répondre à un appel à projets permettant de bénéficier d'un soutien financier du FSE +,
- les rapports 9005 « Règlement des garanties d'emprunt » et 9007 « Adoption des budgets primitifs », afin de rectifier quelques erreurs matérielles,
- le rapport 9008 « Convention de partenariat et d'objectifs entre le Département et le SDIS 47 pour l'exercice 2024 ».

Nous reviendrons sur ces rapports au moment des commissions spécialisées.

Y a-t-il des motions déposées par les groupes ?

M. DEZALOS. - Oui. Une motion qui porte sur l'annonce par le Premier Ministre du transfert, en quelque sorte, des bénéficiaires de l'ASS sur le RSA. A ce sujet, une motion est déposée.

Mme la Présidente. - Je demande à ce qu'elle soit distribuée à l'ensemble des Conseillers départementaux. Nous la verrons à la fin de la session.

COMMISSION ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES HUMAINES

Mme la Présidente. - Je vous propose d'adopter le rapport 8001 : « Approbation des débats de la session du 20 octobre 2023 consacrée à la décision modificative n°2 de 2023 et de la session consacrée au débat d'orientations budgétaires 2024 ». Je demande à ce que le titre du rapport soit corrigé, car il s'agit bien de l'adoption des débats de la session du 20 octobre, et non du 23 juin.

Est-ce qu'il y a des observations ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté.

RAPPORT N° 8001 : ADOPTION DES DEBATS DE LA SESSION DU 20 OCTOBRE 2023 CONSACREE A LA DECISION MODIFICATIVE N°2 DE 2023 ET DE LA SESSION CONSACREE AU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Absent représenté lors du vote : Mme Clarisse MAILLARD (a donné pouvoir à M. Christian DELBREL)

DECISION : ADOPTE à l'unanimité - Pour : 42

Mme la Présidente. - Mes chers collègues, avant de débiter nos échanges, je souhaiterais à nouveau saluer Béatrice GIRAUD qui a fait le choix de mettre un terme à l'ensemble de ses mandats. Je salue cette décision courageuse.

Je salue également la qualité de nos échanges et de son implication au sein, notamment, des instances paritaires du Département. Je souhaite donc, en votre nom à tous, la bienvenue au sein de notre Assemblée à notre nouvelle collègue, Emeline REY, sur le canton de Pays de Serres. Afin d'installer notre collègue Emeline REY au sein de la Commission permanente, je vous propose d'adopter le rapport 8002 : « Décision de compléter la Commission permanente suite à la vacance du siège de Madame GIRAUD ».

Qui est contre ? Qui s'abstient ? L'Assemblée décide donc de compléter la Commission permanente et de procéder à l'élection du 20^e membre de la commission permanente. Je constate qu'il est 9 h 45.

RAPPORT N° 8002 : DECISION DE COMPLETER LA COMMISSION PERMANENTE SUITE A LA VACANCE DU SIEGE DE MADAME GIRAUD

Absent représenté lors du vote : Mme Clarisse MAILLARD (a donné pouvoir à M. Christian DELBREL)

DECISION : ADOPTE à l'unanimité - Pour : 42

En l'application des dispositions des 2^e et 3^e alinéas de l'article L.3122-5 du Code général des collectivités territoriales, les membres de la Commission permanente, autres que le Président, sont élus au scrutin de liste, chaque conseiller départemental pouvant présenter une liste de candidats qui doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Je précise, comme le prévoient les textes, que les éventuelles candidatures au poste de 20^e membre doivent m'être déposées dans l'heure qui suit la décision du Conseil départemental de compléter la Commission permanente, soit jusqu'à 10 h 45. Si, à l'expiration de ce délai, la seule candidature de Madame REY est enregistrée, elle pourvoira immédiatement le poste de 20^e membre de la Commission permanente.

Je vous propose de reprendre le cours traditionnel de nos débats.

INTERVENTION D'OUVERTURE DE LA PRESIDENTE

Mme la Présidente. - Mes chers collègues, chers internautes, mesdames et messieurs,

Je vous souhaite à tous et à toutes la bienvenue pour cette session consacrée au vote du Budget primitif pour 2024. Bienvenue également à Madame Emeline REY. Vous occupez désormais le fauteuil de Béatrice GIRAUD qui a souhaité mettre un terme à ses fonctions d'élue. C'est donc, passez-moi l'expression, un « baptême du feu » pour vous et vous allez le voir, les sujets ne manquent pas.

Vous découvrez, comme nous tous, l'exposition sur le passage du Tour de France en 1951 avec Hugo KOBLET, que vous pouvez regarder dans l'hémicycle.

Je ne pouvais pas commencer cette session sans évoquer la disparition d'une figure majeure du XX^e siècle, Robert BADINTER, souvent cité pour son combat contre la peine de mort et d'avoir permis, selon le vœu formulé par Victor HUGO dès 1848, son abolition pure, simple et définitive. Il est et restera dans nos mémoires collectives comme un infatigable défenseur des droits, un grand humaniste intransigeant dans un seul domaine : le respect de la justice et des droits de l'Homme. « Aux grands hommes la patrie reconnaissante », je crois effectivement qu'il a toute sa place au Panthéon.

Chers collègues, mesdames et messieurs,

Agen et le Département ont été l'un des épicycles d'un séisme qui a de nouveau mis en lumière les doutes, les inquiétudes, le mal-être des agriculteurs et leur défiance vis-à-vis du monde politique, à 700 kilomètres du département à Paris. Il y a deux semaines, jeudi 1^{er} février dernier, les barrages ont été levés. Les agriculteurs sont ensuite rentrés chez eux en Lot-et-Garonne, avec la certitude, sans doute, d'avoir été en partie entendus par le Gouvernement. Nous l'avons tous vu : de nouvelles manifestations ont rythmé cette semaine. De toute

évidence, la première série de mesures ne leur apparaissent pas suffisantes. L'État semble pourtant avoir été à l'écoute des agriculteurs en répondant avec vitesse - et sans doute avec précipitation - aux exigences du monde agricole.

Pour ne pas être taxés d'être, je cite, « des faux-cul » dans la presse, je profite de l'occasion pour rappeler que le Conseil départemental, dans toutes ses sensibilités, a depuis toujours accompagné le monde agricole dans les limites des compétences qui lui a accordées le législateur. Ces contraintes, nous les avons de nouveau expliquées à la délégation de la coordination rurale et de la Chambre d'agriculture que nous avons reçue ici, dans l'hémicycle. Je mets les écarts verbaux tenus ce jour-là sur le compte de la nervosité et de la fatigue alors que nous venions de leur laisser la possibilité de s'exprimer devant un exécutif départemental.

Les organisations syndicales agricoles, la Chambre d'agriculture, connaissent parfaitement ces contraintes. La loi NOTRe nous a enlevé notre capacité d'intervention dans le domaine économique et donc dans le domaine agricole. Pour faire simple, notre boîte à outils s'est vidée d'elle-même au profit de la Région. Nous apportons notre pierre, notre soutien à l'agriculture du département comme la loi nous le permet. Je ne ferai pas ici de discours de propagande générale comme j'ai pu l'entendre ici et là, mais je veux dans un premier temps rappeler que le Conseil départemental du Lot-et-Garonne n'a pas attendu cette crise agricole nationale pour intervenir auprès de tous les exploitants agricoles du département sans distinction de couleur, de maillot syndical.

Je tenais à rappeler ces évidences car ici en Lot-et-Garonne, comme ailleurs en France, ce mouvement de colère profond touche tous les agriculteurs, toutes obédiences syndicales confondues. Il n'est pas question pour l'exécutif départemental de nier une évidence. Il faut toutefois dépasser le simple cadre de l'expression syndicale locale pour changer de dimension à l'échelle régionale, nationale et européenne.

Les Départements n'ont plus vraiment voix au chapitre, ce qui n'a pas empêché le Conseil départemental de vouloir rester présent aux côtés du monde agricole. Je rappelle par exemple que nous avons soutenu les filières victimes des deux épisodes de gel des printemps 2021 et 2022, à hauteur de 1 M€ au total.

L'incendie est pour l'instant éteint, mais les braises sont encore rouges. Des réponses ont été données, mais sont-elles satisfaisantes au fond ? Car derrière la question de la forme de ce coup de colère, il reste le fond du problème et une question : comment permettre aux exploitants agricoles de vivre de leur métier ? Le Conseil départemental a toujours été présent. Le rapport qui vous sera présenté par Joël HOCQUELET au cours de cette session budgétaire va plus loin dans les régimes d'aide à la ferme de Lot-et-Garonne. Il symbolise ce que nous entendons faire pour associer la lutte contre le dérèglement climatique au nécessaire maintien de l'agriculture départementale. Les deux ne sont pas inconciliables.

Loin du très vertical *Green deal* européen et de son catalogue de mesures, il faut entrer dans un processus de passage d'une pratique à une autre. Il faut concilier les mesures contre le dérèglement climatique et les mesures pour l'avenir de l'agriculture française. La Chine, les Etats-Unis l'ont déjà compris. Nous n'avons pas d'autre choix que de rendre habitable notre planète pour nos enfants. La crise écologique nous oblige et nous devons prendre aussi le temps de la réflexion pour penser le changement et mettre en œuvre les actions nécessaires.

Aussi, j'ai pris l'initiative de contacter l'essayiste David DJAIZ, Agenais, Lot-et-garonnais, qui vient de publier *La Révolution obligée : réussir la transformation écologique sans dépendre de la Chine et des Etats-Unis*. Il interviendra en visioconférence après l'expression de l'ensemble des groupes et avant la présentation des rapports de la commission Agriculture. Je tiens à le remercier chaleureusement de nous accorder de son temps aujourd'hui.

Au Conseil départemental, nous voulons soutenir, épauler et faciliter la vie de tous les Lot-et-Garonnais. Quand je dis « tous les Lot-et-Garonnais », il va sans dire que j'inclus bien entendu, également le monde agricole dans son ensemble. Le budget 2024 que nous proposons aujourd'hui est la traduction la plus récente et la plus fidèle de cette ambition. Comme vous le savez, nous avons choisi d'anticiper sur le calendrier habituel, pour donner une lecture plus détaillée de nos intentions dès le début de l'exercice budgétaire de l'année en cours. Le débat d'orientations budgétaires du 15 décembre dernier a donné une première idée du chemin que nous voulons tracer. Je vous avais évoqué les difficultés rencontrées par plusieurs Départements pour établir leur budget et je souhaite ici leur apporter tout mon soutien. Je sais à quel point l'exercice est difficile, les contraintes plurielles et les inconnues nombreuses.

Je laisserai Christian DEZALOS, notre Vice-président en charge des finances, vous présenter plus en détail les choix que nous avons faits pour cette première copie budgétaire de l'année.

Le 15 décembre dernier, lors du débat d'orientations budgétaires, nous avons déploré le retour de cet effet ciseaux, de sinistre mémoire. Je crois qu'il faut tenir un discours de vérité : l'effet ciseaux est désormais permanent et s'installe durablement. Peut-on encore parler d'effet ciseaux quand celui-ci devient structurel ?

Le contexte, vous le connaissez : d'un côté, la hausse des dépenses de fonctionnement de 10 % entre 2022 et 2023, ce qui représente près de 36 M€ au total. De l'autre, des recettes de fonctionnement qui diminuent ; la baisse des DMTO s'élève ainsi à 14 M€ d'une année sur l'autre dans les deux derniers exercices budgétaires. Les choix réalisés par le Département les années passées, choix marqués au sceau de l'anticipation et de la responsabilité, lui permettent aujourd'hui, pour ce budget 2024, de construire le Lot-et-Garonne de 2030. Nous demeurons ainsi le premier investisseur public du Département avec 86 M€ fléchés vers les collèges, le plan pour les gymnases, les routes, l'éducation, le soutien aux communes et le déploiement du numérique.

Pour continuer d'être le garant des solidarités territoriales et humaines, nous créons une Agence technique au service du territoire et des collectivités. Nous favorisons l'installation de médecins, nous mettrons en œuvre un plan « Routes et mobilités du quotidien » de près de 40 M€ pour la seule année 2024. Nous continuons d'avancer pas à pas, en exposant des choix transparents qui correspondent à notre vision du soutien à tous les Lot-et-Garonnais, à l'économie du Département et nous n'oublions pas que nous devons également répondre à l'urgence de la transition écologique et énergétique.

« L'alternative n'est pas entre « agir » et « ne pas agir », le mouvement ou l'immobilisme. Elle est entre une révolution écologique obligée mais maîtrisée, gouvernée démocratiquement de bout en bout ». Tels sont les mots de David DJAIZ dans son dernier ouvrage et que je fais miens.

Dans le cadre de ce budget 2024, nous avons justement trouvé judicieux de faire un point sur les actions concrètes menées par le Conseil départemental contre le dérèglement climatique. C'est un enjeu des 10 ans à venir. Un autre de ces enjeux est la solidarité envers les Lot-et-Garonnais, au moment même où le Premier Ministre Gabriel ATTAL décide, sans aucune concertation, de mettre un terme à l'allocation spécifique de solidarité et de son transfert dans le RSA. Le coût de cette mesure dictée par l'État est de 2 milliards d'€ et de près de 6 M€ pour le Lot-et-Garonne. Le Gouvernement se prépare ainsi à alourdir les dépenses des Départements sans se poser la question de nos capacités à faire face à cette dépense nouvelle. Cette nouvelle exigence budgétaire peut entraîner une paralysie des investissements, alors qu'ici, en Lot-et-Garonne, nous cherchons justement à poursuivre ces investissements.

Comme les autres Départements, le Lot-et-Garonne ne se démarque pas d'une défiance vis-à-vis des choix du Gouvernement. J'ai assisté à la réunion de la Commission exécutive de Départements de France où Eric WOERTH était présent, ce mercredi 14 février, jour de la Saint-Valentin. Et un mot me vient à l'esprit : le désamour de l'État. Comme vous le savez, Eric WOERTH est chargé d'une mission pour repenser l'organisation territoriale par le Président de la République. J'espère que l'ancien ministre a bien pris note des propos tenus par les différents Présidents des Départements de Gauche comme de Droite. Ces mots révèlent une vraie défiance à l'encontre de l'État et de son expression politique actuelle au sein du Gouvernement ATTAL ; défiance de la part du Président du Groupe de la Droite et du Centre Nicolas LACROIX, qui parle d'absence de concertation en amont du discours de politique générale du Premier Ministre. La Haute-Marne dont il est le Président est contrainte de sabrer dans ses investissements, de sabrer dans le soutien financier aux communes et établissements publics de coopération intercommunale. Défiance, encore, de la part de Bruno FAURE du Cantal, de Christophe RAMOND du Tarn, de Jean-Jacques LASSERRE des Pyrénées-Atlantiques, qui mettent en lumière que les Départements n'ont plus les moyens d'assumer. Sophie PANTEL, de la Lozère, évoque une bouilloire en ébullition : la perte de la compétence économique a été une catastrophe.

La cerise est posée sur le gâteau par Martine VASSAL elle-même, des Bouches-du-Rhône, qui parle d'une confiance rompue. 10 Départements étaient en difficulté l'an dernier et selon la Vice-présidente de Départements de France, ils seront 40 pour l'exercice budgétaire 2024.

Ici, en Lot-et-Garonne, notre ambition, animée par notre approche responsable et réaliste, nous permet de poursuivre nos investissements dans l'intérêt de tous les Lot-et-Garonnais. Nous assumons les choix du budget 2023, comme nous assumons les choix du budget 2024. Ces deux exercices budgétaires n'ont qu'un objectif : accompagner les Lot-et-Garonnais au quotidien, qu'ils soient petits ou grands, adolescents ou collégiens, qu'ils soient vulnérables, en voie d'insertion ou qu'ils soient en âge de se reposer. J'ose le dire : en cette année de passage du Tour de France dans le département, le Lot-et-Garonne porte le maillot jaune des initiatives pour le bien-être et l'amélioration du quotidien de tous les Lot-et-Garonnais.

Je vous remercie.

Monsieur DEZALOS, je vous donne la parole afin que vous nous présentiez les grandes lignes de ce budget primitif 2024. Les groupes interviendront à la suite de cette présentation.

Présentation du diaporama p. 90

M. DEZALOS. - Merci Madame la Présidente. Mes chers collègues,

Présentation synthétique des Budgets primitifs qui sont proposés à l'adoption et à votre approbation : le budget principal du Département et le budget annexe du Foyer Balade.

Quelques rappels concernant le calendrier budgétaire et concernant aussi des éléments de contexte. Pour 2024, vous le savez, le calendrier budgétaire est modifié, ceci afin d'améliorer la cohérence entre l'exécution budgétaire et le déroulement de l'année. Le vote du budget précède donc l'adoption du compte financier unique qui sera voté lors de la session du 21 juin, en même temps de la DM1. Lors de cette séance du mois de juin seront aussi repris et affectés les résultats définitifs de 2023.

Le 15 décembre dernier ont été débattues les grandes orientations politiques qui ont guidé la préparation de ce budget primitif, préalablement à la clôture de l'exercice et la connaissance exacte du résultat d'exécution de 2023. Néanmoins, le rapport d'orientations budgétaires à l'appui du débat disposait d'informations fiables sur la conjoncture économique et sur la situation des Départements - des informations en provenance de la Cour des comptes, de la Banque de France, de l'Insee, de l'Association des Départements de France, etc., ceci pour justifier de conserver une gestion budgétaire prudentielle en 2024. C'est donc la ligne de conduite que nous proposons.

Sur le contexte, après une période de croissance des recettes entre 2020 et 2022, celles-ci baissent en 2023, à l'instar des droits de mutation à titre onéreux, vous le savez. Pour le Lot-et-Garonne, les recettes réelles de fonctionnement diminuent entre 2022 et 2023 de 0,3 %, mais la baisse des DMTO s'élève, elle, sur un an à -2,6 %, soit 14 M€.

S'agissant maintenant des dépenses de fonctionnement, au niveau de l'ensemble des Départements, elles augmentent en 2023 par rapport à 2022, mais pour le Lot-et-Garonne plus particulièrement, la hausse entre ces deux exercices atteint 10,2 %, soit près de 35,8 M€.

En conséquence, l'épargne brute se dégrade. Pour le Lot-et-Garonne, la baisse de l'épargne brute entre 2022 et 2023 atteint 42 %, soit un peu plus de 37 M€, puisque nous passons de 88,1 M€ à 50,7 M€ sur les deux derniers exercices.

Dernier point, le renchérissement du coût de crédit, avec un taux fixe qui dépasse les 4 %, ce qui grève les possibilités de financement des investissements. Pour autant, les collectivités sont amenées à participer pleinement à la transition énergétique, à l'instar de notre Département, à travers la rénovation thermique des bâtiments et la modernisation et la diversification des modes de déplacement.

Dans l'attente d'un horizon éclairci, le choix de la prudence a guidé l'élaboration du budget du Département en 2023 et lui permet de pouvoir répondre en 2024 aux enjeux qui nous attendent en matière de solidarité avec les Lot-et-Garonnais et de conserver aussi, comme les années précédentes, une politique volontariste d'investissement qui profite au tissu économique local, favorise l'attractivité du Département et répond à la transition écologique et énergétique.

On va passer à la diapositive relative à la reprise anticipée des résultats 2023. Je vous demanderai de regarder plus particulièrement les lignes 7, 8 et 9 « Résultat de l'exercice 2023 », « Résultat antérieur reporté », « Résultat cumulé 2023 ». Un petit rappel, cette reprise anticipée des résultats est prévue, bien entendu, par le Code général des collectivités territoriales. Elle est possible en étant conditionnée à la production d'un certain nombre d'éléments, de documents qui doivent être attestés par le comptable. Vous vous en doutez. Ces éléments ont été définitivement produits par le Département à la mi-janvier 2024, en raison de régularisations comptables obligatoires qui ne peuvent être faites en amont. Dans ce contexte, il était matériellement impossible de produire le compte financier unique en même temps que le BP 2024. C'est l'éternelle discussion au sujet du curseur du calendrier : plus on avance le calendrier et le vote du budget, moins on dispose de résultats définitifs et certifiés, ce qui nous oblige à constater les résultats de l'exercice précédent plus tard, au mois de juin.

En outre, je rappelle que voter un budget sans reprise anticipée, au niveau en tout cas des budgets départementaux, ce n'est pas envisageable puisque vous savez bien que structurellement, l'épargne brute ne permet pas à elle seule de disposer des financements nécessaires sur l'exercice d'après si l'on ne reprend pas l'excédent reporté. Je précise aussi que la reprise du résultat ne peut être partielle. Il faut reprendre l'intégralité des résultats.

Sur l'exercice 2023, le résultat de fonctionnement de cet exercice 2023, vous le voyez, c'est la ligne 7 : 24,9 M€. C'est le résultat de l'exercice. Le résultat d'investissement pour ce même exercice 2023 est la colonne à côté, « Investissement », - 15,2 M€, résultat négatif qu'il s'agit de couvrir.

Ligne suivante, le Résultat antérieur reporté, dans la colonne « Fonctionnement », vous voyez 77,6 ou 7 M€ en fonctionnement et - 24,2 M€ en investissement. Le résultat provisoire, c'est la neuvième ligne, « Résultat cumulé » - s'élève donc à 102,6 M€ en fonctionnement et à - 39,3 M€ en investissement, ce qui fait un résultat complet de 60,3 M€. Il convient d'ajouter à cela ce qui figure dans le tableau en bas de la diapositive : les restes à réaliser, avec - 11,13 M€ en dépenses et 2,6 M€ en recettes, soit un solde de - 8,5 M€ qu'il s'agit là aussi de couvrir. On va voir de quelle façon. C'est couvert par le résultat de fonctionnement des 102,6 M€ dont on a parlé. Il restera donc à reprendre en section de fonctionnement de l'exercice 2024, 54,3 M€, c'est-à-dire les 102,6 que vous voyez dont on déduit 48,3 M€ pour couvrir tout ce que je viens de rappeler au niveau de l'investissement. 54,3 M€ seront donc reportés.

Je m'excuse pour cette gymnastique, mais je crois qu'il faut comprendre un peu pour mesurer les disponibilités dont on dispose pour l'exercice en cours de 2024.

Les principaux chiffres du budget 2024 : en 2023, on l'a vu, on est passé de 88 M€ d'épargne brute à 50 M€ en 2023. L'épargne 2023 s'est dégradée fortement par rapport à 2022 : - 42 %. Néanmoins, on a un résultat de clôture qui est substantiel, 54,3 M€, que nous allons donc reporter au budget 2024. Je précise que l'épargne nette en 2023 atteint 25,4, contre 61,8 en 2022. L'épargne nette est évidemment l'épargne brute dont on déduit le remboursement du capital des emprunts.

L'épargne brute prévisionnelle pour 2024 : il s'agit encore une fois de nos prévisions. Elles établissent une épargne brute à 12,1 M€, qui continue de diminuer en raison d'un effet ciseaux, parce que nos dépenses réelles de fonctionnement pour 2024 à hauteur de 418 M€ progresseront de 4,8 %, tandis que les recettes réelles de fonctionnement (430,3 M€) progresseront, elles, à hauteur de 3,5 %. C'est donc l'effet ciseaux. On table sur une épargne brute prévisionnelle pour 2024 de 12,1 M€.

Je veux insister sur le fait que ces chiffres sont établis dans la plus grande sincérité. Vous savez que la sincérité est un qualificatif qui s'attache au budget. On doit présenter un budget sincère. Je vous assure que c'est un budget sincère, c'est-à-dire que nous avons inscrit en recettes tout ce qu'il nous est autorisé d'inscrire sur la base de notifications ou sur la base de calculs objectifs, qu'il s'agisse des recettes, qu'il s'agisse des dépenses, encore une fois en totale sincérité. Si, après, parce que l'on a eu, en 2022 et en 2023, le bonheur de constater que les résultats ont été meilleurs que ce que nous avons pu anticiper, tant au niveau des recettes avec des recettes supérieures qu'au niveau des dépenses avec des dépenses légèrement à la baisse... Tant mieux, mais je ne vous propose pas aujourd'hui vous proposer un budget en disant : « Voilà, normalement on aura une épargne de 12, mais compte tenu de ce qu'il s'est passé et de ce que l'on a pu constater les années précédentes, on va mettre une louche de plus et passer comme cela, de façon complètement artificielle, à une épargne brute de 17 ou de 18 M€ ». Ce sont donc les chiffres que l'on doit et que l'on vous propose en toute sincérité, encore une fois.

Ceci étant précisé, je ne sais plus exactement où j'en suis. Si, à l'autofinancement. L'autofinancement est l'addition du résultat reporté et de l'épargne brute anticipée pour l'exercice. Grâce au résultat reporté de 54,3 M€, on l'a dit et de l'épargne brute à 12,1 M€, on l'a vu aussi, le Département dispose d'un autofinancement prévisionnel, encore une fois, de 66,4 M€. 66,4 que vous pouvez comparer à 2023 où nous étions à 93,8. Après remboursement du capital, l'autofinancement net s'élèverait à 40,7 M€.

Pour financer nos investissements et compte tenu de toutes les variables que l'on vient de voir, de tous les éléments que l'on vient de poser, il faut selon nous, envisager de souscrire des emprunts à hauteur de 35 M€, compte tenu aussi des objectifs que nous avons en matière d'équipement. Un emprunt de 35 M€, alors qu'en 2023, nous avons souscrit 10,5 M€. Alors que nous étions sur un désendettement régulier depuis 5 ou 6 ans, vous comprenez bien qu'avec 35 M€ d'emprunt projeté, on va réendetter la collectivité. Je vous rappelle que l'on rembourse à peu près 25 ou 26 M€ tous les ans. Forcément, si l'on emprunte réellement 35, on va se réendetter de 10 M€. Il faut ajouter les restes à réaliser à tout cela.

Un petit tableau, ou un grand tableau, maintenant, qui va vous montrer les équilibres pour la section de fonctionnement 2024 avec des dépenses de fonctionnement qui s'élèvent à 418,2 M€ contre 399 en 2023. C'est une progression, on l'a dit, de 4,7 % par rapport au BP 2023. La croissance des dépenses résulte en partie d'une augmentation des charges liées aux compétences sociales sur les AIS (Allocations individuelles de solidarité), sur les frais d'hébergement, etc., ainsi qu'une progression des dépenses de personnel. On le verra plus en détail tout à l'heure.

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent, elles, à 87,7 M€. C'est l'addition des 86 M€ de dépenses d'équipement que vous voyez et des autres dépenses d'investissement (1,4), donc 87 M€ projetés en dépenses d'investissement, tout ceci hors dette, bien entendu. Le remboursement du capital de la dette est au-dessus, 25,7 M€. Ces dépenses réelles d'investissement à 87 M€ sont très stables par rapport à l'exercice précédent, légèrement inférieures, de 1,46 %. Nous étions à 89 M€ l'an dernier. Je ne parle pas des restes à réaliser qu'il faut évidemment ajouter.

Pour maintenir sa dynamique d'investissement, le Département dispose d'un résultat reporté encore solide, mais surtout recourt à l'emprunt à hauteur de 35 M€. C'est donc du réendettement par rapport à la période que l'on vient de traverser.

On va passer à l'évolution de l'épargne depuis 2020. Le projet de budget primitif dégage une épargne brute prévisionnelle de 12 M€ contre 16 l'an dernier. On l'a vu. A ce budget primitif, le taux d'épargne, c'est-à-dire l'épargne brute que l'on projette de dégager, rapportée aux recettes réelles de fonctionnement, s'élève à 2,8 %, ce qui est faible, incontestablement. Ceci s'explique par la dynamique des dépenses qui est plus forte que celle des recettes. En 2023, l'épargne brute réalisée (je vous rappelle qu'elle s'établissait à 50,8 M€) nous donnait un taux d'épargne de 11,6. En 2022, nous étions à 20 %. Vous voyez que si notre budget s'exécute comme nous le prévoyons, on serait avec un taux d'épargne qui aurait fortement fléchi. Encore une fois, on peut espérer que les choses se réalisent de façon plus favorable et que l'on puisse dégager un taux d'épargne plus fort.

La diapositive suivante va concerner les recettes réelles de fonctionnement. C'est un tableau que vous connaissez bien. Ces recettes sont de 430 M€, vous le voyez, contre 415 au BP 2023. C'est une progression, on parle des recettes réelles de fonctionnement, de 3,53 %. Si l'on fait la comparaison non pas par rapport au BP 2023, mais au total BP + décision modificative de 2023, la croissance de ces recettes serait de 2,76 %. En 2023, la baisse des DMTO s'est révélée proche des prévisions retenues par le Département dans son budget. Nous avons perçu 49 M€ contre 63 en 2022, soit une baisse de 22,6 %. Une prévision de 44,6 M€ est inscrite au BP 2024, soit un niveau proche de celui de 2019. La baisse devrait en effet se poursuivre en raison d'un effet prix sur le marché de l'immobilier, entretenu tant que les taux d'intérêts ne seront pas stabilisés.

Mélanie MERZEREAU m'a remis, juste avant la session, les derniers résultats DMTO pour 2024. Pour votre information, sachez qu'à janvier 2024, la recette DMTO est en chute de 31,5 % par rapport à 2023. Evidemment, ce n'est qu'un mois, de mois à mois. D'accord, mais c'est en tout cas le signe qu'en janvier, cela n'a pas repris. On peut dire les choses comme cela. Pour autant, les recettes du Département en 2023 n'ont heureusement pas connu l'effondrement qui était craint. Les DMTO sont finalement supérieurs de 3,7 M€ par rapport à la prévision initiale de 45 M€. La taxe sur les conventions d'assurance a connu une croissance inédite, avec une recette supérieure de 7 M€ par rapport à la prévision du budget, en raison de la hausse du prix des contrats. Effectivement, la taxe spéciale sur les conventions d'assurance, mais vous n'êtes pas surpris, parce que vous savez que les assurances sont à la hausse. Par conséquent, la fiscalité qui s'appuie sur ce secteur d'activité est à la hausse également.

Le fonds de péréquation de la TVA est supérieur de 1,25 M€ à la prévision du BP. Progression également de 1,13 M€ pour la fraction compensatoire de la CVAE (Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises). D'autres recettes sont également supérieures à la prévision : les dotations de l'État au titre des aides sociales : il y a par exemple une participation à l'avenant 43 de 4,6 M€ qui n'était pas notifiée, pas prévue et qui, fort heureusement, vient améliorer nos recettes, des recouvrements d'indus et de successions à hauteur de 2,7 M€ que nous ne pouvions pas évaluer, d'autres recettes liées aux compétences sociales pour 1,9 M€.

Si d'autres recettes n'atteignent pas les prévisions du budget, notamment FSE et la fraction de TVA pour la taxe foncière, qui est en retrait de 1,5 M€ par rapport à ce qui nous avait été initialement annoncé, les recettes 2023 s'élèvent tout de même à 438,7 M€ contre 415,7 au BP 2023.

Un petit focus, vous avez la photographie, mais vous le connaissez, sur la répartition entre les dotations, les participations, les produits fiscaux, etc.

Diapositive suivante sur les trois grandes recettes fiscales du Département, ce n'est pas forcément très lisible. Je me mets ici pour vous indiquer la correspondance des couleurs. En gris, vous avez les prévisions au BP 2024, en orange-rose, vous avez le compte administratif 2023, le réalisé 2023 et en bleu, ce que nous avons prévu au BP 2023.

Vous avez ces répartitions. Qu'est-ce qu'il faut retenir de tout cela ? Les produits fiscaux prévus en 2024 s'élèvent à 302,34 M€. Parmi ceux-ci, trois recettes importantes. La fraction de TVA qui se décline en trois parts (on parle bien du budget 2024). Il y a 136,8 M€ de fraction de TVA. 116,9 M€ correspondent à la compensation taxe

foncière ; 17,7 M€ correspondent à la compensation CVAE ; un supplément de fraction est accordé par la loi de finances de 2020 au Département à hauteur de 2,23 M€. La taxe spéciale sur les conventions d'assurance représente 53,7 M€. A l'intérieur de cette taxe spéciale sur les conventions d'assurance, il y a trois parts. Je le précise parce qu'il y a une part qu'il faut avoir à l'esprit : la part SDIS avec un montant de 8,34 M€. Cette recette est destinée à permettre le versement du contingent départemental au SDIS. Vous voyez 8,34 % avec cette recette, mais je vous rappelle que notre contingent départemental versé est à 18 M€ et que par conséquent, ce sont les autres recettes qui permettent d'alimenter ce contingent. La deuxième part correspond à la réforme de la taxe professionnelle à hauteur de 27,7 M€. Enfin, il y a une part qui a été instituée en 2004 par la Loi relative aux libertés et responsabilités locales, ceci à hauteur de 17,8 M€. Les DMTO avec une prévision de 44,7 M€, on l'a vu.

Les autres recettes fiscales constituent un ensemble de 67,13 M€. Je ne vous le détaille pas, mais on y trouve la taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques, l'imposition sur les entreprises de réseaux, des compensations diverses, etc.

Diapositive suivante sur les dépenses de fonctionnement : 418 M€ au total. 267 M€ pour les dépenses sociales hors assistants familiaux, 64 % des dépenses de fonctionnement par conséquent, mais ce n'est pas une découverte pour vous. C'est quelque chose qui se confirme tous les ans. Ces dépenses réelles de fonctionnement au BP 2024 connaissent globalement une progression de 18,7 M€, soit 4,7 %. Hors inflation, par conséquent, on évalue cette augmentation à + 2,1 %.

En 2023, les dépenses réelles de fonctionnement ont connu une hausse significative de 10,2 %, soit 35,7 M€. Hors inflation, la hausse est d'environ 5,5 %. L'inflation explique une partie de la hausse des dépenses, mais elle est également due à une forte croissance des dépenses sociales, du fait des revalorisations salariales : le SMIC, le Ségur, bref, tout ce que l'on a connu en termes d'augmentation. Nombre croissant également de bénéficiaires sur différentes prestations, notamment la PCH, les enfants de l'ASE, on aura peut-être l'occasion d'y revenir, à prendre en charge... L'augmentation résulte aussi d'une croissance des charges de personnel, à la fois par le fait de revalorisations décidées au niveau national, de revalorisations dessinées par la collectivité à l'instar du RIFSEEP et de recrutements nouveaux pour répondre aux besoins des directions.

Ces facteurs d'augmentation demeurent en 2024. Nous prévoyons pour les dépenses sociales une augmentation de 7,7 %. Les dépenses de personnel, qui s'établiront à 79,6 M€, comprennent 70 M€ de charges relatives aux agents territoriaux et 9,2 M€ pour les assistants familiaux. Là, globalement sur les dépenses de personnel, c'est une progression de 6,1 % que nous prévoyons.

Dépenses d'investissement hors charges de la dette : 87 M€. On l'a vu. Par nature budgétaire, elles se répartissent en : 68 M€ pour les dépenses d'équipement (dont les travaux d'entretien, réparation, construction pour les collèges, les gymnases, la modernisation de la voirie, etc.), 17,4 M€ de subventions d'investissement, notamment participation au chantier de la RN 21 (4,5 M€), opérations de voirie pour les traversées d'agglomérations, participation aux travaux dans les cités scolaires, 2,8 M€ de financement accordé en termes d'attractivité du territoire, dans l'agroalimentaire, la gestion de l'eau, le tourisme, 4,8 M€ pour le développement des solidarités territoriales, avec notamment le FACIL, le très haut débit, les investissements du SDIS, etc., 2,5 M€ pour le développement social et les financements pour le logement social et l'habitat dans le cadre du plan départemental de l'habitat et l'aide à l'investissement des EHPAD. Il y a des dépenses financières avec des remboursements de prêts, une prise de participation Habitatlys (on en a parlé, vous le savez).

Par grandes politiques publiques, cela donne :

- Infrastructures réseaux et mobilités : 40,9 M€,
- Education et jeunesse : 22,7 M€,
- Attractivité du territoire : 3,3 M€,
- Développement et solidarités territoriales : 5,1 M€,
- Développement social : 4,2 M€ (je ne vous donne pas le détail)
- Moyens généraux : 11,3 M€.

La diapositive suivante concerne l'évolution des dépenses d'investissement. Cette évolution entre 2021 et 2023 témoigne du volontarisme du Département et de sa capacité à porter ses investissements. Le montant des dépenses réalisées est passé de 51,5 M€ en 2021 à 67 M€ en 2023, hors restes à réaliser. Ainsi, en 2023, le taux de réalisation atteint 76 %. C'est un taux de réalisation assez exceptionnel. Qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire que le vote du budget est une chose, mais qu'il faut ensuite que la logistique administrative et technique du Département suive pour la réalisation de tout cela. Cela a été le cas en 2023. Franchement, quand vous avez un taux à 76 %, il n'y a pas d'autre explication.

La dette, maintenant : l'encours de dette s'élevait à 219 M€ au 1^{er} janvier 2023. Il est à 202 M€ au 1^{er} janvier 2024 du fait du capital remboursé à hauteur de 26 M€, alors que l'on a souscrit un emprunt de 10 M€ à peu près, donc un désendettement net en 2023 de 17,4 M€. Le Département, malgré la dégradation de son épargne brute, conserve une capacité de désendettement appréciable en nombre d'années : 3,9 ans. Cela veut dire que si l'on consacrait la totalité de notre épargne brute au remboursement de l'emprunt, il ne nous faudrait pas tout à fait quatre ans pour rembourser la totalité de notre stock de dettes.

L'endettement par habitant est à 611 €, un peu moins qu'en 2023. Sachez que l'on est légèrement au-dessus de la moyenne des départements de notre strate démographique. Le Département dispose donc d'une situation d'endettement saine qui résulte de plusieurs années de réduction progressive de son encours de dette, ce qui nous confère une marge de manœuvre pour financer nos investissements tout en veillant à être vigilants, bien entendu, sur les conditions d'emprunt actuelles.

Pour terminer, le budget annexe du FEB 2024. Là, il n'y a pas de reprise anticipée des résultats. Les résultats seront repris après le vote du budget. Je m'aperçois que je suis en train de lire ce que vous voyez à l'écran. Vous savez lire aussi bien que moi. Je souligne simplement le niveau des dépenses de fonctionnement à un peu plus de 5 M€ - progression de 6,9 % par rapport à 2023. Pour l'essentiel, ce sont des dépenses de personnel qui progressent, elles, de 8,6 %.

Les recettes, d'un montant équivalent, sont constituées quasi exclusivement par la subvention d'équilibre que le budget principal du Département verse au budget annexe du FEB.

Les dépenses d'investissement, en 2024, on prévoit 1,5 M€ avec des opérations à réaliser sur les cuisines de Balade. Sur quelques dépenses d'aménagement à CAZALA, mais vous le savez. Le réaménagement principal du FEB interviendra à partir de 2025. Je sais que le Maire de Pont-du-Casse y est bien sûr attentif. C'est là que seront entrepris des travaux absolument nécessaires pour faire face à l'augmentation des jeunes à prendre en charge par le Département sur le site du FEB.

Voilà Madame la Présidente, j'en ai terminé. Pardon d'avoir été un peu long, mais c'est le budget.

Mme la Présidente. - Monsieur DEZALOS, je vous remercie. Est-ce qu'il y a des interventions ?

M. CHOLLET. - Madame la Présidente, mesdames et messieurs les Conseillers départementaux, chers internautes,

Je voudrais tout d'abord saluer Emeline REY qui remplace Béatrice GIRAUD, à la fois à la Commission permanente et également dans les commissions où était Béatrice précédemment. Je voudrais juste faire un petit clin d'œil à Béatrice GIRAUD, parce que je sais qu'elle nous regarde. Je fais aussi un clin d'œil à Alain MERLY, notre ancien Président que j'ai vu en tribune et que je salue avec beaucoup d'amitié.

Il y a de cela quelques semaines, nous avons eu une Commission permanente suivie d'une intervention de plusieurs représentants de nos agriculteurs lot-et-garonnais. Nombreux sont montés à Paris et ont été acclamés justement et chaleureusement par la foule pour leur courage, leur volonté d'apporter des solutions pérennes pour l'ensemble des agriculteurs français. Nous souhaitons aujourd'hui réaffirmer notre soutien envers toute la communauté agricole lot-et-garonnaise et aussi de France. Nous resterons attentifs à l'évolution des dispositifs européens, nationaux, départementaux. Notre dernière motion portant sur la mobilisation agricole ne doit pas être un simple papier, mais au contraire une ligne directrice de nos actions au Conseil départemental 47 pour le monde agricole.

En réaction à ce mouvement agricole sans précédent, vous avez rédigé en urgence de nouvelles modalités d'action dans la délibération initialement consacrée aux transitions agricoles suite à la mission sur le gel. Cette délibération arrivée seulement sur nos tablettes mardi soir et discutée le lendemain matin en commission agricole, nécessite à notre avis un débat en séance, non pas sur son arrivée tardive, mais sur la nécessité de mesures urgentes à prendre pour les agriculteurs du Lot-et-Garonne. Notre collègue Philippe BOUSQUIER, membre de la commission agriculture et forêts, fera des propositions différentes des vôtres. Nous espérons un vote positif dès aujourd'hui, vu l'urgence de la situation agricole.

2024 sera une année de changement pour le Conseil départemental. Ce changement doit s'accompagner par une capacité d'adaptation. Madame la Présidente, cette année, l'État entreprend des démarches concernant le financement des EHPAD. La Sécurité Sociale serait alors le seul financeur de ces postes de dépenses et l'Agence régionale de santé, le principal interlocuteur des EHPAD. En 2030, près d'un Français sur trois aura au moins 60 ans. La loi grand âge, la Loi du bien- vieillir, tous les textes veillant à la prise en charge des personnes âgées ont du mal à se poser avec la valse des équipes ministérielles, comme le souligne Jean-René LECERF, Président de

la CNSA, quatre équipes en moins de deux ans, alors qu'il faut mettre fin, comme il le dit justement, aux ghettos entre le médical et le social.

Madame la Présidente, nous restons très attentifs à la situation de nos aînés. Avez-vous prévu des temps d'échange avec l'ensemble de nos EHPAD et notamment leurs directeurs, pour faire un point sur leur évolution budgétaire depuis l'aide financière accordée par le Département l'année dernière ?

2024 marque également la fin de l'embellie financière des Départements, obligeant ces derniers à faire des arbitrages. La situation économique de notre Département, cette année, n'est pas encore catastrophique mais il faut procéder à un pilotage serré. Vos chiffres sont alarmistes pour 2024. Vous avez prévu une épargne nette négative, de - 13 M€, une capacité de désendettement dépassant largement le seuil de 10 ans (14,9 années), un niveau d'emprunt à hauteur de 35 M€ empêchant la diminution de la dette, ainsi qu'un ratio d'endettement à 664 € par lot-et-garonnais contre une moyenne de 520 € par habitant pour les départements de la même strate démographique.

Notre taux d'épargne brute pour cette année est seulement de 2,8 %. Toutefois, lors du rapport d'orientations budgétaires au mois de décembre, nous étions à - 1 M€ en perspective d'épargne nette pour l'année 2024 ; une perte de 12,6 M€ que vous expliquerez ici en séance, sans doute aujourd'hui, confirmant les mauvaises conditions pour investir et couvrir plus facilement le remboursement des emprunts existants.

Selon le programme pluriannuel d'investissement, le fameux PPI du rapport d'orientations budgétaires de 2023, le niveau d'investissement prévu était à hauteur de 97,46 proche des 98 M€ énoncés dans le BP 2024. Vous restez donc collés à votre PPI sans prendre en compte le recul nécessaire, vu votre situation financière actuelle. L'emprunt à lui seul de 35 M€ représente environ 35 % de notre investissement pour 2024. Vous auriez dû investir avant l'augmentation des taux d'emprunt, comme on l'a déjà dit et comme l'avait souligné notre collègue Arnaud DEVILLIERS. Cependant, c'est vrai, les rapports comptables des collectivités locales s'accordent à dire que l'épargne brute des Départements baisse. Elle baisse de 45 % entre fin 2022 et fin 2023. Notre Conseil départemental doit donc être debout sur les freins sur les dépenses de fonctionnement.

Vous nous présentez des chiffres alarmistes qui ne s'accompagnent d'aucun plan d'économie. Ce manque de réactivité nous inquiète au plus haut point : il y a le feu et vous n'appellez pas les pompiers. Il faut d'urgence prendre en compte cette situation critique afin d'éviter le pire, tout d'abord en limitant les recrutements. On a beaucoup travaillé sur ce sujet au sein de notre groupe, mais depuis le 1^{er} janvier 2021, il y a eu une augmentation conséquente des agents de la collectivité qui vous impose dorénavant de limiter tout recrutement, vu votre situation financière. Selon vos annexes, entre le BP 2021 et le BP 2024, le nombre d'agents passerait de 1 496 à 1 582, soit une augmentation de 86 postes. La stratégie que nous vous proposons est de restreindre les recrutements et d'offrir aussi plus de facilités et de mobilité interne aux agents, de s'assurer du bon fonctionnement des équipes déjà installées. Moins de recrutements, plus de dialogue social, plus de progrès social pour les agents déjà en place.

Un certain nombre d'agents se rapprochent de la retraite : quel est votre plan d'action sur la stratégie de renouvellement ? Notre collègue Laurence DUCOS vous interrogera sur ce point. Notre mission aujourd'hui est d'être debout sur les freins et de réfléchir à un plan d'économie. Certes, vous souhaitez conserver une politique d'investissement volontariste et ambitieuse, mais c'est aussi pour pallier votre retard engagé depuis l'ancien mandat, notamment avec les routes départementales qui ont été délaissées si longtemps, pendant une dizaine d'années. Je me rappelle de l'ancien maire de Villeneuve-sur-Lot qui nous présentait chaque année un budget « fonte des neiges ».

C'est la troisième fois depuis l'arrivée de la majorité socialiste au Département en 2008 que l'épargne nette devient négative. La première fois en 2012, situation critique traitée par la vente de biens immobiliers par France-Domaine à 8,5 M€. Nous avons parlé de la « vente des bijoux de famille ». Alain MERLY doit s'en souvenir. Puis en janvier 2017, après avoir laissé dériver les dépenses de fonctionnement, la Chambre régionale des comptes a rendu un rapport concernant les observations définitives relatives à l'examen de la gestion de notre Département, mettant en avant un manque de fiabilité de certains comptes administratifs vous imposant d'augmenter les impôts de plus de 20 % (seul Département à augmenter aussi haut le levier fiscal).

Alors, la situation économique française, l'historique de la gestion budgétaire de notre collectivité y compris les écarts financiers importants entre le compte administratif anticipé présent dans le rapport d'orientations budgétaires 2024 et le BP 2024 présenté aujourd'hui, nous obligent à rester prudents sur votre gestion du Conseil départemental 47, d'autant que notre Directeur général des services nous a confirmé en commission des Finances que la collectivité allait droit dans le mur à court terme, dès 2025.

Dégager des marges financières serait possible. Oui, c'est possible avec la mise en place d'un plan départemental de lutte contre la fraude au RSA. Nous avons cité, la dernière fois, la mise en place par le Conseil départemental des Alpes-Maritimes. Aujourd'hui, nous avons pris connaissance du plan du Conseil départemental de l'Oise, très intéressant. Il s'agit d'une question de justice sociale envers ceux qui doivent en bénéficier à juste titre. Elle revêt un enjeu social, économique, moral, afin de garantir la pérennité de notre modèle social, de conserver les moyens de verser ces aides fondamentales dans un contexte budgétaire contraint, notamment au regard de la diminution de notre épargne nette, ainsi que du basculement de l'ASS vers le RSA.

Ce plan doit faire prévaloir la justice et l'équité dans notre société, afin de dépister les tricheurs et non pas de montrer du doigt les personnes en situation de précarité, ce que nous n'avons jamais dit. Le phénomène de fraude doit être distingué des problèmes récurrents de déclarations erronées ou tardives. Tout trop-perçu de l'allocation RSA ne résulte pas d'un comportement frauduleux. La fraude n'est caractérisée que si l'erreur est délibérée.

Ce mois-ci, l'expérimentation du nouveau RSA comportant 15 heures d'activité d'insertion sera étendue à 47 départements supplémentaires avant l'installation obligatoire dès janvier 2025. Nous espérons que cette nouvelle dynamique permettra de faciliter le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA. A l'heure où tant d'entreprises lot-et-garonnaises cherchent à recruter, le Conseil départemental 47 doit soutenir politiquement ce dispositif dans l'intérêt des Lot-et-Garonnais. Vous avez avoué le non-portage politique du cumul RSA-emploi saisonnier, dont l'efficacité a déjà été démontrée ailleurs. Vous devez mobiliser toutes les énergies nécessaires de la collectivité en dehors et en dedans pour que les Lot-et-Garonnais retrouvent le chemin de l'emploi.

Outre les aspects financiers, vous qui êtes, Madame la Présidente, attachée au devenir de la jeunesse et vous avez bien raison, le rapport budgétaire fait mention des actes du Conseil départemental 47 concernant le harcèlement scolaire, à la page 368 : un appel à projets sur le harcèlement scolaire a permis de soutenir 14 projets entre 2018 et 2022. Qu'en est-il de 2023 et surtout de 2024 ? Le cyber-harcèlement doit aussi être pris en compte par le Département. Aucune journée n'est organisée pour faire de notre département un lieu de rendez-vous entre associations, directions de l'État, professionnels du milieu juridique mais aussi, bien sûr, les collégiens qui pourraient parler librement de leur vécu ou de ce qu'ils ont déjà vu ailleurs que dans la sphère de leur propre collège.

Nous avons bien pris connaissance de vos actions de décarbonation pour lutter contre le dérèglement climatique. Cependant, nous regrettons toujours l'absence de véritable schéma directeur des énergies renouvelables sur les bâtiments départementaux. Aucun panneau photovoltaïque n'a encore été posé, notamment sur les toits des collèges, et aucune prévision à l'avenir. Vous vous contentez des travaux d'isolation thermique et du verdissement de votre flotte automobile.

Pour conclure, nous sommes attachés, comme vous, au principe de la démocratie avec ses règles et ses droits. Or, annoncer dans la presse, Madame la Présidente, une aide, bienvenue, de 500 000 € pour Valorizon, mais sans avoir délibéré dans cette Assemblée, est une atteinte à la démocratie ; démocratie que nous chérissons tous en tant que citoyens, mais aussi en tant qu'élus locaux. D'ailleurs, nous profitons de cette session pour soutenir la loi portant sur les nouvelles mesures de protection envers les élus. La semaine dernière, les députés ont énuméré dans l'hémicycle la palette des violences assez impressionnantes subies par les élus locaux, avant d'adopter, en première lecture, un texte visant à mieux les protéger, qui durcit les sanctions pénales prévues contre les auteurs. Tous les groupes politiques y ont apporté leur soutien, sauf la France insoumise, seul groupe qui a voté contre le texte. 2024 signe avec cette Loi une meilleure protection pour l'ensemble des élus.

Cependant, 2024 est également une année de rupture financière, de bouleversement économique pour les Conseils départementaux. L'urgence agricole, le nécessaire plan d'économie sont les deux thèmes qui alimenteront nos discussions du budget primitif ce jour. La mission de conserver notre collectivité, celle, primordiale, de la solidarité humaine et territoriale dans ces temps actuels n'est pas simple. C'est dans ces moment-là que les élus et l'administration doivent se resserrer pour l'intérêt majeur de la collectivité, en s'adaptant, en innovant, en évitant de réécrire les mauvaises périodes de l'histoire, afin d'offrir un avenir serein pour l'ensemble des Lot-et-Garonnais.

Je vous remercie.

M. DELBREL. - Monsieur le Président, mes chers collègues, mon cher... Non, pardon. C'est mon discours d'hier soir à l'Agglomération d'Agen sur l'éclairage public. Mille excuses, je n'ai pas la lumière à tous les étages ce matin. Au temps pour moi. Voilà le bon, avec toutes mes excuses :

Madame la Présidente, mes chers collègues, ma chère Emeline, mes chers amis agriculteurs,

Je voudrais à mon tour souhaiter la bienvenue à Emeline REY, vous dire que vous n'avez pas hérité du voisin idéal. Je ne parle pas d'Arnaud. Rassurez-vous, tout va bien se passer.

« Chat échaudé craint l'eau froide » ; je vais tâcher de ne vexer personne ce matin. Je me méfie désormais de tout. Promis, que de l'eau tiède ne sortira aujourd'hui de mon robinet à paroles... au début. Pas de scuds, pas de piques, pas d'humour, surtout pas d'autodérision. Je ne voudrais froisser aucune âme charitable.

Depuis la nuit du 13 janvier, je ne crois plus en rien. Ou plutôt si, en la lâcheté humaine, à la connerie des gens, plus contagieuses que l'on ne pourrait le penser. La personne qui a malencontreusement rayé ma jolie Tucson bleu nuit le soir des vœux de Pont-du-Casse n'a pas dû goûter à mes jeux de mots - un peu lourds, c'est vrai - et à mon humour parfois décalé, souvent caustique mais toujours vrai. Entre parodies déguisées et clins d'œil avisés, j'avais mis en lumière ce soir-là le 1 % « d'emmerdeurs et de chieurs de service », entre guillemets, qui nous pourrissent notre quotidien, nous, élus de la République. Je sais, vous en avez tous quelques-uns dans vos communes et dans vos cantons respectifs. Ils font partie du décor. Pas de bol pour moi, l'un d'entre eux - ou l'une d'entre elles - était dans la salle et il ou elle a tout entendu et s'est forcément senti(e) visé(e). Et ma pauvre voiture garée devant la mairie en a fait les frais bêtes et méchants, lâches et affligeants. Le problème avec eux est qu'ils se reproduisent plus vite que les autres. La connerie humaine a encore de beaux jours devant elle.

Courageux mais pas téméraire, je covoiture désormais. C'est mon binôme, Clarisse, qui me véhicule aux quatre coins du département. Quand elle m'a annoncé qu'elle était absente ce matin au vote du BP, je me suis résolu à faire du stop, d'où mon léger retard. Comme cela, ma caisse ne craint aucune rayure intempestive sur la carrosserie, aucune dégradation gratuite. Mais le naturel revenant au galop, vous l'avez compris, je ne me priverai pas, aujourd'hui comme demain, de dire ce que j'ai sur le cœur, n'en déplaise à certaines ou à certains, car croyez-moi, dans la connerie, l'égalité hommes-femmes est parfaitement respectée et j'ai des statistiques.

Ceci étant dit, j'aimerais, si vous le permettez, revenir brièvement sur la colère paysanne qui a embrasé notre pays il y a trois semaines ; vous dire que je soutiens toujours mordicus - oui, de toutes mes forces - le combat de nos agriculteurs, quelle que soit leur obédience syndicale. Là, j'ouvre une parenthèse : la Présidente a employé tout à l'heure le même terme que moi. Je vous rassure, ce n'est pas moi qui écris les discours de Sophie BORDERIE.

C'est l'agriculture avec un grand « A » qu'il faut défendre sans la moindre retenue. La motion signée presque à l'unanimité des quatre groupes l'autre vendredi, ici même, lors de la Commission permanente, allait d'ailleurs dans ce sens. Pierre CHOLLET, tu as raison : il ne faut pas que cela reste un morceau de papier.

Je voudrais aussi revenir sur cette Session et sur le moment d'échange que nous avons pu avoir tous ensemble avec les responsables de la Coordination rurale 47. Comment vous dire ? Je n'ai pas aimé ce moment. Je n'ai rien dit sur le moment car, croyez-moi, je bouillais à l'intérieur. Je ne voulais vraiment pas remettre de l'huile sur le feu après avoir ressenti la fatigue, la colère et la détresse de nos hôtes, qu'il s'agisse de Karine DUC, de José PEREZ ou encore de Serge BOUSQUET-CASSAGNE. Ce n'était sûrement pas le bon moment ni l'endroit. J'ai d'ailleurs feinté le rendez-vous sur le rond-point de l'A62 juste après la Commission permanente et le faux-cul que je suis va vous dire pourquoi. Je n'ai pas du tout apprécié les propos, je dirais même les menaces, proférés par les têtes pensantes de la CR 47 : « Nous allons vous surveiller » en nous pointant du doigt par trois fois. Inadmissible, insupportable, inqualifiable. On ne traite pas comme cela des élus de la République. La prochaine fois, je vous le dis, je quitterai l'hémicycle sur le champ.

BOUSQUET-CASSAGNE a fait du BOUSQUET-CASSAGNE et du mauvais BOUSQUET-CASSAGNE, devrais-je dire. Je n'ai pas du tout apprécié non plus ses accusations personnelles envers Paul VO VAN ou encore Jacques BILRIT. C'était nauséabond, puant, odeur « lisier », si vous voyez ce que je veux dire. Je ne partage pas toujours les idées profondes de Paul VO VAN, mais je respecte l'homme et l' élu. Le courage, Paul VO VAN, dont tu as fait preuve ce matin-là n'avait d'égal que la méchanceté et la grossièreté de ton agresseur. Pour le reste, c'est tellement facile de tirer sur les absents. Pour être totalement transparent avec vous, j'ai préféré - et de loin - le cri du cœur et les mots touchants de notre collègue Vanessa DALLIES qui m'ont vraiment retourné les tripes.

Le lendemain midi, pour la petite histoire, je me suis pointé sur le rond-point de Castelculier bloqué depuis une semaine par les tracteurs et remorques d'agriculteurs, non syndiqués, d'ailleurs. Rappelons à toutes fins utiles que 50 % des 400 000 agriculteurs ne sont pas syndiqués. On oublie souvent de le dire. On a dialogué, on a échangé, on a bu un Ricard, on a refait le monde. Je les ai même invités à venir le mardi suivant au Conseil municipal de ma commune pour parler librement avec les élus cassipontins. Ils ne sont pas venus, je le regrette.

Quand ils ont levé le barrage de Castelculier, nos amis agriculteurs sont venus déverser pacifiquement leur colère et leurs remorques pleines de pneus, de plastique et de paille souillée sur le rond-point de Pont-du-Casse. Une

action parfaitement encadrée par la gendarmerie. Il n'y a eu aucune dégradation, je tiens à le préciser. Les services du Département, je tiens à les remercier, sont venus dans la foulée nettoyer les routes et les trottoirs. Quatre heures plus tard, le rond-point était rendu à la circulation. Merci à eux.

Je continuerai à soutenir les agriculteurs, à soutenir l'agriculture dans le calme et le respect, mais le respect doit aller dans les deux sens. A bon entendeur. Dans le fond, ils ont raison, mais sur la forme, la méthode employée par la CR 47 est plus que discutable. Mais paradoxalement, car il y a toujours des paradoxes, la CR 47, avec ses convictions et son ADN, a malgré tout réussi le tour de force de remettre l'église au centre du village et Agen au cœur du cyclone, comme épicerie de la colère paysanne. Réussir à faire la une du *New York Times*, l'exploit est de taille. On doit le saluer. L'architecture de notre Préfecture est connue aujourd'hui dans le monde entier, l'image, pas les odeurs.

Le SUA et le pruneau ont été relégués au fond de la classe. Heureusement, la victoire sur Provence, l'autre soir à Armandie, a redonné un peu de tonus à notre sporting.

Je voudrais dire aussi que je n'ai pas apprécié du tout les 91 interpellations à Rungis, surmédianisées par les chaînes d'information qui ont trouvé, c'est vrai, en Karine DUC, José PEREZ et Serge BOUSQUET-CASSAGNE d'excellents clients pour leur direct live. Il est plus facile d'interpeller des agriculteurs exténués qui ont levé un rideau dans un lieu de stockage au MIN de Rungis que de sanctionner les émeutiers de juin dernier, qui ont pillé des magasins, brûlé des voitures, dégradé des biens publics et privés. En Lot-et-Garonne, on n'a jamais eu autant de preuves grâce à la vidéosurveillance : on a les noms et les adresses de ceux qui ont pillé, brûlé, vandalisé. Mais les interpellations se comptent aujourd'hui sur les doigts d'une seule main. Quelles suites judiciaires ont été données ? Personne n'en parle ou n'ose en parler. Deux poids, deux mesures une fois encore, à croire que la paix sociale a un prix : celui du silence, de la peur et de l'inaction.

Je pointais du doigt tout à l'heure la méthode utilisée par la CR 47. Je trouve l'addition particulièrement salée - trop salée. Ce sont toujours les mêmes qui payent : les collectivités, donc les contribuables. Les propriétaires, *in fine*. La note lot-et-garonnaise dépassera allègrement le million d'€ et encore, les travaux sur les routes occasionnées par le trafic inhabituel de camions, du fait des ronds-points bloqués, ne sont pas encore chiffrés. Les dégâts sont considérables, quoi que l'on en dise. Les collectivités concernées ont déjà annoncé qu'elles paieraient sans sourciller. L'Agenais, celui qui habite sur Agen, aura le sentiment d'avoir payé trois fois : la ville, l'Agglomération et l'État, car l'État, c'est nous. Est-ce bien normal ? La réponse est dans la question.

C'était mon coup de gueule du vendredi matin. J'ai bien fait de venir en stop.

Et si l'on parlait un peu du vote du budget du Département versus 2024 ? Après deux années marquées par des recettes exceptionnelles, il ne faut pas avoir fait Saint-Cyr ou l'ENA pour comprendre que l'on va rentrer dans le rang, et même dans le dur. La chute des droits de mutation à titre onéreux, les fameux DMTO et le reste à charge des allocations individualisées de solidarité qui explose encore, 50 M€ à payer pour notre Département sur une assiette de 130 M€, vont forcément contraindre les marges de manœuvre de notre institution. Le montant d'investissement, Christian DEZALOS l'a rappelé, reste élevé, à hauteur de 87 M€, mais l'épargne brute estimée à 12 M€, c'est une estimation, pose problème et question.

On se rapproche dangereusement du mur et l'emprunt contracté à hauteur de 35 M€ ne va pas dissiper les nuages noirs qui s'amoncellent au-dessus de nos têtes comme cela, d'un coup de baguette magique.

Les prochains mois vont être compliqués budgétairement parlant. J'ai l'impression de redire ce que l'on avait déjà dit en 2017, sauf que là, le levier fiscal n'existe plus. Il a disparu. Il faudra inventer autre chose, mais quoi ? On peut toujours se consoler en se disant que bon nombre de départements ruraux sont en plus grande difficulté financière que nous, mais on ne règle pas le problème dans la durée. Oui, vigilance absolue. On préfère finir sur une note positive en saluant les nouvelles modalités agricoles impulsées par notre institution, notamment après la mission sur le gel ; la création de l'Agence technique départementale, joliment baptisée « Lot-et-Garonne Ingénierie » ; le plan gymnases cher à notre voisin de gauche Arnaud DEVILLIERS ; la création d'une plateforme d'accompagnement à l'installation des médecins généralistes et à l'accueil des étudiants internes et externes ; l'achèvement du déploiement de la fibre 2024 en Lot-et-Garonne ; le plan collègues ; enfin, le plan « routes et déplacements du quotidien » qui prendra véritablement son envol cette année.

Vous l'avez dit, les projecteurs du Tour de France seront braqués cet été sur notre Département, sur le Lot-et-Garonne. J'ai personnellement appelé Christian PRUDHOMME, le directeur du Tour de France, cette semaine. Ils feront un petit crochet par Pont-du-Casse. Ce n'était pas prévu, mais je rassure la Présidente : on ne demandera rien au Conseil départemental, sinon la réfection totale de notre traversée de bourg. Merci d'avance, Daniel BORIE, qui trouvera bien 1,2 M€ dans son portefeuille dédié aux routes.

Sinon, notre groupe votera le BP 2024, un budget prudemment ambitieux et ambitieusement prudent. Il est aussi sincère et réaliste, en espérant un jour récolter ce que notre Assemblée départementale a semé. Puisse l'État nous entendre.

Merci.

M. DUFOURG. - Bonjour Madame la Présidente, mesdames et messieurs les conseillers départementaux,

Bienvenue à Madame Emeline REY que je connais depuis aujourd'hui et dont j'approuve son courage de venir dans notre hémicycle pour le reste du mandat. Bienvenu à toi. Monsieur MERLY, ici présent, j'ai vu, merci aussi de venir nous écouter. C'est aussi de la surveillance, comme l'a évoqué Monsieur DELBREL tout à l'heure par rapport à la CR 47.

Je n'ai pas de discours. Je réponds à quelques questions. Je vois que tous les orateurs qui ont parlé, en tant que Présidente et tous les groupes, ont tout dit. Je vais dire qu'il y a toujours du souci à se faire sur la gestion de notre Département comme sur la gestion de nos communes. Tout cela provient de certaines lois qui sont passées : décentralisation, loi NOTRe, etc. Cela fait que c'est devenu la pagaille partout. Le seul problème est toujours l'argent. Le seul problème a toujours été, toute la vie, l'argent ; c'est encore l'argent et toujours l'argent.

Pour être juste, il faut contenter tout le monde et ne pas donner à tous tout ce qu'ils veulent. Je reviendrai juste sur les propos de Christian DELBREL par rapport à Coordination rurale ou les syndicats agricoles, parce que là, on peut mettre tout le monde dans le même panier. C'était général, c'était français, c'était européen et même au-delà.

Il est vrai que dans le temps, j'ai moi aussi manifesté en tant qu'agriculteur. C'était différent parce que l'on était moins nombreux, mais il y avait des manifestations assez musclées aussi à l'époque. Beaucoup ne s'en souviennent plus. Je le sais parce que j'ai aussi fait une garde à vue, parce que la loi est la loi et quelquefois, on déborde un peu. Quand la meute arrive, on n'est plus soi-même. Là, cela a été encore pire : cela a été un soulèvement du peuple agricole et du peuple tout court, puisqu'il y a 85 à 90 % de la population qui soutenait ces événements, soi-disant, puisque c'est la presse qui l'a édité. Cela fait qu'il y a les consommateurs derrière. On a gagné sur ce soulèvement agricole parce que ce sont les consommateurs qui en souffrent aujourd'hui, peut-être encore plus que les agriculteurs : quand on n'a pas de potager, quand on doit aller au magasin et au supermarché, à un moment donné, il y a des choses à revoir au niveau des marges. Il y a longtemps que l'on en parle mais à force, quand c'est trop, c'est trop. Tout ce qui est normes européennes qui s'ajoutent au-delà de nos normes, cela fait que l'on n'est plus agriculteur : on est des comptables, des gratte-papier. L'agriculteur n'est pas fait tout à fait pour cela.

Ensuite, je ne vais pas prolonger là-dessus. Je sais qu'on les a reçus. Pour moi, ils n'ont pas été très virulents, mais ils ont surtout réglé des comptes avec des personnes qui n'étaient pas présentes. Cela me gêne, quand la personne n'est pas présente et qu'on la critique. C'est bien de lui parler en face et de régler ses comptes comme cela. C'est plus intelligent, je trouve, mais c'était peut-être l'énervement, peut-être ci, peut-être là, et le passé que je ne connais pas de tout le monde. Moi aussi, j'en prends même si je suis de leur côté, si vous voulez en savoir un peu plus, puisque je suis élu ici grâce à la Chambre d'agriculture et le seul élu avec Vanessa.

Nous prenons des coups sans les donner, parce que je vous comprends, on se comprend mais la situation est ainsi. Je crois qu'il faut être sérieux et revenir sérieusement à leur écoute, parce que même le Président de la République les a reçus. Je n'aurais jamais pensé que la CR serait reçue par le Président de la République, parce que moi-même à Tonneins n'ai pas été reçu par le Président de la République. Pourtant, vous l'aviez demandé et je n'ai pas manifesté. Cela veut dire quelque chose. Je constate qu'ils ont une part de raison. C'est peut-être pour l'ensemble du territoire, des Français et de la France, tout simplement.

On verra la suite. Ce n'est jamais bon de manifester, c'est vrai, parce que ce sont des aléas qui ne sont pas prévus. Mais c'est comme cela, c'est la vie. C'est un droit aussi. Eux ont des tracteurs, des remorques, c'est donc plus impressionnant.

En ce qui concerne les budgets, en ce qui concerne tout le reste, il est vrai que sur la commission agricole qui a eu lieu cette semaine, on a discuté de certaines choses. On va y revenir tout à l'heure. Il y en a des bonnes et des moins bonnes, et il y a peut-être des vérifications. On verra d'après le discours du Vice-président et l'on posera les questions à ce moment-là, pour compléter ces commissions.

En ce qui concerne tout le reste, le budget, l'argent et l'emprunt, il est vrai qu'il est dommage d'emprunter maintenant aux taux qui ont augmenté. Cela pouvait se faire avant, mais ce n'est pas la peine d'emprunter si l'on n'a pas besoin d'argent. C'est donc délicat aussi. On ne nous prête pas non plus, même sur les communes... Les

communes, en tant que maire, quand on a un budget, on ne vous prête pas d'argent si vous avez de l'argent. On vous en prête si vous en avez moins. C'est un peu cela.

C'est tout. Je ne vais pas prolonger mon discours parce que tout avait été dit. Je tenais juste à vous parler quand même, parce que je vous aime tous bien.

Merci.

M. DEZALOS. - On se sent mieux, du coup. Merci Gilbert DUFOURG.

Madame la Présidente, mes chers collègues,

Avant toute chose, permettez-moi, au nom de la Majorité départementale, de joindre notre voix à celle de nos collègues pour souhaiter la bienvenue à Emeline REY, nouvelle conseillère départementale du Pays de Serres qui succède à Béatrice GIRAUD à qui nous envoyons un clin d'œil amical.

Mes chers collègues, l'histoire récente nous a appris que l'anticipation n'est pas une science exacte, sauf à y intégrer une bonne dose d'imprévisibilité. Rappelons-nous la révolte des Gilets jaunes qui criaient leur volonté de pouvoir vivre de leur travail ; une révolte que personne n'avait vu venir avec autant d'intensité.

Rappelons-nous le COVID qui est venu percuter beaucoup de nos certitudes. Rappelez-vous les confinements successifs, les déclarations parfois contradictoires des autorités scientifiques et politiques, la gestion de crise, la prise de responsabilité, aussi, des Départements dans ce contexte.

Qui aurait imaginé sérieusement le retour de la guerre aux portes de l'Europe, avec ses conséquences dramatiques humainement, mais aussi dévastatrices économiquement ? Explosion des coûts de l'énergie, inflation galopante, etc., ceci entraînant une déstabilisation du marché immobilier avec les conséquences que l'on sait sur les ressources des Départements, notamment.

Qui pouvait prévoir enfin la flambée de colère des agriculteurs à laquelle nous venons d'assister et qui traduit un malaise profond d'une profession qui, majoritairement, n'arrive plus à vivre correctement de son travail et de sa production ?

Cette histoire des six dernières années doit nous instruire et éclairer nos choix. Quand d'aucuns nous accusaient d'être frileux, fébriles ou manquant d'ambition, nous voulions d'abord assurer nos marges de manœuvre en nous gardant de céder à l'euphorie des bons chiffres ou à la volonté de certains ici de nous faire naviguer à vue, en changeant nos orientations au gré de l'actualité.

Nous avons tenu le cap. Pourquoi ? Parce que nous devons aux lot-et-garonnais de rester cette collectivité qui prend soin d'eux, qui joue son rôle d'amortisseur de crise, c'est la mission que la loi nous a confiée, mais aussi parce que nous voulons rester une collectivité capable d'investir, de développer l'attractivité du Lot-et-Garonne et de préparer l'avenir, comme ce budget le démontrera encore une fois.

J'ai bien entendu l'intervention de notre collègue Pierre CHOLLET, qui a parlé un peu en directeur des ressources humaines sur ce sujet. Je voudrais lui poser quelques questions : pensez-vous qu'il soit aussi facile que cela de se mettre debout sur le frein de nos dépenses de fonctionnement, notamment en matière de personnel, quand vous devez, parce que la loi vous a confié cela et parce qu'humainement, on le doit, faire face à une augmentation des effectifs de l'ASE, les MNA ? Il y a eu un doublement des effectifs des MNA sur ces dernières années. Il y a eu une augmentation très importante également des enfants de l'ASE que nous devons prendre en charge, bien entendu. Tout cela veut dire qu'il y a des dépenses techniques, qu'il y a des dépenses de personnel, avec la difficulté qui se pose en matière de recrutement, mais on aura l'occasion de revenir là-dessus. Croyez-vous que l'on puisse faire face à tout cela si l'on ne se donne pas les moyens financiers de le faire ?

Par ailleurs, quand on parle de recrutement, il y en a eu quelques-uns, en effet, par exemple, pour faire face au plan « routes et déplacements du quotidien » que tout le monde a appelé de ses vœux ici. C'est engagé, mais là aussi, il faut faire face à cela.

Par ailleurs, je voudrais dire qu'il ne faut pas... Parce que les propos, notamment, de Pierre CHOLLET étaient un peu cataclysmiques. A l'entendre, on est d'ores et déjà dans le mur. On entend cela après que l'on nous a, à maintes reprises, dit que nous étions frileux, que nous pourrions aller plus loin, que nous pourrions entreprendre plus, etc. Il faut savoir ce que l'on veut. Je pense que notre ligne de conduite est équilibrée entre, encore une fois, la nécessaire prudence, vigilance, je reprends les termes de Christian DELBREL. Oui, prudence ; vigilance, oui. Panique, non. Il n'y a pas lieu d'être paniqué.

Prenons d'abord, plutôt que de faire des contorsions chiffrées sur des évaluations en orientations budgétaires ou sur les budgets, la réalité des faits. J'invite Pierre CHOLLET, j'invite chacun de nous ici à attendre la session de juin. A la session de juin, il y aura la présentation du CFU. On raisonnera sur des chiffres et sur des réalités. La réalité, on l'a dit, est qu'il y a une épargne brute en 2023 de 50 M€. Elle est en recul, bien entendu, par rapport à l'exercice précédent, mais il y a une épargne brute significative qui nous permet encore, cela ne préjuge pas de l'avenir, je suis d'accord avec vous, d'entreprendre des investissements et des politiques au service des Lot-et-Garonnais qui sont significatifs.

Je crois qu'il faut faire ce rappel, parce qu'à entendre certains propos ici, on va voir dans la presse en première page demain que le Département est en faillite. Soyons sérieux et tablons sur les chiffres plus que sur autre chose.

Je vais vous dire quelque chose pour être parfaitement clair. On ne prendra pas pour exemple la gestion gouvernementale actuelle. Pardon de faire cette référence. C'est peut-être un peu immodeste, mais je voudrais quand même rappeler les choses. La gestion gouvernementale actuelle affiche en 2023 un déficit budgétaire abyssal et désastreux de 173 Md€. 173 Md€ ! C'est pire qu'en 2020, à l'époque du « quoi qu'il en coûte ». Elle affiche aussi une dette publique de 111,9 % du PIB, 3 000 Md€, qui situe la France, tenez-vous bien, à la troisième place des pays européens les plus endettés après la Grèce et l'Italie, et à la neuvième place au niveau mondial. Ce n'est pas vraiment glorieux.

Cela resitue un peu les choses. Je crois modestement qu'à l'échelle d'un département, on peut se prévaloir d'un palmarès, ou en tout cas d'une performance, meilleur que cela, et ce n'est pas le discours de politique générale de notre nouveau Premier ministre qui va nous rassurer. Dans une totale absence de concertation et de ligne de conduite, il a décidé de faire basculer les allocataires de l'ASS (Allocation de solidarité spécifique) vers le RSA. Cela concerne 1 016 personnes en Lot-et-Garonne à ce jour. L'ASS et le RSA sont deux aides sociales très différentes, vous le savez. L'une est versée par l'État, l'autre par le Département. Il faut préciser aussi que contrairement à l'ASS, le RSA ne peut être cumulé avec d'autres revenus, mise à part les expériences qui peuvent être menées ici ou là, et il n'est pas pris en compte pour la retraite.

Robert BADINTER disait « Une société plus juste ne peut passer que par une dignité rendue à l'ensemble de l'humanité et ce, sans exception. » Je crois que cette décision ne rend aucune dignité à personne. Elle est donc injuste. C'est une dépense de l'ordre de 6,5 M€ pour le Lot-et-Garonne que l'État nous demande de prendre en charge à sa place, sans aucune garantie à ce jour. Cela viendra peut-être, parce que c'est prévu comme cela et notre collègue Jacques BILRIT rappelait que constitutionnellement, on ne peut pas transférer des compétences si l'on ne transfère pas aussi les ressources, mais on connaît le mécanisme qui a été appliqué ces dernières années.

En tout cas, à ce jour, il n'y a rien d'indiqué sur le transfert de ressources qui pourrait correspondre à ce transfert de charges, ceci dans un contexte de contraction de nos recettes que vous connaissez bien. Ce nouvel exemple, associé à l'histoire récente, doit nous inciter à la prudence à l'heure où nous votons notre budget.

Mes chers collègues, ce vote du budget intervient au lendemain d'une révolte du monde agricole comme la France n'en avait pas connu depuis longtemps. La complexité du monde agricole, inhérente à sa diversité tant en termes de taille des exploitations que d'éventail des productions, rend la réponse politique complexe. Vous le savez : avec la loi NOTRe, notre champ d'intervention s'est retrouvé fortement encadré, puisque nous avons l'obligation de conventionner avec la Région pour pouvoir agir, dans ce secteur en tout cas et dans d'autres également. C'est ce que nous avons fait dès le lendemain de l'adoption de la loi NOTRe, car le Lot-et-Garonne est un département dont l'histoire, les paysages et l'économie sont intimement liés à l'agriculture.

La réalité de nos politiques publiques en faveur du monde agricole - la Présidente l'a indiqué et rappelé dans son propos -, ce sont 430 agriculteurs que nous avons accompagnés dans leur installation sur les cinq dernières années. C'est notre participation au fonds d'aide aux exploitations en difficulté, l'APRED, à hauteur de 32 500 € par an. Ce sont deux soutiens face aux aléas climatiques pour 1 M€. Ce sont 220 000 € par an de soutien aux CUMA. Ce sont plus de 100 000 € au groupement de défense sanitaire. C'est également le programme du « 47 dans nos assiettes » pour lequel 300 producteurs lot-et-garonnais fournissent les cantines de nos collègues.

Elle est là, la réalité de notre soutien au monde agricole, mais entendons-nous bien : ce n'est pas depuis cet hémicycle que nous résoudrons la crise agricole. Ce n'est pas de cet hémicycle que nous obtiendrons pour les agriculteurs des prix rémunérateurs. Ce n'est pas de cet hémicycle que nous ferons plier l'industrie agroalimentaire. Ce n'est pas de cet hémicycle que nous réviserons normes et autres contraintes. Nous faisons notre part, toute notre part à notre niveau, dans le cadre des compétences que la loi nous a confiées et le rapport

dont nous allons débattre par la suite démontre que nous entendons amplifier notre soutien et accompagner les agriculteurs pour faire face au changement climatique.

Chacun a bien conscience que malgré la multiplication des panneaux photovoltaïques, des éoliennes, des voitures électriques, des programmes de rénovation thermique ou des appels à la sobriété énergétique et même alimentaire, la lutte contre le changement climatique n'a pas véritablement commencé et qu'il y faudra rien de moins qu'une révolution ; une révolution obligée, selon le titre du dernier essai de notre compatriote agenais David DJAIZ, que notre Présidente a invité à nous rejoindre ce matin. Son dernier essai, *La Révolution obligée*, écrit en collaboration avec Xavier DESJARDINS, j'en fais la promotion, si vous le permettez, parce qu'il faut toujours faire la promotion des produits du terroir et qu'il s'agit d'un beau produit du terroir et de l'intelligence, mais aussi parce que cet essai nous aidera à comprendre l'ampleur des défis qui nous attendent, des difficultés aussi : les transformations de notre agriculture, de nos industries, de nos habitudes de vie auxquelles nous devons, nous et nos enfants, procéder très vite, dans les 30 ans à venir selon David DJAIZ.

Je vous souhaite bonne lecture et vous remercie.

M. HOCQUELET. - Oui Madame la Présidente, juste deux petites choses. J'ai bien écouté notre ami et collègue Pierre CHOLLET. J'ai entendu ce soutien massif aux revendications des agriculteurs, y compris et surtout vis-à-vis de l'Europe. Je note juste que lui et ses amis politiques votent largement à l'Union européenne les traités de libre-échange. Il y a un peu de schizophrénie dans ce comportement.

Et puis plus près de nous, j'entends qu'en urgence, Madame la Présidente, vous avez pris des mesures. Les mesures qui sont proposées dans le rapport sont des mesures issues de la mission que vous nous avez confiée et que j'ai eu l'honneur de présider. On a eu une commission, je crois que c'était le 6 ou 7 septembre, à Barolle, on l'a faite en décentralisé, où les services ont proposé la mise en musique des orientations que nous avons votées ici, me semble-t-il, à l'unanimité lors de la session spéciale du 7 juillet. Les services ont travaillé, ont présenté un premier travail ; nous l'avons amendé. Il y a eu une large discussion. Mes collègues en face de moi ont largement contribué, je pense à Cécile GENOVESIO, Aymeric DUPUY et Philippe BOUSQUIER, pour modifier ce qui était proposé. Cela a été remodelé par nos services et c'est présenté aujourd'hui. C'est forcément présenté dans une session. Cela aurait pu être la DM2, sauf que ce n'était pas prêt. Je crois que l'on ne l'avait pas présenté là pour des raisons budgétaires, ou plutôt d'organisation.

Vous avez donc décidé de l'inscrire au BP, ce pourquoi nous sommes là. Cela se télescope, si j'ose dire, ou plutôt cela s'accompagne avec la crise agricole, donc les manifestations qui ont eu lieu. Mais cela n'est en aucun cas dicté, les faits le montrent, par cela. La réflexion était avant. Pour autant, vous avez pris en compte ce qui a été dit et vous avez donné des instructions là-dessus. La seule chose qui a changé par rapport à ce qui a été ficelé par les services, une fois que nous avons amendé en septembre, était les critères sur l'installation en secteur conventionnel ou pas, tout simplement parce que ces critères étaient déjà dans la PAC. Soit quelqu'un s'installe sans la PAC, je pense qu'il ne doit pas y en avoir beaucoup, soit il s'installe avec la PAC et l'on redondait. On l'a donc enlevé. C'est tout.

En urgence, non. Par contre, il est urgent de les appliquer, je suis d'accord.

Mme GONZATO-ROQUES. - Oui, bonjour à toutes et à tous. Pour amener quelques éléments de réponse et des éléments de réflexion générale, étant en charge des solidarités humaines au Département, ce que je voudrais dire est que tout de même, notre ratio de nombre de salariés par rapport au nombre d'habitants est inférieur à la strate équivalente. Il peut y avoir une progression dans le nombre de salariés, notamment dans le secteur social, mais je dois répondre aussi à des injonctions qui sont de préparer France Travail, c'est-à-dire comment faire pour que les allocataires RSA soient mieux accompagnés si l'on a des travailleurs sociaux qui, quand on les entend (et ils ont raison), ont des files actives de 70 dossiers ?

On sait que pour que ce soit efficace, on l'a vu avec les Départements qui expérimentent, il faut que chaque travailleur social ait moins de dossiers, moins de situations humaines à suivre. C'est la première des choses.

Concernant la protection de l'enfance, on en parlera certainement plus tard. Quand on voit qu'en 2023, on a eu + 10 % d'enfants confiés, effectivement on se rend bien compte qu'il faut recruter pour s'occuper de ces enfants-là. Il faut notamment assurer les remplacements sur des métiers qui sont techniquement très pointus et qui, dans tous les cas, ne peuvent pas faire l'objet d'une grande mobilité interne.

Voilà ce que je voulais dire sur ces sujets-là.

Mme la Présidente. - Je suis un peu surprise : j'ai l'impression d'entendre deux Monsieur CHOLLET, un en 2023 et un en 2024. En 2023, votre propos était : « Dépensez, vous êtes trop prudents ». Cette année, c'est : « Tirez

sur le frein, vous dépensez trop. » Il y a une certaine contradiction, parce qu'il n'y a quand même pas un bouleversement énorme entre l'année dernière et cette année, si ce n'est qu'il y a des recettes qui ont diminué et des dépenses qui ont augmenté. Mais finalement, c'est le sort de notre collectivité depuis de nombreuses années.

Christine vient d'en parler sur le fonctionnement. Au regard de notre compétence majeure qui est le développement social avec l'augmentation de la protection de l'enfance, il me semble difficile de diminuer le fonctionnement. Nous devons accompagner ces jeunes vers leur majorité, les rendre autonomes. C'est notre rôle essentiel que nous devons assumer.

Concernant les bénéficiaires RSA, qui sont d'ailleurs plutôt stables depuis plusieurs années, c'est un constat que l'on peut faire dans de nombreux Conseils départementaux, on a aujourd'hui à peu près 10 000 bénéficiaires du RSA. Désormais, il va y en avoir 1 000 de plus, puisque 1 000 de l'ASS qui vont basculer dans le RSA. Il va donc falloir les accompagner pour qu'ils puissent retrouver un emploi. « Les accompagner » veut dire qu'il faut du personnel pour les accompagner.

Vous avez bien entendu aussi dans le discours de politique générale de Gabriel ATTAL qu'il fallait 15 heures de bénévolat par semaine pour les bénéficiaires RSA. Sans les 1 000 de l'ASS, ce sont 600 000 heures de bénévolat par mois. Il va falloir les trouver. Je peux vous assurer que je vais mettre tout le monde à contribution, que ce soit les collectivités, les entreprises et toutes les associations, parce qu'il va falloir les assurer, ces 15 heures de bénévolat par semaine pour 10 000, plus 1 000, bénéficiaires du RSA. 600 000 heures par mois de bénévolat : cela va nécessiter du temps et de l'investissement des uns et des autres.

Concernant France Travail, on n'en a pas tous les contours mais on sait bien que notre collectivité va être bien impliquée dans la mise en route de ce dispositif. Donc nous demander aujourd'hui de diminuer le fonctionnement, je ne vois pas trop comment cela va être possible. Par contre, je précise : en 2024, c'est zéro création d'emploi. C'est vrai, les deux derniers exercices, nous avons créé des emplois, notamment dans le secteur de la protection de l'enfance parce qu'il y avait un vrai sujet.

Concernant les investissements, ce que j'entends est que le secteur économique est plutôt très satisfait que nous soyons le premier investisseur public du département, avec encore cette année une inscription de 83 M€ d'investissement. Quand on voit les investissements que nous allons faire dans les collèges, je vous invite à aller rencontrer les chefs d'entreprises qui interviennent dans ces établissements ; je peux vous assurer qu'ils sont ravis que l'on puisse leur proposer tous ces travaux. Dans le plan « routes et déplacements du quotidien », je vous invite à vous rapprocher, pour ne nommer qu'eux, d'Eurovia ; je peux vous assurer qu'ils sont ravis que l'on puisse mettre cette année 40 M€ sur la table pour les investissements.

Concernant le plan gymnases, j'imagine, Monsieur DEVILLIERS, que vous allez faire travailler sans aucun doute des artisans de votre canton. J'imagine qu'ils seront ravis.

Aujourd'hui, nous avons pu participer, en tout cas, Monsieur DEZALOS a pu participer, à des réunions organisées par la CCI et je peux vous assurer qu'ils félicitent notre collectivité d'être un investisseur tel que l'on est encore aujourd'hui. En deux ans, nous sommes passés de 60 à plus de 80 M€ d'augmentation, soit un tiers d'augmentation d'investissement.

Certes, il faut être prudent, mais je veux rester optimiste. Vous avez raison, il faut être prudent parce que l'année prochaine, on imagine une épargne brute beaucoup plus faible, mais on verra. Il est vrai que les premiers chiffres ne sont pas très encourageants quand on voit qu'en comparaison, janvier 2023-2024, DMTO - 31 %. Cela peut paraître inquiétant. En même temps, l'année dernière, cela avait été la même chose en début d'année, puis cela s'est stabilisé. Je crois donc qu'il faut être prudent, mais ambitieux et volontariste et je crois que le budget que nous présentons aujourd'hui va répondre aux besoins des Lot-et-Garonnais, à tous les niveaux.

M. CHOLLET. - Oui. J'entends bien, mais on est en Budget primitif. Notre rôle est non pas de verser dans la panique - ce n'était pas mon discours, je n'ai pas parlé de panique -, mais de bien analyser ce qu'il se passe. C'est pareil pour le monde agricole : j'entends bien ce que tu dis, Joël HOCQUELET, mais entretemps, il s'est passé une petite révolte qui a secoué la France, entre les réunions dont tu parles et les temps actuels. Les choses ont un peu changé et si l'on n'écoute pas cela, c'est que l'on n'est pas des élus.

Je voudrais dire que quand tu dis, Christian DEZALOS, cher Président, que l'épargne brute en 2023 était à 50 M€... Super ! On est très bon ! Oui, mais elle chute comme pas possible. Elle est à 12,5 M€ dans tes prévisions 2024. Cela veut dire : soit vous avez été trop alarmistes en commission finances et vous êtes trop rassurants en session - et alors là, vous versez dans les extrêmes et ce n'est pas votre conduite de vie classique, mais cela souligne aussi un peu de fébrilité... Parce que l'important - tu le sais mieux que moi - est le taux d'épargne brute,

c'est-à-dire de répercuter l'épargne brute par rapport aux recettes réelles de fonctionnement. Tu étais à 20 % en 2022, 11 % en 2023 et la prévision 2024 est à 2,8 %. Si là, on ne dit pas « attention, les gars » ... Je sais que du côté de la direction, le message est assez clair par rapport à cette situation économique, financière, qui est difficile.

Je n'ai pas dit que c'était simple. J'ai dit que ce n'était pas simple, mais ne revenez pas sur l'effet ciseaux, parce que vous avez des recettes réelles de fonctionnement qui augmentent, qui étaient à 418 en 2023 et vous avez programmé 430. C'est donc un ciseau à une seule barre, parce que les recettes continuent d'augmenter. Arrêtez de souligner les DMTO, parce que sur les DMTO, il y a eu deux années folles, c'est vrai, 2021 et 2022, avec + 18 M€ par an, mais c'était toujours du positif. Vous êtes toujours restés avec des résultats DMTO supérieurs à ce que vous aviez prévu. Il n'y a donc pas de panique sur les DMTO.

Notre travail aujourd'hui est une responsabilité d'élu. C'est de dire « attention, la lumière s'allume ». Le feu orange, je suis d'accord, il n'est pas rouge, s'est allumé aujourd'hui.

M. LACOMBE. - Ton second propos est plus rassurant que le premier, puisque quand on t'a entendu initialement, on avait le sentiment que tu étais sujet à une forme de bipolarité budgétaire entre ton discours de l'an dernier et celui de cette année. On est donc plutôt rassuré par ton second propos.

Si l'on résume la situation du budget 2024 par rapport au débat d'orientations budgétaires qui a eu lieu il y a quelques semaines, les résultats sont meilleurs que ce qui était attendu lors du débat d'orientations budgétaires d'environ 25 M€. Sur ces 25 M€, on en affecte 15 de plus à l'investissement par rapport à ce que l'on avait prévu et 10 de moins à l'emprunt par rapport à ce que l'on avait prévu. On est donc sur une approche qui est relativement vertueuse de ce côté-là, puisque comme l'a rappelé la Présidente, les acteurs économiques du Département sont profondément satisfaits que nous maintenions un haut niveau d'investissement.

Il y a un effet ciseaux qui commence à se faire sentir et qui n'est pas, comme tu le dis, un ciseau à une barre parce que les recettes augmentent moins vite que les dépenses. On est face à un réel effet ciseaux, mais l'avantage d'un Département est qu'il y a le Budget primitif maintenant, qu'il y aura une DM1 dans quelques semaines et qu'il y aura une décision modificative n°2 dans quelques mois qui nous permettront d'ajuster au regard de l'évolution de la situation, puisque l'on connaît la faiblesse structurelle des Départements, à savoir avoir des recettes sur lesquelles nous n'avons aucune prise, puisque nous n'avons plus de levier fiscal. Toutes les recettes qui sont les nôtres sont des recettes qui nous sont imposées et qui dépendent beaucoup de l'évolution de la conjoncture.

Nous aurons une DM1 et une DM2 qui nous permettront d'ajuster au regard de l'évolution de la situation, mais il faut quand même rappeler que par rapport au débat d'orientations budgétaires, nous affectons 15 M€ de plus à l'investissement et 10 M€ de moins à l'emprunt, ce qui est, je pense, plutôt vertueux.

M. CHOLLET. - Juste sur l'emprunt, la moyenne, cher Nicolas LACOMBE, entre les trois dernières années était entre 8 et 12 M€. On passe à 35. Je veux dire à tout le monde : vous avez bien compris, on emprunte 35 M€ cette année.

Sur la bipolarité - qui est une pathologie assez passionnante, d'ailleurs -, je t'assure que l'on m'a plutôt critiqué pour l'inverse : d'être toujours constant dans le devenir.

M. LACOMBE. - C'est pour cela que j'étais inquiet.

M. CHOLLET. - Je pense que sur la paternité du « on va droit dans le mur », ce n'est pas ma phrase. Cela ne vient pas de moi. Et puis je souligne le fait qu'en commission finances, où il n'y a pas de journalistes, on avait un discours très différent.

M. LEPERS. - C'était pour rassurer mes collègues sur ce que tu viens de dire sur tes problèmes de santé : je trouve que Pierre va très bien. Au contraire, ce que l'on peut lui attribuer comme grande qualité en tant que collègue est la constance. Moi aussi, pour vous parler de différences de discours, je peux vous dire que quand Pierre CHOLLET est rentré de la commission des finances et qu'il a eu cette phrase, parce que l'on prend très au sérieux ce que nous dit notamment la direction générale. La phrase était que la collectivité allait droit dans le mur à court terme, dès 2025... Quand aujourd'hui on entend votre discours, je ne sais pas qui est malade.

Mme la Présidente. - Après, c'est quand même surprenant.

M. LEPERS. - « On va droit dans le mur, c'est catastrophique ». Et là, « tout va bien ».

Mme la Présidente. - On vit dans un monde très mouvant, vous le voyez bien : d'un mois sur l'autre, les choses évoluent. On avait un taux d'inflation presque à 6 %. Il est à 4 et devrait baisser à moins de 4. Aujourd'hui, je crois

que dans le contexte actuel géopolitique, économique, il est difficile de se projeter, même au-delà de six mois. Aujourd'hui, nous votons un budget tel qu'il est, avec les ratios que nous avons, les chiffres que nous avons. Il y aura une DM en juin, nous réajusterons à ce moment-là.

Je crois qu'aujourd'hui, nous devons être fiers du budget que nous sommes en capacité de présenter. Aujourd'hui, sur plus d'une centaine de Départements, il y en a 40 qui sont dans l'incapacité de clôturer leur budget. Félicitons-nous plutôt d'être encore en capacité d'investir à la hauteur à laquelle nous allons le faire. Nous restons une collectivité importante. On voit l'intérêt d'une collectivité comme la nôtre pour faire vivre notre département et garder un territoire qui reste attractif. Le sujet est celui-là. On ne va pas dire que l'on va à la catastrophe. En général, je ne tiens pas ce genre de discours.

Mme DUCOS. - Oui, je voudrais prendre la relève des propos qui ont été échangés à l'origine par Pierre CHOLLET concernant la recherche de restrictions sur le fonctionnement. Quand on voit approcher des difficultés financières, dans une logique de bon père de famille, on envisage toujours ce sur quoi l'on pourrait réduire en termes de fonctionnement. Il a abordé le sujet des agents et de l'augmentation du personnel.

Je voudrais faire une nuance dans ces échanges-là, dans le sens où bien entendu, on était les premiers à soutenir les difficultés que certains secteurs ont rencontrées dans le département et rencontrent parfois encore, notamment le secteur social avec la nécessité d'accompagnement. On peut louer les embauches qui sont faites et celles qui seront à faire, parce que l'on sait à quel point c'est un secteur tendu en recrutement.

Vous avez signalé, Madame la Présidente, les futures obligations qui amènent à réfléchir et à étoffer certains postes. Il est normal qu'il y ait eu une augmentation sur ces postes-là. Par contre, en contrepartie, justement dans le souci de faire attention au fonctionnement, j'ai une question d'ordre général à poser, notamment sur le personnel. On sait que la catégorie des agents du Département est plutôt une population vieillissante, bien que je croie qu'il nous sera présenté tout à l'heure, un rajeunissement qui est en train de se produire ; donc un certain vieillissement qui fait que certains départs à la retraite arrivent, se multiplient et vont se multiplier. La question générale est : bien qu'il soit très compliqué de faire une généralité dans ce domaine, quel peut être l'établissement de certains secteurs ou d'un certain pourcentage, avec un départ à la retraite, un remplacement automatique ? Ou alors une ligne de conduite qui puisse être adaptée, justement, s'il y a des secteurs en tension qu'il faut étoffer ? Est-ce qu'il y a d'autres secteurs où l'on pourra dire : un départ à la retraite, pas de remplacement, ou un sur deux, etc. ? Est-ce qu'il y a une ligne qui est prévue dans ce sens-là, pour arriver à avoir une certaine maîtrise sur ce sujet-là ?

Après, sur la situation RH du Département, je reviendrai sur le sujet après ainsi que sur la structure des services, parce que je sais bien que vous êtes en obligation de revoir les organisations. Il y a eu des organisations revues, mais j'y reviendrai dans un deuxième temps.

Cela concernait cette question d'ordre général pour relier la position de Pierre CHOLLET tout à l'heure.

Mme la Présidente. - Pour être tout à fait honnête - mais peut-être que Christian DEZALOS donnera davantage de précisions -, aujourd'hui, un départ à la retraite est plutôt remplacé, puisque comme vous l'a dit Christine GONZATO-ROQUES, par rapport à des départements de la même strate, nous sommes bien en dessous. Sur des départements comme le nôtre, nous sommes à peu près autour de 1 300 salariés, c'est plutôt 1 600. Nous sommes donc bien en dessous.

Effectivement, on pose la question à chaque fois quand il y a un départ à la retraite, mais au regard du nombre de salariés aujourd'hui et de nos compétences, on reste plutôt stable dans le nombre de salariés dans notre collectivité.

M. DEZALOS. - J'ai entendu deux ou trois fois ce matin qu'en commission des finances auraient été tenus des propos alarmistes sur la situation. On fait dire au directeur général des services que l'on irait tout droit dans le mur. Ce n'était absolument pas une affirmation de sa part, c'était une hypothèse que la sagesse nous commande d'envisager aussi, de dire que si l'on n'est pas vigilant, prudent, rigoureux, etc., on irait dans le mur. Ne prenons pas ce propos tiré de son contexte pour affirmer des choses qui n'ont pas été affirmées. C'est la première des choses.

Concernant ce que vient de dire Laurence DUCOS aujourd'hui, il faut effectivement s'interroger sur la gestion des ressources humaines. On a rappelé tout à l'heure, les uns et les autres, Christine GONZATO-ROQUES, moi-même et d'autres, que l'on doit faire face, pour reprendre un terme à la mode, à des injonctions qui sont parfois contradictoires, mais en tout cas qui sont bien là et auxquelles il faut faire face. Quand vous avez des décisions

prises nationalement sur l'augmentation du SMIC, sur des revalorisations des catégories de la fonction publique, etc., il faut les appliquer. On n'a pas de marges de manœuvre là-dessus.

Pour le reste, c'est-à-dire sur ce qui incombe à la collectivité dans la gestion de ses ressources humaines et la gestion de ses moyens, je peux vous affirmer, et il y a des exemples très clairs, vous avez été témoin, Laurence DUCOS, en premier, puisqu'elle siège à la commission administration générale et ressources humaines et qu'elle voit bien les débats que nous avons aussi dans les instances paritaires avec les représentants du personnel. Vous savez bien qu'il y a eu récemment un réaménagement des organigrammes de la maison, un réaménagement de l'organisation des services, des directions, qu'il y a eu une diminution du nombre de directions générales adjointes... Bref, qu'il y a à tous les niveaux et de façon permanente une juste rationalisation de l'emploi des moyens dont dispose la collectivité. Donc cette attitude-là, elle y est. Ne doutez pas que les différents directeurs, le directeur général des services et les directeurs, appliquent cette nécessité du meilleur emploi des ressources dont nous disposons.

Le rappel que vous faites, on l'entend. Bien entendu, il faut être très rigoureux là-dessus pour que nos dépenses n'explorent pas, mais il a été rappelé aussi que quand on fait la comparaison avec les autres Départements, nous ne sommes pas les plus dépensiers en matière de ressources, ce que d'ailleurs les personnels pourraient faire valoir.

Encore une fois, de la vigilance, de la rigueur, oui. De la panique, non. Il n'y a pas lieu d'être paniqué, mais bien entendu, on avance dans quelque chose de très instable. On a rappelé combien les injonctions dont on parlait, qui nous tombent comme cela sans prévenir et qu'il faut appliquer avec les conséquences financières que cela peut avoir pour nous, il faut faire avec. Il faut faire avec l'évolution des recettes. C'est la gestion d'une collectivité en toute responsabilité. Je crois que ces responsabilités sont assumées.

M. DEVILLIERS. - Madame la Présidente, chers collègues,

Je ne sais pas par où commencer mon intervention. J'avais de bons mots à faire, mais je n'ai pas envie de les faire ce matin. Tout le monde l'a souligné : Béatrice GIRAUD m'a abandonné, quelque part, pour des raisons que je comprends et qui sont tout à fait légitimes, et j'ai la chance de récupérer avec moi Emeline REY, qui est quelqu'un de très engagé que vous aurez sans doute plaisir à découvrir au cours du mandat qui nous lie.

Pour autant, et je m'en veux de doucher nos échanges, je me mets à la place d'un internaute qui prend aujourd'hui, sans doute par hasard et beaucoup à l'improviste, le débat que nous avons et me dis : est-ce que ce Lot-et-Garonnais lambda, ou cette Lot-et-Garonnaise, va avoir envie de s'engager en politique après nous avoir entendu, pendant les deux heures que nous venons de passer à nous écharper, gentiment, j'en conviens, mais nous écharper quand même, sur ce budget 2024 ? Je n'en suis pas sûr.

L'exercice est très difficile, c'est très technique. Parfois, nous-mêmes entre nous avons du mal à nous comprendre. Nous avons du mal à partager des diagnostics. La preuve avec cette commission des finances de mercredi. Je rejoins et je ne suis pas d'accord : le discours qui était tenu était un poil plus angoissant que celui que vous tenez aujourd'hui. J'en veux pour preuve que je n'étais pas d'accord mercredi quand nous avons eu la commission et qu'aujourd'hui, je suis plutôt d'accord avec vous, justement parce que vous êtes moins catastrophistes que vous ne l'étiez à la commission finances.

Je rejoins à peu près tout ce qui a été dit par les uns et par les autres. Il y aura des efforts de fonctionnement à faire dans un exercice difficile. Nous avons une volatilité des recettes et des dépenses qui est réelle. Cela nécessite de la prudence. Simplement, si l'on tient un discours de prudence, il faut être raisonnable après sur l'investissement et pour le coup, je suis d'accord avec vous : il est important de maintenir cette section d'investissement, où je pense que la dette n'est pas souci et que les 35 M€ que nous allons emprunter ne sont pas un problème majeur.

Je rappelle qu'en 2019, nous étions à 251 M€ d'endettement. Nous sommes aujourd'hui aux alentours de 200 M€. Nous avons donc un peu marge. C'était mon discours précédent et cela reste sur ce cap.

Ce que je veux dire est que le seul chiffre qui me paraît important est l'excédent de fonctionnement annuel. On se bat beaucoup sur l'épargne brute, l'épargne nette, mais c'est parce que tout cela est lié à notre section d'investissement qui est plutôt bien approvisionnée. Le chiffre réel sur lequel nous devrions être attentifs est les 24 M€ que nous espérons dégager cette année, parce que si à un moment, nos dépenses rattrapent nos recettes, voire qu'elles les dépassent, là nous aurons un vrai problème. Dès lors que nous arrivons à dégager 25 M€, à peu près, par an, ce sera sans doute un peu moins cette année, encore que nous ayons eu de bons résultats à la fin de l'année, nous savons aussi que sur les 87 M€ que nous envisageons, nous en réaliserons au mieux 80 %, ce

qui nous laisse 17 M€ de marge. A voir si on les maintiendra sur de l'emprunt ou si l'on en profitera pour maintenir notre emprunt et améliorer notre situation d'excédent de fonctionnement. Je pense que là, on est sur des sujets techniques qui auront largement de quoi être partagés au moment de la DM n°1.

Par contre, je pense qu'au-delà de ces querelles de chiffres, il serait intéressant de voir ce que l'on veut vraiment faire pour le Lot-et-Garonne. Je suis désolé, je suis sans doute plus bête que tout le monde, mais j'ai un EHPAD à Penne d'Agenais qui n'est pas climatisé, qui est mal chauffé alors que l'on est encore en train de payer les travaux que l'on a réalisés il y a une quinzaine d'années. Aujourd'hui, je pense que le Département, par exemple, aurait pu, et il n'est sans doute pas trop tard pour le faire, engager, à travers de la géothermie ou du photovoltaïque, un vrai plan d'économie des dépenses que peuvent avoir les EHPAD. Nous savons que les EHPAD sont dans une situation catastrophique. J'assiste, avec Sophie BORDERIE, à la commission spéciale de suivi de nos EHPAD du Lot-et-Garonne qui sont tous dans une situation très compliquée. Leur permettre de faire des économies de fonctionnement sur l'électricité en créant, justement, de l'énergie verte sur l'ensemble des toitures de nos EHPAD, etc. Je pense que c'est une question qui peut intéresser les lot-et-garonnais et qui, sans doute, les passionnerait un peu plus que de savoir si notre épargne brute est importante ou pas, si nos excédents de fonctionnement sont maîtrisés ou pas...

Personne ici, je pense, n'est un délinquant du budget. On peut se battre sur le détail, mais je pense qu'il est important dans notre discours, et j'espère que c'est ce que l'on va faire à partir de maintenant, est que nous entrions dans le concret et dans les mesures que nous voulons prendre pour faire avancer le Lot-et-Garonne, parce que c'est cela qui intéresse les gens. Ce ne sont pas les deux heures passées à savoir si nous étions imprudents, trop présomptueux, si vous étiez alarmistes ou pas. Je pense qu'il faut en revenir au concret, parce que c'est ce qui va intéresser les Lot-et-Garonnais.

Merci.

Mme la Présidente. - Ce sera l'objet de l'analyse de tous les rapports qui vont suivre, puisqu'après, on va aller en détail dans les investissements qui vont être faits et la façon dont nous allons accompagner les Lot-et-Garonnais.

S'il n'y a pas d'interventions, je vous propose de continuer. Je vais demander à Monsieur DJAIZ de patienter deux minutes, parce que j'ai juste une petite action à faire avant de vous donner la parole.

Mes chers collègues, je constate que le délai d'une heure est atteint et que le quorum est toujours atteint. Une seule candidature a été déposée, celle de Madame Emeline REY. Conformément aux dispositions de l'article L.3122-5 du Code général des collectivités territoriales, sa nomination au poste de 20^e membre de la commission permanente prend effet immédiatement. Félicitations.

(Applaudissements)

Monsieur DJAIZ, est-ce que vous êtes avec nous ? Oui ? Pardon, excusez-moi.

Mme REY. - Merci Madame la Présidente. Bonjour à toutes et à tous, à l'ensemble des élus. Je suis très heureuse aujourd'hui d'être parmi vous et je vous remercie tous pour votre accueil. Merci aussi à l'ensemble de notre groupe, les 100 % Lot-et-Garonnais, et à notre Président Pierre CHOLLET.

Je vais juste me présenter brièvement. Je suis Emeline, j'ai 35 ans. Je suis ostéopathe et également viticultrice. Je vais sur l'exploitation de mon père, où je souhaite prendre le relai par la suite de l'exploitation familiale. Donc deux grands métiers qui sont très passionnants, très intéressants, et dans la conjoncture actuelle forcément très compliqués. D'un côté, le désarroi de mes patients d'avoir souvent le manque de médecins référents. Mon métier d'ostéopathe est passionnant au quotidien de par sa diversité et l'aide que l'on peut apporter aux personnes. D'un autre côté, la viticulture : j'ai grandi dedans depuis que je suis toute petite donc forcément, avec tout ce qu'il se passe actuellement, j'ai à cœur d'essayer de prendre le relai sur l'exploitation familiale.

Je tiens tout d'abord à remercier, et mes premières pensées vont vers elle, Béatrice GIRAUD. Je vais essayer de prendre son relai sur son siège et d'être à la hauteur de l'investissement qu'elle a mis jusqu'ici dans ce début de mandat. Je vais essayer de prendre le relai avec le plus de potentiel possible et avec toutes mes compétences.

Je vous remercie grandement pour votre accueil aujourd'hui. Merci.

(Applaudissements)

Mme la Présidente. - Bienvenue, vraiment.

Je crois que Monsieur DJAIZ est maintenant avec nous en direct. Monsieur DJAIZ, est-ce que vous êtes là ? Est-ce que vous nous entendez ?

M. DJAIZ. - Bonjour, est-ce que vous m'entendez ?

Mme la Présidente. - Oui, parfaitement. Comme j'ai pu le dire dans mon propos liminaire, je me suis permis de vous contacter la semaine dernière pour savoir si vous accepteriez de participer à nos travaux durant cette session importante, puisque c'est une session où nous votons le budget pour l'année en cours. Je trouvais, pour avoir écouté vos différentes interventions sur des plateaux télévisés ou à la radio pour la promotion de votre dernier essai, *La Révolution obligée*, que vous avez coécrit avec Monsieur DESJARDINS, que votre essai collait parfaitement à l'actualité. Il me semblait intéressant que vous puissiez intervenir dans notre Assemblée.

Je tenais à vous remercier au nom de l'Assemblée d'avoir accepté spontanément de pouvoir intervenir et de nous faire part de votre réflexion, de votre analyse sur la situation que nous traversons, notamment le monde agricole. Merci beaucoup. Si vous en êtes d'accord, je vous donne tout de suite la parole.

M. DJAIZ. - Oui. Merci beaucoup de votre invitation. Je suis très heureux de pouvoir échanger avec vous aujourd'hui, d'autant que j'ai des racines lot-et-garonnaises. Cela me fait plaisir de pouvoir échanger avec les uns et les autres aujourd'hui.

Ce que je propose est de faire un propos liminaire qui ne sera pas trop long, puis peut-être d'avoir des échanges. Ce qui m'intéresse en réalité, après ces semaines de conflit social et de mouvements très forts dans la profession agricole, est d'essayer de voir comment on peut trouver des solutions concrètes et une vision pour sortir par le haut de tout cela, et ne pas se contenter simplement - comme on l'a fait jusqu'à présent - de faire des chèques ou quelques mesures qui soulagent la trésorerie, assouplissent un peu les normes, mais qui ne sont pas de nature, à mon avis, à régler le malaise profond dans lequel se trouve le monde agricole.

Avant de discuter des solutions ou de la vision telle que je la conçois - et, au fond, de l'avenir -, j'aimerais dire quelques mots sur ce qui semble être les raisons de ce malaise profond dans le monde agricole. Au fond, ce qu'il s'est passé ces dernières semaines n'est qu'une poussée de fièvre qui était prévisible et qui est ancrée dans les esprits depuis longtemps. Il y a évidemment une dimension économique qui est très forte et liée au fait que l'agriculture française est une agriculture d'exploitations familiales pour 65 % d'entre elles, à peu près. Quand on est un exploitant, on a un compte de résultat. Sur ce compte de résultat, il y a des charges, des recettes ; c'est dans le même état d'esprit que ce dont vous avez discuté à propos du budget il y a quelques minutes, d'après ce que j'ai compris. Il n'y a pas besoin d'avoir fait Saint-Cyr ou Polytechnique pour savoir que quand les charges augmentent parce que les prix de l'énergie augmentent, parce que les prix des engrais augmentent, parce que les prix des intrants de toute nature ou de l'alimentation pour l'élevage animal augmentent et qu'en face, les recettes n'augmentent pas parce que l'on a des lois, notamment Egalim, qui n'ont pas réglé les problèmes de relations commerciales qui peuvent exister entre les producteurs et la transformation agroalimentaire d'une part, la grande distribution d'autre part, le compte n'y est pas.

Ajoutons à cela un tsunami réglementaire. Je ne mets pas toutes les normes dans le même panier, parce que les normes ne sont pas forcément les ennemis des agriculteurs. Ce sont des chefs d'entreprises, ils ont des règles ; toutes les professions et tous les corps de métiers ont des règles. Simplement, quand celles-ci se multiplient de façon parfois anarchique, sans coordination, en silos, avec une multiplication aussi des services administratifs qui sont chargés de les faire appliquer, je pense à la DDT, à la DDCSPP et au service vétérinaire en particulier, à l'Office français de la biodiversité, avec des situations parfois ubuesques où l'on a des gens qui débarquent armés pour vérifier que les normes relatives aux haies ou au curage des fossés sont bien appliquées... Tout cela crée un sentiment de mal-être et de malaise, et l'impression d'être stigmatisé. Cela a quelque chose d'insupportable.

J'ajoute à cette situation économique difficile de charges qui augmentent, de recettes qui stagnent et de multiplication de réglementations qui ne sont pas toujours bien expliquées, ni bien comprises, ni cohérentes, ni coordonnées les unes avec les autres, un sentiment de malaise moral. C'est peut-être plus important encore, parce que la profession agricole n'est pas unique. Elle est très diverse, très stratifiée, il y a énormément de types d'agricultures. On est bien placé en Lot-et-Garonne pour le savoir, nous qui avons une des agricultures les plus diversifiées du pays : on a à la fois du maraîchage dans la plaine de la Garonne, dans la vallée de la Garonne, de l'élevage, de la céréaliculture, une très grande variété de cultures maraîchères ou horticoles... On sait très bien que tout cela, ce ne sont pas forcément les mêmes réalités économiques, pas forcément les mêmes contraintes. Quand on fait par exemple de la tomate comme le font les paysans de Rougeline, on est confronté à des marchés espagnols ou marocains, ou à des situations qui sont très différentes de l'élevage, par exemple, où les sujets de préoccupation sont liés à l'épizootie.

On voit bien que l'on a une très grande diversité, mais il y a quand même, en plus de l'équation économique, une forme de malaise moral qui me semble lié au fait que, d'abord, on a une profession agricole qui a l'impression de disparaître, purement et simplement. Quelques chiffres pour s'en rendre compte : en 1945, au lendemain de la seconde guerre mondiale, un français sur deux dans la population active travaille dans l'agriculture ou dans les activités liées à la ruralité. En 1955, il y a encore 2,5 millions d'exploitants agricoles en France. En 1982, il y en a 1,2 million ; j'ai envie de dire, il y en a encore 1,2 million, ce qui est beaucoup, alors que la modernisation agricole des années 1960 et 19670 est passée par là, c'est-à-dire le remembrement, la mécanisation, l'exode rural... Il y a encore 1,2 million d'agriculteurs exploitants (je ne parle pas des salariés) dans l'agriculture française.

Aujourd'hui, ce sont 380 000, selon le dernier recensement agricole. On a une moyenne d'âge qui est de 57 ans et un agriculteur sur deux qui partira à la retraite dans les 10 prochaines années, avec d'ailleurs un problème de petites retraites, que l'on connaît bien en Lot-et-Garonne, de retraites agricoles qui sont très modestes en comparaison du travail qui a été fait toute la vie, souvent sans week-ends ni vacances, par les agriculteurs. Il y a une inquiétude sur la transmission, puisque l'on a des solutions de transmission qui sont très complexes. Aujourd'hui, le dossier d'installation d'un jeune agriculteur, on s'était amusé à compiler tous les formulaires, tous les Cerfa, tous les dossiers qu'il faut remplir pour s'installer jeune agriculteur : cela fait à peu près cela. Je ne l'ai pas sous la main, mais je pourrai vous le montrer. Cela fait à peu près la taille d'une jolie carpe.

C'est une situation qui est absolument insupportable. Le mouvement agricole, je ne l'ai pas du tout vécu comme quelque chose de négatif, de désespéré ou même comme un mouvement de colère ; je l'ai plus pris comme une affirmation de la volonté de vivre. Une profession qui a l'impression d'être stigmatisée ou de disparaître, qui a tout simplement envie de vivre et de continuer à faire son métier dans les meilleures conditions.

A partir de là, c'est très bien d'annoncer un peu de simplification administrative, un peu de trésorerie, un peu plus de contrôle dans les grandes surfaces, un peu plus d'application du cadre Egalim, peut-être demain de simplifier l'attribution des aides de la PAC... Mais en réalité, tout cela ne dessine pas une vision. Je crois que le moment dans lequel nous sommes, et le Salon de l'agriculture va être un moment très important de ce point de vue, est un moment où il faut dire ce que nous voulons collectivement pour l'agriculture de demain.

Je fais juste une parenthèse historique rapide, parce que je crois qu'il y a eu, dans l'histoire française récente, deux grands moments d'affirmation de vision : il y a eu, à la fin du XIX^e siècle, sous la III^e République, un premier contrat qui a été passé entre la République et ses paysans. Rappelez-vous que dans les années 1870-1880, la paysannerie vote majoritairement monarchiste. Il y a donc une nécessité pour la République qui s'installe de passer un pacte avec la paysannerie. On a une première modernisation de l'agriculture qui se fait à ce moment-là.

Pour les passionnés d'histoire, je vous renvoie à un livre extraordinaire qui a été écrit par l'historien américain Eugen WEBER. Son seul défaut est qu'il fait 1 200 pages, mais c'est passionnant. Cela s'appelle *La Fin des terroirs*. C'est sur les relations entre la III^e République et l'agriculture. Il montre qu'entre les années 1880 et 1914, à la veille de la guerre, il y a un premier pacte qui est passé entre la République et l'agriculture. Ce pacte est un pacte de protection des agriculteurs et notamment du modèle paysan, qui va se traduire dans des politiques comme, par exemple, les politiques protectionnistes. Je ne sais pas si certains connaissent les tarifs Méline qui avaient été mis en place, par exemple, par le Président du Conseil Jules MELINE, qui était Président du Conseil entre 1896 et 1898 ; c'était du protectionnisme pour protéger le vin et le blé français. Il y a donc une protection de l'agriculture.

Deuxièmement, il y a une politique d'instruction publique extraordinairement volontariste : tout le monde connaît des hussards noirs de la République. Il y a ce modèle d'ascension sociale où des fils d'agriculteurs deviennent ensuite instituteurs, font les Ecoles normales mais restent profondément connectés au monde rural et au monde paysan.

Une troisième dimension, qui est moins connue, est l'aménagement par les réseaux : l'intercommunalité, que vous connaissez toutes et tous ici, puisque vous êtes des élus de terrain, a été inventée à la fin du XIX^e siècle à travers une forme très concrète que sont les syndicats d'initiative à vocation unique. Ces syndicats d'initiative inventés à la fin du XIX^e siècle servent à regrouper des communes rurales pour mutualiser des moyens pour tirer les réseaux dans les campagnes. Les réseaux de quoi ? D'induction, d'eau, de gaz un peu plus tard, d'électricité, les routes, puisque l'on avait surtout des chemins vicinaux, donc tout ce qui sert à aménager l'espace rural.

Je fais une deuxième recommandation de lecture. Cela va intéresser probablement Nicolas LACOMBE, notamment, et les élus du néracais. Savez-vous que le Baron HAUSSMANN, qui a été le Grand Préfet de Paris et qui a transformé la ville de Paris, avait été plus tôt dans sa vie, Sous-préfet de Nérac ? Il consacre de longs

chapitres dans ses mémoires qui font 1 200 pages, à son passage en Lot-et-Garonne et montre bien à quel point, pour lui qui était un grand aménageur, un grand planificateur, etc, l'aménagement de l'espace rural dans les années 1860, à la fin du Second Empire et ensuite sous la III^e République, a été un vrai sujet de préoccupation.

Il y a donc une première vague, un premier contrat passé entre l'agriculture et la nation à la fin du XIX^e siècle.

Après 1945, je vais aller beaucoup plus vite parce que vous connaissez cela par cœur : il y a un deuxième contrat qui va être passé entre la nation et l'agriculture, un contrat de modernisation. Les deux grandes figures de cette modernisation agricole sont Edgard PISANI, haut fonctionnaire et ministre de l'Agriculture du Général de Gaulle, et Michel DEBATISSE, leader des jeunes agriculteurs, qui ont co-construit une vision autour de la modernisation de l'agriculture. Cette modernisation de l'agriculture, qu'est-ce que c'est ? C'est une agriculture un peu plus intensive, parce qu'il faut produire en grande quantité pour éviter les disettes ; il faut assurer la sécurité alimentaire ; il faut être performant à l'export et surtout, c'était le non-dit, il faut moins de monde dans les campagnes pour avoir des bras dans l'industrie, parce que les années 1950 et 1960 sont des moments d'augmentation de la taille de la classe ouvrière et de multiplication des usines. La modernisation agricole, par le remembrement, par la mécanisation, par la chimie, par un certain nombre de choses qui vont, d'ailleurs, être en partie financées par le plan Marshall, donc de l'argent américain, c'est le moment où les moissonneuses-batteuses Massey Ferguson débarquent sur la France, va complètement transformer nos paysages, nos façons de produire.

C'est un mécanisme assez original qui mélange à la fois du marché et de la bureaucratie. Du marché, parce que l'on considère que les produits agricoles doivent être les plus compétitifs possible, doivent être produits en grande quantité, etc. De la bureaucratie, parce que la PAC est un mécanisme de subvention des déficits d'opérations. On ne peut pas appeler cela autrement. Aujourd'hui, on a un peu tendance à stigmatiser cette période. Elle a aussi apporté de grands résultats sur le plan économique. Simplement, elle a apporté de grands résultats sur le plan économique, mais elle a apporté des déséquilibres à la fois sociaux et environnementaux : sociaux, parce que quand vous réduisez la population agricole à peau de chagrin, vous créez un malaise dans ce pays, la France, qui est une grande civilisation agrarienne et une grande civilisation paysanne. Il y a un sociologue qui s'appelait Henri MENDRAS, qui dit que la disparition de la paysannerie traditionnelle dans les années 1960 est la deuxième révolution française après la révolution politique de 1789. Vous créez un malaise social. Au fond, le mouvement des agriculteurs n'est qu'une lointaine expression de ce malaise qui dure depuis des années, voire des décennies.

Environnementaux, bien sûr, parce que malgré tout, une agriculture très intensive avec beaucoup de chimie, de pesticides, de produits phytosanitaires, etc., a des conséquences sur les sols. Pour faire le remembrement, on a arraché beaucoup de haies qui sont, comme vous le savez, très utiles pour la biodiversité, pour stocker du carbone, etc. On a appauvri les sols. D'ailleurs, aujourd'hui, la baisse des rendements dans certaines cultures est liée aussi à l'appauvrissement des sols en agriculture conventionnelle.

Plutôt que de s'écharper pour savoir qui a tort, qui a raison, quel est l'écheveau des causes de tout cela, il faut maintenant, me semble-t-il, être capable de se mettre autour de la table et d'élaborer un troisième contrat pour l'agriculture, une troisième vision. On peut s'inspirer d'ailleurs d'Edgard PISANI et de Michel DEBATISSE, qui s'étaient retrouvés en 1992, quelques années avant la mort de Michel DEBATISSE, dans le cadre d'un conclave à Seillac. Ils regardaient 30 ans en arrière et disaient : « Qu'est-ce que l'on a bien fait et qu'est-ce que l'on a mal fait ? » Au fond, ils avaient conscience que le tout-marché, que les déséquilibres sociaux et environnementaux étaient des conséquences malheureuses de la modernisation agricole. Ils avaient donc eux-mêmes un regard critique sur leur propre œuvre.

Ce regard critique et ce droit d'inventaire, il faut l'exercer aujourd'hui ; non pas pour continuer à plonger l'agriculture dans le désarroi et la précarité économique, mais justement pour essayer de trouver un nouveau contrat. Je dis quelques mots là-dessus, puis il sera peut-être intéressant d'échanger.

Je pense que ce nouveau regard doit être un triple-contrat : un contrat économique d'abord, parce qu'il faut que l'on puisse vivre correctement du travail de la terre ou de l'élevage. Ce contrat économique veut dire qu'il y a trois façons de mieux rémunérer les agriculteurs - parce qu'ultimement, quand on dit « vivre correctement du travail de la terre », cela veut dire qu'il faut que quelqu'un paye. La question est donc : qui paye ? Il y a trois façons, à mon avis, de mieux rémunérer les agriculteurs pour être concret : à l'intérieur de la chaîne de valeur, à l'extérieur de la chaîne de valeur et les consommateurs.

Je commence à l'intérieur de la chaîne de valeur : on a une chaîne de valeur où le maillon le plus vulnérable est l'agriculteur. Ce maillon vulnérable est parfois pris en étau entre les grandes industries en amont (les fournisseurs d'intrants que vous connaissez par cœur : les semenciers, les fournisseurs de produits phytosanitaires, de machines agricoles, les vendeurs de données maintenant, puisque l'agriculture se digitalise et devient un océan

de données) et en aval, l'industrie qui achète 30 % de la production agricole, la grande distribution qui achète 30 % de la production agricole et la restauration collective qui achète 30 % de la production agricole.

Il faut que l'on trouve les moyens, d'une part, d'avoir des relations commerciales beaucoup plus égalitaires et équilibrées entre l'agriculture, l'industrie et la distribution. Cela suppose que la loi Egalim 1, 2, 3 s'applique vraiment comme elle le devrait. Cela suppose probablement en partie de la passer au niveau européen s'agissant des relations avec la grande distribution, puisque comme vous le savez, un certain nombre de distributeurs contournent les obligations résultant de la loi Egalim en constituant des centrales d'achats européennes en dehors de France, qui sont domiciliées au Luxembourg ou en Belgique et qui permettent d'acheter à vil prix les productions agricoles en contournant les obligations de la loi Egalim.

De manière plus structurelle, un sujet majeur va être un sujet d'investissement : si l'on veut arriver à faire pivoter un peu l'élevage, la céréaliculture, je prends souvent l'exemple d'une plus grande fréquence de rotation entre le blé et la luzerne, par exemple, dans la céréaliculture, qui peut donner de très bons résultats économiques, mais qui nécessite des adaptations et des investissements, tout cela coûte de l'argent, tout cela consomme des CAPEX. Aujourd'hui, on a des agriculteurs très vulnérables, parfois très endettés, qui n'ont pas les moyens de financer ces investissements. Il faut que l'on trouve des mécanismes de co-investissements, c'est-à-dire où les distributeurs, les transformateurs et les acteurs de l'amont puissent, et soient même obligés d'investir dans la transformation de l'appareil de production, sans renoncer à cette agriculture de taille moyenne, parce que je le redis, une des forces de la France est que l'on a toujours préservé une agriculture relativement indépendante et relativement de taille moyenne. C'est pour cela, parfois, que je suis sidéré quand j'entends des gens qui ne connaissent rien à ce sujet dire « il y a des fermes-usines en France » ou « il y a des fermes aux 1 000 vaches », etc. C'est n'importe quoi. Cela n'existe pas en France. Je conseille à ces gens-là d'aller faire un stage au Brésil, ou même dans certains états américains. Ils verront là ce qu'est une agriculture intensive avec des exploitations de plusieurs dizaines de milliers d'hectares ou des fermes où il y a 5 millions de poulets.

Cela n'a rien à voir avec ce que l'on a en France, où la majorité de l'agriculture est une agriculture familiale, indépendante, avec une taille moyenne d'exploitation de 60 hectares. Après, il y a beaucoup de disparités, évidemment. Il y a aussi, dans la grande plaine, des exploitations de plusieurs centaines d'hectares en monoculture céréalière, etc. Mais c'est une agriculture qui est suffisamment à taille humaine et suffisamment diversifiée pour être pivot de ce changement. C'est le volet « déplacement de la valeur à l'intérieur de la chaîne de valeur ».

Deuxième endroit où l'on peut aller chercher de la valeur pour mieux rémunérer les agriculteurs : les services environnementaux. Un agriculteur aujourd'hui, quand il prend soin de ses sols, stocke du carbone. Si l'on arrive, demain, à mesurer correctement la quantité de carbone qu'il stocke, on peut rémunérer cela. Des industriels qui, par exemple, polluent, peuvent acheter sur un marché carbone des titres de stockage de carbone qui sont émis par les agriculteurs. Christiane LAMBERT, qui est une femme que j'aime beaucoup, quand elle était Présidente de la FNSEA, avait impulsé cela. Ils avaient même créé France Carbon Agri. Il serait temps de passer à la vitesse supérieure.

On peut faire la même chose que la biodiversité : quand on plante des haies, quand on restaure des zones humides, on contribue à la biodiversité végétale, animale. On rend des services écosystémiques. En Angleterre aujourd'hui, par exemple, il y a une loi qui oblige les promoteurs immobiliers qui consomment des terres agricoles à surcompenser, à hauteur de 110 %, la consommation de terres. C'est-à-dire que plutôt que de faire ZAN, comme l'on fait en France, où l'on dit que l'on va diminuer les permis de construire de manière arithmétique et un peu « à la schlag » tous les 10 ans, les anglais ont un système plus intelligent qui est de dire : « Vous êtes promoteur immobilier, vous allez consommer de la terre agricole. Vous devez surcompenser en achetant des titres de biodiversité. » Les agriculteurs deviennent donc des producteurs de biodiversité. Ils peuvent vendre ces titres sur un marché.

Troisième source de rémunération, celle qui, aujourd'hui, est la plus acceptée, qui fonctionne le moins mal, même si l'on est encore loin du compte, la production d'énergie. L'agrivoltaïsme, le solaire d'une manière générale, la méthanisation, pourquoï pas demain la géothermie dans certaines régions, tout ce qui touche à l'éolien... Il y a plusieurs façons, aujourd'hui, de récupérer ou de produire de l'énergie, de la stocker, de la distribuer dans le monde agricole. On a donc un déplacement de la valeur, surtout du côté de l'investissement, à l'intérieur de la chaîne de valeur alimentaire, une rémunération des services écosystémiques.

Le troisième tabou qu'il faut lever, je n'ai pas peur de le dire, est qu'il faut que l'on accepte de payer un tout petit peu plus cher pour une alimentation de meilleure qualité, plus locale, et que les consommateurs français qui déclarent qu'ils adorent le mouvement agricole soient moins dans les injonctions contradictoires. Evidemment, il

y a des gens extrêmement modestes qui se serrent la ceinture à fond et ne peuvent pas se permettre de payer un peu plus pour cela. Il faut trouver des mécanismes qui permettent à tous, y compris ceux qui n'en ont pas directement les moyens, de remonter d'un, deux ou trois point(s) dans le budget des ménages pour l'alimentation.

L'alimentation était presque 50% du budget des ménages à la fin de la seconde guerre mondiale. Aujourd'hui, c'est entre 13 et 17%. Jusqu'où cela va-t-il dégringoler ? Il faut payer le prix des choses. C'est le même sujet avec l'énergie : c'est la variable d'ajustement systématique du budget. Il y a là un débat sociétal à avoir sur ce que l'on est prêt à mettre dans la nourriture pour avoir une alimentation saine, sachant que l'alimentation est aussi la santé, la convivialité, l'éducation, notre civilisation, le bien-être et plein de choses comme cela.

Tout cela est le nouveau pacte économique. Ce pacte économique est aussi un pacte environnemental. Je ne reviens pas dessus, j'en ai parlé avec les services écosystémiques. On peut avoir une évolution. Pour entrer dans les détails, il faudrait que l'on parle de chaque terroir en détail (l'élevage, le maraîchage, la viticulture...). C'est complexe, je n'ai pas le temps de faire des généralités. On pourrait y revenir un autre jour, si vous avez envie d'avoir cette discussion, mais cela demande trop de subtilités et l'agriculture est trop diverse pour dire des généralités.

Donc un pacte économique, un pacte environnemental et un pacte social. Il est très important de ne pas oublier la dimension sociale. Qu'est-ce que l'agriculture dans notre société, dans notre contrat social, dans notre civilisation ? Qu'est-ce que le bien-manger ? Qu'est-ce que la chaîne de valeur agricole et agroalimentaire ? Est-ce que c'est juste un sandwich que l'on se fait en trois minutes devant son ordinateur comme une espèce de variable d'ajustement de la journée, ou est-ce qu'au contraire c'est un moment important, un moment d'échange, un moment où l'on se retrouve, où l'on est désintéressé, où l'on n'est pas dans la relation marchande, où l'on est en famille, entre amis, où l'on a des conversations ? Il faut remettre aussi cette réflexion au cœur de notre contrat social.

Je vais dire un dernier mot : quels acteurs pour conduire tout cela ? C'est là que cela vous intéresse peut-être aussi. Les collectivités territoriales n'ont rien à dire depuis 40 ans sur l'agriculture. Pour moi, c'est un problème : on a une cogestion agricole qui se fait entre un syndicat majoritaire (la FNSEA) et le ministère de l'Agriculture de la rue de Varenne, donc entre une élite syndicale et une technocratie. Cette cogestion présume que tout doit se faire au niveau national ou au niveau bruxellois. Elle présume que l'agriculture est unitaire et qu'il n'y a pas une diversité de terroirs, de situations, de contraintes, etc., et que les territoires, les collectivités, les acteurs de proximité n'ont pas grand-chose à dire là-dessus. Je pense exactement l'inverse : si l'on veut réussir cette bascule dont je parlais tout à l'heure, il faut absolument que les collectivités territoriales montent à bord et qu'il y ait des scènes de négociations, de discussions, de co-construction qui s'organisent au niveau local. Il faut des laboratoires.

Il y en a qui sont très bons ; j'ai eu la chance d'être le grand témoin d'un travail qui a été fait par la Chambre régionale d'agriculture de Bretagne. Il ne faut pas croire que les agriculteurs subissent sans réfléchir. Ce sont des gens qui ont beaucoup de suite dans les idées. Ils subissent tout : les crises sanitaires, l'inflation, les prix de l'énergie, la guerre en Ukraine... Ils sont complètement mondialisés, interconnectés. Ils ont donc beaucoup d'avance sur nous tous. En Bretagne, ils ont fait un gros travail en se disant : « On voit bien qu'il y a un sujet avec la filière porcine, l'élevage intensif, etc. Vers où veut-on amener l'agriculture en 2040 ? » Ils ont donc fait des scénarios. Ils ont fait un scénario de mutation de l'élevage vers plus de polyculture élevage ; ils ont fait un scénario tout-végétal... C'est volontairement provocateur. C'est de la prospective, mais ils ont examiné les différentes conditions économiques, sociales, environnementales des scénarios. Cela permet de se mettre en mouvement.

Je pense que les collectivités territoriales pourraient jouer un rôle très important en lien avec la profession agricole, en lien avec les autres acteurs de la chaîne de valeur au niveau des terroirs, c'est-à-dire au niveau, par exemple, de la vallée de la Garonne, de la Moyenne Garonne... Cela aurait du sens de travailler avec ces acteurs, il y a de superbes acteurs de l'agriculture en Lot-et-Garonne, et de dire « On voit bien que l'on a un problème de réchauffement climatique, de partage de la valeur ; on a un malaise ; on a un problème d'installation des jeunes agriculteurs, de bureaucratie... Comment est-ce que l'on reconstruit ce triple pacte économique, social et environnemental à l'échelle territoriale ? », et arrêter d'attendre toutes les directives d'une négociation et d'une cogestion nationales ou européennes entre un syndicat et un ministère.

Cela ne veut pas dire pour autant qu'il ne va pas y avoir un énorme travail à faire sur la PAC. On va avoir, à l'automne 2024, le début des discussions sur les lignes directrices de la prochaine PAC, qui commencera, si ma mémoire est bonne, en 2027 ou en 2028. Il va évidemment falloir changer l'architecture de la PAC si l'on veut réussir cette transformation agricole, mais il faut arrêter de tout attendre de la PAC ou des discussions nationales et des plans d'action nationaux. Ce ne seront que des rustines. Si l'on veut vraiment changer, il faut arriver à

embarquer des acteurs dans des scènes de négociations locales. C'est là que les collectivités peuvent jouer un rôle.

J'ai déjà parlé beaucoup trop longtemps. Je vous remercie de votre invitation.

Mme la Présidente. - Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole, des questions ?

M. CHOLLET. - Oui, bonjour David DJAIZ. Ici Pierre CHOLLET, Conseiller départemental d'Agen centre. Bonjour à toi l'Agenais, Lot-et-Garonnais, fils de cette ville. Je suis content de discuter avec toi aussi dans ce cadre-là.

J'ai beaucoup aimé ce que tu dis sur l'affirmation de la volonté de vivre. Ce diagnostic dépasse les histoires économiques, parce qu'il y a beaucoup d'humain derrière. J'ai été touché par le fait que nos agriculteurs se sont aperçus que la France, le peuple français les aimait. Les réactions qu'ont eu nos agriculteurs, voyant qu'enfin, ils n'étaient plus détestés, parce qu'ils étaient dans une période d'*agribashing* considérable, se croyant rejetés du monde entier et de la France particulièrement... Je trouve que c'est une très bonne idée, David DJAIZ, sur l'affirmation de la volonté de vivre.

Je suis à 100 % d'accord sur la nécessité de sortir du duo FNSEA-ministère de l'Agriculture. Ici, on est très départementaliste, bien sûr, avec une idée forte sur l'agriculture. On peut résoudre beaucoup de problèmes en étant localement plus fort et plus symbiotique. Nous allons le faire dès aujourd'hui sur des propositions où la démocratie va se dérouler. On n'est pas forcément d'accord entre majorité et opposition, mais on va trouver une voie, parce qu'il y a urgence.

Tu en es à ton quatrième livre, si je me souviens bien, David DJAIZ - essayiste avec *Le Nouveau modèle français*, *La Guerre civile n'aura pas lieu* et *Slow Démocratie*, que l'on a beaucoup apprécié. C'est le niveau européen, parce que l'on ne peut pas tout faire, c'est le débat actuel : quand on voit des produits qui arrivent étiquetés « bio » sur nos étagères, qui viennent d'autres pays européens ou non européens avec une production qui a nécessité 13 ou 14 produits phytosanitaires qui sont interdits en France, comment veux-tu que nos agriculteurs s'en sortent ? Quelle est la solution à ce niveau-là, ce niveau européen, voire mondial ? L'Europe dit « Non, les pays ont dit qu'ils estimaient que c'était bio puisqu'il n'y avait que 14 produits phytosanitaires », alors que nous n'en acceptons pas un. Quelle est la solution à ce niveau-là ?

Merci.

Mme la Présidente. - Voulez-vous répondre tout de suite ou est-ce que l'on prend d'autres interventions ?

M. DJAIZ. - Comme vous préférez.

Mme la Présidente. - Allez-y.

M. DJAIZ. - Merci. Merci, Pierre CHOLLET, pour ta question. Je suis content de te retrouver.

Deux choses en réalité. La première : tu disais l'amour des Français pour les agriculteurs, je suis d'accord mais je crois qu'il n'y a pas d'amour, il n'y a que des preuves d'amour. C'est comme au moment du COVID, quand on applaudissait les soignants et les aidants sur les balcons à 20 h 00 : c'est gentil d'applaudir les soignants, mais si l'on reste à 795 € par mois sans considération autre, cela reste du discours. C'est pareil pour les agriculteurs : il est bien de dire que dans les sondages, 80 ou 90 % des Français soutiennent le mouvement agricole, mais si l'on ne fait pas plus attention à ce que l'on mange et ce que l'on achète, si l'on n'est que dans la course au prix le plus bas, c'est une incitation au dumping. Il y a un changement de culture à avoir là-dessus.

Deuxième chose par rapport aux questions européennes : je suis d'accord avec toi, on est en totale schizophrénie. On ne peut pas demander l'excellence environnementale - avec le *green deal*, par exemple... Viser l'excellence environnementale est très bien et 99 % des agriculteurs ne demandent que cela. Ils ne demandent qu'à faire zéro résidu de pesticides, à améliorer leurs techniques. Parfois, ils ont besoin de temps. Parfois, il n'y a pas d'alternative immédiate. Je suis toujours plus partisan, en méthode, d'accompagner, de récompenser ceux qui font bien, de valoriser, de donner envie aux autres de s'engager dans le mouvement plutôt que de punir ceux qui font mal. C'est une question de conduite du changement.

99 % veulent juste bien faire et sont complètement convaincus des problèmes. Simplement, on ne peut pas dire que l'on veut l'excellence environnementale dans le *green deal* et à côté, négocier avec Mercosur ou avec la Thaïlande des accords de libre-échange soi-disant « nouvelle génération » avec des clauses environnementales, mais comment est-ce que l'on va vérifier ? Qui va vérifier ? Comment va-t-on vérifier que le bœuf brésilien a été élevé de bonnes conditions de bien-être animal, qu'il n'a pas été élevé dans du hors-sol ou dans des prairies issues de la déforestation ? Le soja, les protéines végétales qui servent à nourrir ces animaux, ce bétail, d'où

viennent-elles ? Elles viennent de cultures de soja qui sont issues de la déforestation de l'Amazonie. Je veux dire que ces choses-là ne sont pas vérifiables.

On ne peut pas dire, d'un côté, toujours plus de normes environnementales pour les agriculteurs européens, et en face, du dumping total avec des accords de libre-échange. Ce n'est plus possible. C'est insupportable et je pense que cela contribue au sentiment que l'on marche sur la tête. Après, je ne suis pas pour un protectionnisme pur et dur et je pense que personne ne l'est, parce que l'on a aussi des filières agricoles en France qui dépendent des échanges commerciaux. On est excédentaire au global, sur le vin, les spiritueux, le fromage, etc. Il faut regarder ces choses-là avec subtilité, mais les contradictions entre politique commerciale et politique environnementale ne sont plus tenables.

Mme la Présidente. - Merci pour la réponse. Je vais donner la parole à Joël HOCQUELET.

M. HOCQUELET. - Bonjour. Merci de votre intervention. Je ne suis pas Agenais, j'ai la tare d'être Marmandais, mais je suis fier de venir de la vallée de la Garonne. Ce que vous avez dit est très intéressant, mais vous avez évoqué la taille des exploitations. Je partage complètement ce que vous avez dit, mais je voyais dans *Les Echos* un des journalistes, Dominique SEUX, qui ne disait pas que *small* était *beautiful*. Ils comparaient avec l'Allemagne, sans aller sur les exemples que vous avez pris mais sur l'Allemagne et d'autres pays qui produisent avec moins d'agriculteurs que nous. Au niveau européen, je ne suis pas sûr que la taille des exploitations plutôt modestes que sont les nôtres soit le modèle qui soit privilégié, ce que je regrette parce que je pense, entre autres dans notre département, que c'est le bon modèle pour atteindre ce que vous avez évoqué : à la fois le fait de mieux vivre et peut-être de mieux en vivre aussi.

Sur le deuxième point que vous avez évoqué, qui était en trois pactes, sur la rémunération, pour pouvoir vivre de son travail, faut-il encore qu'il soit bien rémunéré. Vous avez évoqué avec raison que la part de l'alimentaire dans le budget des Français a fortement chuté, je n'ai plus les proportions en tête, vous les avez, à un niveau quasi ridicule. Avant, pouvoir manger était la priorité. Maintenant, c'est quasiment l'accessoire. On y consacre donc peu.

Certes, je pense qu'il y a un côté philosophique auquel il faut probablement revenir, mais il y a aussi, tout simplement, le pouvoir d'achat des Français. Le travail est-il bien rémunéré dans notre pays ? Certains me diront que c'est parce qu'il est surtaxé, peut-être. Je dirais quant à moi que c'est parce que le capitalisme financier fait que la variable d'ajustement est l'employé à travers son salaire ou, carrément, son emploi. C'est un problème qui dépasse bien les agriculteurs, mais qui, je crois, est une des questions essentielles pour qu'ils puissent vivre correctement : pouvoir payer un produit sain à son juste prix.

Je terminerai juste en parlant de la Suisse. La Suisse n'a pas de PAC. La nourriture y est chère. Elle est achetée par les Suisses à des producteurs suisses. Il faut, certes, un peu de moyens, mais les agriculteurs vivent très bien de leur production.

Mme la Présidente. - Monsieur DJAIZ ?

Alors, Monsieur DEZALOS et Monsieur BILIRIT, puis une réponse et l'on passera à d'autres intervenants.

M. DEZALOS. - Oui, bonjour David. Je suis heureux de t'écouter. J'ai été très intéressé par les propositions que tu fais en termes de rémunération des agriculteurs par les recherches de cofinancement, de moyens au niveau de la rémunération des services environnementaux apportés par les agriculteurs... Bref, tout cela est intéressant, mais si l'on va au-delà de cela, dans ton livre *La Révolution obligée*, tu parles bien sûr de l'agriculture, mais pas seulement. Tu nous dis que nous sommes devant des défis considérables qui vont nécessiter des engagements absolument phénoménaux.

Tu prends l'exemple de la Chine et des Etats-Unis, que tu considères comme étant en avance d'ores et déjà sur cette question des défis environnementaux, de la transition écologique. Evidemment, on ne peut pas comparer l'Europe et notre pays à ces deux grands blocs, mais il faut d'ores et déjà regarder l'exemple de ces deux pays. Ces deux pays investissent massivement pour ces différentes conversions. Tu appelles l'Europe à s'engager dans une voie aussi volontariste. Ma question est : au niveau de l'Europe, mais plus encore au niveau du pays, on a parlé de budget ce matin, on connaît l'état des finances de notre pays, par exemple, que doit faire notre pays pour se donner les moyens de relever les défis qui nous sont proposés ?

Mme la Présidente. - Une question encore de Monsieur BILIRIT, puis on fait une réponse et je passerai à d'autres.

M. BILIRIT. - Bonjour Monsieur DJAIZ, c'est Jacques BILIRIT, plaine Garonne aussi sur le Marmandais. Deux questions. Vous montriez la diminution du nombre d'exploitations : on est à 380 000 exploitations actuellement, avec 50 % des chefs d'exploitations qui vont être à la retraite dans 10 ans. Est-ce que là-dessus, il n'y a pas un

risque de voir ce métier disparaître et de voir les formes d'exploitations que nous avons en France disparaître ? C'est une première question.

La deuxième est la suivante : vous prônez le fait d'avoir un troisième grand projet pour l'agriculture pour notre pays, voire pour l'Europe. La politique agricole aujourd'hui se fait au niveau européen et au niveau national. Dans le même temps, vous dites qu'il faudrait que les collectivités viennent là-dedans. Aujourd'hui, ce que l'on voit est que les collectivités sont uniquement dans des mesures d'accompagnement ou sur des choses très ponctuelles. Or, on est là dans un changement appelé « structurel » : comment les collectivités viennent s'insérer dans ce travail-là ?

Mme la Présidente. A vous, David DJAIZ.

M. DJAIZ. - Beaucoup de questions passionnantes. Juste un mot sur la taille des exploitations : c'est un choix de compromis qui a été fait dans les années 1960. En gros, on va mettre en place la PAC, qui est une socialisation d'une partie de la dépense pour soutenir l'agriculture. Cette socialisation se fait au bénéfice des agriculteurs. Il ne faut pas non plus tomber dans les caricatures que l'on entend parfois sur la PAC, ennemie des agriculteurs, etc. La PAC, ce sont 9 Md€ pour l'agriculture française. Après, on peut s'interroger sur les subventions à l'hectare. Les règles ont évolué au fil des PAC, mais elles ont souvent favorisé plutôt les grosses exploitations, c'est vrai. C'était une incitation à faire du chiffre, mais ce sont quand même 9 Md€ pour l'agriculture française.

Je pense qu'il y a des médecins dans la salle, je compare souvent la modernisation agricole à la politique médicale après la sécurité sociale. On a socialisé les métiers de petits indépendants et l'on a choisi de garder l'organisation en petits indépendants. Pour la médecine libérale, par exemple, on aurait très bien pu dire, au moment où l'on a fait la sécurité sociale, en particulier l'assurance maladie, que les médecins deviennent des salariés de l'assurance maladie. C'est ce qu'il s'est passé, dois-je vous le rappeler, en Angleterre avec *National Health Service*. On n'a pas fait ce choix en France. On a dit : on va socialiser la dépense médicale, mais on garde cette culture libérale de petits indépendants. C'est ce que l'on a gardé pour l'agriculture.

C'est très important, à mon avis, pour notre civilisation. C'est caractéristique de la civilisation française et c'est un élément de rebond très fort pour l'avenir, mais vous parlez de Dominique SEUX ; de nombreuses personnes disent que l'agriculture française est trop petite. Si l'on veut continuer à produire, et même faire l'écologie... Parce qu'il y a plusieurs façons de faire l'écologie. On peut faire l'écologie avec une financiarisation de l'agriculture, où l'on va faire encore plus de remembrement, intensifier la production avec moins de pesticides et de produits phytosanitaires. Je pense que le socle doit rester une agriculture de taille moyenne, de taille humaine, etc. Mais pour cela, comme il y a beaucoup d'investissement, il y a des milliards d'€ d'investissement, il faut trouver des véhicules innovants. Le co-investissement dont je parlais tout à l'heure en est un.

Stéphane LE FOLL, quand il était ministre de l'Agriculture, avait créé ce que l'on appelle les GIEE (Groupement d'intérêt économique et environnemental) où, en gros, plusieurs exploitants peuvent se mutualiser pour porter des investissements de transformation de l'appareil de production. Les coopératives devraient pouvoir jouer le rôle de co-investisseurs. Elles commencent d'ailleurs à le faire, mais elles jouent beaucoup le rôle d'assureurs, d'amortisseurs aujourd'hui. Il faut aussi qu'elles accompagnent cette transformation du modèle. Ce sont des choses concrètes. Parlons des choses concrètes et arrêtons d'être dans les slogans, comme on l'est un peu trop, je trouve, depuis quelques semaines.

Ensuite, sur la question « le travail est-il bien rémunéré ? », je pense qu'il y a effectivement un problème de partage de la valeur, mais cela nous amène dans des débats qui, à mon avis, sont trop lointains. Sur la question « qui peut se permettre de payer la nourriture au juste prix ? », je fais juste observer qu'il y a, aux Etats-Unis et en Europe, une explosion du coût de l'immobilier, par exemple. Avec mon co-auteur, on a une formule. On dit : le problème aujourd'hui est que le sol, le sol constructible qui sert à faire des immeubles et des logements, a vu son prix exploser alors que la terre ne vaut plus rien. Il y a donc une question de régulation économique, sociale, fiscale globale, y compris sur la fiscalité, à se poser. Quelle société veut-on ?

Je ne veux pas d'une société où le prix du sol explose et le prix de la terre ne vaut rien. Force est de reconnaître que l'on a une préférence collective en disant que l'énergie et l'alimentation ne doivent rien coûter. J'ai le regret de vous indiquer que l'énergie va coûter plus cher, et ce n'est pas juste lié à la guerre en Ukraine. C'est lié au fait que comme l'on va sortir petit à petit du pétrole, du charbon et du gaz, que l'on va devoir produire notre électricité nous-mêmes avec du nucléaire, des renouvelables, cela va coûter plus cher parce que c'est une énergie qui sera produite sur le sol français, donc qui va créer des emplois ; c'est une énergie plus intermittente, plus compliquée à stocker s'agissant des renouvelables. Même le nucléaire est compliqué. Cela va coûter plus cher.

Il faut peut-être se dire que dans notre contrat social, l'énergie et l'alimentation vont coûter plus cher : ce sera fait en France, ce sera de la qualité, ce seront des emplois. Peut-être qu'il faut que l'on réfléchisse par contre à faire baisser les prix de l'immobilier ou d'autres postes de dépense. Ce n'est pas juste une question de partage de la valeur, même si cela compte, je suis d'accord avec vous. C'est aussi une question de contrat social.

Christian DEZALOS, pour répondre à ta question, au-delà de l'agriculture, je pense que le grand sujet des années à venir est le suivant : tout le monde va faire la décarbonation. Les Chinois et les Américains vont le faire. Ils ont compris que c'était une question de survie et par ailleurs, ils ont compris quelque chose que les Français n'ont pas encore compris : l'industrie et l'énergie de demain sont liées à l'écologie. Demain, ce qui aura de la valeur dans l'industrie, dans la filière énergétique seront toutes les énergies et toutes les industries vertes. Le sujet est que l'écologie doit atterrir dans une équation productive et sociale.

Quel est le problème du débat politique en France ? Je dis cela parce que je suis avec des élus, j'en profite. Le problème est qu'en France, on a soit une écologie politique qui, parfois, est hors-sol et nous dit : « Il n'y a qu'à... », « Il faut que l'on... » Il faut évidemment faire la transition environnementale. Je crois que maintenant, tout le monde est d'accord. 80 % des Français sont d'accord, en tout cas. Mais elle nous dit : « Il n'y a qu'à... », « Il faut que l'on... », « Il faut se décarboner », ceci, cela. Mais on le fait dans des sociétés, avec des appareils de production, avec de « vrais gens ». Si on le fait de manière hors-sol, juste avec des normes, le résultat est que l'on se retrouve avec des révoltes. Du coup, la transition écologique échoue, le populisme explose, parce que certains n'attendent que cela pour surfer sur les mécontentements, etc.

En face, on a des gens, cela va arriver très fortement aux élections européennes, qui nous expliquent que le Pacte vert est à l'origine de tous nos maux, qu'il faut arrêter avec l'écologie, que la France et l'Europe ne représentent que 7 ou 10 % des émissions, que tout cela ce sont des idioties, etc.

Ces deux discours sont délétères. Il faut que l'on trouve un moyen. C'est consensuel. Après, on aura des différences politiques sur : est-ce que l'on fait beaucoup de technologie, est-ce que l'on fait plus de frugalité, est-ce que l'on fait plus de relocalisations, est-ce que c'est le public, le privé... ? Les différences politiques vont s'exprimer, mais il faut que l'on arrive à trouver un consensus républicain sur le fait que l'écologie et la bataille de la production et la solidarité sociale doivent aller ensemble et que l'on doit faire atterrir la transition environnementale dans des équations politiques, productives et sociales. C'est ce que les Chinois et les Américains, dans leurs modèles à eux, qui ne sont pas nos modèles, qui ne sont pas ce que l'on a envie de faire, sont en train d'essayer de faire.

Je déplore qu'alors même que l'Europe a les plus grandes ambitions en matière environnementale, on ne pose jamais le problème comme cela. C'est pour cela que l'on a écrit ce livre.

Mme la Présidente. - Je sais qu'il y a d'autres questions, d'autres interventions. Tu es avec nous jusqu'à quelle heure ? On avait dit 12 h 30 et c'est déjà dépassé.

M. DJAIZ. - Il faut que je parte dans 10 minutes.

Mme la Présidente. - D'accord. Je vais demander aux prochains intervenants d'être très concis dans leurs questions. Paul, une question.

Je vous informe que David DJAIZ sera là lundi 26 février au Théâtre municipal d'Agen à 18 h 30. Je vous invite tous et toutes à y aller. C'est sans inscription et c'est entrée libre.

M. VO VAN. - Je voudrais déjà remercier David DJAIZ pour ses interventions qui nourrissent le débat, y compris au niveau local, toujours très riche. Il soulevait justement le fait que va s'annoncer aujourd'hui une période de débats intenses autour de l'Europe et les perspectives que l'on veut bien lui créer.

Je voudrais le remercier d'avoir dressé une piste, je trouve, très constructive. Par rapport à la mise en application de ce travail-là, est-ce qu'il aurait une méthode pour communiquer sur le terrain, notamment avec les acteurs qui sont riches de notre département, pour l'émergence de ces pistes et y travailler activement, de façon large ?

Mme la Présidente. - Merci Paul.

M. DUFOURG. - Bonjour Monsieur DJAIZ, enchanté de vous connaître. Je suis entre Marmande et Agen, à Tonneins, dans la vallée de la Garonne. Avec ma binôme, Vanessa DALLIES, nous sommes un groupe supplémentaire à l'habituel, puisque nous sortons de la Chambre d'agriculture. Nous sommes Les 47.

Je vous rejoins sur l'évolution de l'agriculture et des agriculteurs, puisque les agriculteurs ont toujours évolué. C'est peut-être la profession qui a le plus évolué dans le pays quand on parle de tous genres de métiers. On a

aujourd'hui l'industrie qui pollue peut-être plus que l'agriculture, mais tout a un effet de royalties partout. Je dirais que si l'agriculture pollue, ce n'est pas sa faute, mais parce qu'on lui a dit de mettre les intrants en place. Cela a fait la fortune de grandes multinationales. Ensuite, il fallait produire et pour produire à fond, il fallait un rendement supérieur à tout le monde. C'était pour éviter la famine à un moment donné, puis cela a été dans le cadre de la progression agricole avec des exploitations qui se sont étendues et moins d'agriculteurs - donc produire davantage avec les mêmes personnes.

Dans les années 1980, il existait le coefficient multiplicateur : l'agriculteur vendait son produit, l'acheteur multipliait par une marge de 1,5 et ensuite cela modifiait trois grandes différences et chacun prenait sa marge par rapport à un coefficient. Cela relatait à ce que le consommateur pouvait acheter à l'autre bout à des prix moins élevés qu'aujourd'hui, où les marges sont... Parce que je vous fais un produit aujourd'hui, en augmentant l'agriculteur et sans augmenter le produit à la consommation, c'est moins cher qu'aujourd'hui parce qu'à un moment donné, il y a un intermédiaire qui prend trop de marge. C'est là qu'il faut rogner : il faut donner un peu à celui qui produit et baisser un peu pour celui qui achète. C'est faisable, parce qu'il y a des marges énormes entre.

Je ne veux pas être long. C'est, en gros, ce que je vois à mon niveau, parce que j'ai été agriculteur. Je suis à la retraite, mais j'ai aussi subi le coefficient multiplicateur. Ce n'était pas si mal que cela, mais cela a été abandonné parce que l'Europe, parce que ci, parce que là. L'agriculture, c'est aussi l'intempérie. Le problème de l'agriculture a toujours été le temps.

Mme la Présidente. - Gilbert, il faut abrégé parce qu'il y a d'autres questions.

M. DUFOURG. - On ne peut pas mettre l'agriculture dans de l'industrie. Merci.

Mme la Présidente. - D'accord.

M. MIRANDE. - Bonjour David DJAIZ. Jean-Jacques MIRANDE, conseiller départemental de ton canton, vu que je suis Passageois (Le Passage, Agen). On se connaît depuis fort longtemps.

J'ai écouté ce que tu as dit. Je suis d'accord sur une chose, qu'il y ait un pacte entre la nation et l'agriculture. Mais il faut y mettre un sens et un contenu. Au niveau des prix, Gilbert DUFOURG vient de le dire, je propose que l'on mette en place un Office public des prix pour établir le prix plancher et rémunérateur et qu'en même temps, on applique un coefficient multiplicateur pour réduire les marges des grandes surfaces et des centrales d'achats. Si l'on ne fait pas cela... Tu as dit tout à l'heure que c'était compliqué et que cela allait être long, mais si l'on ne fait pas cela, on n'arrivera jamais à avoir un prix rémunérateur pour l'agriculteur. C'est la toute première chose qu'il faut faire, à mon avis. Si l'on ne donne pas à tout travail un salaire décent, on est tous foutus.

Ensuite, au niveau européen, pour suivre la traçabilité des produits, je pense qu'il faudrait mettre en place, je discutais dernièrement avec un représentant de l'OFB, une police européenne de sécurité alimentaire aux frontières, pour que l'on puisse contrôler les produits et voir les produits qui sont de qualité ou pas.

Dernier point : j'aurais d'autres choses à développer, mais au niveau de l'environnement, à l'image du COVID, on a été dans l'urgence et les Etats ont demandé aux laboratoires pharmaceutiques de se mettre en selle pour trouver le vaccin qui nous a protégés. Je pense que pour demain, pour protéger nos cultures des maladies, il faut impérativement que l'on mette en place une structure publique de recherche au niveau de l'agriculture autour de l'INRA pour trouver les produits naturels qui permettront demain de protéger nos plantes et nos produits agricoles de toutes les maladies, sinon on ne s'en sortira pas.

J'aurais d'autres choses à échanger, mais on aura le plaisir de le faire ultérieurement. Je te remercie.

M. CALMETTE. - Bonjour Monsieur, je suis Marcel CALMETTE, élu dans le nord du département. Je voudrais évoquer deux parties de ma vie : celle où j'étais employé de la Chambre d'agriculture et où j'ai servi le monde agricole pour adopter, avant qu'il ne se révolte, toute la partie bureaucratique de leurs exploitations, celle où, après avoir exercé cette fonction, je me suis installé comme paysan.

Aujourd'hui, je suis toujours éleveur, il faut le retenir aussi, d'un élevage de blondes d'Aquitaine dont le Lot-et-Garonne est le berceau. L'agriculteur a envie de produire des produits de qualité. Il sait faire et veut continuer à le faire, mais il faut qu'il puisse vivre de son travail. Aujourd'hui, j'ai autour de moi de nombreuses fermes qui vont arrêter, parce que les agriculteurs ne vivent pas de leur travail.

Il y a une chose qu'il faudrait savoir conserver. C'est comme un artisan : son savoir-faire, son patrimoine, sa qualité de travail. Vous l'avez dit : je ne vous retiendrai pas plus, mais aujourd'hui, quand j'ai vu les grosses voix de l'autre jour nous dire qu'il faut enlever de la bureaucratie, ils ont raison ; enlever la taxe sur le GNR, ils ont raison ; mais

c'est beaucoup plus profond que cela. Tout cela ne sont que de petites rustines, vous l'avez dit. C'est une vision nouvelle, car quand je regarde l'évolution du nombre d'exploitants sur le département, et je prends là ma place d'élu, il y a deux courbes : une, quasiment une droite, qui descend depuis 1970 et s'arrête en 2080 où il n'y aura plus de paysans en Lot-et-Garonne. C'est une droite descendante qui tombe. Aujourd'hui, il en reste encore. Il faut se ressaisir, il faut mettre en place un plan d'installation. Il faudrait que plus aucune ferme ne s'arrête demain dans notre département, pour garder ce patrimoine paysan du Lot-et-Garonne.

Je vous remercie de votre attention.

Mme MESSINA-VENTADOUX. - Bonjour Monsieur DJAIZ. Annie MESSINA-VENTADOUX. Je suis conseillère départementale de Villeneuve 2. Tout d'abord, je voudrais vous remercier d'élargir le débat et de proposer une vision globale, car nous avons actuellement des réponses ponctuelles - on pourrait appeler cela des « mesurette » - pour satisfaire dans l'urgence le plus grand nombre et pour aller vers ce que vous appelez une forme de populisme : on essaie de satisfaire dans l'immédiat sans réflexion globale.

La deuxième chose qui me semble importante est de coconstruire, que ce soit dans le domaine de l'agriculture comme dans le domaine de la transition écologique : il faut « construire avec » pour ne pas braquer. C'est la première chose.

Vous disiez que nous avons un système alimentaire insoutenable, qui épuise, qui détruit les personnes et les ressources. Je voudrais savoir ce que vous pensez de la sécurité sociale alimentaire qui permet de socialiser l'alimentation pour soutenir l'agriculture et la sortir de l'impasse. Cela aurait l'avantage d'être universel, d'être financé par des cotisations sociales, d'allouer une somme mensuelle pour l'alimentation, pour s'approvisionner en produits locaux. Cela assurerait un revenu juste et décent en conventionnant avec les producteurs, donc en s'émancipant d'une certaine façon des lois du marché. C'est d'ailleurs ce que fait le Département de la Gironde sur une expérimentation actuelle.

Je voudrais savoir si vous avez des expériences de ce type et ce que vous en pensez. Je vous remercie.

Mme la Présidente. - Je sais que tu n'as plus beaucoup de temps, mais si tu peux faire une réponse globale... Merci beaucoup.

M. DJAIZ. - D'abord, merci à toutes et à tous. Je savais que parler d'agriculture en Lot-et-Garonne serait passionnant, mais là, c'est vraiment intéressant et je vois, malgré la diversité du spectre politique qui s'exprime - et encore une fois, tout le monde ne sera pas d'accord sur les solutions, le public/privé... On voit bien, d'ailleurs, les tendances politiques en fonction des solutions, mais on voit qu'il y a quand même une prise de conscience générale de la centralité de cette profession agricole et du fait qu'il faut sortir de cela. C'est très intéressant. Là, c'est plutôt l'auditeur de vos échanges qui parle.

Après, sur les questions, Paul VO VAN parlait de méthode. Je n'avais pas répondu à Jacques BILIRIT, tout à l'heure, sur la question sur le rôle des collectivités. Aujourd'hui, les collectivités n'ont pas un grand rôle. On ne va pas se mentir, elles peuvent faire un peu d'accompagnement social, un peu de chèques, mais ce n'est pas un rôle très structurant. Demain, j'imagine des contrats de transformation agricole à l'échelle terroir : la filière porcine en Bretagne, si elle se transforme, il faut que le Conseil régional de Bretagne soit dans la boucle. Il ne faut pas qu'il soit dans la boucle juste pour faire de la figuration ou des chèques, il faut qu'il ait un rôle important. Si l'on fait évoluer les cultures maraîchères en vallée de la Garonne autour des questions de sécheresse, d'eau, de relation aux intermédiaires, etc., il faut que le Département ou la Région puisse jouer un rôle dans tout cela.

Je n'ai pas toutes les idées en tête. Réfléchissons-y, mais c'est un changement institutionnel à imaginer. Si l'on ne le fait pas, on n'arrivera pas à sortir du malaise. Encore une fois, la vision abstraite parisienne ou bruxelloise ne marche pas. Il y a une trop grande diversité des problèmes.

Je suis d'accord avec ce qui a été dit sur le coefficient multiplicateur. Ce n'était pas la panacée non plus. Cela posait aussi des problèmes, mais il est vrai que depuis, la situation s'est encore empirée. Je pense que le sujet est surtout qu'il faut qu'il y ait une plus grande équité dans les relations entre les agriculteurs et les transformateurs ou les distributeurs. Surtout, il faut arrêter toutes les pratiques commerciales d'acheteurs agressifs qui cherchent juste à humilier des gens qui veulent vivre de leur travail. Faisons déjà en sorte que les lois Egalim s'appliquent, parce qu'aujourd'hui, la loi Egalim est un panier percé : il y a un texte et il n'est pas appliqué, parce qu'il est contourné géographiquement, parce que l'on ne se donne pas les moyens de l'appliquer, etc.

Ensuite, ce que disait Jean-Jacques MIRANDE était intéressant ; par exemple, sur la sécurité alimentaire aux frontières, oui, bien sûr, mais c'est normalement le travail de la douane. Quand il y a des normes sanitaires ou environnementales, les douaniers sont censés les vérifier et les faire appliquer, mais vous savez bien comment

fonctionne la douane. A la douane, que font-ils quand il y a une cargaison ou des voyageurs qui arrivent ? Ils arrêtent un container sur 4 000 ou un voyageur sur 4 000 au hasard. On ne peut pas vérifier. En plus, c'est honnêtement compliqué : vous avez un bœuf brésilien, il faut faire des enquêtes extrêmement longues, aller sur place, retracer toute la chaîne des fournisseurs, collecter de la donnée... C'est compliqué.

Bien sûr, je pense qu'il faut pouvoir contrôler au maximum les conditions sanitaires ou environnementales de ce qui entre, mais ce n'est pas juste en augmentant le nombre de fonctionnaires que l'on va résoudre le problème que cela pose. Il est vraiment compliqué, s'agissant de l'alimentation, de connaître toute la chaîne de valeur et savoir dans quelles conditions les choses ont été produites. Je ne suis pas très optimiste. En tout cas, j'en ai discuté avec les gens à la douane qui travaillent sur ces sujets : c'est très compliqué. Vous avez du poulet thaïlandais, par exemple, qui est produit dans une ferme-usine ; il y a des travailleurs cambodgiens ou laotiens qui ont 15 ans, qui travaillent dans ces fermes-usines, mais comment peut-on aller vérifier cela ? On ne va pas demander à la police thaïlandaise de faire une descente de police. Tout cela est d'une extrême complexité.

Quant à la sécurité sociale alimentaire, j'y suis favorable sur le principe. Ensuite, il faut voir les modalités. Je pense qu'il faut que l'on trouve un moyen de permettre... Quel est le problème du bio aujourd'hui, par exemple, avec les prix qui s'envolent avec l'inflation ? Tous les ménages qui ont un budget contraint arrêtent le bio. Ils vont dans le hard discount où il n'y a pas, ou peu, de bio et l'on a une dualisation du marché : il y a l'alimentation pour les riches et l'alimentation pour les pauvres. L'alimentation de qualité, un peu plus chère, raisonnée, bio pour les riches, et les autres ont le tout-venant. Ce n'est pas supportable. Il faut donc trouver des moyens. Il n'y a pas de solution miracle, à mon avis. Il faut que l'on regarde la sécurité sociale alimentaire de près. Je pense que ce n'est pas non plus une solution miracle ; cela peut poser d'autres problèmes, mais il faut que l'on trouve un moyen de sortir de cette dualité où il y a l'alimentation des uns et l'alimentation des autres. C'est un des grands défis de société qui nous attendent, je pense, mais cela va être passionnant.

Je ne sais pas si j'ai répondu à tout.

Mme la Présidente. - Si. Ecoutez, il nous reste, au nom de l'Assemblée, je pense que vous êtes tous d'accord, à te remercier pour ton intervention, d'avoir accepté d'être présent et de répondre aux multiples questions.

Je rappelle que tu seras présent le lundi 26 février à 18 h 30 au Théâtre municipal d'Agen. Je vais faire en sorte d'être présente et j'espère que nous serons nombreux à venir t'écouter.

Merci beaucoup pour ton intervention et tout ce que tu as pu apporter comme réponses à toutes les questions qui ont pu être posées. Merci beaucoup et à très bientôt.

M. DJAIZ. - Merci, à très vite. Merci de votre invitation, c'était très intéressant.

Mme la Présidente. - Je vous propose, avant que nous allions nous restaurer, de faire quand même la commission Agriculture et Forêt. Il y a un rapport. Non ?

M. CHOLLET. - Juste pour vous dire, côté 100 % Lot-et-Garonne, que nous avons deux ou trois rapports sur lesquels on veut discuter. En premier, c'est le rapport agricole.

Mme la Présidente. - D'accord. Est-ce que vous préférez qu'on le fasse maintenant ou après le repas ?

M. CHOLLET. - Après le repas.

Mme la Présidente. - Après le repas ? Bon, alors on va tout de suite manger et dans 30 minutes, on est là. D'accord.

La séance est interrompue à 12 h 57.

Élus présents (36) :

MM. BIASOTTO Ludovic, BORDERIE Jacques, BORIE Daniel, BOUSQUIER Philippe, CALMETTE Marcel (jusqu'à 18 h 12), CAPELLE Laurent (jusqu'à 17 h 55), Mme CASTILLO Julie, MM. CHOLLET Pierre, CONSTANS Rémi, MM. DELBREL Christian, DEZALOS Christian, Mmes DHELIAS Danielle, DUCOS Laurence, MM. DUFOURG Gilbert, DUPUY Aymeric, Mmes GARGOWITSCH Sophie, GENOVESIO Cécile, GONZATO-ROQUES Christine, GRENIER Marie-Laure, HAURE-TROCHON Caroline (jusqu'à 17 h 55), M. HOCQUELET Joël, Mme KHERKHACH Baya, M. LACOMBE Nicolas, Mmes LAMY Laurence, LAVIT Béatrice (jusqu'à 17 h 15),

M. LEPERS Guillaume (jusqu'à 16 h 00), Mmes MAILLOU Émilie, MESSINA-VENTADOUX Annie, M. MIRANDE Jean-Jacques, Mme PAILLARES Marylène, M. PICARD Alain, Mmes REY Emeline, SUPPI Patricia, TONIN Valérie, M. VO VAN Paul.

Pouvoirs (6) :

M. Jacques BILIRIT (a donné pouvoir à Mme Sophie BORDERIE)
M. Thomas BOUYSSONNIE (a donné pouvoir à Mme Annie MESSINA-VENTADOUX)
Mme François LAURENT (a donné pouvoir à M. Paul VO VAN jusqu'à 15 h 50)
Mme Clarisse MAILLARD (a donné pouvoir à M. Christian DELBREL)
Mme Vanessa DALLIES (a donné pouvoir à M. Gilbert DUFOURG)
M. Arnaud DEVILLIERS (a donné pouvoir à Mme Emeline REY)

Le quorum étant constaté, Madame la Présidente reprend la séance à 14 h 45.

COMMISSION AGRICULTURE ET FORET

Mme la Présidente. – Nous allons reprendre nos travaux. Le quorum est atteint. Je donne de suite la parole à Monsieur HOCQUELET.

M. HOCQUELET. - Madame la Présidente, je note que vous aimez me challenger. Je vois que vous m'avez challengé en me confiant l'agriculture après les présidences de Raymond GIRARDI. Vous me challengez en me faisant parler après David DJAIZ et, en plus, en pleine sieste de mes collègues.

J'avais prévu un long discours à la hauteur de l'enjeu, à la hauteur aussi de Raymond GIRARDI, mais je vais sagement le raccourcir.

Territoire prodigue aux 80 productions, le Lot-et-Garonne dispose de l'attractivité nécessaire et de toutes les qualités requises pour un territoire nourricier, idéal de par un magnifique chevelu hydrographique de près de 5 500 kilomètres de veines irrigantes, illustration de l'Aquitaine - le pays de l'eau, associé à un climat aux bénéfiques influences océaniques et aux tendances méditerranéennes.

Je vais maintenant simplifier mon propos. Avant de vous parler des régimes évoqués et du cartouche que nous devons voter, je pense que suite au débat que nous avons entendu, on ne doit pas opposer agriculture et transition écologique. Vouloir nier le changement climatique et ses conséquences, nier les conséquences de l'utilisation des pesticides, c'est faire l'autruche et mettre la tête dans le sable. Mais vouloir imposer des mesures environnementales, même si elles sont nécessaires, en ignorant la brutalité du virage vers l'agroécologie qui s'impose et la doctrine productiviste inculquée dans la tête de nos paysans depuis si longtemps est la sortie de route assurée. Alors que nos agriculteurs intègrent la contrainte de la transition écologique et climatique, il faut que nous soyons à leurs côtés, aux côtés de nos paysans pour les accompagner dans ce virage imposé, afin qu'ils puissent continuer à nous nourrir et à vivre de leur travail.

David DJAIZ parlait d'un contrat à trois volets. Finalement, Madame la Présidente, mes chers collègues, nous y sommes déjà, à ces trois volets :

- le volet économique : on aide déjà à l'installation, on y reviendra, on soutient les CUMA pour l'investissement collectif.
- le volet environnemental : cela fait des années que l'on soutient l'installation en bio, notamment les installations des jeunes en bio, et l'on aide les paysans pour la plantation de haies pour la biodiversité, entre autres.
- Le volet social : on accompagne depuis longtemps à travers l'APRED. On peut considérer que c'est du social, parce que c'est la tentative de sauvetage du revenu. Nous sommes intervenus deux fois à hauteur de 500 000 € à chaque fois lors des épisodes de gel.

Mes chers collègues, notre aide se traduit aujourd'hui et vient finalement percuter l'actualité, puisque comme je l'ai dit tout à l'heure, ce ne sont pas des mesures décidées en urgence, mais des mesures qui avaient été réfléchies. Il se trouve, et je ne suis pas surpris, que nous sommes, dans la commission agricole entre autres, quand je dis « nous sommes », ce sont tous les élus, mes collègues de l'opposition et de la majorité, sensibles à la vie de nos paysans. Je peux même dire que nous aimons nos paysans. On avait bien perçu qu'il y avait un malaise profond et qui s'aggravait, avant que la marmite n'explose.

Le cartouche et la délibération aujourd'hui vous proposent d'approuver, c'est un peu technique, l'avenant n°1 de la convention avec la Région pour nous permettre d'exercer cette compétence déléguée. Le terme n'est pas juridiquement vrai, je le sais, mais vous savez ce que je veux dire par là : on intervient à la suite de la Région.

Je vous propose d'intégrer à la convention Région/Département le dispositif « équipements touristiques » qui est aujourd'hui en vigueur.

Je vous propose de modifier, à compter du 1^{er} juillet 2024 :

- les dispositifs départementaux réglant les interventions en matière de développement économique pour les secteurs de l'agriculture, de la forêt, de l'agroalimentaire et de l'alimentation, dont les modalités sont détaillées dans l'annexe. Je rappelle que ce sont des choses que nous faisons déjà et que nous modifions dans ce rapport,
- l'aide forfaitaire aux nouveaux installés,
- le soutien aux projets de création et extension des réserves d'eau sur le volet « études préalables »,
- le soutien aux projets de création et extension des réserves d'eau sur le volet « travaux »,
- l'arbre dans le paysage rural avec les aides à la plantation des champêtres et à l'implantation des arbres dans la parcelle,
- l'aide aux investissements des coopératives des CUMA,
- l'aide à l'investissement pour les entreprises de production agroalimentaire de la pêche ou de produits de la forêt.

Enfin, je vous propose d'adopter à compter du 1^{er} juillet 2024 les nouveaux règlements d'intervention de développement économique pour les secteurs de l'agriculture, de la forêt, de l'agroalimentaire et de l'alimentation, dont les modalités sont aussi détaillées en annexe 3. Ce sont de nouveaux dispositifs qui sont issus directement de la mission que vous nous avez confiée : Soutien à la recherche et à l'innovation en matière d'adaptation au changement climatique et d'accompagnement à l'émergence de nouvelles filières, équipement de protection contre le gel en arboriculture avec un cofinancement régional, soutien à l'expérimentation et à la recherche sur les nouveaux usages de l'eau à vocation agricole, réutilisation de l'eau : soutien aux projets d'installation fixe d'irrigation.

Enfin, pour terminer le cartouche, on autorise la Présidente du Conseil départemental à signer l'avenant n°1 de la convention dont je parlais au début.

Voilà Madame la Présidente. J'ai le détail, évidemment. Nous pouvons rentrer dans le détail des mesures. Voilà la présentation de ce rapport de l'agriculture sur cette session budgétaire.

M. BOUSQUIER. - Merci Madame la Présidente. Joël HOCQUELET, merci. Je suis tout à fait d'accord avec ce qui a été dit.

Je voulais seulement revenir sur le régime d'installation. Je ne mets pas en cause tout le travail qu'a pu faire la commission et la MIE, loin de là. On ne met pas en cause les critères. Il s'agit tout simplement de partir d'un constat à ce jour, puisque l'on a aujourd'hui 63 % des installations qui sont en conventionnel, 23 % en bio et 11 % en éleveurs.

Il est important de préciser aussi l'évolution entre 2022 et 2023. On a 22 % d'installations, d'évolutions en conventionnel, une légère baisse en bio, mais une baisse très importante au niveau de l'installation des éleveurs. Il est vrai que depuis septembre jusqu'à ce jour, du temps a passé. Je vais me servir d'un exemple pour illustrer la proposition, puisque j'ai vu un certain nombre d'agriculteurs, et même de jeunes qui vont s'installer, et une situation tout dernièrement : un jeune qui a une exploitation d'à peu près 70 hectares et qui fait à la fois du bio et du conventionnel. Aujourd'hui, il y a toute une règle de calcul pour déterminer ce qui fait vivre l'exploitation, l'activité bio ou l'activité conventionnelle, avec des coefficients sur les hectares. Malheureusement, ce jeune n'arrive pas aux 50 % des hectares pour dire s'il s'installe en bio ou en conventionnel. Il est dans un système de production où ses productions bios sont des cultures pérennes (vigne, arboriculture). C'est légitime, parce que l'on a des progrès en génétique pouvant faciliter ce type de production, mais aujourd'hui, j'ai du mal à lui justifier qu'il aura plutôt 8 000 € et pas 12 000 €. Il faut arriver à simplifier les choses en termes d'explications.

Pour lui, il serait tout à fait logique que l'on puisse dire « Tu t'installes, tu as une aide à l'installation quel que soit ton mode de production. » On l'a dit tout à l'heure, 380 000 exploitations à ce jour, la baisse est phénoménale. A

un moment donné, je souhaiterais que l'on puisse ouvrir une discussion en disant : quel que soit le mode de production, il faut que des jeunes s'installent. Par contre, on a une proposition par rapport au BP 2024 avec une évolution sur l'installation en conventionnel qui progresse de 30 %, une évolution en bio qui progresse de 50 %, qui ne progresse pas du tout en élevage alors que l'on a 55 % de moins en installation. Notre proposition serait de dire : quel que soit le mode de production, que ce soit du conventionnel ou du bio, on aide les jeunes avec une installation à 10 000 €. Pour l'élevage, on monte un peu plus, parce que les difficultés sont importantes. Au bout du compte, cette proposition serait pratiquement à équivalence avec le budget proposé dans le nouveau calcul avec le nouveau montant des aides.

C'était juste pour dire : mettons tout le monde au même niveau. Je peux vous dire que les agriculteurs, qu'ils soient en conventionnel ou en raisonné, c'est presque aussi propre que du bio. Je peux vous dire que je sais de quoi je parle quand je dis cela. Vous avez entendu dernièrement le malaise des agriculteurs. Simplifions les choses, n'ajoutons pas des étages à la fusée. Je peux vous dire que demain, si l'on oppose des modes de production, ce n'est pas comme cela que l'on va motiver des jeunes à s'installer.

Merci.

M. HOCQUELET. - Oui. C'est là un vieux débat. Il n'y a pas d'opposition. A vouloir faire vite, je n'ai pas valorisé, vous m'excuserez, Madame la Présidente, mais je le ferai rapidement en fin d'intervention, les montants mobilisés. La nouvelle fiche que l'on vous propose est la suivante :

- 8 000 € pour un jeune (moins de 50 ans) qui s'installe en agriculture conventionnelle sans certification officielle et les apiculteurs professionnels (minimum 50 ruches).
- 10 000 € pour ceux qui sont en élevage extensif de bovins, ovins, caprins, porcins, équins et j'en passe, vous lirez la fiche, avec commercialisation en direct et ainsi de suite.
- 12 000 € pour une installation en agriculture biologique sur 51 % des terres certifiées « agriculture bio », c'est-à-dire que la majeure partie de la propriété est en agriculture biologique.

Je ne pense pas que ce soit une usine à gaz. Ce débat a déjà eu lieu ici et je l'ai dit dans mon propos introductif, après, je n'engageais que moi, on n'oppose pas les agriculteurs dans leurs diverses façons de faire. On n'oppose pas le virage de la transition écologique qui s'impose. On peut le nier, je l'ai dit, mais on veut les accompagner. Pour accompagner un jeune qui s'installe, on bonifie l'aide à l'installation. Cela me semble normal pour essayer de flécher les installations de ce type. Cela ne dénigre pas les autres. On les accompagne, d'ailleurs. C'est juste que l'on ne peut pas dire « il y a un virage à prendre et il faut les accompagner », puis dire « Allez, installe-toi en ligne droite et tu verras le virage plus tard ». Ce n'est pas ce que nous portons.

Par ailleurs, comme vous m'avez interpellé plusieurs fois là-dessus, je note, et je sais que c'est un exemple pour vous, que la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois donne 4 500 € en conventionnel et 6 000 € en bio. Pareil pour le Confluent et les Coteaux de Prayssas, autre exemple : 2 500 € pour 4 000 €. Pour une autre que je connais, celle de Val de Garonne Agglomération, c'est pareil : on a aussi une aide bonifiée. Cela ne choque pas plus que cela. On a simplifié le régime, on a augmenté les sommes. Là, vous dites : « On met 10 000 € à tout le monde et basta. »

Une dernière chose par rapport aux installations et au rythme des installations. Vous avez souligné la perte en élevage. Je ne sais pas si c'est notre aide qui n'est pas adaptée. Je note qu'on l'a mise en place, Marcel CALMETTE était d'ailleurs non seulement fervent supporter, mais fervent aiguillon pour mettre ceci en place, et on l'a bonifiée parce que l'élevage est en difficulté. Je rappelle que l'on aide la Chambre d'agriculture pour son grand plan d'élevage dont le Président lui-même dit que c'est une réussite. Je vous renvoie donc au Président de la Chambre d'agriculture, que, je pense, vous soutenez tous inconditionnellement. On aide à la fois directement là et à travers les 125 000 € que l'on donne à la Chambre d'agriculture tous les ans.

Peut-être, et j'entends, parce que les chiffres sont vrais, je le sais bien, que l'on a un problème d'installation en élevage chez nous, ce qui est un réel problème parce que c'est au-delà de la production de viande. L'élevage est plus compliqué que cela, cela entretient aussi la campagne et ainsi de suite. Bref. Mais c'est quelque chose que l'on essaye d'enrayer et pour l'instant, on a du mal parce que l'élevage est compliqué. Si vous avez des idées pour améliorer encore cela, pourquoi pas ? Je dis juste qu'en l'occurrence, c'est bien la Chambre d'agriculture qui est en fer de lance et qui se targue à chaque séance que le plan marche de façon exceptionnelle.

M. BORDERIE. - Oui, merci. Pour rebondir sur l'interpellation sur le Grand Villeneuvois, un petit rappel : on a collé à la demande, comme l'a fait le Département en son temps, sur des situations qui étaient réelles sur le terrain en

leur temps. Si l'on demande une modification aujourd'hui au Département, c'est bien évidemment que l'on va faire une modification sur le Grand Villeneuvois dans la foulée.

Je voudrais juste rappeler, pour terminer mon propos, que le Grand Villeneuvois finance à peu près à hauteur de 50 % les aides que le Département attribue aux agriculteurs, alors que son propre budget est 11 fois supérieur.

Merci beaucoup.

M. HOCQUELET. - Voulez-vous parler du budget de la commission agricole ou du budget du Département ? Comparer avec le budget du Département relève d'une grosse malhonnêteté quand vous savez la part que prend le social dedans. Franchement, il faut rester raisonnable. On est entre nous, il n'y a plus la presse. Vous ne pouvez pas faire ce type de ratio. Vous savez très bien que le budget départemental est très particulier, quel que soit le Département. Faire des comparaisons de ce type n'a pas de sens.

Vous me donnez l'occasion de rattraper mon oubli. Dans la section de fonctionnement, nous vous proposons quasiment 900 000 € à inscrire au budget. Je citerai trois grandes sommes : 509 000 € pour la promotion des produits agricoles, 125 000 € à la Chambre d'agriculture, 125 000 € au soutien à l'arboriculture.

En section d'investissement, crédits de paiement, c'est-à-dire qui seront mobilisés : 1 290 000 € avec 316 000 € pour l'hydraulique agricole, 200 000 € pour les CUMA et 610 000 € pour l'aide à l'installation.

Je n'oublierai pas les autorisations de programmes qui sont entre 2024 et 2027 pour un montant de 5 590 000 €. La part belle est en fait à l'aide forfaitaire à l'installation, à hauteur de 2,5 M€. Arrivent ensuite l'aide aux CUMA à 800 000 € et 600 000 € au soutien des investissements agricoles face aux aléas climatiques, pour faire sur les grands chiffres.

M. BOUSQUIER. - Déjà, un rappel. J'ai beaucoup de respect pour le travail que l'on a fait. Je n'ai jamais parlé d'usine à gaz, parce que ce serait me mettre en porte-à-faux.

Concernant l'aide à l'installation sur la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas, il n'y a pas de différence entre le bio et le conventionnel. Ce sont 4 000 € au maximum. Il y a six critères. Il faut aussi bien voir l'évolution : vous avez des exploitations aujourd'hui qui se posent la question d'arrêter les productions en bio ou une partie. A un moment donné, s'il y a des jeunes qui veulent faire une partie en bio et une partie en conventionnel, cela permettrait de simplifier la chose, mais aujourd'hui, on a vraiment un problème économique au niveau des productions biologiques.

M. DUPUY. - Simplement pour rebondir sur les échanges qui ont eu lieu, peut-être pour donner une autre façon d'expliquer les choses sur ce que veut dire mon collègue Philippe BOUSQUIER, il y a effectivement une différence entre vous et nous, puisque nous ne voulons pas concurrencer les deux modèles de culture et d'exploitation. On l'a bien compris puisque depuis le début, comme vous le dites, Monsieur le Vice-président, c'est un vieux débat.

Aujourd'hui, on ne va pas revenir là-dessus puisque de toute façon, vous ne changerez pas d'avis. Là où c'est d'autant plus dommageable de notre point de vue, c'est que l'écart restera, mais il se creuse. Avec les nouveaux montants que vous nous proposez, on augmente pour les conventionnels de 33 % alors que l'on augmente pour les installations en bio de 50 %. L'écart ne fait pas que rester, il se creuse entre les deux. Aujourd'hui, ce qu'est en train de vous démontrer Philippe est que vous êtes à contre-courant de ce qu'il se passe, puisqu'il l'explique bien : il y a 20 % de plus d'installations en conventionnel que vous ne bonifiez que de 33 %, alors qu'il y a moins d'installations en bio que vous allez bonifier, elles, de 50 %. L'objectif premier de ce régime d'aide à l'installation est perdu dans un combat philosophique et politique. C'est tout.

M. HOCQUELET. - Si j'ai dit « usine à gaz », je veux bien le retirer, encore que ce soit l'expression qu'emploie le Président de la Chambre d'Agriculture régulièrement, je pense devant le perron en nous traitant de « faux-cul ». Quand il nous a traités de « faux-cul », vous avez approuvé, de ce que j'ai compris, devant l'hémicycle. Passons.

Pour revenir là-dessus, on met 12 000 €. Oui, on est à 51 % sur les terres certifiées « agriculture biologique ». On n'interdit pas, on n'oppose pas, comme le dit Aymeric. Simplement, si vous avez 51 % de terres en agriculture biologique, vous avez l'aide bonifiée à 12 000 €. Si vous en avez moins, vous êtes à 8 000 €. On ne partage peut-être pas la nécessité du virage pour prendre en compte la transition climatique, écologique, appelez-la comme vous voulez. C'est autre chose, mais est-ce que c'est au moment où des gens ont tendance à se déconventionner pour ce que vous avez dit, pour des problèmes de rentabilité, puisque le prix payé des produits bios leur permet encore moins de vivre que le prix payé au conventionnel, on le sait tous... Forcément, il y a des gens qui se déconventionnent ou qui, quand ils s'installent, hésitent à se mettre directement en bio. Est-ce que c'est là qu'il faut envoyer le signe : « Non, vous avez raison, donc on ne bonifie plus. On diminue. » ?

Non, ce n'est pas comme cela que l'on accompagne. Encore une fois, ce n'est pas nous qui faisons, je n'ai pas cette prétention, en tout cas, que quelqu'un va s'installer. On sera un levier. On en est un, bien sûr ; ce que l'on fait n'est pas nul, mais on est un levier. Il y a d'abord le/la jeune qui veut s'installer et qui regarde... Pour s'installer, ce n'est pas nous qu'il/elle va aller voir en premier : « Qu'est-ce que vous faites pour voir si je m'installe ? » C'est un projet. Après, on voit si le projet est viable et l'on voit les aides dont on dispose.

Ce qui peut aider à prendre le virage d'emblée, c'est-à-dire à s'installer en bio, n'est pas la panacée ; c'est simplement que cela nous sort des pesticides et d'un certain type de productivisme que la nature ne peut plus supporter. Ce n'est pas la faute des agriculteurs. Pendant des années, David DJAIZ l'a dit, on leur a bourré le mou. C'est ce qu'on leur a demandé. Je comprends que ce soit brutal, quand on vous dit pendant des années : « Vous devez nourrir la France alors allez-y : on fait sauter les haies, on fait de grandes parcelles. Prenez de gros tracteurs. » Le Crédit Agricole en premier : « Vous pouvez vous endetter, il faut produire, produire, produire pour nourrir les gens. » Comme l'on a construit des immeubles, des immeubles et des immeubles pour loger les gens, c'est pareil, avec la catastrophe à la suite. Là, on y est. Ces gens-là, on leur dit tout à coup : « Ce n'est plus comme cela qu'il faut faire. ». Parfois, on leur dit de très mauvaise façon, je le partage. « Il faut faire comme cela. »

Déjà, on ne dit pas aux gens comment ils doivent travailler en venant de but en blanc chez eux, mais on les accompagne. Ce but-là est l'accompagnement. Ce n'est pas au moment où la situation est fragile et où des gens qui ont pris le virage sont en difficulté et veulent revenir en arrière... Je pense que c'est à ce moment-là qu'il faut être présent et aider. Aider ces gens-là n'est pas les opposer aux autres. Ce n'est pas vrai. On était à 6 000 installations, on est à 8 000 installations en conventionnel. Il y a donc un vrai effort qui est fait. On peut l'apprécier différemment et je respecte bien entendu vos positions, mais je pense que ce n'est pas au moment où cela va mal qu'il faut sortir. Je pense que c'est à ce moment-là qu'il faut essayer de les maintenir dans cette voie que, de toute façon, on devra tous prendre.

C'est pour cela que cette proposition nous paraît cohérente. En tout cas, je la soutiens.

Mme MESSINA-VENTADOUX. - Je voudrais reprendre ce que dit Monsieur HOCQUELET. Face au réchauffement climatique, tous les rapports le disent (ce n'est pas nous, le Département) : une seule agriculture permet de préserver les sols, de favoriser la biodiversité, d'économiser l'eau et la santé des agriculteurs. Monsieur BOUSQUIER, ce n'est pas nous qui le disons. C'est l'agroécologie, dont l'agriculture biologique.

On a une aide à la conversion. On n'a plus d'aide au maintien, puisqu'en 2017, le Gouvernement l'a supprimée. On a une filière qui est en grande difficulté. Si nous, nous voulons donner un message fort pour la transition agroécologique et donc lutter contre le réchauffement climatique, c'est vraiment favoriser l'installation en agriculture biologique. Oui, cette différence est voulue et cela va dans le sens de la motion « urgence climatique » que vous avez votée au début de notre mandat, où il y avait la transition agroécologique.

Oui, c'est assumé : il y a une différence notable.

M. DUFOURG. - Ce n'est pas en se chamaillant que cela va avancer. Je dirais que la proposition du Président est bonne, puisque l'on était en commission, qu'il y a éventuellement eu de l'évolution. Sauf que dernièrement, on a reçu la délégation d'agriculteurs qui ont dit, en nous regardant droit dans les yeux, ce qui n'a pas plu à tout le monde et ne peut pas toujours plaire à tout le monde « On compte sur vous ».

Là, c'est un programme du Département. Cela n'a besoin d'aller au national, ni à la Région, puisque la Région a tous les pouvoirs par rapport à nous, ou un peu plus. On peut décider entre nous, au Département, par un vote, de faire moins la différence entre le conventionnel et le bio. Je dirais que l'élevage a encore plus de besoins, mais il faut aussi regarder les budgets.

Aujourd'hui, quand vous voulez acheter des terrains en conventionnel, vous achetez peut-être 20 hectares ; quand vous achetez une exploitation en bio, c'est 5 hectares en gros, parce que s'installer en bio est plus compliqué que s'installer en conventionnel. En conventionnel, il y a souvent la famille derrière et déjà des terres. Faire deux barèmes simplifierait les choses. Tout le monde demande la simplification et je crois qu'au niveau budgétaire, cela ne va pas trop dépasser les bornes.

C'est tout, c'est mon opinion.

M. CHOLLET. - Oui. Est-ce que l'on est bien dans la droite ligne - comme vous le disiez ce matin, de notre motion de la fois dernière ? Oui, puisque l'on avait, je vous le rappelle, dégagé trois pistes de travail au niveau où nous sommes, Conseil départemental : l'installation des exploitants agricoles, la simplification administrative et le fait d'essayer de voir comment les aider à diminuer les charges. On est donc bien sur le bon débat.

Si je veux résumer, parce que l'on n'est pas tous spécialistes de ces questions, on était à une politique d'aide qui était à 6 000 € en conventionnel, à 8 000 € en bio et à 10 000 € pour les éleveurs. Votre proposition est de passer à 8 000 € en conventionnel, à 12 000 € pour le bio et de rester à 10 000 € pour l'élevage.

Notre proposition est d'être à 10 000 € en conventionnel, à 10 000 € en bio et de monter l'élevage à 12 000 €, parce que nous pensons qu'il y a aussi un effort à faire pour l'élevage. Il y a trois considérations derrière. D'abord, il faut rappeler ce qu'il vient de se passer, la France renversée par ce mouvement que l'on n'a jamais connu. On est tous des fils de paysans ici et l'on n'a jamais connu quelque chose d'aussi lourd, d'aussi fort et d'aussi dur. Je pense que l'on a raison, dans l'idée, d'aller chercher... Oui, l'essentiel est de réamorcer la pompe. Il faut qu'il n'y ait surtout pas de débranchement dans cette profession. Il faut que les jeunes s'installent. Je trouve cela plutôt intelligent de tout faire pour qu'il n'y ait surtout pas... Comme je l'ai vécu à ma génération, quand mes copains fils de paysans préféreraient ne pas revenir à l'exploitation agricole et aller faire des études ou un autre métier. C'est clair.

Je pense donc que l'on est dans le bon profil et que c'est un thème majeur : réamorcer une installation de jeunes agriculteurs sur les terres lot-et-garonnaises. A mon avis, ce n'est pas le moment de faire de la différence entre le bio et le non-bio. Honnêtement, avec ce qu'il s'est passé, ce n'est pas maintenant. Plus tard, je ne sais pas. On verra comment cela se passe, mais pour l'instant, non. C'est le premier critère.

Le deuxième : on a des retours d'agriculteurs – Philippe BOUSQUIER l'a bien dit aussi, qui sont en bio, mais qui sont en difficulté. Ils passent donc en conventionnel et gardent la sensibilité bio. Ils restent bio, comme cela ils sont moins contrôlés, il faudra un jour parler des contrôles incessants, ce que nous ont bien fait remonter les agriculteurs, et parce que le panier de la ménagère, le pouvoir d'achat, avec tout ce que l'on a vécu cette année, a diminué.

J'ai bien compris ce que dit David DJAIZ, mais abolir le moins cher, je ne vois pas comment cela va marcher. J'ai bien cherché, je ne trouve pas de solution. Bien sûr, tous ceux qui sont en difficulté, même ceux qui ne le sont pas, vont au moins cher. Il faut faire très attention à cela. Le bio est en difficulté, c'est vrai. On a de grandes exploitations ; on connaît, du côté de Miramont aussi, des gens qui nous disent : « Non Pierre CHOLLET, moi, je suis revenu en conventionnel ».

Troisièmement, je trouve qu'il faut donner le signe fort. Le signe fort est celui-là : « Ecoutez, les gars, il y a une histoire majeure. » Vous avez vu, avec tout ce qu'a dit David DJAIZ, tout ce qu'il faut faire. Il y a un malaise profond. Cela demande des remarques et des prises de position européennes et nationales de changement de société : qu'est-ce que l'on veut faire des agriculteurs ? Le problème, là, est de dire à nos jeunes « Stop. Là, il y a temps mort. On remet tout le monde à 10. »

J'ai énormément d'admiration pour les éleveurs. Ils sont plus forts que nous. Ils ont des gardes et des astreintes permanentes. Les laitiers y sont matin et soir, que ce soit le dimanche... Les vaches ne s'arrêtent pas de produire du lait le dimanche. Ils ont un niveau de présence qui m'a toujours estomaqué. Il faut leur rendre hommage là-dessus.

Je pense que c'est un faux débat maintenant de séparer de 4 000 € le bio du conventionnel. On y reviendra plus tard, mais maintenant, l'idée est de dire aux agriculteurs qu'il faut que les jeunes se réinstallent et s'installent.

Mme la Présidente. - Très honnêtement, je ne suis pas une experte comme beaucoup d'entre nous, mais je ne crois pas un seul instant... En tout cas, savoir si c'était du bio ou du conventionnel n'est pas du tout ce qui était dénoncé par le monde agricole et les manifestants. Ce qu'ils ont demandé et ce que j'ai entendu est de pouvoir vivre de leur métier. C'est aussi de diminuer les difficultés dans toutes les procédures administratives. Il y avait un certain nombre de données.

Quand je vous entends, j'ai l'impression, je ne partage pas votre avis, je partage évidemment celui de Joël HOCQUELET parce qu'on l'a partagé, que l'on est à contre-courant de ce dont on a parlé ce matin, notamment avec David DJAIZ. On doit s'inscrire aujourd'hui dans une transition écologique. Aujourd'hui, ce serait aller à contre-courant. Au contraire, on doit continuer à encourager les nouveaux installés ; ceux qui y sont à continuer, à persévérer, et ceux qui n'y sont pas et voudraient y aller en les accompagnant.

Je trouve que l'on régresserait si l'on mettait tout le monde au même niveau. Aujourd'hui, ce n'est pas la demande essentielle. Quand on a reçu la Coordination rurale, quand ils sont venus dans l'hémicycle... Karine DUC travaille en bio. Là, on va opposer les gens.

M. CHOLLET. - L'angoisse des agriculteurs lot-et-garonnais, c'est ce qu'a dit Marcel CALMETTE ce matin, est qu'il n'y ait plus d'agriculteurs en Lot-et-Garonne. C'est supérieur à tout.

Mme la Présidente. - Si l'on regarde les chiffres, on va les regarder mais en 20 ans, ce n'est pas nouveau. Ce n'est pas que le Lot-et-Garonne. Evidemment, on est là pour soutenir le monde agricole, que ce soient des conventionnés, des bios ou des éleveurs. On est là. J'entends cela..

M. LACOMBE. - J'ai le sentiment que le débat financier que l'on a aujourd'hui sur les 4 000 € de différence potentielle entre l'installation bio ou non bio est à côté des réalités financières que vivent les agriculteurs. Je ne sais pas si vous connaissez le montant de la PAC versée en Lot-et-Garonne par an : 104 M€. Pour la totalité de nos politiques agricoles du Département, je crois que l'on est autour de 2 M€. Même si l'on multipliait par 10 les sommes versées dans le cadre de nos politiques agricoles, on ne serait encore qu'à 20 % de ce que verse la PAC à nos agriculteurs sur le Lot-et-Garonne.

Sur la seule ville de Nérac dont je suis le maire, qui est la première commune agricole du département, ce sont 2,4 M€ de PAC qui sont versés à la centaine d'exploitations qui existent encore sur la commune.

Aujourd'hui, on a ce débat qui a tourné sur un débat entre conventionné et bio. Il est bizarre d'avoir ce débat maintenant alors que le rapport a été travaillé en commission et que la totalité des régimes d'aide que l'on a mis en place depuis de nombreuses années dans ce département ont été travaillés avec la Chambre d'agriculture, et je crois qu'on l'a fait de façon correcte. Quand on demande une simplification de nos régimes, je ne sais pas si vous les avez tous lus ; je les ai lus et sincèrement, plus simple que nos régimes d'aide liés à l'agriculture, c'est *Oui-Oui à la plage*. Excusez-moi pour la référence littéraire qui n'est pas d'une grande qualité, mais on a des régimes qui sont extrêmement simples à appliquer et à comprendre pour les agriculteurs.

Aujourd'hui, on a ce débat sibyllin sur une différence de 4 000 €, mais je crois sincèrement que l'on est loin des enjeux financiers qui touchent aujourd'hui nos agriculteurs, ne serait-ce qu'en prenant le chiffre de la PAC qui est versé annuellement sur notre département.

M. CHOLLET. - Alors on ne fait rien. On fait comme l'Education nationale avec le harcèlement scolaire, qui ne fait rien. Tu laisses faire, tu ne fais rien.

M. LACOMBE. - Non. Le rapport qui est proposé n'est pas rien : il y a une augmentation pour tout le monde. Ce n'est pas rien.

Mme la Présidente. - D'abord, Monsieur CHOLLET, vous demandez la parole.

M. DUPUY. - Plusieurs choses. La première, Monsieur HOCQUELET : les 100 % Lot-et-Garonne ne sont pas à la tête de la Chambre d'agriculture. On n'a donc rien à voir avec Monsieur BOUSQUET-CASSAGNE.

Deuxièmement, les 100 % Lot-et-Garonne ne sont pas climatosceptiques. On ne vient pas tous de la cuisse de Jupiter. Je sais de quoi je parle : mon papa était maraîcher, il a arrêté pour les raisons qui ont été maintes fois évoquées ici. Je suis sûr qu'il ne jetait ni l'argent, ni l'essence, ni les produits phytosanitaires par la fenêtre.

M. DUPUY. - Madame la Présidente, vous me demandez de ne pas couper la parole et vous me coupez la parole.

Mme la Présidente. - C'est moi qui suis à la tête de l'exécutif.

M. DUPUY. - Je le sais bien et c'est dommage. Par contre, vous me coupez la parole et c'est impoli.

Mme la Présidente. - Non, c'est moi. Je suis désolée, Monsieur DUPUY, vous n'êtes pas obligé de parler sur ce ton et d'être aussi agressif. Monsieur HOCQUELET n'a pas été agressif. Vous pouvez vous exprimer, il n'y a pas de souci, mais pas sur ce ton.

M. DUPUY. - Alors je m'excuse si vous sentez que je suis agressif. C'est simplement que je parle avec émotion, d'accord ? Je m'excuse donc de l'agressivité que je mets dans mes propos. Pardon. J'en reste là.

M. BOUSQUIER. - J'ai entendu « l'agriculture biologique, la seule agriculture propre ». 4 000 € d'aide entre du conventionnel et de l'agriculture biologique : ce ne sont pas ces 4 000 € qui vont décider demain un producteur à dire : « Je vais faire du bio plutôt que du conventionnel. »

Je peux vous dire que les agriculteurs qui sont en bio ont des aides spécifiques par rapport à la production bio pour les accompagner par rapport à toutes les différences qui peuvent être marquées avec le conventionnel. Aujourd'hui, je sais que 4 000 € ne sont pas grand-chose, mais soit on a la vocation à faire du bio, soit on ne l'a pas. Ce ne sont pas ces 4 000 € qui vont être essentiels.

Dans le programme d'accompagnement des bios, sur la période de conversion, les trois premières années, ils sont accompagnés avec des aides spécifiques. Si nous n'avions que l'agriculture biologique pour nous nourrir, ce

serait une catastrophe. On parle d'autonomie alimentaire, mais ce n'est pas avec l'agriculture biologique... Heureusement qu'il y a du conventionnel pour compenser. Ce sont des différences de rendement de 50 %.

C'est vrai, on a parlé de ces aides-là, mais aujourd'hui, on a des jeunes qui sont respectueux de l'environnement. C'est pour cela que l'on a des situations d'exploitations aujourd'hui où les jeunes, en céréales, vont rester sur du conventionnel et sur des productions, notamment, en culture pérenne où la génétique a fait beaucoup de progrès, pour aller dans de la production bio. On va se retrouver avec des exploitations mixtes pour lesquelles on va peut-être complexifier le calcul avec des règles de coefficient. Faisons simple, et s'il y a des jeunes qui veulent s'installer à la fois en conventionnel et en bio, je crois que ne pas marquer de différence sur le montant de l'installation pourra être bénéfique.

Mme DUCOS. - Oui Madame la Présidente, je m'adresse à vous. Je comprends que dans les débats, il faille essayer de garder le contrôle et ne pas s'énerver. Après, Aymeric DUPUY était touché dans ses propos. Je pense que l'on peut être agressif en ayant un ton très bas et très doux. Monsieur HOCQUELET, je trouve qu'il est déplacé de votre part d'accuser le Groupe 100 % Lot-et-Garonne de marcher de pair avec la CR 47. Ce n'est pas du tout le sujet. Je crois que tous mes camarades ont parlé au nom de l'agriculture, des agriculteurs et non au nom de quelque syndicat que ce soit.

Je pense que le fait que vous nous rameniez à une certaine complicité avec la CR... Au nom de quoi nous accusez-vous, tous individuellement à ce moment-là, d'être des amis ou liés avec les propos ou les actes ? On a des avis, divergents ou pas, et l'on ne s'est jamais permis de vous catégoriser dans un syndicat ou un autre. Ce sont des accusations que vous faites à chacun de nous et je peux vous assurer que ce n'est pas le cas de chacun de nous.

Je peux comprendre que cela puisse vexer et amener quelqu'un qui est sur un sujet, en plus, qui le touche personnellement, d'avoir un ton qui monte. Ces accusations, proférées tout doucement, avec calme et sérénité, sont des accusations violentes.

Mme la Présidente. - Monsieur HOCQUELET. Après, on passe au vote s'il vous plaît.

M. HOCQUELET. - Si vous avez trouvé des accusations violentes, je veux bien vous prier de m'excuser. Je notais juste des comportements et des faits, c'est tout. On pourra en parler en dehors et je vous les citerai.

Sur l'histoire du conventionnel et du bio, j'ai toujours dit, je l'ai d'ailleurs dit ici et ailleurs publiquement, que c'est une ânerie de les opposer, de la même façon que je n'ai pas dit que vous étiez climatosceptiques. Je suis désolé si Aymeric DUPUY a entendu cela. Je ne l'ai pas dit, surtout pas avec ceux qui sont dans la commission puisque l'on a l'occasion de discuter. Après, on a une approche différente, là, maintenant. Je pense qu'il faut continuer à prendre le virage et qu'il faut encourager. C'est une différence d'appréciation sur le moment, pas sur le fond. D'ailleurs, je pense que Pierre CHOLLET l'a bien exprimé.

Je ne vous ai pas accusé d'être climatosceptiques. Et puis, je l'ai d'ailleurs dit dans mon propos, il faut arrêter de les opposer, cela ne sert à rien. J'étais en conventionnel, mais aujourd'hui, je suis bio. Je connais bien les aides qu'il y a, qui ne couvrent pas la perte de revenus, ni à la conversion, ni à l'installation au début. Cela amortit, certes. Pour reprendre l'expression qu'employait Aymeric DUPUY, ce qu'il voulait dire, je l'ai déjà dit publiquement : j'ai toujours dit que jamais un paysan ne sort son pulvérisateur pour se faire plaisir. Cela coûte de l'argent, du temps et des produits phytosanitaires qui sont hors de prix, parce qu'ils sont rackettés par le prix des produits phytosanitaires.

Je l'ai toujours dit. Je l'ai dit ici et ailleurs publiquement. Je n'ai donc ni à rougir, ni quoi que ce soit sur cette position, mais je redis ce que je crois (après, je peux être désavoué, ce n'est pas grave) : je pense qu'il faut continuer à accompagner dans ce virage-là, parce qu'il s'impose à nous tous. C'est brutal pour nos paysans et en plus, pour moi, ils sont les premières victimes, pas seulement financières, mais y compris au niveau de la santé, des produits. David DJAIZ l'a dit : personne n'a envie d'utiliser des produits pour utiliser des produits. Je le sais très bien. C'est pour maintenir un rendement parce qu'il le faut, et ainsi de suite.

Ce n'est pas grave, mais je pense que ce n'est pas le moment de ne pas accompagner dans ce virage-là. Ensuite, si vous vous êtes sentis accusés, tous individuellement, pas que toi, Aymeric DUPUY, dans ce cas-là, je retire ces propos qui vous ont accusés, mais on pourra parler en aparté, si vous voulez. Je vous dirai mon ressenti, qui est peut-être faux, et ce qui me fait parler comme cela, parce que cela m'a choqué aussi.

Mme la Présidente. - Madame GENOVESIO, puis on passe au vote.

Monsieur DUFOURG. Il a demandé la parole, cela fait un moment.

Mme GENOVESIO. - Je voulais revenir sur autre chose : une des demandes des agriculteurs a été la simplification des régimes. Or, je trouve que sur ce point, on s'est précipité avec ce que l'on propose aujourd'hui. Je crois que certains régimes pourraient être encore simplifiés et que l'on n'a pas eu le temps de les traiter.

Je n'étais pas à la commission agricole. On a reçu le document la veille pour le lendemain, je n'ai donc pas eu le temps d'échanger avec Aymeric DUPUY qui, lui, pouvait assister à la réunion, mais il y a quand même des régimes qui étaient plus simples avant, comme celui des CUMA. Le régime des CUMA, on dit que l'on veut le simplifier mais en l'occurrence, entre les deux, on n'est pas dans la simplification.

On a assorti beaucoup de nos régimes d'aides de la Région. La demande des agriculteurs est de simplifier ; est-ce que c'est simplifier que d'assortir les choses de demandes de subventions à la Région ? Je n'ai pas demandé grand-chose à la Région, hormis pour ma commune ; une demande à la Région est quand même du sport. Ce n'est pas un long fleuve tranquille.

Je crois que l'on aurait peut-être dû, du fait de la motion de la dernière fois et après avoir dit aux agriculteurs : « On vous a compris, on va essayer de vous accompagner au moins sur des régimes qui seraient plus simples. »... Aujourd'hui, on ne répond pas à cette exigence ou à notre engagement avec les régimes tels qu'on les propose là.

Mme la Présidente. - Concernant la simplification, sachez que l'on travaille la convention avec la Chambre d'agriculture de façon très étroite avec son Président. D'ailleurs, Monsieur DELRUE (directeur général des services du Département) et Madame CHABRILLANGES (directrice de la Chambre d'Agriculture) ont travaillé ensemble pour simplifier au mieux la convention avec toutes ses déclinaisons. Aujourd'hui, je ne crois pas que l'on puisse faire plus simple.

Après, j'entends bien ; il y a effectivement eu des revendications du monde agricole sur des simplifications, mais je pense qu'ils faisaient essentiellement allusion aux dossiers de la PAC, qui semblent compliqués à monter puisque certains se sont retrouvés à avoir la moitié de ce qu'ils espéraient, parce qu'ils avaient oublié une partie... Je ne crois pas que ce soit lié aux demandes de subvention, de soutien de la part du Département.

Après, vous avez dit autre chose, je ne me souviens plus... Cela me reviendra peut-être, je ne sais plus.

M. DUFOURG. - Ce matin, Monsieur DJAIZ a bien évoqué que la crise n'était pas qu'au niveau de nos collectivités. On ne va pas couvrir tout ce qu'il y a à décider, puisqu'il y a l'Europe et le national.

Seulement, les collectivités ont aussi une responsabilité. Peut-être que l'on pourrait tout de suite faire ce changement de subventions, en disant que l'on a pensé aux agriculteurs et que l'on fait un geste, quel qu'il soit - puisqu'il ne couvrira pas leurs difficultés. On aura aussi fait quelque chose dans l'urgence et cela ne vient que de nous, le Département. C'est déjà mieux que rien. C'est une question d'image. On les a écoutés et on les suit à notre niveau. Bien sûr, on ne va pas couvrir tout ce qu'ils demandent, parce qu'il y a l'Europe, le national. Nous ne pouvons pas aller plus loin ; même avec la convention que l'on a avec la Région, on ne peut pas dépasser les limites. Mais là, c'est à titre personnel du Département.

C'est juste cela que je voulais ajouter.

M. DUPUY. - Je vous remercie, Madame la Présidente, de me laisser terminer mes propos. Je voulais simplement répondre à Monsieur LACOMBE en disant que oui, les enveloppes qui sont proposées par le Département n'ont rien à voir avec les enveloppes de la PAC, mais pour un agriculteur qui est en difficulté ou qui s'installe, quelques milliers d'euros, même 4 000 €, c'est énorme.

Merci.

Mme la Présidente. - Est-ce qu'il y a d'autres interventions avant que l'on passe au vote sur ce sujet ?

Je sou mets au vote le rapport 7001 « Nouvelles modalités d'accompagnement agricoles suite à la mission sur le gel ».

Qui est contre ? 100 % Lot-et-Garonne. Qui s'abstient ? le Groupe 100% Lot-et-Garonne vote contre.

D'accord. Le rapport est adopté.

RAPPORT N° 7001 : RAPPORT NOUVELLES MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT AGRICOLES SUITE A LA MISSION SUR LE GEL

Absents représentés lors du vote : M. Jacques BILIRIT (a donné pouvoir à Mme Sophie BORDERIE), M. Thomas BOUYSSONNIE (a donné pouvoir à Mme Annie MESSINA-VENTADOUX), M. Arnaud DEVILLIERS (a donné pouvoir à Mme Emeline REY), Mme Vanessa DALLIES (a donné pouvoir à M. Gilbert DUFOURG), Mme Françoise LAURENT (a donné pouvoir à M. Paul VO VAN), Mme Clarisse MAILLARD (a donné pouvoir à M. Christian DELBREL).

DECISION : ADOPTE - Pour : 26 – Contre : 14 (100 % Lot-et-Garonne) – Abstention : 2 (Les 47)

COMMISSION SOLIDARITES TERRITORIALES

Mme la Présidente. - On va passer à la commission Solidarités territoriales. Il y a deux rapports sur cette commission : une présentation de l'Agence technique départementale, agence qui a été largement présentée, en tout cas dans plusieurs commissions sur les territoires. Je pose la question très humblement : si vous voulez que l'on fasse une présentation complète, on peut le faire parce que Madame Aurélie LESPEDES TORTUL est là, mais comme c'est une présentation qui a été faite à plusieurs reprises sur les territoires en commission, est-ce que vous voulez que l'on aille directement aux questions ? Ou souhaitez-vous que l'on revienne de façon précise sur l'Agence technique départementale ?

J'étais en train de dire qu'on l'avait présentée à de multiples reprises. Cela fait plus d'un an que l'on en parle. Je suis allée sur les territoires. Malgré tout, est-ce que vous avez des questions ou pas ?

Merci Aurélie. Vous pouvez rester là, parce qu'il y a peut-être des questions sur le plan gymnases.

On va passer sur le vote de la création de l'Agence technique départementale, le rapport n°0001. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté.

RAPPORT N° 0001 : CREATION DE L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE « LOT-ET-GARONNE INGENIERIE »

Absents représentés lors du vote : M. Jacques BILIRIT (a donné pouvoir à Mme Sophie BORDERIE), M. Thomas BOUYSSONNIE (a donné pouvoir à Mme Annie MESSINA-VENTADOUX), M. Arnaud DEVILLIERS (a donné pouvoir à Mme Emeline REY), Mme Vanessa DALLIES (a donné pouvoir à M. Gilbert DUFOURG), Mme Françoise LAURENT (a donné pouvoir à M. Paul VO VAN), Mme Clarisse MAILLARD (a donné pouvoir à M. Christian DELBREL).

DECISION : ADOPTE à l'unanimité - Pour : 42

Mme la Présidente. - Le deuxième rapport de cette commission est le plan gymnases. Je donne la parole à Monsieur LACOMBE.

M. LACOMBE. - Non. Une présentation était-elle prévue ?

Mme la Présidente. - Non, il n'y a pas forcément de présentation prévue, mais on en a parlé.

M. LACOMBE. - Alors de façon très simple, il y avait eu le diagnostic qui avait été réalisé pour les différents gymnases. L'idée était de mettre 2 M€ par an pendant trois ans. C'était une autorisation de programme de 6 M€ sur trois ans. Au regard des discussions qui ont eu lieu ensuite avec les communes, il a été proposé de traiter :

- pour 2024, les gymnases communaux de Casseneuil et Penne-d'Agenais,
- pour 2025, Sainte-Livrade et Villeneuve-sur-Lot,
- pour 2026, Monflanquin et Monsempron-Libos.

Cela pourra évidemment évoluer au regard de l'avancée des communes dans leur réflexion, mais pour 2024, on est sur Casseneuil et Penne-d'Agenais.

Concernant les gymnases départementaux, on est sur le gymnase de Fumel Moncany qui appartient au Département pour un montant de 1,5 M€. On attend la moitié de la somme de la Région.

Voilà, de façon extrêmement synthétique, la présentation du plan gymnases pour l'année 2024. On est sur l'épure de ce qui avait été débattu et voté lors des précédentes séances.

Mme la Présidente. - Est-ce qu'il y a des questions ? Oui ?

Mme GRENIER - Oui, bonjour Madame la Présidente, chers collègues. Une question : ce plan gymnases est censé être accompagné par l'État par le biais de la DETR. Commence à circuler une certaine rumeur sur le fait que les gymnases ne seraient plus les priorités au niveau de la Préfecture. Autant dire que je commence à m'inquiéter, puisque je suis dans les premières à vouloir rénover ce gymnase qui est fermé.

Si l'on est sur un projet de 1,2 ou 1,3 M€, 500 000 € du Département, c'est très bien, vous l'imaginez bien. J'ai un tout petit budget de 2M€ sur Casseneuil, donc s'il n'y a pas cette aide par le biais de la DETR, puisque l'enveloppe n'est pas extensible et que l'on voit bien, déjà sur les demandes de DETR que l'on peut faire dans le cadre de nos projets communaux, que cela ne suit pas forcément, que se passera-t-il ? Si l'on n'a pas cette aide, est-ce que ce plan gymnases sera étendu, reporté ? C'est ma question.

Mme la Présidente. - C'est une inquiétude qui a été soulevée lors de la 10^{ème} commission, notamment par Monsieur LEPERS et même vous. Je pense que vous l'aviez évoquée.

J'ai l'occasion de rencontrer régulièrement Monsieur BARNIER. Je le vois dans quelques semaines, c'est donc un sujet que je mettrai à l'ordre du jour, parce qu'il me semble curieux, en termes d'équipements, de solidarité territoriale pour notre jeunesse en termes d'attractivité, que l'État se désengage auprès de notre jeunesse. C'est un sujet que j'aborderai avec lui et je vous tiendrai informés. Aujourd'hui, vous comprendrez bien que l'on ne va pas venir compléter l'engagement que pourrait avoir l'État sur ce type d'infrastructures. Intervenir à 50 % est déjà beaucoup, mais c'est un sujet que je vais évoquer avec lui dès que je le verrai.

Après, si vous ne pouvez pas, puisque vous faites partie de la première vague des gymnases à rénover, on en rediscutera. Si la DETR ne va pas sur le vôtre, elle n'ira peut-être pas sur les autres non plus. On rediscutera éventuellement des modalités.

M. LEPERS. - J'avais une petite question très rapide. On avait commencé à discuter dans l'hémicycle des tarifications par mois, par an, etc. On avait parlé de ce qu'il s'était passé à Aiguillon et l'on avait dit qu'il fallait que l'on se revoie pour discuter de ce qu'allaient donner les tarifications dans les années à venir pour les autres gymnases. J'aimerais bien savoir, en termes de timing, quand est-ce que l'on se repose sur ce dossier.

Il n'y a pas de polémique, juste une question de timing.

M. LACOMBE. - Il n'y a pas de problème. Je souhaite que ce soit une question que l'on règle dans l'année. Effectivement, quand on commence à tirer la pelote de laine, c'est un peu compliqué. Ce n'est pas un sujet binaire à traiter. On avait imaginé au départ que les communes qui étaient aidées par le plan gymnases, étant donné qu'elles auraient un gymnase moins consommateur d'énergie, verraient baisser éventuellement la participation, mais on en reviendrait à financer plus des gens qui ne font pas l'effort de faire des travaux. Ce n'est pas non plus extrêmement vertueux. Cela ne fonctionnera pas. J'imagine que vous soulèveriez le problème si l'on proposait cela et vous auriez raison sur ce coup-là.

On regarde ce qu'il se fait ailleurs. Sur les sommes qui sont proposées actuellement, on est plutôt en marge haute de ce qui se fait dans les autres départements, mais on a un tarif unique qui s'applique à tout le département, sauf à Aiguillon où il y avait eu la jurisprudence Aiguillon. On est dans une situation où nous sommes les locataires qui fixons le montant du loyer, donc cela ne va pas non plus. On est en train de regarder ce qu'il passe ailleurs pour essayer de trouver quelque chose qui respecte les dépenses réelles des communes, parce que l'idée n'est pas non plus que les communes surchargent le Département en inventant des charges qui n'existent pas, mais en même temps, il faut que l'on paye la juste somme de ce que le Département doit aux communes.

On est sur un sujet qui est finalement plus compliqué que ce que l'on imaginait au départ. J'aimerais qu'on le règle dans l'année.

M. LEPERS. - Monsieur LACOMBE, vous saurez que l'opposition 100% Lot-et-Garonne est disponible pour discuter de ce sujet dès que vous le voulez.

M. LACOMBE. - Ce sera discuté en commission. Il y a un certain nombre de maires conseillers départementaux qui sont concernés par les gymnases. Il y a notamment le maire de Nérac. Je pense qu'il saura à peu près porter le sujet, mais ce sera de toute façon débattu.

Mme la Présidente. - Est-ce qu'il y a d'autres questions sur ce rapport ?

Sur le rapport n°0002 « Plan gymnases », qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté, Je vous remercie.

RAPPORT N° 0002 : PLAN GYMNASES

Absents représentés lors du vote : M. Jacques BILIRIT (a donné pouvoir à Mme Sophie BORDERIE), M. Thomas BOUYSSONNIE (a donné pouvoir à Mme Annie MESSINA-VENTADOUX), M. Arnaud DEVILLIERS (a donné pouvoir à Mme Emeline REY), Mme Vanessa DALLIES (a donné pouvoir à M. Gilbert DUFOURG), Mme Françoise LAURENT (a donné pouvoir à M. Paul VO VAN), Mme Clarisse MAILLARD (a donné pouvoir à M. Christian DELBREL).

DECISION : ADOPTE à l'unanimité - Pour : 42

COMMISSION DEVELOPPEMENT SOCIAL, DEMOGRAPHIE MEDICALE, INSERTION ET HABITAT

Mme la Présidente. - On passe à la commission développement social, démographie médicale, insertion et habitat. Nous allons examiner les rapports de la commission.

Je donne tout de suite la parole à Madame Christine GONZATO-ROQUES avec la présentation du budget.

Mme GONZATO-ROQUES. - Je vais donc commencer mon intervention par un exposé global du projet du BP 2024 dans le cadre du développement social.

Comme vous le savez, c'est un budget qui est quasiment exclusivement un budget de fonctionnement. Comme vous le savez aussi, il représente 66 % du budget de fonctionnement du Département.

Présentation du diaporama p. 100

Ce que l'on peut voir aujourd'hui est que les politiques autonomie, c'est-à-dire politique concernant les personnes âgées et les personnes porteuses de handicap, correspondent quasiment à la moitié du budget social, pour une valeur de 135 M€. Nous avons deux autres quarts : l'aide sociale à l'enfance à hauteur de 67,68 M€, soit quasiment 25 % (un quart du budget) et l'insertion qui, aujourd'hui, est à 72 M€ (un peu plus d'un quart à 26 %).

Il y a une toute petite frange verte que l'on voit assez peu, pourtant c'est intéressant puisque ce sont notamment des actions de prévention, avec la PMI pour 1 200 000 € et ce que l'on appelle les moyens généraux qui sont de 550 000 €.

Comme vous avez pu le voir sur le camembert, on va discuter des principales augmentations par politiques sociales. Tout d'abord, si l'on prend la politique insertion et action sociale, qui est en augmentation de 1,4 M€ malgré un nombre d'allocataires identique, voire même un peu moindre, on a donc aujourd'hui une inscription à hauteur de 64,6 M€ pour le versement de l'allocation. Cela fait une augmentation contenue de 600 000 €. Cela correspond à 2 % d'augmentation de la revalorisation du montant du RSA, qui est bien sûr revalorisé régulièrement.

L'augmentation des crédits en faveur de la politique autonomie représente presque 10 M€. Cela correspond d'une part à l'augmentation, on le verra tout à l'heure, du taux directeur en EHPAD qui est de 4 % pour l'APA en établissement. Le taux directeur, je vous rappelle que c'est ce qui permet de définir le niveau d'augmentation possible pour les EHPAD concernant le tarif hébergement. Cela veut dire que c'est à la charge du résident. Il faut aussi à la fois arriver à donner des moyens aux EHPAD de fonctionner et arriver à ce que cela reste contenu pour les résidents.

+ 4 % pour les EHPAD, + 2 % pour les établissements recevant des personnes porteuses de handicap et + 3 % pour l'enfance au niveau des taux directeurs.

Concernant les EHPAD, il faut ajouter dans cette augmentation l'impact en année pleine, puisque ce n'était pas sur l'année pleine en 2023, et l'augmentation du point GIR qui a été décidée en 2023. On a donc là aussi + 800 000 € concernant l'APA établissement.

Concernant la prestation de compensation du handicap, les dépenses continuent elles aussi à évoluer : + 3,8 M€. Là, c'est par contre lié à un nombre croissant de bénéficiaires, notamment la PCH (Prestation de compensation du handicap) qui concerne les enfants.

Concernant l'APA à domicile, elle progresse de 3,9 M€. Sur ces 3,9 M, on signale les 1,9 M€ au titre de la dotation qualité dont on a parlé sur des sessions précédentes. Il faut ajouter, le rapport vous sera présenté tout à l'heure par Annie MESSINA, les 250 000 € qui sont liés à l'augmentation des tarifs mandataires et de gré à gré, c'est-à-dire quand les personnes âgées sont elles-mêmes employées d'un intervenant à domicile.

Concernant la politique relative à la protection de l'enfance, on observe une grosse augmentation de 8,3 M€. A quoi correspond-elle ? D'une part à la rémunération des assistants familiaux, puisqu'elle est basée sur le SMIC : quand il y a augmentation du SMIC, la revalorisation entraîne bien sûr une dépense supplémentaire. D'autre part, la hausse du directeur, j'en ai parlé tout à l'heure, de + 3 % pour les établissements qui accueillent des enfants entraîne une dépense supplémentaire d'aide à l'hébergement de 1 017 000 €.

Je suis désolée, c'est un catalogue de chiffres mais on discutera, si vous le voulez, un peu plus sur les différentes mesures tout à l'heure. La progression de BP à BP, on l'a vue : sur l'insertion, c'est la revalorisation attendue du RSA ; pour l'autonomie, on a parlé des taux directeurs, l'augmentation de la PCH, pour faire un résumé, la hausse des tarifs de gré à gré et le point GIR pour l'établissement ; et pour le domicile, la dotation.

Sur la prévention / protection de l'enfance, on pourrait citer aussi, quand on parle des difficultés de l'enfance, ce matin, quand on a dit qu'il y avait une hausse importante du nombre d'enfants à protéger et qui nous sont confiés, ceci implique des créations de places. Une création de 100 places en PEAD (Placement éducatif à domicile). C'est sur décision du juge des enfants. C'est un placement à la maison, mais avec un éducateur qui passe de façon très régulière à domicile. Notre appel à projets concerne les structures qui pourraient se mobiliser, se manifester dans l'appel à projets pour répondre à ce PEAD, la création d'un relais parental de huit places pour 400 000 €, l'accompagnement des MNA, puisque vous savez que les MNA représentent aujourd'hui 20 % des enfants confiés à l'aide sociale, avec une forte augmentation sur les derniers mois. La création de huit places au Foyer de l'enfance, puisque ce foyer a pour mission à la fois de mettre à l'abri, notamment, les MNA, mais aussi d'accueillir, 365 jours sur 365, les enfants qui sont confiés en attendant qu'ils puissent aller sur d'autres structures.

Tout ceci sont des choses qui sont prévisibles, mais au-delà, il existe aussi des choses que pour le moment, nous ne pouvons pas budgétiser. Nous savons simplement d'expérience que les choses peuvent bouger : d'une part, la hausse de l'activité concernant la PCH, on ne peut pas la mesurer. C'est la même chose concernant l'évolution du RSA. Concernant la protection de l'enfance, on ne peut pas projeter le nombre d'enfants placés. On travaille en tout cas avec la cinétique qui est présente aujourd'hui, mais cela ne nous permet pas d'avoir des projections très fines.

Au niveau de l'APA, nous avons l'impact du décret du 30 décembre qui, aujourd'hui, consacre aussi des heures APA pour le lien social. On sait que c'est un gros problème pour l'isolement des personnes âgées. Ils vont pouvoir mobiliser des heures APA pour ce lien social. C'est encore difficile à évaluer, parce que l'on ne sait pas comment les personnes vont mobiliser cela.

Concernant l'APA et la PCH, toujours pareil : les agréments de l'État peuvent être sur des accords de branches qui peuvent notamment impacter le tarif horaire, ce que l'on vit depuis deux ans.

D'autre part, nous avons aussi d'autres accords, les accords de branches dits « transitoires », c'est ce que vous voyez en avant, dernier point, notamment sur les bas salaires, qui peuvent modifier aussi notre budget. Et puis, on en a déjà parlé ce matin : le public ASS qui perçoit aujourd'hui l'allocation de solidarité spécifique en fin de droits au chômage va basculer, on ne sait pas encore dans quelles proportions, sur les enveloppes RSA, avec la problématique 6 à 6,5 M€ pour le 47 qui seraient prévisibles.

On pourrait aussi ajouter l'accès aux droits automatique. Si l'on compte qu'il y a 30 % de gens qui pourraient mobiliser le RSA et qui ne le font pas, selon le calcul effectué sur le département, on arriverait à 18 M€, si l'on compte 30 % de 10 000 allocataires. Cela nous ferait une plus-value avec l'ASS de 25 M€ par an.

Tout cela n'est pas budgétisé, parce que l'on attend aussi de voir comment l'État va s'engager sur les compensations.

Voilà rapidement sur les grandes lignes de ce budget que nous allons détailler après avec différents rapports. Je ne sais pas si l'on ouvre les questions, Présidente, sur le budget ou si l'on passe directement aux rapports.

Mme la Présidente. - Est-ce qu'il y a des questions sur la présentation ? Oui, Madame KHERKHACH.

Mme KHERKHACH. - Oui, merci Présidente. C'est une présentation très intéressante. Je regrette qu'elle n'est pas été faite en commission, puisque c'était une commission spéciale « budget ». Là, on la découvre aujourd'hui

en session. Je trouve que c'est assez regrettable, d'autant plus que le document est bien fait et a le mérite de poser l'augmentation des dépenses par chapitres et par domaines.

Vu qu'il est bien fait, on va profiter de ceux qui ont travaillé dessus. Je voudrais revenir sur l'impact des aléas non budgétisés. Il est intéressant que l'on ait une tendance, un horizon de ce qui peut nous attendre en 2024. Si l'ASS a été valorisée, en tout cas j'ai découvert les chiffres dans la motion,, vous n'évoquez pas la fin du plan de lutte contre la pauvreté, qui va se transformer, ou en tout cas être remplacé par le pacte de solidarité et qui, de fait, va engager des subventions et des niveaux d'engagement financier au niveau du Département importants. Même si en commission, tu nous as précisé que ce ne serait vraisemblablement pas sur le même niveau, puisque je crois que l'on était à plus de 5 M€ sur l'ensemble du plan de lutte contre la pauvreté, en associant bien sûr les montants mobilisés à la fois par le Département et par l'État, c'est manquant.

Voilà sur cette partie. J'aurai ensuite d'autres questions sur les actions.

Mme GONZATO-ROQUES. - Concernant le budget, au départ, cette présentation était incluse dans la présentation de notre collègue Christian DEZALOS. C'était dans ce gros paquet. Je me suis aperçue après que ce document pouvait être exploité et que l'on pouvait sortir de la grosse masse du budget, puisque c'est effectivement intéressant comme analyse. Une fois le camembert sorti, les explications ont pu être abordées par les services, donc après la commission. C'est la première chose.

D'autre part, on verra tout à l'heure dans le bilan de la CALPAE que les montants du pacte de solidarité sont incomparables avec ce qu'a pu donner la CALPAE, puisqu'aujourd'hui, je crois que dans le cadre budgétaire, on a un plafond contractualisable pour 2024 qui sera à moins de 1 M€, qui serait à 956 000 € avec un axe solidarité de 507 000 €, une brouille, et un axe France Travail, loi plein emploi plus exactement, d'un peu moins de 500 000 €. Ce n'est pas comparable avec ce que l'on a pu avoir avec la CALPAE. C'est d'ailleurs pour cela, entre autres, que l'État dit que les actions qui seront financées le seront après évaluation. Une action ancienne ne pourra être continuée que si elle est prouvée efficiente, ou si elle s'adresse à un public nouveau, ou si elle a des éléments nouveaux. L'axe France Travail est la mise en œuvre, en gros, de la loi plein emploi. Un budget est prévu pour densifier l'offre proposée pour l'activité des allocataires RSA.

Bien entendu, tout cela reste des informations aujourd'hui, puisque l'on n'a pas encore contractualisé. Des discussions se font avec l'État. Les chiffres que je vous donne sont des hypothèses de travail qui ont été partagées avec l'État, mais ce que l'on sait est que l'État ne financera que des actions nouvelles ou des actions existantes renforcées et que la reprise des actions de la CALPAE sera uniquement sur évaluation de l'État pour montrer une efficience.

Tout cela reste encore assez flou. Voilà ce que je peux répondre à ta question.

M. CHOLLET. - Oui, j'avais deux questions. Je suis impressionné sur l'APA à domicile, + 3,9 M€. J'ai du mal à comprendre. Il y a eu deux périodes de canicule qui ont fait du mal. Vous avez vu qu'en canicule, la France a perdu 5 000 personnes mortes de la canicule. Je vous rappelle qu'en 2003, la plus grosse canicule que l'on avait eue avait fait 15 000 morts. 5 000, c'est quand même un tiers, cette année avec les canicules d'août et de septembre. Je suis impressionné par le + 3,9 M€. C'est la première question.

La deuxième est sur les MNA. Cela se faisait avant ; je ne veux pas passer pour le vieux pépé ronchon, mais une fois par an, on avait le Préfet et les services de l'État. Moi, je trouvais que cela avait de la gueule et que cela permettait de vous aider, aussi, en venant dire au Préfet « Ecoute, sur les MNA, je ne comprends pas ce qu'il se passe. » On voit des nationalités qui arrivent, qui n'ont aucun contact avec l'Agenais, qui viennent de pays dont je ne sais même pas comment ils s'appellent, je n'ai pas pu le retenir. A Syllabe, Madame Baya Kherkhach a 127 nationalités présentes sur le territoire de l'agglomération. Il y a des filières d'immigration remarquablement bien organisées, à notre avis, et je pense que le Lot-et-Garonne est ciblé.

Cela fait paranoïaque, mais honnêtement, je voudrais savoir ce que les services de l'État disent par rapport à cela, que l'on sache où est-ce que l'on va par rapport à l'avenir. Si le Préfet vient une fois par an, pas trop souvent, cela nous permettrait de lui poser ces questions.

Mme la Présidente. - L'ancien Préfet n'y était pas favorable. Le nouveau Préfet y est favorable. C'est quelque chose que l'on a partagé. Il va donc venir faire un bilan de tous les services de l'État. Il viendra présenter l'activité de ces services.

Concernant les MNA, malheureusement et heureusement, on n'est pas une exception. Il est vrai que notre situation géographique sur la ligne entre Bordeaux et Toulouse ne nous est peut-être pas favorable. Après, que des filières soient organisées, c'est une évidence puisqu'on le voit bien. Ils sont très bien organisés et savent très

bien comment on fonctionne, parce que souvent, les MNA arrivent le vendredi soir à 17h00 à la grille du Département pour être pris en charge. Dès qu'il y en a un qui sort, il y en a un autre qui arrive, voire multiplié par deux ou trois. Effectivement, ce sont beaucoup de nationalités. Il y a eu à un moment donné l'Afrique noire, mais aussi le Moyen Orient... Il y en a qui viennent du monde entier.

Mme GONZATO-ROQUES. - Si je peux compléter, il faut être sûr d'une chose : tous les jeunes se déclarant MNA qui arrivent dans le 47 ne restent pas dans le 47. Je vous rappelle que la règle est celle-là. Ils arrivent, on a le devoir de les mettre à l'abri avec un dédommagement de l'État. Je crois que c'est 500 € pour la mise à l'abri. Cette mise à l'abri se fait au FEB en grande partie, au DAMMIE, avec d'autres dans d'autres MECS. Après la mise à l'abri, qui doit durer au maximum cinq jours, on évalue la minorité. Si le jeune est évalué mineur, cela remonte à une cellule nationale. Ce n'est pas joli, mais ils font de la péréquation, parce qu'il y a des Départements à qui il arrive 100 personnes se déclarant MNA, par jour.

Ensuite, cette cellule nationale redirige les jeunes qui, là, sont des jeunes confiés. A ce moment-là, ils sont confiés au Département. Pour vous dire l'évolution des mises à l'abri, on a eu 162 mises à l'abri en 2022 ; on en avait 222 en 2023. On a eu une augmentation de 37 % exactement de mises à l'abri. Cela fait 60 jeunes en plus qu'en 2022 à mettre à l'abri.

Aujourd'hui, les MNA ainsi que les jeunes majeurs issus de la communauté des MNA représentent 20 % des enfants confiés au Département et 10 % des enfants qui sont protégés, puisque dans la protection, il y a à peu près 1 000 enfants qui sont en AEMO (Accompagnement éducatif en milieu ouvert), qui sont à la maison. Quand on compte tous les enfants dont le Département a la charge, même si ce n'est pas en direct, ce sont plus de 2 000 enfants.

Ensuite, concernant les frais d'hébergement, il faut savoir aussi que l'on a des fourchettes très différentes : les accueils peuvent aller de 100 à 400 € la journée dans des cas très spécifiques, notamment des enfants qui ont des besoins pédopsychiatriques très particuliers.

Mme KHERKHACH. - Au regard du poids des dépenses de la délégation que tu pilotes, Christine GONZATO-ROQUES, 66 % du budget du Département, je pense que cela pourrait à la fois faire l'objet d'une présentation en amont, même si j'aime beaucoup l'agriculture et tous les sujets qui sont présentés avant le passage des dossiers de la commission sociale, et faire l'objet d'une présentation spécifique, parce que je ne suis pas sûre que l'ensemble des élus départementaux que nous sommes, même si certains sont plus en connexion avec ces thèmes-là de par leurs fonctions, leur délégation au sein des mairies ou vis-à-vis des postes qu'ils occupent actuellement... Je pense qu'il est important que l'on fasse un zoom particulier sur la commission sociale. Ce sont beaucoup d'enjeux, beaucoup de défis. C'est un budget conséquent, important, avec des responsabilités qui engagent le Département.

On parle de la protection de l'enfance, des personnes âgées avec les EHPAD, des personnes handicapées ; bref, j'aurais à cœur que cela fasse l'objet d'une présentation spécifique lors d'une commission. Je ne sais pas dans quel format l'organiser, mais il me semble que c'est important.

Mme GONZATO-ROQUES. - Tout à fait. Si je peux me permettre, sur une présentation spécifique, on le fera. Dans ce cadre-là, je pense que c'est malheureusement le lot de toutes les compétences obligatoires que l'on essaye tous de faire au mieux. Sur des moments comme aujourd'hui, on met en lumière des choses qui peuvent être plus discutées ou discutables, des choses qui prêtent à débat, même si dans les compétences obligatoires, il y a toujours une discussion possible sur la façon de les exercer. On en parle en commission, mais je me tiens à disposition, on en parlera avec la Présidente, pour une session ou une CP, un temps particulier.

Peut-être que la signature du pacte de solidarité sera l'occasion.

Mme MESSINA-VENTADOUX. – Pierre CHOLLET, sur l'APA à domicile, cela comprend les 2 M€ de dotation qualité, les 400 000 € pour les neuf heures en plus par mois pour les 4 000 bénéficiaires d'APA à domicile, si tout le monde avait les neuf heures par mois, bien sûr, mais une évaluation va être faite par une équipe. Le reste, c'est-à-dire 1 600 000 €, est le coût de l'APA à domicile. C'est la totalité.

Mme la Présidente. - Merci Annie MESSINA-VENTADOUX. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou est-ce que l'on peut passer à la présentation ? Je vais donner la parole à Annie MESSINA-VENTADOUX pour une présentation sur l'attractivité des professionnels de santé.

Mme MESSINA-VENTADOUX. - Excusez-moi, avant de commencer, je voudrais juste vous donner les derniers chiffres au 1^{er} janvier 2024 qui ont été vus par Monsieur Emmanuel CANARD, le chargé d'attractivité auprès du Conseil de l'Ordre. Au niveau national, on est à 1,2 médecin pour 1 000 habitants ; au niveau de la région

Nouvelle-Aquitaine, 1 pour 1 000 habitants, une des régions les mieux dotées, je tiens à le dire. Au niveau départemental, on est à 0,6 pour 1 000.

Nous avons, au niveau de la Nouvelle-Aquitaine, 30 % des médecins qui ont plus de 60 ans. Au niveau du Lot-et-Garonne, 47 % des médecins ont plus de 60 ans et 25 % ont moins de 40 ans. En Nouvelle-Aquitaine, les départements les mieux dotés sont la Gironde et les Pyrénées-Atlantiques. Le moins bien doté est la Creuse et nous sommes juste après.

En nombre de médecins, nous sommes actuellement à 208 médecins généralistes. C'est le plus faible chiffre avec 2022. Nous en avons perdu trois en un an, 46 en 10 ans, et nous avons 59 MSU (Maîtres de stages universitaires), qui sont surtout en MSP et en cabinet privé et très peu en CDS. C'était pour les chiffres.

Je vais maintenant vous parler de la plateforme d'accompagnement à l'installation des médecins généralistes. Les missions du nouveau dispositif sont les suivantes : accompagner les médecins généralistes dans leur projet d'installation sur le plan professionnel, est-ce qu'ils souhaitent exercer en libéral, en mixte, etc. , et sur le plan personnel, c'est-à-dire accueillir leur famille, sensibiliser sur la formation MSU en partant du principe que plus on aura d'internes, plus on aura de chances de voir des stagiaires s'installer plus tard en Lot-et-Garonne, améliorer les conditions d'accueil pour ces stagiaires, au niveau notamment de l'hébergement, sensibiliser les lycéens pour qu'ils puissent mener des études dans le domaine de la santé, parce que le premier facteur qui favorise l'installation touche aux attaches familiales.

Le projet collectif : je voudrais dire que cette plateforme ce n'est pas uniquement le Département. D'abord, c'est copiloté par le Département et l'Agence régionale de santé, mais c'est surtout un éventail de partenaires qui constituent la plateforme. Cette équipe est constituée de professionnels, à terme, 3,5 ETP, et est un service rattaché à la DGA du développement social. Je dis bien « à terme ». Ce partenariat permet d'avoir une certaine efficacité, mais surtout, il nous semble important d'éviter la concurrence entre territoires.

Un réseau de partenaires avec deux canaux d'échanges :

- Un canal élu identifié au niveau de chaque EPCI. C'est la personne qui sera en lien avec moi.
- Des élus référents des EPCI qui seront en lien avec Emmanuel CANARD, le chargé de mission. C'est le canal technique.

Une indispensable synergie entre les partenaires dans le respect des compétences pour proposer un accompagnement et lever les freins à l'installation, chacun bien sûr dans son domaine de compétence : comme vous le voyez, la plateforme mobilise un large réseau de partenaires institutionnels et économiques qui vont œuvrer de manière coordonnée sur le territoire pour faciliter l'implantation. Cela concernera le domaine de la santé, le domaine de l'emploi, de l'hébergement et des universités.

L'état d'avancement : où en sommes-nous ? Le 22 septembre 2023 a eu lieu le lancement par le Conseil départemental de l'étude sur la mise en place d'une plateforme. Nous l'avons présentée à l'Agence régionale de santé qui sera copilote et qui a été sollicitée pour un cofinancement. Nous rencontrons Monsieur JONON pour la deuxième fois le 5 mars. Présentation à la Région Nouvelle-Aquitaine, ce qui a déjà été fait, sollicitée pour un cofinancement. Nous n'avons pas encore la réponse, mais cela semble en bonne voie.

Le 11 octobre 2023, la Présidente a présenté aux Présidents d'EPCI cette plateforme en Conférence des territoires. Le 13 octobre 2023, elle a été la présenter au stand du Département lors du Salon des maires du Lot-et-Garonne. Du 15 novembre au 5 mars, nous avons rencontré les Présidents d'EPCI. Il reste une réunion avec l'agglomération d'Agen qui se tiendra le 5 mars 2024.

Je vais vous faire un point sur ces EPCI : il y avait un Président, un technicien, parfois le DGS, parfois un professionnel dédié ou un référent santé. Il ressort de ces entretiens qu'il y a un investissement de l'ensemble des acteurs dans le domaine de la santé, une confirmation de l'intérêt pour la plateforme et donc l'identification, comme je vous l'ai dit, de référents élus et techniciens. Nous avons pointé sept axes de travail qui ont été identifiés :

- les solutions d'hébergement,
- co-organiser des événements de découverte du territoire,
- redynamiser la formation des MSU pour qu'il y ait plus de médecins MSU : nous sommes là, vous le voyez, à 25 % de MSU par rapport aux 208 médecins. Nous souhaitons être au-delà,
- poursuivre le déploiement des structures de soins coordonnés, parce que certains territoires n'ont pas de structures, comme par exemple Lot-et-Tolzac,
- recenser et favoriser des recrutements potentiels qui sont déjà identifiés, donc pouvoir donner le coup d'accélérateur,

- faire évoluer la densité médicale vers les ETP, parce que les chiffres que je vous donne ne sont pas cohérents : c'est le nombre de médecins, mais il y a des médecins qui exercent à 20 %, 50 %, 60 %... On va essayer de faire évoluer cela en ETP effectifs pour pouvoir comparer ce qui est comparable,
- enfin, vis-à-vis de la CODDEM, rappeler le principe de non-concurrence entre les aires de santé et, peut-être, faire évoluer ces aires de santé vers la géographie des EPCI.

A venir : nous avons eu les premières réunions de réseau, la présentation de la plateforme qui va être faite en bureaux communautaires, c'est-à-dire que prochainement, nous allons rencontrer les maires de chaque EPCI pour qu'ils soient partie prenante du projet.

Parallèlement, il y a la mise en place d'une visioconférence bimensuelle avec les médecins du territoire, internes et externes de la faculté de médecine. Pour l'instant, il n'y en a eu qu'une parce que j'ai eu un problème de santé. La prochaine aura lieu bientôt. Ce sont des médecins MSP, CDS, médecins libéraux, cliniques du groupe Elsan, hôpitaux avec les Présidents de CME, médecins urgentistes, médecins du Conseil de l'Ordre, internes de médecine générale, médecins hospitaliers qui se sont joints à nous, qui nous ont demandé à participer, et maîtres de stages universitaires.

Pour 2024, nous allons poursuivre. Nous espérons avoir fini de rencontrer tous les partenaires d'ici l'été 2024. Au niveau des facultés de médecine, aller au-delà donc Bordeaux et Toulouse, pour faire connaître la plateforme et augmenter l'offre de stages en 47. Présentation, je vous l'ai dit, en conférence des maires, constitution de l'équipe de la plateforme, premières réunions de réseau côté élus et côté techniciens, Définition du nom (toutes les idées sont bien sûr les bienvenues), création du site internet, une vidéo de sensibilisation pour donner envie aux médecins de devenir maîtres de stages universitaires, Faire découvrir le territoire aux internes, participation au Forum des jeunes médecins de la faculté de Bordeaux.

Pour réaliser ces actions, l'équipe de la plateforme va s'étoffer grâce au redéploiement de deux postes qui sont inscrits dans le budget prévisionnel pour 2024. Les autres postes (1,7 ETP) seront créés ultérieurement par redéploiement également.

Cette délibération concerne donc le redéploiement de deux postes : un, le poste d'Emmanuel CANARD en tant que responsable de service, un poste de hotliner qui sera responsable de la fameuse conciergerie, donc qui répondra aux appels et sera responsable de tous les partenariats.

Je ne sais pas si vous avez des questions.

Mme la Présidente. - Merci Madame Annie MESSINA-VENTADOUX. Est-ce qu'il y a des questions ?

M. CHOLLET. - Oui, je voulais juste dire que l'on est tout à fait pour. Je le confirme, Annie MESSINA-VENTADOUX le sait bien. Je suis présent aux réunions auxquelles elle m'invite, même si la dernière n'a pas pu se réaliser pour des raisons de problèmes de santé. Je serai bien là le 5 mars.

Cette plateforme est importante. On considère que c'est un outil majeur pour essayer de sortir ce département du marasme médical dans lequel il est. Attention quand même, en relation avec le discours de ce matin, 2 équivalents temps plein pour commencer et je vois dans la délibération, ou alors je n'ai pas bien compris, que cela pourrait monter à 3,5.

Mme la Présidente. - En redéploiement. Elle l'a dit.

M. CHOLLET. - D'accord, je n'avais pas vu. Mais attention, on commence, on va voir ce que cela donne. Après, on verra.

Mme la Présidente. - Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Oui, Madame KHERKHACH.

Mme KHERKHACH. - Merci Annie MESSINA pour votre présentation. En commission, nous avons abordé la question du partenariat avec les EPCI pour savoir ce qui les engageait dans ces modalités partenariales, notamment sur la question de la mobilité et du logement. Je vois qu'à travers la présentation, vous avez étoffé la réponse, forts de nos questions en commission. Merci pour cela.

Cela répond bien, grâce à votre présentation, aux questions que l'on avait prévu de vous poser. Vous avez devancé notre question. Merci à vous.

Mme MESSINA-VENTADOUX. - Concernant l'APA, vous savez que la personne âgée a trois possibilités.

Le service d'aide à domicile : c'est le Département qui arrête un tarif horaire en mode prestataire. Pour rappel, pour les associatifs, ce tarif horaire est à 26,19 €. Pour les privés lucratifs, il est à 23,50 €. C'est le socle de base.

Ensuite, la personne âgée peut être employeur elle-même : soit de gré à gré, c'est-à-dire qu'elle est l'employeur direct, soit en étant mandataire, c'est-à-dire qu'elle fait appel à un service mandataire pour tout ce qui est administratif.

Nous avons décidé de suivre l'évolution du SMIC pour ces tarifs horaires qui sont arrêtés par le Département, avec notamment la revalorisation du SMIC. Nous vous proposons un tarif pour les grés à gré à 14 € et pour les mandataires à 17 €, ce qui permet de s'aligner avec les autres Départements que nous avons consultés. Cela fait un surcoût annuel d'environ 250 000 €. Il faut savoir que l'on a 4 500 APA à domicile, pour information, et 4 000 APA en établissement.

Mme la Présidente. - Est-ce qu'il y a des questions sur ce rapport ? Non ? Il reste un rapport, le n° 1005.

Mme MESSINA-VENTADOUX. - C'est l'objectif d'évolution des dépenses des établissements. Cette délibération porte sur le taux d'évolution des dépenses des établissements médico-sociaux. Pour fixer ces taux, on a pris en charge l'inflation qui était à 5 % en 2023 et qui devrait maintenant descendre à 3 % avec un ralentissement, en sachant que pour 2024, il y a un bouclier tarifaire. On pensait que non, mais il a finalement été poursuivi. Ensuite, on a pris en compte les revalorisations salariales.

Pour rappel, le taux directeur, comme vous le disait Madame GONZATO-ROQUES, permet aux EHPAD habilités à l'aide sociale d'augmenter le prix de journée qui va abonder la section hébergement qui, elle-même, est responsable de tout ce qui est administration, hôtellerie, restauration, entretien, animation. Cette section est financée quasi uniquement par le résident, sauf la partie aide sociale à l'hébergement.

Nous vous proposons un taux maximum de 4 %, à la fois pour suivre l'inflation, puisque je vous ai dit qu'elle serait *a priori* à 3 %, et suivre l'évolution des niveaux de pension qui seront revalorisés à 5,6 %. En pratique, on va passer d'un prix moyen départemental de 60,51 € à 62,93 €, ce qui fait une augmentation de 2,42 € par jour, soit 75 € par mois, ce qui permet, pour un EHPAD de 80 lits, d'avoir 72 000 € par an en plus et nous concernant, pour l'ASH, de 820 000 € par an. Cela permet d'accompagner les EHPAD dans la situation actuelle, même si cela ne règle pas le problème qui est bien au-delà du Département, mais cela permet aussi de limiter le reste à charge, puisque l'on est toujours balancé entre ces deux écueils.

Cette mesure avait été annoncée par la Présidente en décembre 2023, je crois, à une délégation de directeurs d'EHPAD de la Fédération hospitalière française et a été très bien reçue.

Je ne sais pas si vous avez des questions. Ensuite, dans ce que vous disait Madame GONZATO-ROQUES, c'est pour le secteur du handicap. C'est fixé à 2 % et 3 % pour le secteur de l'enfance.

Pour répondre à Pierre CHOLLET qui posait une question ce matin, le dialogue de gestion sera poursuivi régulièrement, tous les ans. D'autre part, nous avons fait une réunion avec les directeurs d'établissements quand il y a eu ce problème en urgence de déficit très important, il y a de cela six ou neuf mois, où nous avons pu abonder de 2,3 M€. Nous avons pris engagement auprès des directeurs des EHPAD de les revoir annuellement pour garder ce dialogue avec eux.

Mme la Présidente. - Parfait. Est-ce qu'il y a des questions ? Non ? Alors il y a deux autres rapports. Christine GONZATO-ROQUES, rapidement.

Mme GONZATO-ROQUES. - Pour finir l'exposé des rapports de la commission développement social, je vais d'une part vous parler du rapport n° 1003 qui est le suivi de l'exécution de l'avenant n°1 à la CALPAE pour l'année 2023. Je vous parlerai ensuite du rapport n°1004 qui concerne l'évolution des aides financières relevant de la prévention / protection de l'enfance et du dernier rapport, qui est sur la politique départementale d'inclusion numérique que vous trouvez, par contre, sur les tablettes, sur la DSIAN au niveau des rapports.

Suivi de l'exécution de la CALPAE : pour rappel, le Département a contractualisé avec l'État depuis juin 2019. La dernière convention qui a été validée par l'Assemblée lors de la session du 18 novembre 2022 a fait l'objet d'un avenant qui a été voté en session le 23 juin 2023. Cet avenant était d'un montant global de 781 555 €. Sur ce montant global de l'avenant, il y avait 364 000 € qui étaient des crédits d'État et qui devaient donc permettre de finaliser les actions engagées et d'apurer tous les crédits engagés jusqu'à fin décembre 2023, puisque vous avez bien compris que la CALPAE s'arrête et que l'on nous propose un nouveau conventionnement avec l'État dans le cadre du pacte des solidarités.

Le Département doit donc délibérer sur le rapport d'exécution, qui a été joint en annexe, des crédits de la CALPAE. Ce que l'on peut dire, s'agissant de la dernière convention passée, est que les crédits ont été consommés à hauteur de 95 %. Il y a donc 5 % qui concernent essentiellement des actions relatives à la mobilité / solidarité, avec des actions, vous l'avez vu dans le rapport d'exécution, concernant l'installation de la plateforme « mobilité solidaire » et le recrutement de la conseillère en mobilité. Ces actions-là n'ont eu lieu qu'en toute fin 2023 et ne nous avaient donc pas permis de consommer les crédits.

Par contre, 95 % consommés, 5 % non consommés sur cet avenant, mais si l'on rapporte les crédits à rembourser à l'État sur la période globale couverte par la CALPAE, ce ne sont que 1,8 % de crédits que nous avons à restituer à l'État. Nous avons donc réussi à mobiliser au maximum cet investissement, qui a été bien utile.

Sans entrer dans le détail des résultats, on peut dire que globalement, ces contractualisations avec l'État ont permis de déclencher et enclencher différentes actions qui apparaissent pertinentes lorsque l'on fait le bilan. Certaines d'entre elles, d'ailleurs, préfigurent la mise en œuvre de la loi plein emploi, puisque je vous rappelle que la loi plein emploi, que l'on appelle à tort France Travail, sera applicable au 1^{er} janvier 2025. Elle est encore expérimentée sur un certain nombre de départements. Par exemple, on peut citer la plateforme d'orientation commune qui a fait ses preuves entre le CD et Pôle Emploi, l'accompagnement renforcé des allocataires du RSA les plus éloignés de l'emploi, les mesures ASID ou l'accompagnement des travailleurs indépendants.

Quand on regarde le résultat de cette contractualisation, on ne peut que faire le constat que le public allocataire du RSA, dans sa grande majorité, il arrive à se réinsérer professionnellement, mais la problématique est que ce n'est jamais de façon durable. C'est presque toujours sur des emplois précaires. Preuve en est que l'on a aujourd'hui une augmentation de 27 % du travail en intérim. Les postes qui ont été pourvus en 2023 étaient à plus de 27 % des postes d'intérim et à 65 % des postes qui étaient à moins de deux mois de travail, donc des contrats très courts. Cela permet de limiter le niveau du RSA, mais cela ne permet pas de sortir de la pauvreté, d'où la problématique aujourd'hui. Notre défi sera, avec le pacte des solidarités, de prendre en compte la situation des travailleurs pauvres.

Voilà ce que je pouvais vous dire sur ce premier rapport.

Le deuxième rapport concerne l'évolution du règlement départemental des aides financières concernant la prévention et la protection de l'enfance, qui avait besoin d'être remis au goût du jour, dans tous les cas plus adapté aux besoins des familles puisque c'était ce règlement qui était utilisé depuis 2012 par les travailleurs sociaux.

Pour faire court, le Département, en matière d'aides financières dans le cadre de la prévention et de la protection de l'enfance, octroie deux types d'aides : des aides appelées « aides financières d'urgence », qui sont en règle générale pour de l'aide alimentaire en extrême urgence, des prestations de soutien socio-éducatif, versées quant à elles en tiers-payant, pour finir de payer un centre de loisirs, une aide à la cantine, un frais de garde, etc.

Je tiens à préciser que ces aides-là sont toujours subsidiaires au droit commun : la personne doit d'abord mobiliser le droit commun, la CAF, etc. Ensuite, ces aides financières peuvent être mobilisées. Elles sont toujours contenues dans une enveloppe dite fermée, même si bien entendu, dans ce cadre, une analyse très fine des situations est faite par nos travailleurs sociaux.

J'ai un dernier rapport à vous présenter : le rapport n°3002 « Politique départementale d'inclusion numérique et mise en œuvre de la feuille de route France Numérique Ensemble ».

Ce rapport rappelle avec précision toutes les actions qui ont été portées par le Département en matière d'inclusion numérique, notamment le partenariat particulier, unique, on le dit à chaque fois, mais il est vrai qu'il a été salué au niveau national, avec DéClic47, les 17 opérateurs publics et parapublics qui ont participé à sa mise en œuvre et à son succès.

Aujourd'hui, l'État nous propose une feuille de route « France Numérique Ensemble » que l'on nous demande de décliner au niveau départemental et au niveau local. Bien entendu, le travail avec les services de l'État est facile actuellement sur cette thématique, puisque notre plan départemental est déjà quasiment le reflet de ce qui est attendu par le national. Par contre, il y avait trois points qui restaient à définir :

- une gouvernance élargie : il nous a semblé, comme tout à l'heure, quand on parlait de la démographie médicale, important et capital que les EPCI entrent dans la gouvernance de ce plan d'inclusion numérique, puisque c'est décliné au niveau des territoires. Pour que ce soit efficace, il faut que ce soit au plus près des territoires. C'est la première chose : une gouvernance modifiée.

- un pilotage de l'ingénierie financière : c'était important, dans la mesure où l'on avait fait nos preuves avec le fonds départemental d'inclusion numérique que l'on a supporté, de le faire fructifier pour les Lot-et-Garonnais.
- une prise en main de la coordination des conseillers numériques : je vous rappelle que 39 conseillers numériques sont présents sur le territoire du Lot-et-Garonne, dont quatre embauchés directement par le Département. Il était important que la coordination soit assurée par quelqu'un embauché par le Département, mais financé par l'État à 50 %.

Voilà ce que je voulais vous dire sur ce rapport.

Je voudrais simplement vous signaler quelque chose qui nous a relativement perturbés : la mise en liquidation de la société APTIC au niveau national, qui portait les pass numériques, ces fameux chèques mobilisés par les conseillers numériques pour nos opérateurs locaux. On est en train, plutôt avec succès, d'organiser avec le concours de l'État, un remplaçant. Au niveau national, peu de Départements avaient su mobiliser ce dispositif. L'État avait donc arrêté son partenariat avec APTIC.

Mme la Présidente. - Est-ce qu'il y a des questions ? Autrement, on passe au dernier rapport. Y a-t-il un dernier rapport ?

Mme GONZATO-ROQUES. - Non, j'ai fini.

Mme la Présidente. - D'accord. On va passer au vote. On votera ce dernier rapport lors de la commission économique.

Il y a le rapport n°1001 « Attractivité des professionnels de santé, création d'une plateforme d'accompagnement à l'installation des médecins généralistes et à l'accueil des étudiants internes et externes ».

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté.

RAPPORT N° 1001 : ATTRACTIVITE DES PROFESSIONNELS DE SANTE - CREATION D'UNE PLATEFORME D'ACCOMPAGNEMENT A L'INSTALLATION DES MEDECINS GENERALISTES ET A L'ACCUEIL DES ETUDIANTS INTERNES ET EXTERNES

Absents représentés lors du vote : M. Jacques BILIRIT (a donné pouvoir à Mme Sophie BORDERIE), M. Thomas BOUYSSONNIE (a donné pouvoir à Mme Annie MESSINA-VENTADOUX), M. Arnaud DEVILLIERS (a donné pouvoir à Mme Emeline REY), Mme Vanessa DALLIES (a donné pouvoir à M. Gilbert DUFOURG), M. Guillaume LEPERS (a donné pouvoir à Mme Patricia SUPPI), Mme Clarisse MAILLARD (a donné pouvoir à M. Christian DELBREL).

Absent non représenté : M. Jean-Jacques MIRANDE

DECISION : ADOPTE à l'unanimité - Pour : 41

Mme la Présidente. - Le n°1002 « Revalorisation des tarifs en faveur des bénéficiaires de l'APA à domicile employeur de leur aide à domicile ».

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté.

RAPPORT N° 1002 : REVALORISATION DES TARIFS EN FAVEUR DES BENEFICIAIRES DE L'APA A DOMICILE EMPLOYEUR DE LEUR AIDE A DOMICILE

Absents représentés lors du vote : M. Jacques BILIRIT (a donné pouvoir à Mme Sophie BORDERIE), M. Thomas BOUYSSONNIE (a donné pouvoir à Mme Annie MESSINA-VENTADOUX), M. Arnaud DEVILLIERS (a donné pouvoir à Mme Emeline REY), Mme Vanessa DALLIES (a donné pouvoir à M. Gilbert DUFOURG), M. Guillaume LEPERS (a donné pouvoir à Mme Patricia SUPPI), Mme Clarisse MAILLARD (a donné pouvoir à M. Christian DELBREL).

Absent non représenté : M. Jean-Jacques MIRANDE

DECISION : ADOPTE à l'unanimité - Pour : 41

Mme la Présidente. - Le n°1003 « Suivi de l'exécution de l'avenant n°1 à la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi pour l'année 2023 ».

Qui est contre ?

Mme KHERKHACH - Pardon Présidente. Vous n'avez pas ouvert au débat suite à la présentation de ce rapport.

Mme la Présidente. - Si, j'ai demandé.

Mme KHERKHACH - Vous l'avez demandé ? Pardon. Juste une intervention sur ce rapport-là, si vous voulez bien.

Mme la Présidente. - D'accord..

Mme KHERKHACH - On en a parlé en commission, mais concernant le rapport n°1003 et cette présentation de l'avenant à la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi, on y a vu d'abord le bénéfice de zoomer sur l'évaluation des actions qui ont été entreprises : tu le disais, Christine GONZATO-ROQUES, retenir les actions qui ont été efficaces, qui ont été utiles pour les demandeurs d'emploi. Tu rappelais à juste titre que la difficulté des publics accompagnés, RSA notamment, est certes le retour à l'emploi, mais aussi, et peut-être surtout, le maintien dans l'emploi, parce qu'il y a effectivement des opportunités d'emploi, mais sur du contrat plutôt précaire.

A ce sujet, je voudrais dire, puisque le rapport en fait mention, qu'il est important aussi de ne pas poursuivre des actions lorsque les résultats escomptés ne sont pas au rendez-vous. C'est la raison pour laquelle vous trouverez mention dans le rapport du dispositif que portait la ville d'Agen, TZCLD, que nous décidons de ne pas poursuivre, puisque nous ne candidaterons pas pour la poursuite de ce dispositif. Cela a fait l'objet d'une réunion entre nos services, à la fois eu égard au faible taux de prescription des partenaires, mais aussi forts du retour rapide à l'emploi, avec des cohortes de volontaires TZCLD qui ne restaient pas dans le dispositif.

Enfin, certaines activités étaient trop sur des champs concurrentiels par rapport au SIAE sur notre bassin d'emploi. En tout cas, j'en fais référence pour dire que si, dans l'Assemblée, il y avait des territoires qui étaient toutefois intéressés pour se lancer sur le dispositif, nous restons bien sûr à disposition dudit territoire pour échanger à la fois sur la captation des publics et ce que l'on a pu expérimenter au cours de ces quatre dernières années.

Maintenant, la question concernant ce rapport est la suite, on l'a dit tout à l'heure, avec la mise en place du nouveau pacte des solidarités, tant sur la partie insertion que sur la partie plein emploi. Là, je veux revenir sur les mots que vous avez eus, Présidente, pour dire que vous allez appeler, par rapport à ces 15 heures travaillées pour les bénéficiaires du RSA, l'ensemble des collectivités à jouer le jeu, faire des propositions et organiser leurs services en fonction, même si nous parlions tout à l'heure des moyens humains qui devront être mobilisés pour assurer l'accompagnement de ces bénéficiaires du RSA, notamment sur cette partie, en association et en entreprise.

J'ai commencé à évoquer le sujet avec certaines associations, comme vous avez certainement dû le faire, notamment les associations de l'aide alimentaire qui sont aussi pourvoyeuses et demandeuses au niveau du bénévolat. Elles nous ont expliqué, en tout cas mis en évidence quelques inquiétudes, notamment le fait que cela allait entrer en concurrence avec des bénévoles actuels qui étaient dans des situations de fragilité, de vulnérabilité, voire en situation administrative compliquée.

Vous avez raison de rappeler que l'ensemble des forces vives du territoire, collectivités, associations, entreprises, devront jouer le jeu et être aux côtés du Département quand vous allez le mettre en application, dès janvier 2025.

Voilà ce que je voulais vous dire, puisque le reste a été évoqué en commission. Je vous remercie.

Mme la Présidente. - On va passer au vote du rapport n°1003 « Suivi de l'exécution de l'avenant n°1 à la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi pour l'année 2023. »

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté.

RAPPORT N° 1003 : SUIVI DE L'EXECUTION DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'APPUI A LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE ET D'ACCES A L'EMPLOI POUR L'ANNEE 2023

Absents représentés lors du vote : M. Jacques BILIRIT (a donné pouvoir à Mme Sophie BORDERIE), M. Thomas BOUYSSONNIE (a donné pouvoir à Mme Annie MESSINA-VENTADOUX), M. Arnaud DEVILLIERS (a donné pouvoir à Mme Emeline REY), Mme Vanessa DALLIES (a donné pouvoir à M. Gilbert DUFOURG), M. Guillaume LEPERS (a donné pouvoir à Mme Patricia SUPPI), Mme Clarisse MAILLARD (a donné pouvoir à M. Christian DELBREL).

DECISION : ADOPTE à l'unanimité - Pour : 42

Mme la Présidente. - Le rapport n°1004 « Règlement départemental des aides financières relevant de la prévention et de la protection de l'enfance ».

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté.

RAPPORT N° 1004 : REGLEMENT DEPARTEMENTAL DES AIDES FINANCIERES RELEVANT DE LA PREVENTION ET DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Absents représentés lors du vote : M. Jacques BILIRIT (a donné pouvoir à Mme Sophie BORDERIE), M. Thomas BOUYSSONNIE (a donné pouvoir à Mme Annie MESSINA-VENTADOUX), M. Arnaud DEVILLIERS (a donné pouvoir à Mme Emeline REY), Mme Vanessa DALLIES (a donné pouvoir à M. Gilbert DUFOURG), M. Guillaume LEPERS (a donné pouvoir à Mme Patricia SUPPI), Mme Clarisse MAILLARD (a donné pouvoir à M. Christian DELBREL).

DECISION : ADOPTE à l'unanimité - Pour : 42

Mme la Présidente. - Le rapport n°1005 « Détermination de l'objectif d'évolution des dépenses des établissements et services sociaux et médico-sociaux - année 2004 ».

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté. Je vous remercie.

RAPPORT N° 1005 : DETERMINATION DE L'OBJECTIF D'EVOLUTION DES DEPENSES DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX - ANNEE 2024

Absents représentés lors du vote : M. Jacques BILIRIT (a donné pouvoir à Mme Sophie BORDERIE), M. Thomas BOUYSSONNIE (a donné pouvoir à Mme Annie MESSINA-VENTADOUX), M. Arnaud DEVILLIERS (a donné pouvoir à Mme Emeline REY), Mme Vanessa DALLIES (a donné pouvoir à M. Gilbert DUFOURG), M. Guillaume LEPERS (a donné pouvoir à Mme Patricia SUPPI), Mme Clarisse MAILLARD (a donné pouvoir à M. Christian DELBREL).

DECISION : ADOPTE à l'unanimité - Pour : 42

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, TOURISME, NUMERIQUE ET POLITIQUES CONTRACTUELLES

Mme la Présidente. - On va maintenant passer à la commission développement économique, tourisme, numérique et politiques contractuelles. Je donne la parole à Monsieur BIASOTTO et à Monsieur CAPELLE pour la présentation des rapports.

M. BIASOTTO. - Merci Madame la Présidente. Chers collègues,

Avant l'examen des dossiers de la commission, voici quelques indicateurs économiques sur l'économie de notre département. Année 2023, en matière d'emploi, les derniers indicateurs économiques sur le Lot-et-Garonne permettent de constater une évolution favorable sur un an : Un taux de chômage à 7,2 %, inférieur de 0,2 point comparé à l'année 2022, 1 point comparé à son niveau d'avant-crise sanitaire fin 2019, un nombre de demandeurs d'emploi en diminution de 3,4 %, un nombre de salariés en progression de 0,4 %.

Concernant les entreprises, une baisse est constatée sur le nombre de créations (- 2,8), les investissements (- 10,7) et le chiffre d'affaire (- 7,9). En revanche, il a été constaté une réduction des défaillances d'entreprises au nombre de 308 sur un an, soit une baisse de 26 %.

D'autres indicateurs plutôt favorables sont également à noter : le solde cumulé du commerce extérieur, négatif à - 67 M€, mais en évolution favorable de 82 % sur un an, avec des exportations en augmentation de 8 %, dans le secteur de la construction, en données cumulées sur les 12 derniers mois, un nombre de surfaces de planchers de locaux non résidentiels commencés (bâtiments agricoles, bureaux, locaux industriels, etc.) en hausse de 70 %, le nombre de véhicules particuliers neufs immatriculés en hausse de 3,3 % mais à mon avis, c'est dû à la prime conversion qui a été réduite pratiquement de moitié cette année. Cela devrait changer.

Concernant le tourisme en Lot-et-Garonne, le bilan de la saison estivale a été positif avec 67 % des professionnels ayant déclaré être satisfaits de la fréquentation, avec le retour marqué de la clientèle européenne, de proximité et des Français toujours au rendez-vous malgré l'inflation. Mais la fréquentation touristique de l'arrière-saison reste mitigée pour l'ensemble des acteurs du tourisme.

Néanmoins, en septembre, 55 % des professionnels du tourisme déclarent être satisfaits de la fréquentation globale, avec une hausse pour 22 % d'entre eux par rapport à la même période en 2022. Ce pourcentage de satisfaction atteint 64 % pour les restaurants et 84 % pour les résidences de tourisme et villages de vacances. Pour les vacances de la Toussaint, 57 % des prestataires sont plutôt satisfaits de la fréquentation globale, avec une hausse pour 11 % d'entre eux par rapport à la même période en 2022, mais 60 % des prestataires interrogés ont remarqué une diminution des dépenses des touristes et seulement 40 % d'entre eux restent optimistes concernant les perspectives de fréquentation pour les six prochains mois. L'inflation impacte fortement les métiers de la restauration et le budget des touristes français, qui restreignent leurs dépenses de restaurants, tendance qui se généralise sur l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine.

Il est à noter que si la clientèle française reste majoritaire, les clientèles étrangères les plus citées sont la Grande-Bretagne, la Belgique, les Pays Bas ; tendance qui se confirme déjà depuis cet été.

Sur le plan budgétaire, il faut noter que le budget de la commission reste stable. En effet, 186 000 € de dépenses supplémentaires sont proposés si l'on cumule les deux sections de fonctionnement et d'investissement. En fonctionnement, du BP 2023 au BP 2024, on constate 112 000 € d'augmentation, alors que 215 000 € supplémentaires ont dû être prévus pour l'ADRT afin de lui permettre de retrouver un niveau cohérent de subvention après la réduction opérée en 2023.

En investissement, une majoration de 74 000 € est proposée, alors que 300 000 € de plus sont prévus sur la ligne de crédits dédiés à notre subvention pour le centre de formation des apprentis. En effet, le programme d'investissement s'achevant, le solde de l'aide de 750 000 € accordé en 2019 par le Département sera versé en majeure partie cette année.

Pour la session consacrée au vote des budgets primitifs 2024, la commission présente trois rapports.

Le premier porte sur la subvention de fonctionnement sollicitée par l'Agence de développement et de réservation touristique. Les points marquants pour 2023 : au cours de l'exercice 2023, l'ARDT 47 a exercé ses compétences en se référant notamment au nouveau schéma départemental de développement touristique durable 2022-2027 afin de fixer une nouvelle stratégie de développement et d'accroître le nombre d'emplois et de touristes à l'horizon 2025. L'ADRT a apporté son appui à 79 des projets touristiques, dont 13 dossiers et avis concernant les aides portées par le Département. Le 31 décembre 2023, le parc des meublés de tourisme comprend 650 meublés classés tous organismes certificateurs confondus.

En outre, 46 prestataires sont labellisés Tourisme et handicap en Lot-et-Garonne. Cet appui permet de stabiliser la croissance du parc des lits touristiques marchands, soit une capacité de 32 511 lits.

Concernant les itinéraires pédestres et cyclables, le service randonnée de l'ADRT a maintenu sa mission de structuration, entretien du réseau et des actions de promotion / communication liées à cette activité.

Avec 80 établissements labellisés Accueil vélo en Lot-et-Garonne, l'ADRT a mis en place un personnel dédié par le recrutement d'un chargé de mission vélo. Ainsi, le Département accroît sa notoriété et son attractivité.

Au-delà de ces actions, l'ADRT a poursuivi ses autres missions, notamment la promotion, objet promotionnel : « Lot-et-Garonne, on aime », édition de dépliants, salons, grande distribution sur les marchés français et marchés étrangers et a fait évoluer son site internet. En outre, l'ADRT a continué activement à participer aux côtés du Département au plan de soutien au tourisme, destiné à favoriser l'économie touristique. Elle a mis en place une

stratégie de contenu éditorial autour de la promesse « Lot-et-Garonne, encore et encore », avec notamment la création de la page SEO, optimisation pour les moteurs de recherche, refonte de la home page, réalisation de reportages photos et proposition d'un livre blanc avec contenu créé et collecte de données clients.

Pour le plan d'action du budget prévisionnel 2024, l'ADRT se mobilisera pour accompagner les opérateurs et prestataires et, d'autre part, organisera collectivement un plan départemental de relance de l'activité, à travers notamment des missions de promotion et d'animation. En outre, il est important de souligner que le Lot-et-Garonne sera traversé par le Tour de France à l'occasion de la 111^e édition de cette course cycliste de notoriété internationale. Le Tour de France arrivera à Villeneuve-sur-Lot le 11 juillet 2024 et repartira d'Agen le lendemain, ce qui permettra de traverser le département du nord au sud. Cela va constituer un formidable vecteur de communication multicanal et cela attirera les touristes adeptes à cet événement sportif.

Dans ce contexte, l'ADRT maintiendra, en s'adaptant, son plan d'action autour de deux enjeux majeurs : promouvoir et renforcer l'activité des touristes du département, être l'interlocuteur privilégié des acteurs publics et privés. Cet objectif s'intègre à ces deux axes majeurs : conserver, qualité et offre, faire du Lot-et-Garonne une destination d'excellence sur le tourisme itinérant, amplifier la visibilité du département.

Son partenariat avec l'ADEME a fait de l'ADRT une référente départementale concernant le fonds tourisme durable, avec la mise en place de guides d'accompagnement et de porteurs de projets.

L'ADRT 47 sollicite, pour la mise en œuvre de son plan d'action 2023, une subvention de fonctionnement de 1 430 000 €, soit le même niveau qu'en 2022. En 2023, l'ADRT a choisi de diminuer ses réserves afin de participer à l'effort de maîtrise budgétaire du Département.

Je continue sur les fonds FEADER et je passerai la parole à Laurent CAPELLE.

Mme la Présidente. - Est-ce que vous avez déjà des observations ou des questions sur le rapport ? Non ? D'accord. Alors, vas-y, puis on fera le vote après. On fera un vote global à la fin.

M. BIASOTTO. - Les fonds FEADER, délégué à la Région, font l'objet d'un pilotage partagé au sein des comités de suivi des instances de consultation qui regroupent un large partenariat, associant collectivités locales, groupements professionnels, institutions (telles que les universités ou les centres de recherches), associations environnementales. Les dossiers sont instruits par les services de la Région puis sont présentés à ces deux instances, le plus souvent en consultation écrite.

Ce principe de gouvernance partenariale est également en œuvre sur les territoires leaders et organise régulièrement des comités de sélection et de programmation. Le Département est membre de ces comités. Qu'il s'agisse des crédits gérés par la Région ou ceux délégués au groupe d'action locale, les crédits européens qui relèvent du FEADER sont soumis à une obligation, une contrepartie publique nationale. Il peut s'agir de financements de la Région, des Départements, des intercommunalités ou des communes.

Le circuit de gestion distingue l'ordonnateur et le payeur, en confiant à l'Agence de services et de paiement (ASP) un versement des fonds. Le versement des crédits FEADER intervient en fin de circuit, après paiement de l'ensemble des cofinancements publics. Cela implique que l'organisateur payeur ait une connaissance précise, sécurisée et rapide de l'ensemble des financeurs nationaux et en soit informé.

Dans certains cas, l'ASP peut avoir une délégation de crédits des cofinanceurs et verse des versements sur l'ensemble des aides. A ce jour, le Département n'a jamais délégué ces crédits. Les aides du Département qui interviennent en cofinancement des crédits FEADER sont en paiement dit dissocié.

Pour cette nouvelle génération de programmes, le Département a fait le choix de ne pas mobiliser le cadre du PNS, mais de s'appuyer sur les règlements et le régime notifié repris dans la convention Région / Département en matière de développement économique sur les secteurs de l'agriculture, de la forêt, de l'agroalimentaire et de l'alimentation votée en octobre 2023, pour définir les fondements de ses interventions. A ce jour, il est acté que seul les cofinancements de certaines opérations leaders s'appuieront sur le règlement du PSN avec un paiement dissocié. Toutefois, au cours de la programmation, les stratégies et modalités d'intervention des cofinanceurs peuvent être amenées à évoluer. Ainsi, les mesures FEADER pourraient être appelées en contrepartie du Département pour lesquelles le paiement dissocié sera toujours privilégié, dans la limite d'une obligation réglementaire qui pourrait intervenir.

Tous les financements qui interviendraient en contrepartie devront faire l'objet d'un suivi financier administratif très réglementé. Le circuit de gestion des procédures et éléments administratifs sera conventionné par la Région, l'ASP et le cofinancier, le cas échéant, lorsqu'il s'agit des programmes leaders.

Je vous propose d'adopter la délibération suivante :

- prendre acte de la présentation faite des crédits FEADER à la Nouvelle-Aquitaine et de leurs modalités de mise en œuvre et de pilotage de gestion,
- approuver la conclusion de la convention de paiement relative aux aides régionalisées et le cofinancement FEADER dans le cadre du plan stratégique national,
- autoriser la Présidente du Département à signer ladite convention, ainsi que tout avenant ou modification mineure de document.

Mme la Présidente. - Est-ce qu'il y a des questions sur ce dossier ? Oui ?

M. CHOLLET. - Sur toutes les questions économiques, on voulait juste féliciter Goupil (une entreprise de Bourran), qui a trouvé 3,1 M€ sur un nouveau véhicule utilitaire très adapté à l'environnement.

Mme la Présidente. - C'est vrai. Je vais donner la parole à Laurent CAPELLE pour la présentation de ce rapport.

M. CAPELLE. - Merci Madame la Présidente. Chers collègues,

Le rapport n°3003 présente les actions portées par le Département et le Syndicat Mixte Lot-et-Garonne Numérique en matière de déploiement des infrastructures numériques. Il rappelle les objectifs ambitieux en matière de déploiement du très haut débit, pour rendre éligibles dès 2024 100 % des foyers lot-et-garonnais à la fibre optique.

A l'image de 2022, 2023 aura été un très bon cru, puisque nous avons déployé 44 000 raccordements sur le département. Ce sont désormais plus de 85 % des foyers qui peuvent s'abonner au très haut débit. Réussir le pari d'une couverture à 100 % du territoire implique de déployer pour année 45 000 nouveaux foyers, soit un volume identique à celui de 2023 et de 2022. Sauf difficultés particulières liées à des refus de tiers, l'atteinte des couvertures intégrales du département dès 2024 paraît plus qu'atteignable, ce qui nous a été confirmé par l'opérateur Orange il y a 15 jours. Dès cet été, 100 % des foyers de Lot-et-Garonne devraient être rendus éligibles à la fibre. Cela concerne 92 % raccordables immédiatement et 8 % restants, raccordables à la demande.

Qu'est-ce qu'un raccordement à la demande ? A compter de la souscription par un particulier ou une entreprise à un abonnement fibre auprès de son opérateur, le fournisseur a une obligation de le raccorder dans les six mois qui suivent.

Le rapport présente également les actions pour moderniser et renforcer les réseaux existants. En outre, le rapport rappelle l'implication du Département dans l'amélioration de la couverture de la téléphonie mobile et l'accompagnement des collectivités dans l'identification des territoires encore mal couverts et potentiellement éligibles au dispositif New Deal Mobile mis en place par l'État en 2018.

Au total, ce sont déjà 53 relais de téléphonie mobile qui ont été construits ou sont en phase de construction dans le cadre de ce dispositif. Le Département et les équipes restent vigilants quant aux engagements des opérateurs.

Enfin, le rapport propose également la signature de deux actes contractuels :

- Un avenant pour fluidifier le paiement du solde de la subvention accordée à Lot-et-Garonne Numérique dans le cadre du déploiement du très haut débit,
- Une convention d'adhésion au système d'information géographie Infogeo 47, proposé par le CDG 47.

Je précise que je ne prendrai pas part au vote des dossiers n°3001 et 3003.

Mme la Présidente. - Est-ce qu'il y a des questions sur ce rapport ? Non ? On va donc passer au vote des rapports de cette commission.

Rapport n°3001 « Agence de développement et de réservation touristique de Lot-et-Garonne - fonctionnement 2024 ». Qui est contre ? Qui ne prend pas part au vote sur ce dossier de l'ADRT ? Monsieur BIASOTTO, Madame TONIN, Madame LAURENT, Monsieur CALMETTE, Madame GARGOWITSCH, Monsieur CAPELLE.

Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté.

RAPPORT N° 3001 : AGENCE DE DEVELOPPEMENT ET DE RESERVATION TOURISTIQUE DE LOT-ET-GARONNE (ADRT) - FONCTIONNEMENT 2024

Absents représentés lors du vote : M. Jacques BILIRIT (a donné pouvoir à Mme Sophie BORDERIE), M. Thomas BOUYSSONNIE (a donné pouvoir à Mme Annie MESSINA-VENTADOUX), M. Arnaud DEVILLIERS (a donné pouvoir à Mme Emeline REY), Mme Vanessa DALLIES (a donné pouvoir à M. Gilbert DUFOURG), M. Guillaume LEPERS (a donné pouvoir à Mme Patricia SUPPI), Mme Clarisse MAILLARD (a donné pouvoir à M. Christian DELBREL).

Elus ne prenant pas part au vote : Mmes Valérie TONIN, Sophie GARGOWITSCH, Françoise LAURENT et MM. Ludovic BIASOTTO, Laurent CAPELLE et Marcel CALMETTE

Absents non représentés : Mmes Cécile GENOVESIO, Baya KHERKHACH, Valérie MAILLOU et MM. Christian DELBREL (pouvoir de Mme Clarisse MAILLARD) et Joël HOCQUELET

DECISION : ADOPTE à l'unanimité - Pour : 30

Mme la Présidente. - Sur le rapport n°3002 « Politique départementale d'inclusion numérique et mise en œuvre de la feuille de route France Numérique Ensemble », qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté.

RAPPORT N° 3002 : POLITIQUE DEPARTEMENTALE D'INCLUSION NUMERIQUE ET MISE EN ŒUVRE DE LA FEUILLE DE ROUTE « FRANCE NUMERIQUE ENSEMBLE »

Absents représentés lors du vote : M. Jacques BILIRIT (a donné pouvoir à Mme Sophie BORDERIE), M. Thomas BOUYSSONNIE (a donné pouvoir à Mme Annie MESSINA-VENTADOUX), M. Arnaud DEVILLIERS (a donné pouvoir à Mme Emeline REY), Mme Vanessa DALLIES (a donné pouvoir à M. Gilbert DUFOURG), M. Guillaume LEPERS (a donné pouvoir à Mme Patricia SUPPI), Mme Clarisse MAILLARD (a donné pouvoir à M. Christian DELBREL).

Absents non représentés : Mmes Cécile GENOVESIO, Baya KHERKHACH, Valérie MAILLOU et MM. Christian DELBREL (pouvoir de Mme Clarisse MAILLARD), et Joël HOCQUELET

DECISION : ADOPTE à l'unanimité - Pour : 36

Mme la Présidente. - Le rapport n°3003 « Déploiement des infrastructures numériques en Lot-et-Garonne » ? Madame GARGOWITSCH ne prend pas part au vote, ainsi que Monsieur CAPELLE.

Mme TONIN. - Je pense que moi aussi.

Mme la Présidente. - Madame TONIN aussi.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté.

RAPPORT N° 3003 : DEPLOIEMENT DES INFRASTRUCTURES NUMERQUES EN LOT-ET-GARONNE

Absents représentés lors du vote : M. Jacques BILIRIT (a donné pouvoir à Mme Sophie BORDERIE), M. Thomas BOUYSSONNIE (a donné pouvoir à Mme Annie MESSINA-VENTADOUX), M. Arnaud DEVILLIERS (a donné pouvoir à Mme Emeline REY), Mme Vanessa DALLIES (a donné pouvoir à M. Gilbert DUFOURG), M. Guillaume LEPERS (a donné pouvoir à Mme Patricia SUPPI), Mme Clarisse MAILLARD (a donné pouvoir à M. Christian DELBREL).

Elus ne prenant pas part au vote : Mmes Sophie GARGOWITSCH, Valérie TONIN et M. Laurent CAPELLE

Absents non représentés : Mmes Cécile GENOVESIO, Baya KHERKHACH, Valérie MAILLOU et MM. Christian DELBREL (pouvoir de Mme Clarisse MAILLARD), Aymeric DUPUY et Joël HOCQUELET

DECISION : ADOPTE à l'unanimité - Pour : 32

Mme la Présidente. - Rapport n°3004 « Présentation des crédits FEADER en Nouvelle-Aquitaine et de leurs modalités de mise en œuvre, pilotage et gestion ». Monsieur BORDERIE ne prend pas part au vote.

On vérifiera. Dans le doute, non. D'accord ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté.

RAPPORT N° 3004 : PRESENTATION DES CREDITS FEADER ET DE LEUR MODALITES DE MISE EN ŒUVRE, PILOTAGE ET GESTION

Absents représentés lors du vote : M. Jacques BILIRIT (a donné pouvoir à Mme Sophie BORDERIE), M. Thomas BOUYSSONNIE (a donné pouvoir à Mme Annie MESSINA-VENTADOUX), M. Arnaud DEVILLIERS (a donné pouvoir à Mme Emeline REY), Mme Vanessa DALLIES (a donné pouvoir à M. Gilbert DUFOURG), M. Guillaume LEPERS (a donné pouvoir à Mme Patricia SUPPI), Mme Clarisse MAILLARD (a donné pouvoir à M. Christian DELBREL).

Elus ne prenant pas part au vote : Mme Sophie GARGOWITSCH et M. Jacques BORDERIE

Absents non représentés : Mmes Baya KHERKHACH et Valérie MAILLOU et MM. Christian DELBREL (pouvoir de Mme Clarisse MAILLARD), Aymeric DUPUY et Joël HOCQUELET

DECISION : ADOPTE à l'unanimité - Pour : 35

COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, INFRASTRUCTURES ET MOBILITE

Mme la Présidente. - On passe tout de suite à la commission aménagement du territoire, infrastructures et mobilité. Je donne la parole à Monsieur BORIE.

M. BORIE. - Oui. Madame la Présidente, mes chers collègues,

J'ai l'honneur de vous présenter, pour la troisième fois de notre mandature, le budget primitif destiné aux infrastructures de mobilité. Il s'élève cette année à 40 139 000 €, chiffre qui d'ailleurs ne totalise pas l'ensemble de notre effort dans ce domaine puisque comme vous le savez, les subventions concourant à l'aménagement et à la sécurisation des routes départementales et leurs abords, appelées FACIL RD, sont budgétisées dans une autre direction.

C'est donc un budget qui est encore en augmentation par rapport à celui de l'an dernier, qui s'établissait à 39 500 000 €. Nous poursuivons donc notre grimpée héroïque des années précédentes. Deux illustrations simples pour accompagner mes propos : depuis 2017, notre budget connaît une augmentation moyenne annuelle supérieure à 12 %. Depuis 2022 année de référence me concernant, car elle coïncide avec le premier budget que j'ai établi en ma qualité de Vice-président à la mobilité, c'est une augmentation de 28 %. Nous continuons donc à pédaler vers les sommets tel le maillot à pois, conformément à notre PPI. Les cyclistes que vous êtes ou que vous allez, par la force des choses, devenir cette année me comprendront.

Avec 2024, nous sommes sur la ligne de départ de mise en œuvre du plan « routes et déplacements du quotidien » adopté à l'unanimité par notre Assemblée le 23 juin dernier, qui prévoit une réorientation de l'action du Département vers la maintenance du réseau routier utilisé au quotidien par la population, en particulier les 1 655 kilomètres du réseau secondaire. Cette réorientation est d'ores et déjà manifeste si vous considérez les dépenses d'investissement. Sur un total de 33 200 000 € consacrés exclusivement aux routes départementales, quasiment 28 M€ vont à la maintenance, c'est-à-dire aux chantiers de revêtement et aux travaux annexes sur dépendances. Par comparaison avec ces 28 M€, la maintenance émergeait sur le budget 2023 à 22 300 000 €, soit une évolution nette de + 26 %.

Pour lever le suspense et savoir à qui profite la prime, je vous renvoie aux annexes 2, 3 et 4 qui présentent de façon prévisionnelle le programme des travaux sur chaussée. Il concerne :

- 155 kilomètres du réseau secondaire traité avec des enduits, au ratio moyen de 11 €/mètre carré, ce qui représente un investissement de notre collectivité de 9 M€, contre 7 millions l'an passé.
- 14 kilomètres du réseau principal, avec un ratio moyen bien supérieur de 79 €/mètre carré puisque ce sont des enrobés qui sont employés. Ce sont ainsi 6 500 000 € qui seront mobilisés. L'année dernière, nous étions à 6 M€.

2 720 000 € pour traiter 10 giratoires urbains ou extra-urbains, contre 1 900 000 en 2023. Les giratoires très sollicités par le trafic coûtent excessivement cher à la collectivité, avec une moyenne de 272 000 € pour entretenir un giratoire. Vous comprendrez donc aisément que seul les carrefours présentant un réel problème de sécurité soient aménagés par le Département. L'entretien des plus grands peut même faire grimper la facture jusqu'à 545 000 €. Ce sera le cas cette année avec la reprise du giratoire du Placiot à Pompiey. Nous traiterons également le giratoire de Bourran, celui du Pont de Bordes à Lavardac et celui de l'échangeur de l'A62 à Damazan, celui de la déportation à Marmande, du Super-U à Sainte-Bazille et de la place de Martignac à Miramont. Enfin, deux giratoires sur Bias, dont celui du don du sang, et le giratoire dit « de la pharmacie » sur la départementale 236 à Villeneuve intègrent également la programmation.

La maintenance englobe aussi les ouvrages d'art. Avec 1 800 000 €, nous rénovons entre autres deux ponts importants : le pont de Banarge sur le Dropt, près de Duras, emprunté par les transports de Boiron, la rampe d'accès du pont de Fumel sur le Lot, dans la continuité de l'avenue de l'usine sur l'itinéraire Fumelois Lot. Nous lancerons ainsi les études de maîtrise d'œuvre pour la cure de jouvence du Pont de Pierre à plus de 3 M€, qui ne commencera qu'en 2025. Nous avons d'ailleurs prévu, avec mes collègues du canton Agen 4, les maires du Passage et d'Agen, une conférence de presse qui s'est tenue le vendredi 2 février pour couper court aux fausses rumeurs sur ce chantier et rassurer sur le fait que les travaux se feront bien sous circulation.

La maintenant de notre réseau vise aussi à des dépenses spécifiques pour les équipements de signalisation et de sécurité routière, qui se chiffrent à 2 335 000 €. Ce budget, conforme à nos engagements pris dans le plan routes, permettra notamment :

- de démarrer le marquage spécifique pour les routes étroites, particulièrement sécurisant par temps de brouillard,
- de finaliser le déploiement des écrans motos, afin de sécuriser 61 % des virages lot-et-garonnais,
- de poursuivre la promotion de la langue occitane. 63 % communes ont été équipées en 2023 et deux se sont déjà positionnées pour la cuvée 2024.

Je vous renvoie au contenu du rapport budgétaire pour avoir la liste exhaustive des dépenses de ce budget.

Je dois à présent aborder un déplacement qui n'est pas du quotidien, qui n'a lieu qu'une fois par an et que l'on pouvait appeler jusqu'à cette année « tour du Lot-et-Garonne par l'extérieur », ou Tour de France pour faire court. Cette année, cette compétition passera durant deux jours chez nous. Nous devons donc faire bonne figure, en particulier sur nos routes. Vous connaissez tous l'itinéraire de 120 kilomètres qui sera emprunté sur les deux jours, essentiellement sur du réseau principal, mais aussi, notamment pour la seconde étape, sur du réseau secondaire. Je pense là au choix d'ASO de passer sur la route de Nérac par les coteaux. Ceux qui la pratiquent quotidiennement savent bien qu'elle est sujette à des zones de mouvement et de glissement. Ce sera donc l'occasion de lui redonner un bon uni. Les Néracais ne s'en plaindront pas. Tu peux dire merci, Nicolas Lacombe, ainsi que Marylène.

Le repérage complet des 120 kilomètres a été fait par nos équipes et l'impact du Tour de France pour nos routes se chiffre à 3 M€ de travaux. Si des interventions ponctuelles ou des reprises sur des linéaires un peu plus conséquents concerneront l'ensemble des 120 kilomètres, il est évident que l'enjeu sportif reste l'étape 12, Aurillac-Villeneuve, qui nécessitera un revêtement adapté à la vitesse des cyclistes, pouvant atteindre les 70 K/h à l'approche de la ligne d'arrivée.

Deux options se sont présentées au Département pour prendre en compte l'effet Tour de France :

- réaliser les travaux à budget constant, ce qui aurait nécessité par la force des choses de déprogrammer pour 3 M€ des travaux de couche de roulement d'ores et déjà prévus à notre plan routes,
- affecter un budget spécifique, et donc supplémentaire.

La réfection des routes empruntées par le Tour de France n'étant pas prévue dans les trois prochaines années, nous avons décidé de retenir la seconde option. L'impact du Tour de France, sans y voir le moindre mauvais esprit, aura donc pour effet cette année de « doper » le budget des routes. Ce dopage concernera également les dépenses de fonctionnement, car avec un budget de fonctionnement pour les routes toujours établi au plus juste, donc au plus court, les dépenses d'exploitation spécifiques du Tour de France qui s'imposent à notre collectivité ne peuvent être abordées à budget constant. C'est donc une enveloppe de 130 000 € qui est rajoutée spécifiquement sur le budget de fonctionnement des routes, auquel il convient d'ajouter 38 000 € pour faire face aux contraintes du personnel.

Concernant maintenant le volet modernisation du réseau, ce qui, dans le jargon routier, signifie « les travaux neufs », ce poste s'est stabilisé cette année à 3 400 000 € contre 5 800 000 € en 2023, conformément aux annonces faites dans notre PRDQ. Ce n'est pas fameux comme acronyme, mais c'est simplement plus rapide à dire que « plan routes et déplacements du quotidien ».

Les trois grosses masses financières suivantes doivent mériter votre attention :

- 450 000 € pour la suite des études sur la déviation de Marmande et de Casteljaloux.
- 274 000 € pour solder l'aménagement de divers carrefours inscrits sur le budget 2023 à Roquefort, Marmande et Verteuil.
- 2 300 000 € pour le partenariat avec les communes qui modernisent leurs traverses. Elles sont alors, comme vous le savez, bénéficiaires d'une maîtrise d'ouvrage transférée pour la réfection de la chaussée départementale et de subventions obtenues dans le cadre des régimes d'aide « traverses d'agglomérations et opérations de sécurité routière » allouées avant le FACIL. Les communes inscrites à la programmation 2024-2025 sont : Allemans-sur-Dropt, Astaffort, Casteljaloux, Lamontjoie, Lévigac-de-Guyenne, Moirax, Saint-Pastour, Saint-Silvestre-sur-Lot, Trentels et Tonneins. Là aussi, je renvoie aux annexes A et B pour le détail des millésimes précédents.

Nous intervenons aussi en faveur des réseaux routiers de nos partenaires, en qualité d'ailleurs de premier partenaire financier. Il est toujours bon de le rappeler. En 2024, le lauréat est la DREAL pour la RN21. Elle sera destinataire de 4,5 M€ pour la section La Croix-Blanche/Montbalen, travaux qui ont commencé par le giratoire de La Croix-Blanche aujourd'hui opérationnel, et qui se poursuivent maintenant par la réalisation de l'infrastructure en site propre sur deux kilomètres entre Montbalen et Saint-Antoine-de-Ficalba. La livraison de ce créneau est prévue pour le second semestre 2025. Restera ensuite la dernière tranche des travaux, c'est-à-dire l'aménagement de la RN21 existante qui contourne La Croix-Blanche. Cette dernière tranche devrait être bouclée d'ici la fin 2026, mais comme toujours avec ce dossier « serpent de mer », il faut savoir avancer prudemment car, pour mémoire, la convention financière initiale de La Croix-Blanche/Montbalen date de 2011.

Sur le barreau de Camélat, l'agglomération d'Agen a bénéficié en 2023 d'un versement anticipé de votre part de 3,8 M€. Le prochain versement n'interviendra donc maintenant qu'en 2025.

Enfin, 500 000 € sont inscrits pour la première tranche de l'avenue Jean Jaurès à Agen, qui sera versée à la ville sous forme d'indemnité de transfert, appelée aussi « soulte », pour ce tronçon de la départementale 813.

Après les routes, revenons sur la seconde priorité du Département que ce dernier souhaite promouvoir en matière de mobilité du quotidien : le développement des modes doux. A cet effet, le BP 2024 va inaugurer le volet cyclable du plan « routes et déplacements du quotidien » à l'échelle du Lot-et-Garonne. Un réseau cyclable d'une longueur de 697 kilomètres à terme vous est soumis. Il se compose de 389 kilomètres d'itinéraires principaux à haut niveau de service et 308 kilomètres d'itinéraires de maillage pour un coût global estimé à 63 M€.

Vous imaginez bien que cela ne se fera pas d'un coup de baguette magique ou de pédale, mais j'ai envie de vous proposer que tout soit prêt pour un futur passage du Tour de France en 2030.

Je proposerai alors une première aux organisateurs, faites-vous réélire : traverser le Lot-et-Garonne sur une de nos pistes cyclables. Le peloton sera, sans nul doute, un peu à l'étroit, mais quelle belle promotion pour notre plan « routes et déplacements du quotidien » à une échelle mondiovisuelle !

D'ici là, pour 2024, 1 100 000 € sont prévus au budget pour amorcer notre engagement.

Un mot rapide sur notre budget relatif à la navigation, qui bénéficiera cette année d'une enveloppe de 1 280 000 €, dont 800 000 € pour le transbordeur. Le génie civil nécessaire au transbordeur sera opérationnel en avril 2024. En parallèle, la construction du bâtiment nécessaire à la gestion du site ne débutera qu'au cours du second semestre 2024 suite à des appels d'offres infructueux sur certains lots. Néanmoins, je vous confirme que nos équipes départementales seront bien présentes sur site pour faire fonctionner le transbordeur dès la saison de navigation 2024. Rendez-vous donc au 1^{er} avril prochain. J'espère que ce ne sera pas un poisson.

Je conclurai mon propos pour le nerf de la guerre quand on est une collectivité, les dépenses de fonctionnement, car ce sont bien elles qui, en étant particulièrement maîtrisées, nous permettent d'investir. Comme chaque année, l'équation n'a pas été simple. Elle est même encore plus compliquée cette année. La raison en est simple. Aux côtés de l'inflation et de l'augmentation de certaines dépenses incompressibles et obligatoires, comme l'évolution

des prix de nos marchés de fauchage et d'élagage, par exemple, deux éléments supplémentaires se rajoutent en 2024 :

- d'une part, les effets de la première année d'exécution de notre plan routes : le périmètre de nos interventions réalisées en régie double. Cela se répercute inévitablement sur les volumes de carburant qui doivent être plus importants, les frais de location de matériel et d'outillage qui augmentent.
- d'autre part, comme je vous l'ai dit, l'impact du Tour de France avec les dépenses obligatoires pour répondre au cahier des charges d'ASO, des travaux d'élagage et de lamier spécifiques, une phase de fauchage sur l'itinéraire, des opérations de balayage, 500 bottes de paille et autres dispositifs pour sécuriser le parcours. Comme je l'ai développé tout à l'heure, c'est une enveloppe de 130 000 € spécifique qui vient s'ajouter à nos dépenses de fonctionnement.

Une analyse au plus juste des dépenses, qui s'est faite à un détail proche de l'analytique, et des arbitrages rigoureux nous permettent de maîtriser l'évolution du budget de fonctionnement par rapport à l'année dernière à + 18 %, ou + 13 % en neutralisant l'effet Tour de France, contre 23 % en première intention. Le travail a été fait et bien fait, et je remercie la direction de la DIM, donc Bénédicte LAURENS et ses services, pour avoir réussi ce tour de force. Cela permet au Conseil départemental de rester et de loin le maillot jaune en étant le premier investisseur public de Lot-et-Garonne.

Il me semble d'ailleurs important d'ajouter, et j'en resterai là, que si notre compétence routière, cyclable et fluviale est un des postes de dépenses les plus importants pour notre collectivité, un travail tout aussi rigoureux est fait dans la recherche systématique de cofinancements pour diminuer le poids net supporté par le Département. Ainsi, en 2024, ce ne seront pas moins de 2 420 000 € de recettes d'investissement qui seront, de manière certaine, versés au budget général, ainsi que 590 000 € de recettes de fonctionnement, que ce soit par les redevances versées par les concessionnaires de réseaux occupant le domaine public ou le remboursement de dommages causés sur le domaine public lors d'accidents. Cet aspect, qui contribue à la bonne gestion des deniers publics, mérite lui aussi d'être salué.

Voilà, Madame la Présidente, mes chers et chères collègues, la revue que je souhaitais faire du budget 2024 de la direction des infrastructures et de la mobilité. Je vous remercie pour votre attention.

Mme la Présidente. - Merci Monsieur BORIE. Est-ce qu'il y a des questions sur la présentation de ce rapport ? Non, pas de questions ?

M. HOCQUELET. - Je voudrais dire à mon collègue et cher ami Vice-président, sur les infrastructures, que s'il lui reste un peu de goudron une fois qu'il aura refait tout l'Agenais et la lointaine banlieue villeneuvoise, je voulais lui signaler la D116. C'est une route qui on peut encore l'appeler « route », mais je vous invite à venir la voir, qui est à Gaujac, sur le canton et pas sur Marmande, qui rejoint Marmande-Gaujac et qui est très fréquentée dans le trafic du quotidien. Ses services m'ont dit qu'elle était prévue cette année. J'attends de voir, mais je le remercie par avance si c'est le cas.

Je rappellerai aussi que sur la D933, au niveau de Pont des Sables, il y a 200 mètres qui sont impraticables. Je remercie pour d'abord la réfection de l'entièreté de la 708 qui va se finir cette année. C'est une belle réalisation et je tiens à remercier les services, mais la 933, sur 200 mètres, j'en ai déjà parlé plusieurs fois depuis des mois. Je pense que la Présidente passe d'ailleurs tous les jours dessus. Un phénomène s'est produit faisant qu'il y a des creux et des dos d'âne. Les habitants n'en peuvent plus. Je rappelle que c'est la voie la plus fréquentée, quasiment en équivalence avec la RN21. En matière de camions, c'est la plus fréquentée du département. Nous avons ces 200 mètres qui sont imbuables, parce qu'ils sont fissurés de part en part, bosselés et cela fait un bruit effroyable.

Je rappelle, cher collègue, 200 mètres de 813, il y a beaucoup plus long sur la D116 et tel Caton l'ancien, deux siècles avant Jésus-Christ, qui ponctuait tous ses discours d'un célèbre « *Carthago delenda est* », c'est-à-dire « Et Carthage doit être détruite » ou, plus près de nous, Marcel CALMETTE l'ancien qui disait « Et la 207 doit être refaite », je ponctuerai toutes mes interventions de « la 933 sur 200 mètres et la D116 doivent être refaites. »

Merci.

M. BORIE. – Joël HOCQUELET, comme je l'ai dit tout à l'heure, toute la programmation qui était prévue en 2024 est maintenue. Certaines des routes que tu as listées sont dans cette programmation, puisque les 3 M€ supplémentaires qui viennent pour le Tour sont en sus de la programmation 2024.

M. BORDERIE. - Merci. Juste un mot pour remercier notre VP voirie qui a pris la mesure de l'événement du Tour de France, puisque le goudron sera au rendez-vous, je l'ai bien compris. Je qualifierai ce nouveau budget voirie de « à l'insu de ton plein gré », tout simplement.

Mme la Présidente. - C'est un effort de la collectivité de ne pas impacter les investissements prévus en 2024 et d'ajouter une ligne budgétaire de 3 M€ pour la réhabilitation, ou en tout cas la mise en conformité des routes départementales qui seront empruntées par le Tour de France.

M. CHOLLET. - Juste, en dehors des routes, Madame la Présidente, est-ce que tout est cadré maintenant, concernant le Tour de France, entre Département, ville d'Agen, ville de Villeneuve ?

Mme la Présidente. - On a signé la convention tripartite il y a 48 heures, je crois. Il n'y a pas de difficulté particulière. Il y aura encore des rencontres avec ASO, mais concernant le montant des travaux, les services ont suivi l'ensemble des 120 kilomètres d'itinéraire. Ils ont aussi pris l'expertise de Madame GASTOU qui connaît bien l'itinéraire, ainsi qu'à ASO. Aujourd'hui, sur les différents tronçons, on sait quelles seront les sommes qui vont être dédiées à ces investissements. Tout est à peu près calé.

Après, ce qu'il est important de savoir, puisque l'on a réuni l'ensemble des communes qui vont être traversées par le Tour de France, est que se sont la ville d'Agen et la ville de Villeneuve qui ont signé avec ASO. Ce sont donc elles qui ont beaucoup d'informations, mais dans la mesure où l'on a fait la réunion et que l'ensemble des communes ainsi que les comités sportifs étaient présents il y a deux jours, on se met évidemment à leur disposition. L'idée est de faire une fête sur ce trajet, mais une fête du Lot-et-Garonne ; une fête du vélo, mais en Lot-et-Garonne.

On vous fera passer, parce qu'il y a un certain nombre de manifestations qui sont organisées dès le mois d'avril, courant mai et juin, avec la dictée du Tour, des sorties cyclistes, etc., l'ensemble des animations qui sont prévues.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ou est-ce que l'on peut passer au vote sur le rapport n°2001 « Infrastructures et mobilité - Réseaux routiers, navigable et cyclable » ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté.

RAPPORT N° 2001 : INFRASTRUCTURES ET MOBILITE - RESEAUX ROUTIERS, NAVIGABLE ET CYCLABLE

Absents représentés lors du vote : M. Jacques BILIRIT (a donné pouvoir à Mme Sophie BORDERIE), M. Thomas BOUYSSONNIE (a donné pouvoir à Mme Annie MESSINA-VENTADOUX), M. Arnaud DEVILLIERS (a donné pouvoir à Mme Emeline REY), Mme Vanessa DALLIES (a donné pouvoir à M. Gilbert DUFORG), M. Guillaume LEPERS (a donné pouvoir à Mme Patricia SUPPI), Mme Clarisse MAILLARD (a donné pouvoir à M. Christian DELBREL).

Absent non représenté : M. Laurent BIASOTTO

DECISION : ADOPTE à l'unanimité - Pour : 41

COMMISSION POLITIQUES EDUCATIVES, COLLEGES ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Mme la Présidente. - Je donne tout de suite la parole à Monsieur LACOMBE pour la commission politiques éducatives, collèges et enseignement supérieur.

M. LACOMBE. - Je vais essayer de faire rapidement, comme d'habitude.

Je voudrais simplement rappeler que l'éducation est une priorité budgétaire nette pour le Département, puisque l'ensemble des politiques éducatives représentent 48,1 M€ :

- 20,5 M€ pour l'investissement immobilier dans le cadre du plan collèges et des travaux courants,
- 12,8 M€ pour les différentes politiques éducatives,
- 11,8 M€ pour le personnel, c'est-à-dire les 250 agents de collège dans nos 24 collèges départementaux,
- 2 M€ pour le plan gymnases,
- 1 M€ pour l'informatique.

Concernant les différentes politiques éducatives, plusieurs enjeux :

- Accompagner le fonctionnement des établissements publics et privés sous contrat. Je rappelle qu'il y a 28 collèges publics qui regroupent 12 226 élèves et 9 collèges privés sous contrat d'association avec l'État, qui accueillent 2 800 élèves : La dotation de fonctionnement pour les collèges publics s'élève à 7,4 M€ ; 5,4 M€ qui était le montant attribué en 2023, qui est reconduit, plus 2,8 par rapport à 2022 en raison de l'inflation. On reconduit donc le montant de 2023, Une dotation de compensation pour la baisse du prix du repas payé par les familles dans les 28 collèges publics, qui s'élève à 1,3 M€ ; Des dotations spécifiques pour le transport des élèves vers des équipements sportifs quand ceux du collège ou de la commune ne permettent pas d'accueillir nos collégiens. C'est le cas à Casseneuil pour un gymnase municipal et Chaumié pour un départemental en raison des travaux ; L'utilisation des installations sportives par les collégiens : 610 000 € qui sont versés aux communes et qui ont fait l'objet d'un échange tout à l'heure ; La dotation aux collèges privés de 2 080 000 € pour les neuf collèges, en sachant qu'il y a une demande supplémentaire pour les collèges privés, compte tenu de l'inflation et du fait que notre convention date d'avant la crise énergétique. On rencontrera l'OGEC pour évoquer ce sujet.
- Favoriser les conditions d'enseignement dans les collèges : Le numérique qui est une priorité, qui s'est traduit à travers notre plan e-collèges ; L'accélération de la modernisation du parc informatique : on est à 1 M€ de renouvellement par an depuis quelques années ; La généralisation du très haut débit dans l'ensemble des collèges ; Une meilleure inclusion numérique des collégiens et de leur famille avec la prescription du pass numérique et une expérimentation qui vise à accompagner 200 familles par la remise d'ordinateurs reconditionnés ; La lutte contre le harcèlement scolaire : on en a brièvement parlé. La convention éducative prévoyait déjà des actions qui ont accompagné plusieurs projets avant que cela ne soit un sujet national. Les équipes enseignantes s'en étaient emparées. J'ai demandé aux services et au cabinet de regarder ce qui se faisait dans les autres Départements, parce qu'il n'est pas forcément utile d'inventer la poudre quand elle existe ailleurs. Ce travail est en train d'être réalisé. Ensuite, la commission travaillera sur le sujet pour faire des propositions concrètes. Sur ce sujet, il faut être prudent, parce que l'on relève vraiment du champ éducatif qui est le champ de l'Education nationale et pas le nôtre. Il faut que l'on soit là en renfort des actions de l'Education nationale qui est au pilotage sur ces actions. Je pense aussi qu'il y a une action à réfléchir avec nos agents, on a 250 agents de collèges, non pas pour les surcharger de travail, mais peut-être pour les sensibiliser à une détection des situations de harcèlement, puisque ce sont des agents qui sont au contact direct et permanent, dans des situations où il n'y a pas les enseignants de nos élèves. Je pense qu'il y a un travail à réfléchir dans ce domaine. Sur le harcèlement, on aura donc des propositions à venir dans l'année ; La poursuite des équipements en matériel et mobilier, afin d'améliorer la qualité d'accueil des élèves et des personnels : 1,2 M€ par an ; Le maintien des relations institutionnelles avec la direction des établissements pour répondre aux différentes problématiques liées aux collèges : réunions plénières plusieurs fois par an, réunions thématiques avec les représentants des chefs d'établissements et des adjoints gestionnaires ; Le maintien des partenariats contractuels avec les collectivités : la Région Nouvelle-Aquitaine pour la convention pour les cités scolaires, pour les quatre du département, et une convention en préparation avec les services pour les repas servis dans les cités scolaires, pour qu'ils puissent bénéficier de la tarification à 2 € ; Un ajustement au jour le jour, c'est un gros travail des services, les moyens en personnel ATTEE dans les collèges, pour que le service soit rendu au plus près. Je remercie particulièrement - sur les autres sujets d'ailleurs, mais celui-là en particulier, la direction de l'éducation qui fait un travail cousu-main pour que nos collèges soient à chaque fois pourvus du nombre d'agents nécessaires pour rendre le meilleur service possible ; L'accompagnement de la mise en œuvre des projets éducatifs des collèges par la convention éducative : 200 000 € ; Les opérations directes : 80 000 €. Je pense à Cœur en Scène qui verra cette année sa 12^e édition, mais aussi au Printemps des Arts de la scène, De firme en firme, Sentinelles du moustique tigre, Flore à la loupe, Du 47 dans nos assiettes et le label ABELLIA qui sont des actions directement en lien avec nos collégiens ; Les bourses départementales : 110 000 € ; La lutte contre la précarité menstruelle des collégiennes avec un à deux distributeur(s) par collège installés en 2023 et des dotations en recharge, pour que cela ne soit pas à la charge supplémentaire des collèges ; L'offre d'une restauration de qualité avec un repas à 2 € pour les collégiens ; j'en ai parlé.
- L'enseignement universitaire, qui est un atout pour le Lot-et-Garonne, et un peu moins les Lot-et-Garonnais maintenant qu'il y a Parcoursup, puisque Parcoursup répartit les étudiants un peu partout. Un bachelier lot-et-garonnais, même s'il a le souhait d'étudier en Lot-et-Garonne, pourra, en raison de Parcoursup, se retrouver ailleurs qu'en Lot-et-Garonne, ce qui est dommage. Le Département dédie 740 000 €, à parité avec l'agglomération d'Agen, à l'enseignement supérieur en Lot-et-Garonne. Une nouvelle convention d'objectifs triennale est en cours de discussion. C'est Valérie TONIN qui s'en charge.

- Maintenir les partenariats éducatifs avec le réseau Canopé (85 000 €) et le soutien à l'orientation avec le Salon Ambition et avenir (16 000 €).

Voilà pour les principales politiques. Concernant le plan collèges, il y a cette année la livraison de deux grosses opérations dans les temps :

- Le collège Chaumié à Agen, qui a été un chantier extrêmement compliqué du fait de la situation de ce collège au cœur de la ville, avec un accès difficile pour le chantier. Il sera livré dans les temps pour la rentrée de septembre 2024.
- Le collège Delmas de Grammont à Port-Sainte-Marie, qui verra aussi la fin des travaux pour la rentrée 2024.

Les études pour le collège de Casseneuil vont être lancées cette année. Je rappelle que ce collège n'était pas initialement dans le plan collèges. On lance donc les études cette année pour un début des travaux en suivant. Le reste des opérations se déroule dans les temps et dans les enveloppes prévues. Vous les avez dans le rapport.

Je pense avoir fait à peu près le tour des différents sujets qui font l'objet des deux rapports qui sont soumis au vote aujourd'hui.

Mme la Présidente. - Est-ce qu'il y a des questions sur ces deux rapports ou pas ? Non, pas de questions.

Je soumetts donc au vote le rapport n°5001 « Une politique éducative en faveur des jeunes lot-et-garonnais ».

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté.

RAPPORT N° 5001 : UNE POLITIQUE EDUCATIVE EN FAVEUR DES JEUNES LOT-ET-GARONNAIS

Absents représentés lors du vote : M. Jacques BILIRIT (a donné pouvoir à Mme Sophie BORDERIE), M. Thomas BOUYSSONNIE (a donné pouvoir à Mme Annie MESSINA-VENTADOUX), M. Arnaud DEVILLIERS (a donné pouvoir à Mme Emeline REY), Mme Vanessa DALLIES (a donné pouvoir à M. Gilbert DUFOURG), M. Guillaume LEPERS (a donné pouvoir à Mme Patricia SUPPI), Mme Clarisse MAILLARD (a donné pouvoir à M. Christian DELBREL), Mme Béatrice LAVIT (a donné pouvoir à M. Jean-Jacques MIRANDE).

DECISION : ADOPTE à l'unanimité - Pour : 42

Mme la Présidente. - Le rapport n°5002 « Collèges départementaux - Plan collèges et autres interventions bâtementaires dans les collèges », qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté.

RAPPORT N° 5002 : COLLEGES DEPARTEMENTAUX - PLAN COLLEGES ET AUTRES INTERVENTIONS BATIMENTAIRES DANS LES COLLEGES

Absents représentés lors du vote : M. Jacques BILIRIT (a donné pouvoir à Mme Sophie BORDERIE), M. Thomas BOUYSSONNIE (a donné pouvoir à Mme Annie MESSINA-VENTADOUX), M. Arnaud DEVILLIERS (a donné pouvoir à Mme Emeline REY), Mme Vanessa DALLIES (a donné pouvoir à M. Gilbert DUFOURG), M. Guillaume LEPERS (a donné pouvoir à Mme Patricia SUPPI), Mme Clarisse MAILLARD (a donné pouvoir à M. Christian DELBREL), Mme Béatrice LAVIT (a donné pouvoir à M. Jean-Jacques MIRANDE).

DECISION : ADOPTE à l'unanimité - Pour : 42

COMMISSION CULTURE, SPORT, JEUNESSE, CITOYENNETE ET VIE ASSOCIATIVE (7 :42 :10)

Mme la Présidente. - On va passer maintenant à la commission culture, sport, jeunesse, citoyenneté et vie associative. Je donne la parole à Madame PAILLARES, Madame LAMY et Madame MAILLOU, et j'excuse Monsieur BILIRIT qui devait se rendre à des obsèques cet après-midi.

Mme PAILLARES. - Merci Madame la Présidente. Chers collègues,

Vous l'aurez compris, je vais vous faire part du discours que Jacques BILIRIT devait faire. Je souhaite avant toute chose rappeler l'engagement qui est le nôtre pour le soutien et le développement des politiques publiques dans

les domaines dont Jacques BILIRIT a la responsabilité, aux côtés de Laurence LAMY, d'Emilie MAILLOU et de moi-même.

Avec un budget stabilisé (un peu plus de 5 M€, sections fonctionnement et investissement confondues), le Département peut ainsi s'inscrire dans la continuité en poursuivant son accompagnement auprès des acteurs lot-et-garonnais, en portant de nouvelles initiatives et en favorisant les élans culturels, citoyens, sportifs, associatifs présents sur notre territoire. Notre objectif est simple : soutenir les filières, mieux accompagner les porteurs de projets, initier des actions, répondre aux attentes et surtout, préparer l'avenir de notre territoire.

Avant les interventions suivantes, je reviendrai pour ma part sur la politique culturelle et les principaux enjeux 2024. Rappelons tout d'abord, comme évoqué et voté dernièrement lors de la DM2, que la qualité partenariale est aujourd'hui un critère d'attribution des demandes de subventions culture, représentant 20 % de la proposition de subvention. Jacques BILIRIT a rencontré avec les services, fin 2023, l'ensemble des acteurs culturels lors de réunions territoriales au cours desquelles cette évolution a été présentée et très bien reçue. Plus des trois quarts des acteurs étaient présents et ont validé le fait que le Département ne soit pas un simple guichet, mais bel et bien un partenaire de leurs projets. Ces rencontres nous ont permis également d'aller plus loin dans la réflexion. Jacques BILIRIT s'est engagé à travailler avec eux durant cette année autour d'une démarche responsable et solidaire.

L'écoconditionnalité deviendrait un critère des régimes d'aide à la culture pour 2025, nouveau chantier mais enjeu incontournable pour nos politiques publiques et nos territoires à très court terme.

Pour revenir plus précisément au domaine d'activité, je préciserai les priorités 2024 :

- Pour les arts vivants, le patrimoine et le cinéma, notre objectif demeure le soutien apporté aux porteurs de projets. Des dynamiques existent et ne cessent d'enrichir culturellement notre territoire :
 - pôles ressources, lieux de diffusions pluridisciplinaires ou scènes de musiques actuelles, festivals et festivals de renom, compagnies professionnelles, avec une montée en puissance ces deux dernières années et une implantation de nouvelles structures,
 - écoles de musique et de danse ; une évolution du schéma départemental des enseignements artistiques est en cours et fera l'objet d'un rapport en fin d'année, lors de la DM2,
 - site patrimoniaux classés, protégés, non protégés, filières du cinéma actives, etc.

En parallèle du soutien apporté aux initiatives du territoire, le Département poursuit l'organisation de manifestations. Les Rencontres des langues et cultures occitanes, dont la date a été reportée aux 13 et 14 juin 2024, les Nuits d'été qui se dérouleront les 18, 25 juillet, 1^{er} et 8 août 2024 à Villeréal, Beauville, Francescas et Seyches (les dates précises de chaque commune vous seront bientôt communiquées), les Journées européennes du patrimoine, qui seront couplées cette année avec le Marché aux fleurs le week-end des 21 et 22 septembre.

Par ailleurs, en 2024, le fonds départemental d'art contemporain créé en 2023 verra le jour et permettra de soutenir la création artistique départementale et régionale et de sensibiliser les publics à l'art contemporain.

Pour la lecture publique, deux enjeux sont identifiés et demeurent prioritaires en 2024 : développer et accompagner localement la mise en œuvre de politique de lecture publique ambitieuse. Dans le cadre du CDLI (Contrat départemental lecture itinérance) signé entre l'État et le Département, une démarche de développement social local a été engagée sur les territoires de VGA et de la communauté de communes du Pays de Lauzun, afin de dégager les axes et actions prioritaires sur les bassins de vie.

Faire évoluer l'offre de ressources numériques qui ne cesse de s'enrichir, se diversifier et toucher de plus en plus d'usagers. Le modèle économique de cette offre, dont le budget avoisine les 90 000 €, est en cours d'ajustement en vue de rééquilibrer la répartition des charges entre le Département et les communes et EPCI membres du groupement d'achats pour la rentrée 2024.

Enfin, pour les archives départementales, les enjeux demeurent l'avancement du projet « Les archives de demain » et l'acquisition et mise en production d'un nouveau système d'archivage électronique. Pour le site de Pomaret, le projet devrait voir le jour à l'horizon 2027 et répondre à plusieurs enjeux de politique culturelle : lieu de mémoire, lieu inspirant, lieu innovant, lieu ouvert à tous. Ce projet, à l'état de préprogramme aujourd'hui, fera l'objet d'un programme définitif chiffré courant 2024, recueillant la validation scientifique des Archives de France suivie par les études architecturales. Le nouveau système d'archivage électronique permettra, quant à lui, d'offrir

un stockage pérenne et sécurisé des logiciels métiers, des bases de données et documents nativement numériques produit par le Département.

Comme vous pouvez le noter, la vie culturelle lot-et-garonnaise reste vive et dense. Le Département répond de nouveau présent en 2024. Le cap est bel et bien maintenu auprès et avec l'ensemble des acteurs culturels. Nous en sommes particulièrement fiers.

Je vous remercie.

Est-ce que je continue avec le sport ?

Mme la Présidente. - Oui. Est-ce qu'il y a des questions sur le volet culture ou pas ? D'accord.

Mme PAILLARES. - Aujourd'hui, je ne compte pas m'étendre sur les grands classiques de la politique sportive départementale, en l'occurrence, nos régimes d'intervention car de prime abord, les associations sportives ont désormais retrouvé une activité sereine et un nombre de pratiquants conséquent. Enfin, vous les connaissez par cœur. A travers mon intervention, je tiens à saluer la force de notre territoire à se mobiliser autour d'événements nationaux. En effet, 2024 est une année faste en terme de sport et d'événementiel. Labellisé Terre de jeux Paris 2024, le Département répondra aux trois engagements qui sont les siens :

La célébration, c'est-à-dire faire vivre à tous les émotions du sport et des jeux. Dans ce cadre, le 8 mars prochain, la collectivité lancera son 4^e tome sur les grandes femmes lot-et-garonnaises, un tome exclusivement dédié au sport. Une conférence-débat clôturera la journée, animée par l'Agenaise Chantal AMADE-ESCOT, championne de ski nautique et universitaire particulièrement engagée dans la défense de la place des femmes dans le sport. Le Département s'associera également à la commune de Marmande et son Office municipal des sports le 26 juillet pour célébrer l'ouverture des JO lors d'une grande journée de découverte de la pratique sportive. Enfin, nous organiserons également, le 18 octobre, la cérémonie des trophées des champions qui se déroulera très probablement à Nérac. Elle sera inédite, puisque nous mettrons à l'honneur une cinquantaine des plus grands athlètes de notre territoire qui se sont distingués ces trois dernières années au niveau international.

Le deuxième engagement correspond à l'héritage. Il s'agit de mettre plus de sport dans le quotidien des Lot-et-Garonnais. Pour ce faire, vous le savez, la Caravane du sport finira son parcours initié en 2022 avec au programme deux étapes : Beaupuy le 17 avril, 100 jours avant le début des JO, et Agen, dans les jardins de l'Hôtel du Département, le 23 juin, journée olympique. Cette dernière journée sera exceptionnelle en termes de découverte et d'initiation sportive. Nous savons compter sur tous les comités départementaux pour nous épauler et en faire une réussite. Des actions tournées vers les agents de la collectivité seront aussi développées au titre de la pratique sportive, en lien avec la communication interne, pour mettre plus de sport dans leur quotidien, notamment lors du « Mai à vélo ».

Enfin, il nous faut animer et faire grandir la communauté Paris 2024 sur notre territoire. Les partenariats noués de longue date témoignent du fait que le Département n'a pas attendu le label pour répondre à cet objectif. Pour ceux qui étaient présents aux vœux conjoints de notre Présidente et du Préfet le 19 janvier dernier, vous avez pu assister à cette soirée dont le fil rouge était les Jeux Olympiques avec, notamment, la présence d'athlètes et un spectacle associant dressage équestre et agilité humaine. Mais cet objectif se traduit aussi au travers de toutes les rencontres que nous organisons entre athlètes et collégiens, notamment grâce à notre partenariat avec le SUA ou encore notre itinéraire sportif de la convention éducative pour faire des jeunes lot-et-garonnais une génération 2024. Comme vous pouvez le constater, le Département est assurément un ambassadeur des JO de Paris.

Autre événement qui aura toute l'attention de la collectivité et des Lot-et-Garonnais cette année : le Tour de France. On en a déjà beaucoup parlé. Nous accueillons sur nos terres la grande boucle et ses coureurs. Ils emprunteront le 11 juillet les routes du nord du département jusqu'à Villeneuve-sur-Lot, ville d'arrivée de la 12^e étape. Le lendemain, c'est à Agen que la magie du Tour opérera : ville de départ de la 13^e étape, les coureurs s'y élanceront pour rejoindre Pau après 171 kilomètres d'une épreuve de plat. Aussi, le Département s'engage aux côtés d'Agen et de Villeneuve-sur-Lot afin de valoriser comme il se doit le passage des coureurs.

A ce titre, les deux communes organisatrices de Villages du Tour avec ASO se verront attribuer une subvention répondant aux objectifs que s'est fixée la collectivité en cette année 2024 : promouvoir les mobilités douces et la pratique cycliste au travers du plan « routes et mobilités » et le plan départemental des espaces, sites et itinéraires, le PDESI ; animer le territoire et faire partager l'événement au plus grand nombre en créant des temps de valorisation de la pratique cycliste et cyclotouristique lors du premier semestre 2024 ; optimiser le rayonnement du Lot-et-Garonne en communiquant sur les événements accueillis sur notre territoire.

Je souhaite vous apporter une précision quant au plan départemental des espaces, sites et itinéraires : cette année, en lien avec la commune de Prayssas et sa communauté de communes, nous travaillerons au repérage et à la labellisation de nouveaux itinéraires ou d'une station de départ de plusieurs itinéraires promouvant la pratique cycliste et cyclotouristique.

Pour conclure mes propos, je souhaite également porter à votre connaissance le lancement d'un nouvel appel à projets au titre de ma Vice-présidence et de la délégation « lutte contre les discriminations », l'égalité femmes/hommes que je porte. Il visera à faire émerger des projets de lutte contre les discriminations dans le sport, pour faire que les stades et leurs abords ne soient plus des lieux de querelles, mais des lieux de pratique rassérénée et en parfaite adéquation avec les ambitions du fair-play, cher à tous.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite une belle année olympique.

Mme la Présidente. -. Est-ce qu'il y a des questions sur le rapport présenté par Marylène PAILLARES? Non ?

Je donne la parole à Madame LAMY.

Mme LAMY. - Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Depuis maintenant plusieurs années, le Département s'engage pleinement auprès des associations de notre territoire avec la mise en place d'un service d'assistance technique quasi unique en France et une expertise au monde associatif lot-et-garonnais, qui représente aujourd'hui près de 8 000 associations actives, 75 000 bénévoles et 9 700 salariés, qui sont de véritables forces vives pour notre territoire. Afin d'encourager cette dynamique, nous prévoyons cette année encore la mise en place de mesures destinées à soutenir leur activité et à contribuer à leur dynamisme. Cela se concrétisera en 2024, tout d'abord par un accompagnement quotidien des associations du territoire, incarné notamment par l'intégration du Département au réseau Guid'Asso, par l'organisation inédite de rencontres thématiques sur le territoire, par la tenue de formations à destination des acteurs associatifs.

Depuis le début de l'année, notre service d'assistance technique aux associations a déjà accompagné plus d'une cinquantaine de structures dans leur création, leur évolution et leurs difficultés. Ce service, appelé désormais « le coin des assos », se déplace aux quatre coins du département afin d'accompagner au mieux les structures associatives. Il fait régulièrement appel à des spécialistes des questions comptables et de ressources humaines, afin d'offrir gratuitement aux associations lot-et-garonnaises les meilleurs conseils possibles et de permettre le développement de leur projet et la pérennisation de leurs emplois.

Dans une dynamique de collaboration entre les services, cette assistance est également offerte dans le cadre de la création de nouvelles Maisons d'assistantes maternelles, afin d'apporter un éclairage sur l'aspect associatif de leur projet. Les associations sont de plus en plus nombreuses à faire appel à ce dispositif chaque année. C'est dans l'optique de poursuivre cette dynamique qu'il a été prévu pour 2024 d'enrichir l'offre du service et de la rendre plus visible auprès des associations du territoire. Cela passera notamment par un réaménagement du site internet « le coin des assos », plateforme d'information, d'échange et d'entraide des associations lot-et-garonnaises.

Cette volonté s'incarne aussi par notre récente intégration au réseau d'accompagnement de la vie locale Guid'Asso, créé par l'État. Ce réseau est constitué de centres de ressources de différents niveaux qui accompagnent les associations dans leurs démarches. Précurseur dans l'accompagnement associatif, le Lot-et-Garonne peut se targuer d'être le seul Département de Nouvelle-Aquitaine à avoir rejoint ce réseau.

Notre labellisation en tant qu'accompagnateur de niveau 2 nous a permis de recevoir de nouvelles associations et de développer un véritable réseau d'entraide pour la vie associative locale. C'est ainsi que des liens créés grâce à ce réseau vont permettre de diversifier notre offre par l'organisation de rencontres territoriales autour des problématiques les plus complexes que rencontrent les associations. Ces rencontres auront pour but de créer un véritable espace d'échange et de partage entre les acteurs du monde associatif, des personnes publiques, des représentants du secteur privé et des membres du Conseil consultatif citoyen. Ainsi, tout en initiant des échanges vertueux autour des problématiques associatives actuelles, comme les sources de financement, la recherche de bénévoles ou encore la question numérique, ces soirées permettront de faire connaître la mission d'accompagnement du service et auront lieu aussi à différents endroits du département pour les rendre plus accessibles au plus grand nombre d'acteurs locaux.

Les membres de Guid'Asso présents dans ces secteurs seront impliqués dans ces soirées et pourront apporter leur expertise sur des particularités locales. La toute première rencontre devrait se tenir courant mai à Pujols. Les thématiques des rencontres seront aussi abordées au cours des formations gratuites à la vie associative, mais toucheront également au domaine de la comptabilité, des relations humaines en milieu associatif.

En 2024, 11 nouvelles formations seront proposées aux responsables et employés associatifs de notre territoire. Pour votre information, en 2023, ce sont 10 formations qui ont été dispensées et qui ont reçu à peu près 100 bénévoles.

Les associations sont des acteurs essentiels de notre société. Elles permettent d'enrichir l'activité de notre territoire et sont un pilier important de nos relations sociales. C'est pourquoi, au travers de ces projets, nous renouvellerons notre engagement envers elles sur tout notre territoire. Nous continuerons aussi à travailler pour les soutenir, les encourager, les valoriser, grâce aux agents publics de la direction de la participation citoyenne, de la vie associative et sportive qui sont particulièrement engagés auprès d'elles.

Enfin, je vous rappelle que nous avons su faire de notre département une terre de participation citoyenne. En septembre 2024, l'édition n°2 du Conseil consultatif citoyen se clôturera. Je salue ses membres pour leur implication et pour avoir su ajuster le fonctionnement de leur instance afin de s'investir de manière plus efficiente sur les thématiques, notamment, de l'eau, du bénévolat, des aidants familiaux, du tourisme et des mobilités douces.

Dans le cadre de la 3^e édition du budget participatif citoyen, ce sont 169 idées qui ont été déposées et qui sont en cours d'instruction. Je voulais vous rappeler que la période de vote des Lot-et-Garonnais pour les départager est fixée entre le 15 avril et le 18 mai.

Je vous remercie.

Mme la Présidente. - Merci Madame LAMY. Est-ce qu'il y a des questions ? Oui, Monsieur DUPUY.

M. DUPUY. - Merci Madame la Présidente. Simplement, je ne sais plus si on l'avait évoqué en commission mais tant pis, c'est peut-être le lieu pour le faire, concernant le budget participatif citoyen, je m'excuse, parce que je planche aussi sur le dossier et c'est quelque chose que je n'avais pas vu avant d'y être confronté, je trouve dommage qu'ait été ajoutée une clause qui empêche les associations d'investir sur un bâtiment ou sur un espace public. J'ai eu le cas sur la commune, qui n'avait pas été restreint auparavant, d'une association qui avait un projet qu'elle voulait implanter sur un terrain communal et je trouve cela dommage, parce que l'on dit souvent dans nos assemblées générales que les associations sont le prolongement de l'action publique. L'action publique, ce sont aussi et surtout les collectivités locales. Du coup, c'est un peu dommage.

Je pense que l'on aura l'occasion d'en reparler plus précisément en commission, mais je voulais quand même le dire. C'est quelque chose qui m'avait échappé et que j'ai reçu justement puisque j'y ai été confronté en tant que maire.

Mme LAMY. - Cela s'explique, puisque pour chaque dispositif, à la fin, on fait un retour d'expérience. Après le premier budget participatif, on s'était rendu compte que certaines communes avaient dévié le budget participatif citoyen pour financer des investissements sur leur structure. C'est pour cela que l'on avait fait ce retour d'expérience et que cette disposition avait été adoptée, notamment par les membres du Conseil consultatif citoyen qui avaient revu le dispositif pour encadrer ces investissements qui, en fait, bénéficiaient à la commune plus qu'à l'association.

M. DUPUY. - Oui, je comprends tout à fait, mais l'association c'est la commune. L'association fait partie de la commune. Cela restreint certains projets et elle se retrouve soit à abandonner, soit à repenser un autre projet qui n'est pas du tout le même. Il y a une perte d'efficacité. En l'occurrence, concernant le cas que j'ai en tête, les premiers bénéficiaires étaient les membres de l'association et les enfants des membres de l'association. Cela allait plus loin que le simple profit direct à la commune.

Je peux comprendre qu'il faille faire des choix à un moment donné, mais je trouve cela dommage. Après, tu viens d'annoncer, j'ai perdu le chiffre, des idées qui ont été proposées ; j'avais un peu peur que l'on ait justement une chute, parce que je ne voyais pas forcément ce que pouvaient faire les associations, si ce n'est investir dans des locaux ou des terrains qui appartiennent à la commune. Généralement, dans 80 % des cas, elles ont besoin de la commune pour exister. Elles ont donc besoin de la commune pour avoir des terrains, pour avoir des locaux.

Mme LAMY. - Je rappelle que l'on a 169 idées déposées. Toutes les idées relèvent de besoins d'investissement et d'équipement, notamment.

Mme la Présidente. - Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Je donne la parole à Madame MAILLOU.

Mme MAILLOU. - Merci Madame la Présidente. Mesdames et messieurs les élus, chers collègues, mesdames et messieurs,

2024 symbolise pour le Département la poursuite du travail engagé depuis plusieurs années pour construire une politique jeunesse ambitieuse permettant aux jeunes Lot-et-Garonnaises et Lot-et-Garonnais de s'engager, de s'exprimer, d'innover, mais aussi de s'informer et d'accéder à leurs droits. C'est en ce sens qu'à l'occasion de ce budget primitif 2024, il vous est proposé de poursuivre notre soutien en direction de plusieurs dispositifs jeunesse s'inscrivant dans les axes stratégiques suivants : rendre collectivement lisible l'action publique en direction de la jeunesse, coordonner les politiques envers les 6-25 ans dans la continuité des dispositifs pour les 0-6 ans, affiner la complémentarité des dispositifs en direction de ce public, garantir l'information et les conditions de l'implication, des familles et des jeunes eux-mêmes.

Afin de répondre à ces ambitions, il s'agit également de poursuivre en 2024 le partenariat engagé aux côtés des partenaires du schéma départemental des services aux familles, puisqu'une partie des dispositifs qu'il est proposé de reconduire sont des réponses aux priorités d'amélioration portées dans ce cadre par le Département, le service départemental de la jeunesse, de l'engagement et du sport, la MSA et la Caisse d'allocations familiales.

Aujourd'hui, les premiers résultats des actions engagées sont au rendez-vous. Ces dernières permettent ainsi la structuration d'une politique en faveur de la jeunesse, au travers d'une approche globale, efficiente et efficace, nous invitant à poursuivre les efforts engagés jusqu'à présent. Je vais ainsi vous présenter brièvement les avancées de plusieurs actions qui y contribuent, actions qui, pour certaines, je vous le rappelle, ont été créées en 2023.

La première est la Boussole des jeunes. 2024 sera l'année du déploiement sur l'ensemble du territoire départemental de ce dispositif porté par l'association Mouvement jeunesse Monte le son. Son inauguration est programmée au mois de mai 2024. Elle intégrera deux nouvelles thématiques, le logement et l'emploi, auxquelles s'ajouteront celles de la mobilité, de l'engagement et de la vie quotidienne d'ici la fin de l'année. Je vous le rappelle, la Boussole des jeunes est un service numérique à destination des 15-30 ans qui recense les services mobilisables par les jeunes à l'échelle du territoire et facilite leur mise en relation avec le bon professionnel.

La seconde est celle du régime d'aide aux missions de service civique. Adopté en avril 2023, ce nouveau régime à destination des associations est officiellement actif depuis la fin d'année 2023. Je vous le rappelle, le Département a fait le choix en 2023 de s'engager aux côtés d'associations désireuses de recruter des volontaires, afin de répondre au défi de la réussite scolaire. Il y contribue au travers du financement du reste à charge pour les associations résultant de l'engagement des jeunes volontaires en mission de service civique. A ce jour, huit demandes ont déjà été reçues. Pour que ce nouveau régime évolue au plus près des besoins des associations, il vous est proposé pour cette session de la revaloriser en accord avec le cadre de l'évolution du point imposée par l'État. En effet, le forfait du reste à charge versé aux associations est établi sur la base d'une indemnité mensuelle équivalente à 7,43 % de la rémunération mensuelle afférente à l'indice brut 244 de la fonction publique. Une revalorisation de l'indice brut ayant été adoptée en juillet 2023, il vous est proposé de modifier la fiche régime en ce sens.

La troisième action repose sur la bourse interinstitutionnelle aux projets jeunesse. Cette action, également créée en 2023, est le fruit d'un partenariat interinstitutionnel dans le cadre du schéma départemental de services aux familles. Il s'agit ici d'offrir une meilleure lisibilité aux jeunes pour le subventionnement de leurs projets. Aussi, afin de faire émerger sur les territoires de nouveaux projets portés par un public jeune et de participer à leur financement, les partenaires ont délégué son portage à la Ligue de l'enseignement. Bénéficiant d'un rayonnement départemental, cette association sera ainsi l'unique porte d'entrée afin d'accompagner, de développer et de valoriser les projets des jeunes. A l'heure où je vous parle, le cahier des charges de cette nouvelle bourse est en cours d'élaboration. Les premiers jurys d'attribution de cette bourse devraient se tenir en juin 2024.

La quatrième action est le Chèque Asso 47. Vous connaissez bien le sujet, aussi je ne m'étendrai pas. Je vous précise simplement que comme précédemment, nous réunirons les élus de la commission pour un bilan approfondi du dispositif.

Outre ces nouvelles actions, le Département intervient en 2024 en faveur de l'engagement des collégiens avec le Conseil départemental des jeunes. Cette année sera donc une année de renouvellement de mandat, puisque le mandat 2022-2024 se clôturera le 29 mai aux Montreurs d'Images à Agen, pour la diffusion des clips réalisés par tous les établissements inscrits au dispositif. D'ailleurs, je vous invite tous à venir et à noter cette date, le 29 mai. Il s'agira ainsi, au cours de l'été, de redéfinir les orientations du CDJ 2024-2026, notamment au titre des thématiques abordées. La plénière de rentrée pour les nouveaux CDJ devrait se tenir début décembre.

Nous allons également poursuivre en faveur de la lutte contre l'insécurité routière avec le Pass'bonne conduite. Face au constat d'accidentologie de la jeunesse, que ce soit au plan national ou au niveau local, le Département réaffirme en 2024 son action au travers de ce dispositif, permettant notamment la tenue de formations pour les jeunes afin de les sensibiliser aux comportements à risques, conduite addictive, utilisation du téléphone portable ou vitesse excessive, ces formations étant animées grâce à la mobilisation des partenaires du Pass'bonne conduite qui sont l'État, la Gendarmerie nationale, le Service départemental d'incendie et de secours, les associations Et Ma Vie, Mouvement jeunesse Monte le son et la prévention routière.

Au sortir du dispositif, les jeunes sont récompensés par une subvention d'un montant de 150 €. A ce jour, 190 demandes ont été réceptionnées et 114 jeunes ont validé leur demi-journée de formation et devront transmettre les documents demandés à la date anniversaire de leur permis de conduire.

Pour conclure mes propos, je vous précise que je ne manquerai pas de porter à votre connaissance d'éventuels projets complémentaires portés par les Lot-et-Garonnais et méritant toute notre attention pour un soutien départemental.

Je vous remercie de votre écoute.

Mme la Présidente. - Merci Madame MAILLOU. Est-ce qu'il y a des demandes de précisions sur la présentation faite par Emilie ? Non ?

Je sou mets donc au vote le rapport n°6001 « Politique culturelle du Département de Lot-et-Garonne en 2024 ».

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté.

RAPPORT N° 6001 : POLITIQUE CULTURELLE DU DEPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE EN 2024

Absents représentés lors du vote : M. Jacques BILIRIT (a donné pouvoir à Mme Sophie BORDERIE), M. Thomas BOUYSSONNIE (a donné pouvoir à Mme Annie MESSINA-VENTADOUX), M. Arnaud DEVILLIERS (a donné pouvoir à Mme Emeline REY), Mme Vanessa DALLIES (a donné pouvoir à M. Gilbert DUFOURG), M. Guillaume LEPERS (a donné pouvoir à Mme Patricia SUPPI), Mme Clarisse MAILLARD (a donné pouvoir à M. Christian DELBREL), Mme Béatrice LAVIT (a donné pouvoir à M. Jean-Jacques MIRANDE).

Absent non représenté : M. Ludovic BIASOTTO

DECISION : ADOPTE à l'unanimité - Pour : 41

Mme la Présidente. - Le rapport n°6002 « Lot-et-Garonne, terre de Jeux 2024 - Valoriser et favoriser le sport pour tous ».

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté.

RAPPORT N° 6002 : LOT-ET-GARONNE TERRE DE JEUX 2024 - VALORISER ET FAVORISER LE SPORT POUR TOUS

Absents représentés lors du vote : M. Jacques BILIRIT (a donné pouvoir à Mme Sophie BORDERIE), M. Thomas BOUYSSONNIE (a donné pouvoir à Mme Annie MESSINA-VENTADOUX), M. Arnaud DEVILLIERS (a donné pouvoir à Mme Emeline REY), Mme Vanessa DALLIES (a donné pouvoir à M. Gilbert DUFOURG), M. Guillaume LEPERS (a donné pouvoir à Mme Patricia SUPPI), Mme Clarisse MAILLARD (a donné pouvoir à M. Christian DELBREL), Mme Béatrice LAVIT (a donné pouvoir à M. Jean-Jacques MIRANDE).

Absent non représenté : M. Ludovic BIASOTTO

DECISION : ADOPTE à l'unanimité - Pour : 41

Mme la Présidente. - Le rapport n°6003 « Soutenir le secteur associatif et promouvoir l'engagement bénévole et la démocratie participative auprès des Lot-et-Garonnais ».

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté.

RAPPORT N° 6003 : SOUTENIR LE SECTEUR ASSOCIATIF ET PROMOUVOIR L'ENGAGEMENT BENEVOLE ET LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE AUPRES DES LOT-ET-GARONNAIS

Absents représentés lors du vote : M. Jacques BILIRIT (a donné pouvoir à Mme Sophie BORDERIE), M. Thomas BOUYSSONNIE (a donné pouvoir à Mme Annie MESSINA-VENTADOUX), M. Arnaud DEVILLIERS (a donné pouvoir à Mme Emeline REY), Mme Vanessa DALLIES (a donné pouvoir à M. Gilbert DUFOURG), M. Guillaume LEPEERS (a donné pouvoir à Mme Patricia SUPPI), Mme Clarisse MAILLARD (a donné pouvoir à M. Christian DELBREL), Mme Béatrice LAVIT (a donné pouvoir à M. Jean-Jacques MIRANDE).

Absent non représenté : M. Ludovic BIASOTTO

DECISION : ADOPTE à l'unanimité - Pour : 41

COMMISSION RURALITE, DEVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

Mme la Présidente. - On va passer à la commission ruralité, développement durable et environnement. Je donne la parole à Danièle DHELIAS.

Mme DHELIAS. - Merci Madame la Présidente. Mes chers collègues,

Je vais vous faire un point d'avancée sur la mise en œuvre du schéma des espaces remarquables de biodiversité en Lot-et-Garonne. Le Département a adopté, lors du vote du budget primitif 2023, son schéma des espaces remarquables de biodiversité et attend la mise en place d'une nouvelle stratégie biodiversité pour les 10 ans à venir. Cette stratégie se décline en 11 grandes actions, dont la mise en œuvre peut être immédiate ou à construire à moyen terme : amélioration des connaissances, communication et animation, outils financiers et fonciers. Une plaquette de présentation synthétique de la nouvelle stratégie départementale à destination des élus locaux et du grand public a été finalisée. Elle est accessible sur le site internet du Département et jointe en annexe.

ENS, EAR et ENOC : trois labels pour trois niveaux de reconnaissance et d'accompagnement. Les trois types de sites constituent le réseau ERB (Espace remarquable de biodiversité) sur lequel s'appuie la politique départementale en faveur de la biodiversité. L'objectif est de créer un réseau de partenaires de communication autour de la biodiversité et de la sensibilisation aux enjeux de la gestion de l'eau et de l'urgence climatique. Vous avez le label Espace naturel sensible, le label Espace agroécologique remarquable ; quant au troisième label, il a été imaginé pour offrir une possibilité de reconnaissance de parcs remarquables, de sites en gestion différenciée et à forte vocation éducative (ENOC). Le dispositif d'accompagnement des ERB, revu en juin 2023, est applicable au 1^{er} janvier 2024 et joint, pour rappel, en annexe 3.

Les ambassadeurs des ERB, une reconnaissance des animateurs naturels locaux : la création d'un label Ambassadeur des ERB a pour objectif de développer une offre d'intervenants, professionnels et associatifs capables de réaliser des actions d'animation au sein des sites ERB. Vous l'avez dans l'annexe 4.

Des sites candidats à une labellisation : quatre sites ont aujourd'hui engagé une démarche de reconnaissance au titre des ERB. Les procédures sont à des stades différents selon les projets. Vous avez le projet de parc du château de Buzet-sur-Baïse, l'observatoire de la faune et de la flore à Monican, le site de Souliès, à cheval sur les communes de La Réunion et Casteljaloux, la haute vallée de la Lède à Gavaudun, portée par la commune de Gavaudun.

Dans le courant du premier semestre 2024, les premières reconnaissances seront présentées à la commission permanente.

Mme la Présidente. - Est-ce bon pour les deux rapports ?

Mme DHELIAS. - Non, j'ai l'autre, le n°9001.

Mme la Présidente. - Oui. Vas-y.

Mme DHELIAS. - Le rapport n°9001 est l'action concrète de la décarbonation de notre collectivité pour lutter contre le changement climatique. Ce rapport a pour but de dresser le panorama, en complément du rapport RADD présenté lors du DOB, des actions tangibles mises en œuvre par le Département pour atteindre la neutralité carbone en 2050.

En France, les deux secteurs les plus émetteurs de CO₂ sont les transports et les bâtiments, respectivement 30 % et 28 % du total des émissions. Aussi, les actions du Département portent naturellement sur ces deux points. D'abord, les transports :

- plan « routes et déplacements du quotidien » voté le 23 juin 2023,
- action pour lutter contre l'autosolisme et favoriser le report modal,
- verdissement de la flotte des véhicules légers de la collectivité : initiée depuis 2012, acquisition de véhicules hybrides, politique de rajeunissement de flotte avec véhicules thermiques moins émetteurs et, à compter de 2023, accélération des renouvellements de véhicules nécessaires,
- équipement des parcs de stationnement des sites départementaux de bornes de recharge pour accompagner cette transformation de la flotte, soit trois parkings équipés, 14 bornes, 24 places équipées en 2024,
- lancement d'une démarche d'écomobilité interne pour aboutir à un plan d'action au deuxième semestre 2024 : diminution de l'usage des véhicules et accompagnement des agents au changement.

Deuxième point, les bâtiments. Le Département s'est engagé dans le défi de la sobriété énergétique. Depuis 2012 pour les bâtiments départementaux avec la passation d'un marché de génie climatique, avec obligation de résultat et intéressement du titulaire. Depuis 2019 avec le vote du plan collèges, avec notamment la réalisation de travaux d'isolation des façades dans huit établissements et de toitures dans quatre établissements.

Ces actions ont d'ores et déjà porté leurs fruits : en 2021, le Département a pu afficher dans le cadre du dispositif Eco Energie Tertiaire 12 % d'économies d'énergie réalisées sur les collèges, 18,5 % d'économies d'énergie réalisées sur les bâtiments départementaux par rapport à l'année de référence choisie : 2011-2021. La stratégie pour la réduction des consommations d'énergie élaborée avec l'appui d'un AMO pour les bâtiments les plus consommateurs, inférieurs à 1 000 mètres carrés, afin de pouvoir atteindre un objectif de 40 % de diminution en 2030, comprend plusieurs leviers : usages et comportements des occupants (10 % des économies), pilotage, exploitation, maintenance des installations techniques (10 % des économies), bouquet de travaux de performance énergétique.

Concernant les deux premiers leviers, une concertation a été conduite avec les principaux et secrétaires généraux des collèges au quatrième trimestre 2023 et a permis de proposer la passation d'un contrat d'exploitation / maintenance unique, piloté par le Département pour toutes les installations des collèges. Le groupe de travail sera associé à la mise au point du cahier des charges.

Après les expériences enrichissantes du challenge national CUBE.S, coconstruction d'un appel à projets dans le cadre de la convention éducative « changement climatique, transition énergétique et économies d'énergie » afin de mobiliser cinq collèges par an.

Sur le troisième levier, celui des travaux, les bouquets de travaux préconisés dans les collèges seront progressivement intégrés aux futures opérations de restructuration et maintenance. Pour les bâtiments départementaux, la planification des travaux devra faire l'objet d'arbitrages dans le cadre du schéma directeur immobilier.

Je vous remercie.

Mme la Présidente. -. Est-ce qu'il y a des questions sur les deux rapports présentés ?

On va passer au vote des rapports. Pardon, Monsieur DUFORG.

M. DUFORG. - Si j'ai bien compris, le dossier est en deux votes différents.

Mme la Présidente. - Ce sont deux rapports différents.

M. DUFORG. - Deux rapports différents. Sur le premier, je m'abstiendrai. Sur le second, j'approuverai. A la fin du second, sur le projet des collèges, je fais juste un aparté. Nicolas LACOMBE est au courant. Par rapport au collège de Tonneins, le garage à vélo. Je pense que je vais vous faire un courrier supplémentaire, parce que le directeur a de l'argent, mais peut-être pas suffisamment pour le faire et les vélos sont déjà à disposition, une centaine de vélos-cross, pour les enfants du collège.

Le financement est peut-être à revoir ; le directeur est aussi d'accord pour financer, mais il faut voir si l'on peut réguler quelque chose. C'était tout.

Mme la Présidente. - On va voir comment on peut coordonner. D'accord.

M. DUFOURG. - Dans l'association du collège. Il y a le garage à vélo des enfants qui y vont, mais ils ne sont pas nombreux ; après, il y a une association qui a aménagé des vélos pour faire des sorties avec des vélos-cross. C'est ce garage à vélo qui est à l'ordre du jour, en supplément des travaux.

M. LACOMBE. - Oui. C'est dans le cadre de « Notre école, faisons-la ensemble » que le collège a obtenu des crédits. Il faut que l'on réussisse à coordonner.

M. DUFOURG. - Si l'on ne leur donne pas le garage ils ne pourront pas bénéficier des vélos.

M. LACOMBE. - Effectivement. On va voir cela avec la direction de l'immobilier pour réussir à coordonner cela.

M. DUFOURG. - Merci.

Mme la Présidente. - On va passer au vote des deux rapports.

Vous vous abstenez sur le premier ? D'accord.

Rapport n°4001 « Point d'avancement de la mise en œuvre du schéma des espaces remarquables de biodiversité en Lot-et-Garonne ».

Qui est contre ? Une abstention.

Le rapport est adopté.

RAPPORT N° 4001 : POINT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DES ESPACES REMARQUABLES DE BIODIVERSITE EN LOT-ET-GARONNE

Absents représentés lors du vote : M. Jacques BILIRIT (a donné pouvoir à Mme Sophie BORDERIE), M. Thomas BOUYSSONNIE (a donné pouvoir à Mme Annie MESSINA-VENTADOUX), M. Arnaud DEVILLIERS (a donné pouvoir à Mme Emeline REY), Mme Vanessa DALLIES (a donné pouvoir à M. Gilbert DUFOURG), M. Guillaume LEPERS (a donné pouvoir à Mme Patricia SUPPI), Mme Clarisse MAILLARD (a donné pouvoir à M. Christian DELBREL), Mme Béatrice LAVIT (a donné pouvoir à M. Jean-Jacques MIRANDE), Mme Caroline HAURE-TROCHON (a donné pouvoir à Mme Danielle DHELIAS) et M. Laurent CAPELLE (a donné pouvoir à M. Alain PICARD).

Absent non représenté lors du vote : Mme Emilie MAILLOU

DECISION : ADOPTE - Pour : 39 – Abstention : 2 (groupe les 47)

Mme la Présidente. - Rapport n°9001 « Actions concrètes de décarbonation de notre collectivité pour lutter contre le dérèglement climatique » : on prend acte de ce rapport.

Est-ce que tout le monde prend acte ? Oui, parfait.

RAPPORT N° 9001 : ACTIONS CONCRETES DE DECARBONATION DE NOTRE COLLECTIVITE POUR LUTTER CONTRE LE DEREGLEMENT CLIMATIQUE

Absents représentés lors du vote : M. Jacques BILIRIT (a donné pouvoir à Mme Sophie BORDERIE), M. Thomas BOUYSSONNIE (a donné pouvoir à Mme Annie MESSINA-VENTADOUX), M. Arnaud DEVILLIERS (a donné pouvoir à Mme Emeline REY), Mme Vanessa DALLIES (a donné pouvoir à M. Gilbert DUFOURG), M. Guillaume LEPERS (a donné pouvoir à Mme Patricia SUPPI), Mme Clarisse MAILLARD (a donné pouvoir à M. Christian DELBREL), Mme Béatrice LAVIT (a donné pouvoir à M. Jean-Jacques MIRANDE), Mme Caroline HAURE-TROCHON (a donné pouvoir à Mme Danielle DHELIAS) et M. Laurent CAPELLE (a donné pouvoir à M. Alain PICARD).

Absent non représenté lors du vote : Mme Emilie MAILLOU

DECISION : L'Assemblée prend acte - Pour : 41

COMMISSION ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES HUMAINES ET COMMISSION DES FINANCES, PATRIMOINE ET EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

Mme la Présidente. - On va passer à la commission administration générale et ressources humaines. Avant de donner la parole à Monsieur DEZALOS pour la présentation des rapports de cette commission, Madame PAILLARES va nous présenter le rapport n°8003 avec l'appui d'un diaporama.

Présentation du diaporama p. 103

Mme PAILLARES. - Merci. Chers collègues,

L'égalité entre les femmes et les hommes est une compétence partagée. Ainsi, l'État et les différentes collectivités territoriales peuvent agir et déployer divers dispositifs dans le cadre des compétences respectives que la réglementation leur confère. C'est aussi une réelle ambition et une priorité de notre action, afin de contribuer à créer un Lot-et-Garonne plus juste et égalitaire.

En décembre dernier, lors des débats d'orientations budgétaires, je faisais part de mon engagement dans cette cause depuis 2019. Sachez que chaque jour me donne envie d'aller plus loin dans cette démarche et que ma conviction d'un Lot-et-Garonne plus juste et égalitaire n'en est que plus motivée et vigoureuse. Elue depuis neuf ans au sein du Conseil départemental, je mesure les évolutions, mais aussi le travail qu'il reste à faire. Chaque jour, les droits des femmes sont bousculés, questionnés, voire remis en question partout dans le monde.

Tous les ans en janvier, le Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes publie un rapport sur l'état du sexisme en France. Cette année encore, le constat est alarmant : en dépit d'une sensibilité aux inégalités toujours plus grande chez les jeunes générations, le sexisme s'aggrave et reste profondément enraciné dans notre société. Il est inoculé aux enfants dès leur plus jeune âge par trois incubateurs : la famille, l'école et le numérique. On observe un retour aux injonctions conservatrices chez les jeunes générations et une résistance masculine.

A titre d'exemple, 37 % des femmes avouent avoir vécu une situation de non-consentement. 51 % des hommes estiment que les femmes doivent s'arrêter de travailler pour s'occuper de leurs enfants. Seulement 35 % des hommes de 35 à 49 ans estiment anormal qu'à compétences égales et poste égal, les femmes soient moins bien rémunérées que les hommes. Cela fait rire une partie de l'exécutif.

M. LACOMBE - J'avais entendu « non-contentement » au lieu de « non-consentement ».

Mme PAILLARES. - Chaque jour, de nombreuses femmes et jeunes filles sont persécutées, emprisonnées, torturées, voire tuées en militant pour leurs droits. A l'inverse, de nombreuses évolutions et de belles progressions se déroulent sous nos yeux pour créer un avenir davantage serein pour nos enfants. L'histoire évolue et s'écrit au quotidien. Nous devons y contribuer. L'égalité entre les femmes et les hommes, l'égal accès aux droits et l'égal reconnaissance est un combat de chaque jour. Il est de notre devoir d'accompagner cela.

Comme vous le savez, chaque année la collectivité est tenue par le Code général de la fonction publique de présenter devant l'Assemblée le rapport de situation entre les femmes et les hommes. Cette présentation, qui relève d'un exercice réglementaire, porte à la fois sur la gestion des ressources humaines au sein de notre collectivité et sur celle des politiques publiques mises en œuvre par le Département sur le territoire. Bien plus qu'une obligation réglementaire, ce rapport nous permet de mettre en lumière les inégalités.

Anne-Lise PRUSSE, je pense que l'on va faire une présentation assez rapide, parce que vu l'heure, je pense que l'on est tous un peu fatigués. Merci en tout cas.

Mme PRUSSE - Bonjour à toutes et tous. Je vais essayer d'être rapide.

Le rapport présenté cette année intéresse les données de 2022. Il fait part de nombreuses évolutions par rapport à 2021, mais démontre par contre que les inégalités restent extrêmement fortes et ancrées. La féminisation des effectifs de notre collectivité est toujours haute, mais elle a diminué de 0,4 point pour l'année 2022, notamment en raison d'un recrutement massif d'hommes de catégorie C et de filières techniques représentant 29 % des recrutements en 2022. Avec ces nouvelles arrivées et les 39 départs en retraite, la collectivité s'est également rajeunie de 0,3 an (un trimestre) pour les femmes et 0,8 an pour les hommes.

Malgré tout, les femmes continuent d'être sous-représentées aux postes de direction, puisqu'elles représentent seulement 0,9 % des effectifs totaux, contre 1,7 % d'hommes, alors que les hommes ne représentent qu'un tiers environ des effectifs. Cela illustre parfaitement le plafond de verre et les inégalités d'accès aux postes à responsabilité que rencontrent les femmes.

A l'inverse, le temps partiel, dont nous connaissons les forts impacts sur les carrières et les rémunérations - demeure profondément féminin, notamment pour la filière administrative et sociale. Ce taux de féminisation du recours au temps partiel a même augmenté de 0,4 point. Par conséquent, les écarts moyens bruts annuels de rémunération en équivalent temps plein rémunéré entre les femmes et les hommes se sont légèrement creusés entre 2021 et 2022, puisque sur l'ensemble de la collectivité, les femmes gagnent en moyenne 49 € bruts mensuels de plus que les hommes. Dans le détail, on observe notamment certaines catégories, filières où il y a des disparités bien plus larges et bien plus conséquentes : par exemple, les hommes de la filière administrative, pourtant à 80 % féminine, gagnent environ 972 € bruts de plus que leurs homologues féminines.

Ces données peuvent être parfois expliquées de manière raisonnable et par certains mouvements complètement naturels, avec le remplacement d'un collègue masculin par une collègue féminine, ou le remplacement d'une personne plus jeune plutôt qu'une plus âgée, en tout cas dans l'avancement de carrière.

Voilà ce que je peux vous en dire. L'égalité au sein de la collectivité reste donc une question d'une réelle acuité et nécessite un engagement constant de notre part.

Le Département a également travaillé sur le volet territorial. Cette année, on peut citer différentes actions comme le financement du dispositif ISCG qui s'est maintenu, afin d'accompagner les femmes victimes de violences. Ensuite, les associations ont également été soutenues par des subventions de fonctionnement. Deux appels à projets ont été lancés : un à destination des collèges, afin d'accompagner les jeunes enfants dans la découverte de cette thématique, et un auprès des associations afin de déployer des actions.

Toujours dans cette thématique d'accompagner les jeunes générations, le Conseil départemental a engagé des travaux pour le mandat 2022-2024 autour de la thématique « vivre ensemble ».

Une formation de sensibilisation à la représentation des femmes dans les BD a été organisée dans les locaux de la médiathèque départementale. Ensuite, une autre formation, qui a été déplacée, a été organisée autour des livres jeunesse : est-ce qu'ils ont un sexe ?

Voilà ce que je peux vous dire. Je ne vais pas revenir sur les propos de Marylène PAILLARES. Cette année, on va avoir le quatrième tome de *Femmes lot-et-garonnaises* qui portera sur le sport.

Merci beaucoup.

Mme la Présidente. - Merci à vous. Je pense qu'il n'y a pas de vote.

Il me reste à donner la parole à Monsieur DEZALOS pour la présentation des autres rapports de cette commission.

M. DEZALOS. - De façon simplifiée si vous le souhaitez. S'il y a des questions, on essaiera d'y répondre bien entendu. Vous trouverez différents rapports. Un rapport qui concerne l'affectation des personnels aux groupes d'élus : je me contenterai de dire que c'est un rapport qui permet d'assouplir les modalités qui étaient jusqu'alors en vigueur. Cela permet à chacun des groupes de choisir des collaborateurs de groupes sur le large éventail des attachés aux adjoints, sans figer les choses, de même que ne sont pas figées les quotités d'emplois de ces groupes. Donc plus souplesse avec cette délibération.

Il y a ensuite un rapport qui fait suite à la démission de Madame GIRAUD et à l'installation de Madame REY, la collègue qui s'est présentée ce matin. Avec son accord, il est proposé de l'intégrer dans les commissions et organismes au sein desquels siégeait précédemment Béatrice GIRAUD.

Il y a ensuite le rapport n°9002 qui concerne les bâtiments départementaux. Je ne vais pas vous énumérer l'affectation des crédits qui sont prévus à ce titre, sinon grossièrement en disant que le programme de travaux pour les interventions sur le patrimoine départemental hors collèges, on a parlé des collèges tout à l'heure, représente 8,3 M€ de dépenses d'investissement. C'est important. Il est à noter la création d'un nouveau centre médico-social sur la circonscription sociale de Fumel. Sinon, il y a évidemment des opérations de gros entretien, de renouvellement, des crédits affectés à hauteur de 2,1M€ pour les dépenses d'énergie, d'entretien et de maintenance. Il y a aussi des crédits pour la gestion du patrimoine immobilier avec cette précision concernant la grande difficulté pour les collectivités de trouver des assureurs : on a aujourd'hui une seule proposition qui est faite, qui situe ces prix à un niveau très au-dessus de ce que nous connaissions jusqu'alors. Tout cela est en cours d'arbitrage et l'on verra ce qui pourra être retenu à ce titre. Nous avons inscrit au BP 150 000 €, contre 80 000 € l'année précédente.

Il y a aussi les rapports n°9003 et 9004 qui concernent la commission consultative des services publics locaux, avec la remise des rapports de gestion à cette commission par les deux délégués de la collectivité, d'abord

Agropole, ensuite le laboratoire des Pyrénées, pour la délégation de service public relative à la santé animale et à l'hygiène alimentaire.

Il y a ensuite la substitution de l'entrée de Madame REY comme conseillère représentante au sein de cette commission à la place de Béatrice GIRAUD.

Ensuite, le rapport n°9006 sur les autorisations de programme et les autorisations d'engagement. Je n'entrerai pas dans le détail, mais je rappelle que ces approches pluriannuelles sont importantes, à la fois pour la section d'investissement et pour la section de fonctionnement. Sachez qu'il est proposé de créer en section d'investissement cette année 21,9 M€ d'autorisations de programme supplémentaires et que pour les autorisations d'engagement, on se situe à 783 000 €.

Il y aura ensuite deux autres rapports, mais nous avons prévu, je ne sais pas s'il faut en dire un mot ou si l'on attend les questions, que d'une part, Laurence LAMY, Vice-présidente de la commission administration générale, parle du tableau des effectifs, mais on peut peut-être attendre les questions éventuelles qui seraient posées, et que d'autre part, Jean-Jacques MIRANDE vous parle pour la partie finances des garanties d'emprunts, des modalités que l'on a définies dans une délibération pour les garanties d'emprunts accordées par le Département.

Je termine, pour ce qui me concerne, en parlant du rapport n°9007 qui concerne l'adoption des budgets primitifs 2024, à la fois le budget principal et le budget annexe du FEB. On en a parlé ce matin. S'il y a d'autres questions, on y reviendra.

Pour terminer, le rapport n°9008 porte convention de partenariat entre le Département et le SDIS 47 : c'est également une convention très importante qui permet au SDIS 47 de conduire la politique publique de sécurité civile dans le département, en garantissant à tous les citoyens une efficacité et une égalité de traitement sur tout le territoire. Le principe qui est retenu pour ce contingent départemental est de le faire évoluer chaque année sur la base du taux d'inflation, ce qui donne pour l'exercice 2024 un contingent départemental qui s'établit à 17,7 M€, soit une augmentation de 730 000 € par rapport à l'exercice 2023.

Il est ajouté dans cette convention la possibilité d'une dotation complémentaire qui s'ajouterait à cette contribution. Pour l'exercice 2024, cette dotation complémentaire, qui sera éventuellement validée si nécessaire en DM1, s'établirait à 1 200 000 €, ce qui porterait le contingent départemental à 18,9 M€.

S'il y a des questions, on y répond. Si Jean-Jacques MIRANDE et Laurence LAMY veulent dire un mot sur le tableau des effectifs ou les garanties d'emprunts, ils pourront le faire à cette occasion.

Mme la Présidente. - Est-ce qu'il y a des questions ?

M. DUFOURG. - J'aime bien les pompiers pour les services qu'ils nous rendent, mais moins quand il faut payer tout ce que l'on a à payer au niveau des communes et du Département. Cela grève les budgets. C'est bien beau, mais il faut qu'ils économisent aussi quelquefois.

Mme la Présidente. - Je crois que c'est ce qu'ils font.

M. DUFOURG. - J'espère.

Mme la Présidente. - Je vous le garantis.

M. DUFOURG. - Tant mieux.

Mme la Présidente. - On a peut-être trop économisé pendant quelques années. Mais normalement, cela devrait aller beaucoup mieux l'année prochaine.

M. DUFOURG. - J'espère.

Mme la Présidente. - Je vous propose de passer au vote de ces deux dernières commissions, à savoir la première commission administration générale et ressources humaines avec le rapport n°8003 « Rapport de situation sur l'égalité entre les femmes et les hommes en 2022 ». On prend acte.

Est-ce que tout le monde prend acte ? Oui.

RAPPORT N° 8003 : RAPPORT DE SITUATION SUR L'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES EN 2022

Absents représentés lors du vote : M. Jacques BILIRIT (a donné pouvoir à Mme Sophie BORDERIE), M. Thomas BOUYSSONNIE (a donné pouvoir à Mme Annie MESSINA-VENTADOUX), M. Arnaud DEVILLIERS (a donné pouvoir à Mme Emeline REY), Mme Vanessa DALLIES (a donné pouvoir à M. Gilbert DUFOURG), M. Guillaume LEPERS (a donné pouvoir à Mme Patricia SUPPI), Mme Clarisse MAILLARD (a donné pouvoir à M. Christian DELBREL), Mme Béatrice LAVIT (a donné pouvoir à M. Jean-Jacques MIRANDE), Mme Caroline HAURE-TROCHON (a donné pouvoir à Mme Danielle DHELIAS), M. Laurent CAPELLE (a donné pouvoir à M. Alain PICARD) et M. Marcel CALMETTE (a donné pouvoir à Mme Christine GONZATO-ROQUES).

DECISION : L'Assemblée prend acte - Pour : 42

Mme la Présidente. - Rapport n°8004 « Tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2024 ».

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté.

RAPPORT N° 8004 : TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{ER} JANVIER 2024

Absent représenté lors du vote : M. Jacques BILIRIT (a donné pouvoir à Mme Sophie BORDERIE), M. Thomas BOUYSSONNIE (a donné pouvoir à Mme Annie MESSINA-VENTADOUX), M. Arnaud DEVILLIERS (a donné pouvoir à Mme Emeline REY), Mme Vanessa DALLIES (a donné pouvoir à M. Gilbert DUFOURG), M. Guillaume LEPERS (a donné pouvoir à Mme Patricia SUPPI), Mme Clarisse MAILLARD (a donné pouvoir à M. Christian DELBREL), Mme Béatrice LAVIT (a donné pouvoir à M. Jean-Jacques MIRANDE), Mme Caroline HAURE-TROCHON (a donné pouvoir à Mme Danielle DHELIAS), M. Laurent CAPELLE (a donné pouvoir à M. Alain PICARD) et M. Marcel CALMETTE (a donné pouvoir à Mme Christine GONZATO-ROQUES).

DECISION : ADOPTE à l'unanimité - Pour : 42

Mme la Présidente. - Rapport n°8005 « Définition de l'enveloppe budgétaire et des conditions d'affectation du personnel aux groupes d'élus ».

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté.

RAPPORT N° 8005 : DEFINITION DE L'ENVELOPPE BUDGETAIRE ET DES CONDITIONS D'AFFECTATION DU PERSONNEL AUX GROUPES D'ELUS

Absent représenté lors du vote : M. Jacques BILIRIT (a donné pouvoir à Mme Sophie BORDERIE), M. Thomas BOUYSSONNIE (a donné pouvoir à Mme Annie MESSINA-VENTADOUX), M. Arnaud DEVILLIERS (a donné pouvoir à Mme Emeline REY), Mme Vanessa DALLIES (a donné pouvoir à M. Gilbert DUFOURG), M. Guillaume LEPERS (a donné pouvoir à Mme Patricia SUPPI), Mme Clarisse MAILLARD (a donné pouvoir à M. Christian DELBREL), Mme Béatrice LAVIT (a donné pouvoir à M. Jean-Jacques MIRANDE), Mme Caroline HAURE-TROCHON (a donné pouvoir à Mme Danielle DHELIAS), M. Laurent CAPELLE (a donné pouvoir à M. Alain PICARD) et M. Marcel CALMETTE (a donné pouvoir à Mme Christine GONZATO-ROQUES).

DECISION : ADOPTE à l'unanimité - Pour : 42

Mme la Présidente. - Rapport n°8006 « Remplacement des postes vacants des commissions spécialisées du Conseil départemental et modification de la représentation du Département dans certains organismes extérieurs ou instances, suite à la démission de Madame Béatrice GIRAUD ». Tout d'abord, acceptez-vous de voter à main levée sur les désignations figurant dans ce rapport ? Oui, parfait.

Je soumetts donc au vote le rapport. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté.

RAPPORT N° 8006 : REMPLACEMENT DES POSTES VACANTS DES COMMISSIONS SPECIALISEES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL ET MODIFICATION DE LA REPRESENTATION DU DEPARTEMENT DANS CERTAINS ORGANISMES EXTERIEURS OU INSTANCES SUITE A LA DEMISSION DE BEATRICE GIRAUD

Absent représenté lors du vote : M. Jacques BILIRIT (a donné pouvoir à Mme Sophie BORDERIE), M. Thomas BOUYSSONNIE (a donné pouvoir à Mme Annie MESSINA-VENTADOUX), M. Arnaud DEVILLIERS (a donné pouvoir à Mme Emeline REY), Mme Vanessa DALLIES (a donné pouvoir à M. Gilbert DUFOURG), M. Guillaume LEPERS (a donné pouvoir à Mme Patricia SUPPI), Mme Clarisse MAILLARD (a donné pouvoir à M. Christian DELBREL), Mme Béatrice LAVIT (a donné pouvoir à M. Jean-Jacques MIRANDE), Mme Caroline HAURE-TROCHON (a donné pouvoir à Mme Danielle DHELIAS), M. Laurent CAPELLE (a donné pouvoir à M. Alain PICARD) et M. Marcel CALMETTE (a donné pouvoir à Mme Christine GONZATO-ROQUES).

DECISION : ADOPTE à l'unanimité - Pour : 42

Mme la Présidente. - Rapport n°8007 « Plan triennal d'actions pour l'égalité professionnelle femmes/hommes - Appel à projets égalité professionnelle - Demande de cofinancement par le fonds social européen (FSE +) ».

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté.

RAPPORT N° 8007 : PLAN TRIENNAL D'ACTIIONS POUR L'EGALITE PROFESSIONNELLE FEMMES/HOMMES - APPEL A PROJETS - DEMANDE DE COFINANCEMENT PAR LE FONDS SOCIAL EUROPEEN +

Absent représenté lors du vote : M. Jacques BILIRIT (a donné pouvoir à Mme Sophie BORDERIE), M. Thomas BOUYSSONNIE (a donné pouvoir à Mme Annie MESSINA-VENTADOUX), M. Arnaud DEVILLIERS (a donné pouvoir à Mme Emeline REY), Mme Vanessa DALLIES (a donné pouvoir à M. Gilbert DUFOURG), M. Guillaume LEPERS (a donné pouvoir à Mme Patricia SUPPI), Mme Clarisse MAILLARD (a donné pouvoir à M. Christian DELBREL), Mme Béatrice LAVIT (a donné pouvoir à M. Jean-Jacques MIRANDE), Mme Caroline HAURE-TROCHON (a donné pouvoir à Mme Danielle DHELIAS), M. Laurent CAPELLE (a donné pouvoir à M. Alain PICARD) et M. Marcel CALMETTE (a donné pouvoir à Mme Christine GONZATO-ROQUES).

DECISION : ADOPTE à l'unanimité - Pour : 42

Mme la Présidente. - On passe maintenant aux rapports de la commission finances, patrimoine et évaluation des politiques publiques. Rapport n°9002 « Bâtiments départementaux - programme annuel et pluriannuel des travaux de grosses réparations - Maintenance et entretien - Affaires foncières ».

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté.

RAPPORT N° 9002 : BATIMENTS DEPARTEMENTAUX - PROGRAMME ANNUEL ET PLURIANNUEL DES TRAVAUX DE GROSSES REPARATIONS - MAINTENANT ET ENTRETIEN - AFFAIRES FONCIERES

Absent représenté lors du vote : M. Jacques BILIRIT (a donné pouvoir à Mme Sophie BORDERIE), M. Thomas BOUYSSONNIE (a donné pouvoir à Mme Annie MESSINA-VENTADOUX), M. Arnaud DEVILLIERS (a donné pouvoir à Mme Emeline REY), Mme Vanessa DALLIES (a donné pouvoir à M. Gilbert DUFOURG), M. Guillaume LEPERS (a donné pouvoir à Mme Patricia SUPPI), Mme Clarisse MAILLARD (a donné pouvoir à M. Christian DELBREL), Mme Béatrice LAVIT (a donné pouvoir à M. Jean-Jacques MIRANDE), Mme Caroline HAURE-TROCHON (a donné pouvoir à Mme Danielle DHELIAS), M. Laurent CAPELLE (a donné pouvoir à M. Alain PICARD) et M. Marcel CALMETTE (a donné pouvoir à Mme Christine GONZATO-ROQUES).

DECISION : ADOPTE à l'unanimité - Pour : 42

Mme la Présidente. - Rapport n°9003 « Travaux réalisés par la commission consultative des services publics locaux en 2023 ». On prend acte.

Est-ce que tout le monde prend acte ? Oui. Je vous remercie.

RAPPORT N° 9003 : TRAVAUX REALISES PAR LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX EN 2023

Absent représenté lors du vote : M. Jacques BILIRIT (a donné pouvoir à Mme Sophie BORDERIE), M. Thomas BOUYSSONNIE (a donné pouvoir à Mme Annie MESSINA-VENTADOUX), M. Arnaud DEVILLIERS (a donné pouvoir à Mme Emeline REY), Mme Vanessa DALLIES (a donné pouvoir à M. Gilbert DUFOURG), M. Guillaume LEPERS (a donné pouvoir à Mme Patricia SUPPI), Mme Clarisse MAILLARD (a donné pouvoir à M. Christian DELBREL), Mme Béatrice LAVIT (a donné pouvoir à M. Jean-Jacques MIRANDE), Mme Caroline HAURE-TROCHON (a donné pouvoir à Mme Danielle DHELIAS), M. Laurent CAPELLE (a donné pouvoir à M. Alain PICARD) et M. Marcel CALMETTE (a donné pouvoir à Mme Christine GONZATO-ROQUES).

DECISION : L'Assemblée prend acte - Pour : 42

Mme la Présidente. - Rapport n°9004 « Modification de la composition de la commission consultative des services publics locaux ». Acceptez-vous de voter à main levée sur les désignations figurant dans le rapport ? Oui. Je vous en remercie.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté.

RAPPORT N° 9004 : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

Absent représenté lors du vote : M. Jacques BILIRIT (a donné pouvoir à Mme Sophie BORDERIE), M. Thomas BOUYSSONNIE (a donné pouvoir à Mme Annie MESSINA-VENTADOUX), M. Arnaud DEVILLIERS (a donné pouvoir à Mme Emeline REY), Mme Vanessa DALLIES (a donné pouvoir à M. Gilbert DUFOURG), M. Guillaume LEPERS (a donné pouvoir à Mme Patricia SUPPI), Mme Clarisse MAILLARD (a donné pouvoir à M. Christian DELBREL), Mme Béatrice LAVIT (a donné pouvoir à M. Jean-Jacques MIRANDE), Mme Caroline HAURE-TROCHON (a donné pouvoir à Mme Danielle DHELIAS), M. Laurent CAPELLE (a donné pouvoir à M. Alain PICARD) et M. Marcel CALMETTE (a donné pouvoir à Mme Christine GONZATO-ROQUES).

DECISION : ADOPTE à l'unanimité - Pour : 42

Mme la Présidente. - Rapport n°9005 « Règlement fixant les conditions d'octroi des garanties d'emprunts par le Département de Lot-et-Garonne ».

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté.

RAPPORT N° 9005 : REGLEMENT FIXANT LES CONDITIONS D'OCTROI DES GARANTIES D'EMPRUNTS PAR LE DEPARTEMENT LOT-ET-GARONNE

Absent représenté lors du vote : M. Jacques BILIRIT (a donné pouvoir à Mme Sophie BORDERIE), M. Thomas BOUYSSONNIE (a donné pouvoir à Mme Annie MESSINA-VENTADOUX), M. Arnaud DEVILLIERS (a donné pouvoir à Mme Emeline REY), Mme Vanessa DALLIES (a donné pouvoir à M. Gilbert DUFOURG), M. Guillaume LEPERS (a donné pouvoir à Mme Patricia SUPPI), Mme Clarisse MAILLARD (a donné pouvoir à M. Christian DELBREL), Mme Béatrice LAVIT (a donné pouvoir à M. Jean-Jacques MIRANDE), Mme Caroline HAURE-TROCHON (a donné pouvoir à Mme Danielle DHELIAS), M. Laurent CAPELLE (a donné pouvoir à M. Alain PICARD) et M. Marcel CALMETTE (a donné pouvoir à Mme Christine GONZATO-ROQUES).

DECISION : ADOPTE à l'unanimité - Pour : 42

Mme la Présidente. - Rapport n°9006 « Création et modification des autorisations de programme (AP) et des autorisations d'engagement (AE) au BP 2024 - Budget principal ».

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté.

RAPPORT N° 9006 : CREATION ET MODIFICATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) ET AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AE) AU BP 2024 - BUDGET PRINCIPAL

Absent représenté lors du vote : M. Jacques BILIRIT (a donné pouvoir à Mme Sophie BORDERIE), M. Thomas BOUYSSONNIE (a donné pouvoir à Mme Annie MESSINA-VENTADOUX), M. Arnaud DEVILLIERS (a donné pouvoir à Mme Emeline REY), Mme Vanessa DALLIES (a donné pouvoir à M. Gilbert DUFOURG), M. Guillaume LEPERS (a donné pouvoir à Mme Patricia SUPPI), Mme Clarisse MAILLARD (a donné pouvoir à M. Christian DELBREL), Mme Béatrice LAVIT (a donné pouvoir à M. Jean-Jacques MIRANDE), Mme Caroline HAURE-TROCHON (a donné pouvoir à Mme Danielle DHELIAS), M. Laurent CAPELLE (a donné pouvoir à M. Alain PICARD) et M. Marcel CALMETTE (a donné pouvoir à Mme Christine GONZATO-ROQUES).

DECISION : ADOPTE à l'unanimité - Pour : 42

Mme la Présidente. - Rapport n°9007 « Adoption des budgets primitifs 2024 - Budget principal et budget annexe du Foyer départemental de l'enfance Balade (FEB) - Reprise anticipée des résultats au budget principal ».

Qui est contre ? 100 % Lot-et-Garonne. Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté.

RAPPORT N° 9007 : ADOPTION DES BUDGETS PRIMITIFS 2024 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE DU FOYER DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE BALADE (FEB) - REPRISE ANTICIPÉE DES RESULTATS AU BUDGET PRINCIPAL

Absent représenté lors du vote : M. Jacques BILIRIT (a donné pouvoir à Mme Sophie BORDERIE), M. Thomas BOUYSSONNIE (a donné pouvoir à Mme Annie MESSINA-VENTADOUX), M. Arnaud DEVILLIERS (a donné pouvoir à Mme Emeline REY), Mme Vanessa DALLIES (a donné pouvoir à M. Gilbert DUFOURG), M. Guillaume LEPERS (a donné pouvoir à Mme Patricia SUPPI), Mme Clarisse MAILLARD (a donné pouvoir à M. Christian DELBREL), Mme Béatrice LAVIT (a donné pouvoir à M. Jean-Jacques MIRANDE), Mme Caroline HAURE-TROCHON (a donné pouvoir à Mme Danielle DHELIAS), M. Laurent CAPELLE (a donné pouvoir à M. Alain PICARD) et M. Marcel CALMETTE (a donné pouvoir à Mme Christine GONZATO-ROQUES).

DECISION : ADOPTE - Pour : 28 – Contre : 14 (Groupe 100% Lot-et-Garonne)

Mme la Présidente. - Rapport n°9008 « Convention de partenariat et d'objectifs entre le Département de Lot-et-Garonne et le Service départemental d'incendie et de secours de Lot-et-Garonne pour l'exercice 2024 ».

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté.

RAPPORT N° 9008 : CONVENTION DE PARTENARIAT ET D'OBJECTIFS ENTRE LE DEPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE ET LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LOT-ET-GARONNE POUR L'EXERCICE 2024

Absent représenté lors du vote : M. Jacques BILIRIT (a donné pouvoir à Mme Sophie BORDERIE), M. Thomas BOUYSSONNIE (a donné pouvoir à Mme Annie MESSINA-VENTADOUX), M. Arnaud DEVILLIERS (a donné pouvoir à Mme Emeline REY), Mme Vanessa DALLIES (a donné pouvoir à M. Gilbert DUFOURG), M. Guillaume LEPERS (a donné pouvoir à Mme Patricia SUPPI), Mme Clarisse MAILLARD (a donné pouvoir à M. Christian DELBREL), Mme Béatrice LAVIT (a donné pouvoir à M. Jean-Jacques MIRANDE), Mme Caroline HAURE-TROCHON (a donné pouvoir à Mme Danielle DHELIAS), M. Laurent CAPELLE (a donné pouvoir à M. Alain PICARD) et M. Marcel CALMETTE (a donné pouvoir à Mme Christine GONZATO-ROQUES).

DECISION : ADOPTE à l'unanimité - Pour : 42

MOTION

Mme la Présidente. - Nous avons fini les rapports. Il faut maintenant procéder à l'examen de la motion. Est-ce que tout le monde a pu en prendre connaissance ? Est-ce que vous avez à apporter des modifications ou est-ce que l'on peut passer au vote sur la motion qui vous est proposée ?

M. CHOLLET. - Pour vous étonner un peu malgré l'heure tardive, on est tout à fait pour.

Mme la Présidente. - Très bien, parfait. Je passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La motion est adoptée. Je vous remercie.

MOTION DEPOSEE PAR LE GROUPE DE LA MAJORITE DEPARTEMENTALE RELATIVE A LA MISE EN PLACE DE LA SOLIDARITE A LA SOURCE ET LA FIN DE L'ALLOCATION SPECIFIQUE DE SOLIDARITE

Absent représenté lors du vote : M. Jacques BILIRIT (a donné pouvoir à Mme Sophie BORDERIE), M. Thomas BOUYSSONNIE (a donné pouvoir à Mme Annie MESSINA-VENTADOUX), M. Arnaud DEVILLIERS (a donné pouvoir à Mme Emeline REY), Mme Vanessa DALLIES (a donné pouvoir à M. Gilbert DUFOURG), M. Guillaume LEPERS (a donné pouvoir à Mme Patricia SUPPI), Mme Clarisse MAILLARD (a donné pouvoir à M. Christian DELBREL), Mme Béatrice LAVIT (a donné pouvoir à M. Jean-Jacques MIRANDE), Mme Caroline HAURE-TROCHON (a donné pouvoir à Mme Danièle DHELIAS), M. Laurent CAPELLE (a donné pouvoir à M. Alain PICARD) et M. Marcel CALMETTE (a donné pouvoir à Mme Christine GONZATO-ROQUES).

DECISION : ADOPTEE à l'unanimité - Pour : 42

Mme la Présidente. - Merci à vous pour votre présence sur cette longue journée et ces échanges constructifs. Je vous souhaite une bonne fin de journée et un bon week-end.

Je lève la séance.

La séance est levée à 18 h 21.

TEXTE DE LA MOTION

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LOT-ET-GARONNE

Session du 16 février 2024

MOTION DEPOSEE PAR LA MAJORITE DEPARTEMENTALE RELATIVE A LA MISE EN PLACE DE LA SOLIDARITÉ À LA SOURCE, ET LA FIN DE L'ALLOCATION SPÉCIFIQUE DE SOLIDARITÉ

Le 30 janvier 2024, Gabriel ATTAL, Premier ministre, a prononcé son discours de politique générale devant l'Assemblée nationale. Deux mesures impliquant directement les Départements ont été annoncées :

1. le basculement des 320 000 bénéficiaires de l'Allocation Spécifique de Solidarité dans le RSA, pour un coût de plus de 2 milliards d'euros pour les Départements ;
2. l'expérimentation du préremplissage des formulaires de demande du revenu de solidarité active, visant à lutter contre la fraude et le non-recours.

Si l'on ne peut que souscrire aux propos du Premier ministre déclarant : « *L'Etat est capable de savoir combien vous gagnez pour prélever vos impôts, il doit être capable de savoir combien vous gagnez pour verser les aides auxquelles vous avez droit* », les Départements sont également en droit de s'inquiéter de l'absence totale d'annonce quant à la compensation par l'Etat de cette nouvelle dépense.

Si l'estimation couramment avancée par l'État de 34 % de non-recours sur le RSA s'avère exacte, c'est 3,5 milliards d'euros qui viendront s'ajouter aux plus de 10 que versent déjà les Départements (l'État ne couvrant plus, aujourd'hui, cette somme qu'à moitié alors qu'à sa mise en place le RMI était couvert à 88 %).

Concernant le basculement des bénéficiaires de l'ASS vers le RSA, il est à noter qu'il s'agit de deux allocations très différentes. L'une est versée par le Département, l'autre par l'Etat. De plus, contrairement à l'ASS, le RSA ne peut être cumulé avec d'autres revenus et il n'est pas pris en compte pour la retraite. En Lot-et-Garonne, ce sont 1016 personnes concernées, pour un montant avoisinant les 6.5M€.

Dépourvus de possibilité de lever l'impôt depuis la perte du Foncier Bâti au profit du bloc communal et confrontés à une érosion considérable de leurs recettes du fait de la crise immobilière (- 3,5 milliards d'euros de recettes au titre des DMTO), les Départements ne seront pas en mesure de mobiliser les 5,5 milliards nécessaires, pour répondre aux besoins des nouveaux bénéficiaires du RSA.

Les conseillers départementaux de Lot-et-Garonne, réunis en session le 16 février 2024 :

- **SALUENT** la volonté du Gouvernement de simplifier l'accès aux prestations sociales afin de lutter contre le non-recours ;

- **DEPLORENT** l'absence totale de concertation avec les Départements en amont de ces déclarations d'intention ;
- **S'OPPOSENT** à la suppression de l'ASS telle qu'annoncée, au motif qu'il s'agit d'une réduction des droits, le RSA n'étant pas pris en compte pour la retraite ;
- **REFUSENT** tout transfert de nouvelles charges sans compensation à l'euro près de la part de l'Etat ;

DIAPORAMA

PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2024

Session budgétaire du 16 février 2024

Rappel du calendrier budgétaire pour 2024 :

15/12/2023 : Débat d'orientation budgétaire et projections 2024

16/02/2024 :

- Vote du budget principal 2024 avec reprise anticipée des résultats de 2023
- Vote du budget annexe sans reprise des résultats 2023

21/06/2024 :

- Arrêt du compte financier unique (CFU) 2023 pour le BP et des comptes administratif et compte de gestion pour le budget annexe
- Délibération d'affectation définitive des résultats
- Vote de la DM1 2024 valant budget supplémentaire avec reprise définitive des résultats 2023

Le résultat anticipé de 2023 : point de départ du BP 2024

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes 2023	440 007 200	82 659 640	522 666 840
Recettes réelles	438 654 648	53 469 851	492 124 499
Recettes d'ordre	1 352 552	29 189 789	30 542 341
Dépenses 2023	415 071 131	97 837 309	512 908 440
Dépenses réelles	387 771 617	94 594 483	482 366 100
Dépenses d'ordre	27 299 514	3 242 826	30 542 340
Résultat de l'exercice 2023	24 936 069	-15 177 669	9 758 400
Résultat antérieur reporté	77 692 706	-24 201 139	53 491 567
Résultat cumulé 2023	102 628 775	-39 378 808	63 249 967
Apurement du compte 1069 : correction du résultat 2023		-461 243	-461 243
Résultat provisoire 2023	102 628 775	-39 840 051	62 788 724

Épargne brute 2023* :
50 883 031

Restes à réaliser en dépenses	- 11 128 217
Restes à réaliser en recettes	+ 2 626 255
Solde des restes à réaliser	- 8 501 962
Total du besoin de financement (1068)	- 48 342 013
Excédent reporté en SF (R002)	54 286 762

3

*Les cessions à déduire de l'épargne brute s'élèvent en 2023 à 121 152 €

www.lotetgaronne.fr

Les principaux chiffres du budget 2024

- L'épargne brute de 2023 se dégrade par rapport à 2022 (-42%) mais moins que prévu, ce qui permet d'obtenir un résultat de clôture de **54,3 M€** à reporter au budget 2024 (R002).
- L'épargne brute prévisionnelle pour 2024 (**12,1 M€**) continue de diminuer, en raison d'un effet ciseau : les dépenses réelles de fonctionnement pour 2024 (**418,2 M€**) progresseront de 4,8% tandis que les recettes réelles de fonctionnement (**430,3 M€**) progresseront à hauteur de 3,5%.
- Grâce au résultat reporté et à l'épargne brute prévisionnelle de 2024, le Département dispose d'un autofinancement de **66,4 M€**. Après remboursement du capital (**25,7 M€**), l'autofinancement net s'élève à **40,7 M€**.
- Un emprunt de **35 M€** vient boucler le financement des nouvelles dépenses d'équipement à hauteur de **86,3 M€**.
- S'y ajoutent les restes à réaliser en dépenses d'investissement (**11,1 M€**) et en dépenses d'investissement (**2,6 M€**).

4

www.lotetgaronne.fr

Équilibre de la section de fonctionnement 2024

En M€

Dépenses	Recettes
Dépenses réelles de fonctionnement 418,247	Recettes réelles de fonctionnement 430,322
	Epargne brute : 12,075
Virement à la section d'investissement (épargne brute + excédent reporté) 66,362	Excédent reporté 54,287
TOTAL FONCTIONNEMENT 484,609	TOTAL FONCTIONNEMENT 484,609

L'épargne brute = recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement

5

www.lotetgaronne.fr

Équilibre de la section d'investissement 2024

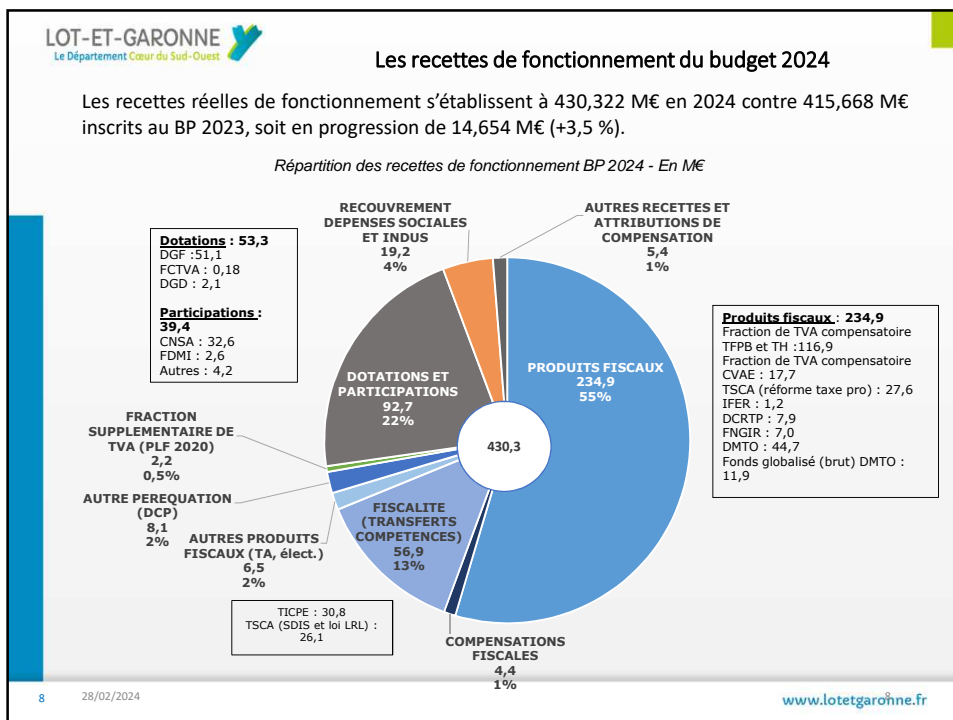
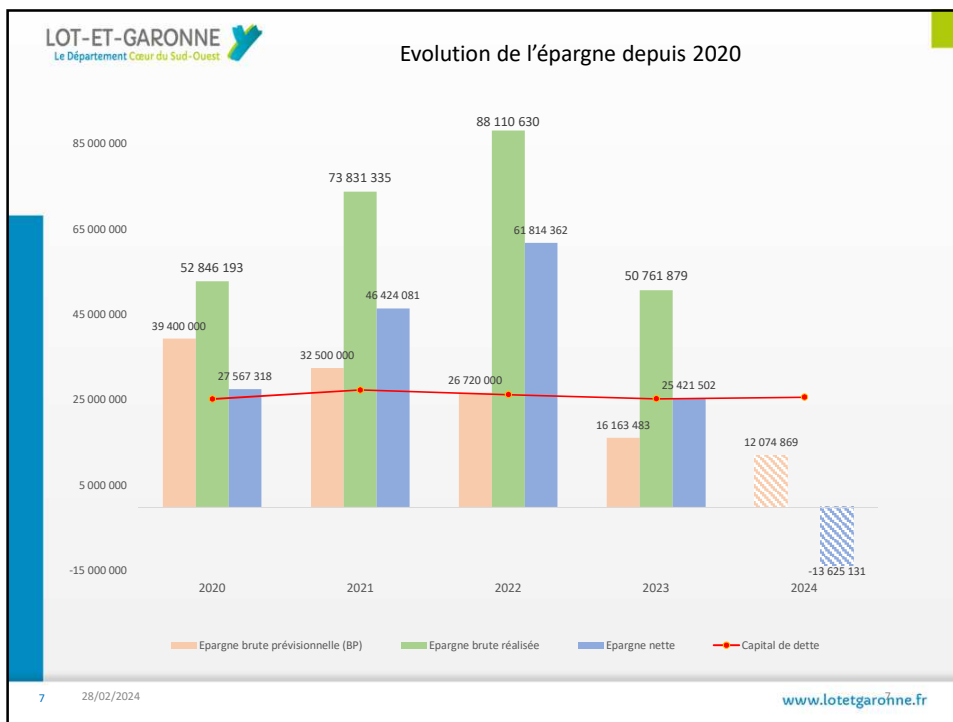
En M€

Dépenses réelles d'investissement	AUTOFINANCEMENT
Remboursement capital dette 25,7	66,362 <i>Autofinancement net</i> 40,662
Dépenses d'équipement 86,271	Autres recettes d'investissement 0,680 Fonds et subventions 11,4 TOTAL 12,080
Autres dépenses d'investissement 1,471	Emprunt 35
Restes à réaliser en dépense 2023 11,128 Déficit d'investissement 2023 39,84 TOTAL 50,968	Couverture du besoin de financement 48,342 Restes à réaliser en recettes 2023 2,626 TOTAL 50,968
TOTAL INVESTISSEMENT 164,410	TOTAL INVESTISSEMENT 164,410

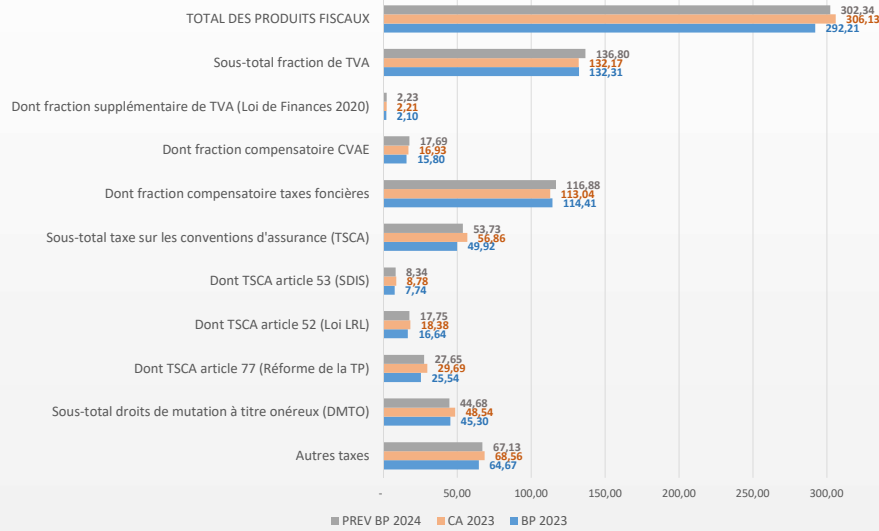
6

28/02/2024

lotetgaronne.fr

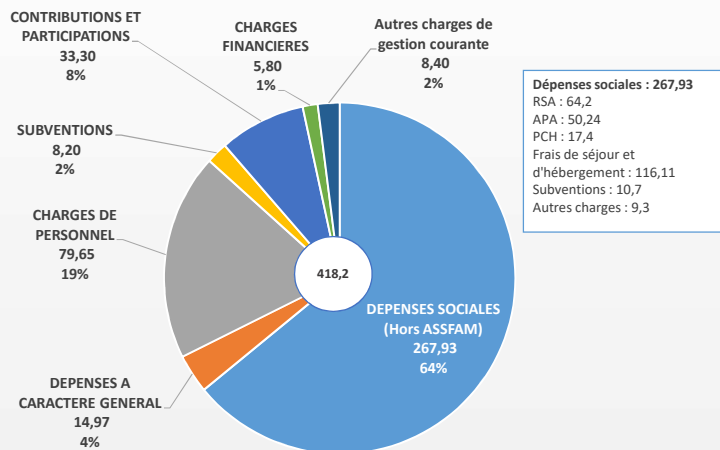


Focus sur les trois principales ressources fiscales du budget 2024



Les dépenses de fonctionnement du budget 2024

Les dépenses réelles de fonctionnement du budget primitif 2024 sont chiffrées à 418,246 M€ contre 399,504 M€ au BP 2023. Elles connaissent une progression en valeur de +18,742 M€, soit +4,7 %.



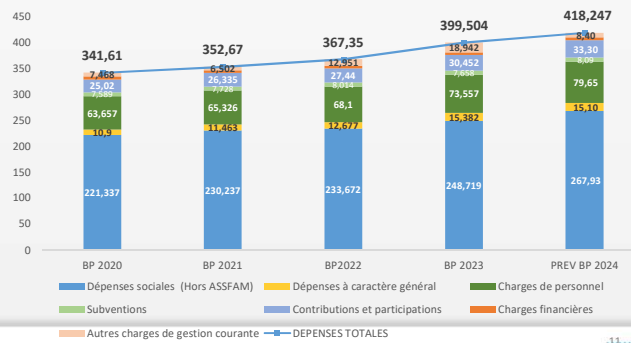
Les dépenses de fonctionnement du budget 2024

Les dépenses réelles de fonctionnement pour 2024 s'élèvent à 418,247 M€ contre 399,504 M€ au BP 2023. Elles connaissent une progression en valeur de +18,743 M€ soit +4,7%. Hors inflation, l'augmentation est de 2,1%.

Au-delà de l'inflation persistante, l'augmentation des dépenses réelles résulte de :

- La hausse des charges de personnel suite aux différentes mesures salariales votées entre 2022 et 2023 (revalorisation du point d'indice, revalorisation des grilles salariales, etc.)
- L'impact de ces revalorisations sur la rémunérations des acteurs du secteur social et de la solidarité, renforcé par les extensions successives du Ségur de la santé
- Hausse tendancielle du nombre de bénéficiaires (APA, PCH) et du nombre d'enfants à prendre en charge au titre de l'aide sociale à l'enfance (ASE)

Évolution des dépenses réelles de fonctionnement de 2020 à 2024 (en M€)



11

www.lotetgaronne.fr

Les dépenses d'investissement pour 2024

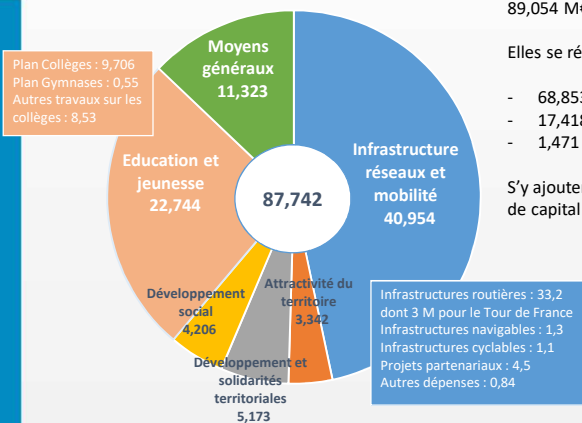
Dépenses réelles d'investissement 2024 en M€ (hors emprunt)

Hors charges de la dette, au BP 2024, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 87,742 M€ contre 89,054 M€ au BP 2023.

Elles se répartissent comme suit :

- 68,853 M€ de dépenses d'équipement
- 17,418 M€ de subventions d'investissement
- 1,471 M€ de dépenses financières

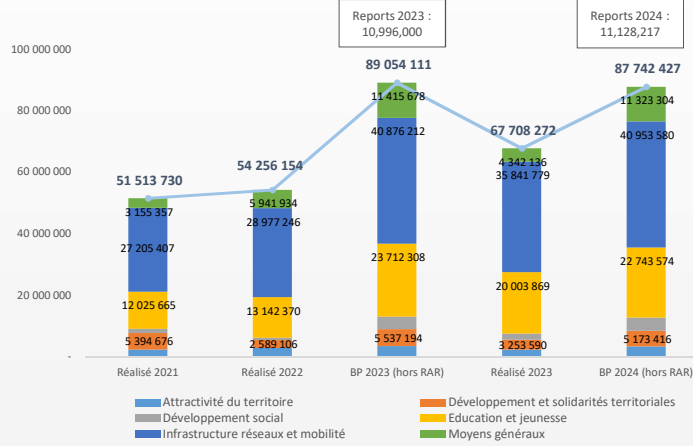
S'y ajoutent 11,128 M€ de restes à réaliser et 25,7 M€ de capital de dette à rembourser.



12

www.lotetgaronne.fr

Répartition et évolution des dépenses d'équipement entre 2021 et 2024 (en M€)



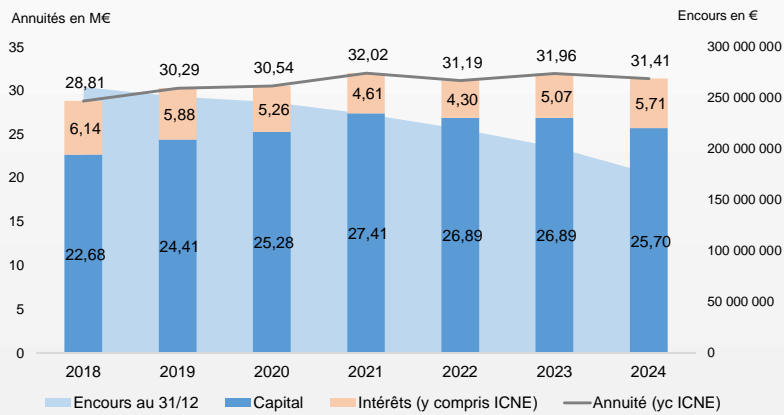
Avec un montant de 67,708 M€ de dépenses réalisées en 2023 soit un taux de réalisation de 76 % hors restes à réaliser, le Département fait preuve d'un volontarisme affirmé dans sa politique d'investissement. L'effort est maintenu pour 2024 avec une prévision proche de celle de l'exercice précédent.

La gestion de la dette du Département

Principaux chiffres :

- Encours de dette : 219,4 M€ au 01/01/2023 puis 202 M€ au 01/01/2024
- Capital remboursé en 2023 : 26,9 M€
- Emprunt nouveau en 2023 : 9,5 M€
- Capacité de désendettement : 3,9 ans fin 2023 contre 2,5 ans en 2022
- Endettement par habitant : 611,4 € (01/01/24)
- Taux d'endettement : 47,06 % (01/01/2024)

BP 2024 :
Prévision d'emprunt de 35 M€
Remboursement de capital de 25,7 M€
= endettement prévisionnel de +9,3 M€



Le budget annexe Foyer de l'Enfance Balade (FEB) pour 2024

Contrairement au budget principal, le budget annexe ne fait pas l'objet d'une reprise anticipée des résultats. Les résultats seront repris après le vote du compte administratif.

- Dépenses de fonctionnement : 5,094 M€. Elles poursuivent leur progression à hauteur de 6,9 % par rapport au voté 2023. Cela concerne principalement les dépenses de personnel (+8,6 %)
- Recettes de fonctionnement : 5,094 M€ principalement constituées de la subvention d'équilibre du BP (4,994 M€)
- Dépenses d'investissement : 1,54 M€. Opérations à réaliser : travaux sur les cuisines, aménagement du site Cazala à Damazan et aménagement des espaces d'accueil à Pont-du-Casse
- Recettes d'investissement : dans l'attente de la reprise du résultat 2023, dotations aux amortissements et emprunt de 1,43 M€.

Une progression de BP à BP principalement liée :

Aux mesures en faveur de l'insertion et action sociale : + 1,4 M€ dont

- Revalorisation attendue du RSA : +2% au 1^{er} avril soit +0,6M€

Aux mesures en faveur de l'autonomie: +9,8 M€ dont:

- Taux directeur de 4% pour les EHPAD : +820 K€
- Taux directeur de 2% ESMS PH : +750 K€
- Augmentation de la Prestation de Compensation du handicap : +3,8 M€
- Hausse des tarifs gré à gré et mandataire APA : +250 K€
- APA en établissement (dont revalorisation du point GIR) : +950K€
- APA à domicile : +3,9M€ (dont +1,9 M€ au titre de la dotation qualité)

**Aux mesures en faveur de la prévention et de la protection de l'enfance :
+8,3 M€ dont**

- Revalorisation de la rémunération des assistants familiaux (SMIC): +200 K€
- Hausse du taux directeur 3% ESMS Enfance: +1,17 M€
- Création de 100 placements éducatifs à domicile: +670 K€
- Création d'un relai parental (8 places): + 400 K€
- Accompagnement MNA : + 400 K€
- Création de 8 places d'accueil supplémentaires au foyer de l'enfance: + 700 K€

Des aléas non budgétisés

- **Hausse de l'activité supérieure à celle envisagée, en particulier sur le RSA et la PCH**
- **ASE : progression du nombre d'enfants placés au-delà des prévisions budgétées**
- **APA : Impact du décret du 30/12/2023 sur l'attribution d'heures consacrées au lien social**
- **APA et PCH : agrément par l'Etat de nouveaux accords de branche impactant le tarif horaire**
- **Établissements relevant de la branche sociale et médico-sociale à but non lucratif : impact de l'accord de branche « transitoire » sur les bas salaires en attente d'agrément par l'Etat**
- **Fin de l'allocation solidarité spécifique (ASS) annoncée par le Premier Ministre**

PRESENTATION DU BUDGET 2024 DU DEVELOPPEMENT SOCIAL

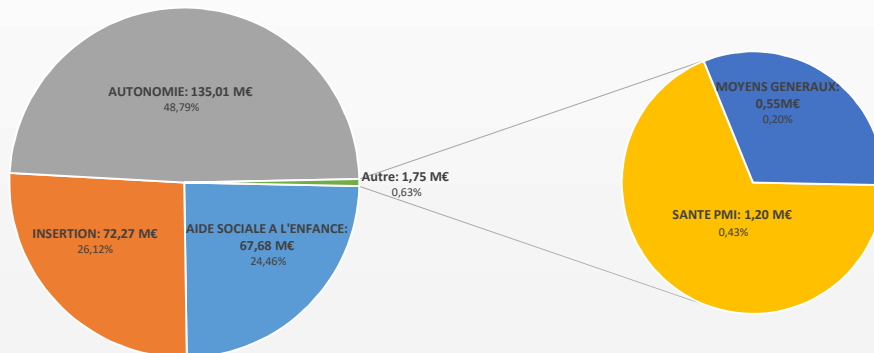
Session du 16 février 2024

1

www.lotetgaronne.fr

BP 2024 : développement social

Un budget de fonctionnement de 276,7 M€ *
soit + 19,5 M€ de BP à BP (+ 7,6%)



* Est incluse la rémunération des assistants familiaux

2

www.lotetgaronne.fr

ATTRACTIVITÉ MÉDICALE

Plateforme d'accompagnement à l'installation des médecins généralistes et à l'accueil des étudiants stagiaires

Session du 16 février 2024

1

www.lotetgaronne.fr

Un nouveau dispositif pour améliorer
l'attractivité médicale

MISSIONS:

- **Accompagner les médecins généralistes** dans leur projet d'installation, sur les plans professionnel et personnel
- **Sensibiliser les médecins sur la formation MSU** et l'accueil de stagiaires
- **Améliorer les conditions d'accueil** pour les stagiaires et internes, et en particulier l'offre d'hébergement
- **Sensibiliser les lycéens** sur les possibilités de mener des études dans le domaine de la santé en Lot-et-Garonne

2

www.lotetgaronne.fr

Un projet collectif

- Une **équipe** dédiée à l'accueil, à l'identification des freins, à la coordination des acteurs et au suivi des demandes
- Un réseau de partenaires, **deux canaux d'échange** :
 - Un canal « élus » entre A. MESSINA et les élus référents des EPCI
 - Un canal technique, entre l'équipe de la plateforme et les référents techniques des EPCI
- Une indispensable **synergie** entre partenaires, dans le respect des compétences de chacun, pour proposer un accompagnement personnalisé et efficace et lever les freins à l'installation et à l'accueil

Partenaires envisagés



Etat d'avancement

29 septembre 2023 : Lancement par le Conseil départemental de l'étude sur la mise en place d'une plateforme

Présentation à l'Agence régionale de santé, qui sera copilote, et a été sollicitée pour un cofinancement

Présentation à la Région Nouvelle-Aquitaine, également sollicitée pour un cofinancement

11 octobre : Présentation par la Présidente aux présidents d'EPCI en conférence des territoires

13 octobre : Présentation au stand du Département lors du salon des Maires du Lot-et-Garonne

Du 15 novembre au 5 mars : rencontres bilatérales avec les présidents d'EPCI. Il reste une réunion à tenir avec l'Agglomération d'Agen

Parallèlement, mise en place d'une visio bimensuelle avec des médecins du territoire et externes et internes de la faculté de médecine

Pour 2024

- Poursuite des rencontres avec les partenaires
- Rencontres avec les facultés de médecine de Bordeaux et Toulouse
- Présentation de la plateforme en « conférence des Maires » de chaque EPCI
- Constitution de l'équipe de la plateforme
- Premières réunion de réseau (élus et techniciens)
- Définition du nom de la plateforme
- Création du site internet
- Réalisation d'une vidéo de sensibilisation sur la formation de maître de stage universitaire à l'attention des médecins généralistes
- Premières actions de découverte du territoire à l'attention des internes
- Participation au forum des jeunes médecins généralistes de la faculté de Bordeaux

Rapport égalité

entre les femmes et
les hommes



1. Présentation des données internes à la collectivité

2. Actions conduites sur le territoire

1

Présentation des données internes à la collectivité - 2022

EFFECTIFS :

- **64,6%** de femmes dans la collectivité (-0,4 points)
- **Rajeunissement** des agent-e-s : - **0,3 ans** pour les femmes **et -0,8 ans** pour les hommes
- Femmes **sous-représentées à des postes de direction** : **0,9%** des effectifs totaux, contre **1,7%** pour les hommes
 - **Plafond de verre**
- Moins d'accès à la formation

ARTICULATION DES TEMPS DE VIE :

- Congés parentaux **exclusivement féminins**
- **Davantage d'hommes** ont sollicité les **autorisations spéciales d'absence « garde d'enfants »**.
 - Mais ils s'absentent moins longtemps

CARRIERE ET REMUNERATION :

- **Diminution du recours au temps partiel** : - 6 agent-e-s, mais taux féminisation a augmenté **de 0,4 points**.
- Les écarts de **rémunération se sont légèrement creusés (49€ brut mensuel)**, mais certaines **disparités sont encore fortement présentes** (cat A, filière administrative).
- Promotion interne et avancement de grade encore favorable aux hommes



Actions conduites sur le territoire

- Dispositif Intervenants Sociaux en Commissariat et Gendarmerie
- Subventions de fonctionnement aux associations
- Appel à projets à destination des associations
- Lutte contre la précarité menstruelle
- Diffusion du livret « les règles, et si on en parlait ? »
- Mandat 2022-2024 du CDJ : thématique « Vivre ensemble – égalité filles/garçons »
- Appel à projets à destination des collèves via la convention éducative
- Formations et sensibilisations organisées par la médiathèque départementale
- Nouvel opus des recueils « Femmes lot-et-garonnaises... »
- ...

Retrouvez l'intégralité du bilan des actions territoriales dans le rapport égalité.



LEXIQUE

Table des sigles :

M€ :	Million d'euros
ADEME :	Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie
ADRT :	Agence de Développement et de Réservation Touristique
AEMO :	Action Educative en Milieu Ouvert
APRED :	Association pour la prévention et le redressement des exploitations agricoles en difficulté
ASE :	Aide sociale à l'enfance
ASH :	Aide Soignant en milieu Hospitalier
ASID :	Accompagnement Social Individualisé Départemental
ASP :	Allocation de Sécurité Professionnelle
ASS :	Allocation de solidarité spécifique
ATTEE :	Adjoints Techniques Territoriaux des Etablissements Enseignements
BP :	Budget primitif
CALPAE :	Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi
CCI :	Chambre de commerce et d'industrie
CDG :	Centre départemental de gestion de la Fonction publique territoriale de Lot-et-Garonne
CDJ :	Conseil départemental des jeunes
CDS :	Centre de santé
CFU :	Compte Financier Unique
CME :	Commission Médicale d'Etablissement
CNSA :	Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie
CODDEM :	Commission départementale de la Démographie médicale
CR47 :	Coordination Rurale 47
CUMA :	Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole
CVAE :	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises
DDCSPP:	Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection de la Population
DDT :	Direction départementale des territoires
DETR :	Dotation d'équipement des territoires ruraux
DIM :	Direction des infrastructures et de la mobilité du Département
DM 1 ou 2 :	Décision modificative n°1 ou n°2
DMTO :	Droits de mutation à titre onéreux
DREAL :	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
EHPAD :	Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
ENA :	Ecole nationale d'administration
ENS :	Espace naturel sensible
ETP :	Equivalent temps plein
FACIL :	Fonds d'aides aux communes et intercommunalités lot-et-Garonnaises
FEB :	Foyen Enfance Balade
FEDER :	Fonds européen de développement économique et régional
FNSEA :	Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitation Agricoles
FSE :	Fonds social européen
GIEE :	Groupement d'intérêt économique et environnemental
GNR :	Gaz Non Routier
INRA :	Institut National de la recherche Agronomique
INRAE :	Institut national de la recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement

JO :	Jeux Olympiques
M€ :	Millions d'Euros
MECS :	Maisons d'enfants à caractère social
MIE :	Mission d'information et d'évaluation
MIN :	Marché d'intérêt national
MNA :	Mineurs non accompagnés
MSA :	Mutualité sociale agricole
MSP :	Maisons de santé pluriprofessionnelles
MSU :	Maitre de Stage des Universités
NOTRe :	Nouvelle Organisation Territoriales de la République
OFB :	Office Français de la Biodiversité
OGEC :	Organismes de Gestion de l'Enseignement Catholique
PCH :	Prestation de compensation du handicap
PDESI :	Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires
PEAD :	Placement Educatif à Domicile
PMI :	Protection maternelle infantile
PPI :	Plan Pluriannuel d'Investissement
PRDQ :	Plan routes et déplacements du quotidien
PSN :	Plan Stratégique National
RH :	Ressources Humaines
RIFSEEP :	Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel
RN :	Route Nationale
RSA :	Revenu de solidarité active
SDIS :	Service départemental d'incendie et de secours
SEO :	Search Engine Optimization (Optimisation pou les moteurs de recherche)
SIAE :	Structure Insertion par Activité Economique
SMIC :	Salaire Minimum de Croissance
TVA :	Taxe sur la valeur ajoutée
TZCLD :	Territoires zéro chômeur de longue durée
ZAN :	Zéro Artificialisation Nette

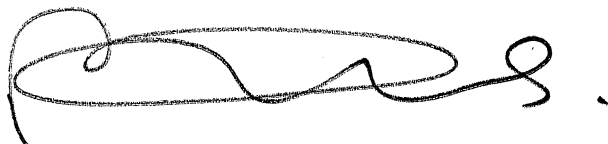
EMARGEMENT				
M. BIASOTTO Ludovic 	M. BILIRIT Jacques 	M. BORDERIE Jacques 	Mme BORDERIE Sophie (Présidente du CD) 	M. BORIE Daniel 
M. BOUSQUIER Philippe 	M. BOUYSSONNIE Thomas 	M. CALMETTE Marcel 	M. CAPELLE Laurent 	Mme CASTELLO Julie 
M. CHOLLIBT Pierre 	M. CONSTANS Rémi 	Mme DALLIES Vanessa 	M. DELBREL Christian 	M. DEVILLIERS Arnaud 
M. DEZALOS Christian 	Mme DHELIAS Danielle 	Mme DUCOS Laurence 	M. DUFOURG Gilbert 	M. DUPUY Aymeric 

Mme GARGOWITZSCH Sophie 	Mme GENOVESIO Cécile 	Mme GONZATO-ROQUES Christine 	Mme GRENIER Marie-Laure 	Mme HAURE-TROCHON Caroline 
M. HOCQUELET Joël 	Mme KHERKHACH Baya 	M. LACOMBE Nicolas 	Mme LAMY Laurence 	Mme LAURENT Françoise 
Mme LAVIT Béatrice 	M. LEPERS Guillaume 	Mme MAILLARD Clarisse ABSENTE POURVU A N. DEURELL 	Mme MAILLOU Emilie 	Mme MESSINA-VENTADOUX Annie 
M. MIRANDE Jean-Jacques 	Mme PAILLARES Marylène 	M. PICARD Alain 	Mme REY Emeline 	Mme SUPPI Patricia 
Mme TONIN Valérie 	M. VO VAN Paul 			

*Approbation des débats de la session consacrée au
« Budget primitif 2024 » du 16 février 2024*

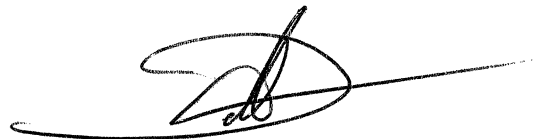
Fait le **21 JUIN 2024**

La Présidente du Conseil départemental



Sophie BORDERIE

Le Secrétaire de séance



Christian DELBREL

Publié en Juin 2024

Certifié conforme :

La Présidente du Conseil départemental,

Sophie BORDERIE

LOT-ET-GARONNE
Le Département



Hôtel du Département - 47922 Agen cedex 9
Tél : 05 53 69 40 00 - Fax : 05 53 69 44 94